LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9H. à 5H.30
JEUDI, VENDREDI: DE 9H. à 9H.
SAMEDI: DE 9H. à 5H.

DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL TÉL.: 384-8760

57 ½ heures par semaine pour bouquiner

Vol. LXX — No 90 | Ensoleillé. Maximum 12 | Montréal, jeudi 19 avril 1979 | Férie | 25 CENTS

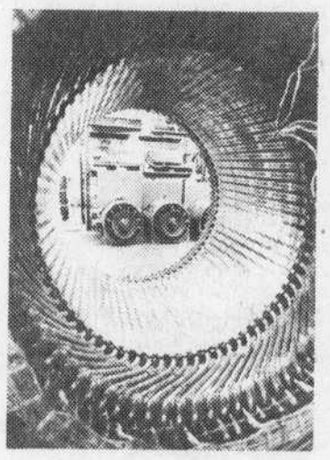
L'actualité économique



La Baie passe sous contrôle du groupe Thomson

Un homme d'affaires de Toronto, M. Ken Thomson, est le nouveau patron de La Baie. En effet, près de 90% des actions de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont été déposées dans le cadre de l'offre publique d'achat du groupe torontois. Ce dernier se propose toutefois d'acquérir 75% seulement des titres en circulation.

— page 17



Expansion de Brown Boveri à Lachine

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER) va annoncer aujourd'hui qu'il accorde une subvention de $1.4 million à une entreprise de Lachine, Brown Boveri Canada, le seul fabricant canadien d'alternateurs de taille moyenne.

Filiale depuis 1975 du groupe suisse Brown Boveri, cette entreprise base son expansion et ses investissements de $7.3 millions sur son avance technologique et sur son marché canadien et mondial.

— page 15

AU SOMMAIRE

■ Gilbert Rondeau fera campagne hors de prison — page 3

■ Le simplisme électoral: un éditorial de Lise Bissonnette — page 4

■ Ryan met en garde les électeurs d'Argenteuil contre les «marchands d'illusions» — page 9

■ L'Action démocratique Laval bloque le projet d'emprunt de $3 millions — page 11

■ Le Vietnam propose à la Chine une zone démilitarisée — page 12

■ L'ayatollah dissident fait appel au calme et va rencontrer Khomeiny — page 13

Un mode d'épargne supérieur.

Nos certificats de dépôt garanti.

10 1/4%

Intérêt annuel. Période de 3 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Les milices chrétiennes proclament un État indépendant au Sud-Liban

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — L'indépendance d'un mini-Liban chrétien conservateur, dit « Liban libre », adossé à la frontière israélienne, a été proclamée hier en fin d'après-midi, par le commandant Saad Haddad, chef des milices chrétiennes. Une des exigences du nouvel « Etat » serait le retrait complet des troupes de l'ONU (FINUL) du sud du Liban.

Quelques heures après, le quartier général de la FINUL à Naqoura était soumis à un très lourd bombardement d'artillerie en provenance des « forces de facto » des milices chrétiennes stationnées dans le village, a annoncé à 23 h 30 GMI le porte-parole de l'ONU, au reçu d'un appel téléphonique de Naqoura.

Le général Vadset (Pays-Bas), commandant le quartier général, a déclaré, selon le porte-parole, que « la situation était très, très grave » et que 300 obus étaient tombés sur le quartier général pendant l'heure qui venait de s'écouler, le bombardement durant depuis plus de deux heures.

Des démarches ont été entreprises immédiatement à New York et sur les lieux pour faire cesser cette attaque, à annoncé le porte-parole. A New York, M. Brian Urqhart, sous-secrétaire général chargé des questions du Proche-Orient, a pris contact avec l'ambassadeur d'Israël, M. Yehudah Blum, l'ambassadeur du Liban, M. Ghassan Tueni, avec le général Siilasvuo, coordonnateur des forces de l'ONU au Moyen-Orient, qui se trouve à Jérusalem, et avec le département d'Etat à Washington. Sur les lieux, le commandement de la FINUL a fait une démarche auprès des forces de défense israéliennes, a précisé le porte-parole.

C'est en début de soirée hier que le commandant Saad Haddad, chef des milices dans les enclaves chrétiennes du Sud-Liban, a annoncé que « L'Etat du Liban libre et indépendant » avait été proclamé.

Le commandant Saad Haddad a tenu une conférence de presse à Metoulla, petite ville israélienne, limitrophe des frontières avec le Liban. Il a déclaré que le reste du Liban est sous occupation étrangère. « Beyrouth reste la capitale du Liban », a-t-il précisé et a lancé un appel à tous les Libanais libres, chrétiens ou musulmans, les invitant à se joindre à ses hommes.

Le commandant Haddad a exigé la démission du président Elias Sarkis, qu'il a

Voir page 8: Sud-Liban

Entente sur les pâtes et papiers

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Les gouvernements d'Ottawa et de Québec se préparent à signer une entente asurant la participation financière du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale au programme québécois de relance de l'industrie des pâtes et papiers.

Au bureau du ministre des Terres et Forêts du Québec, M. Yves Bérubé, on indiquait hier que les négociations qui trainent depuis plusieurs mois entre les deux gouvernements en sont à leur phase terminale. D'ici quelques jours une entente devrait être conclue ce qui permettra, précise-t-on à Québec, de débloquer une série d'investissements privés dans ce secteur industriel.

Selon les informations recueillies au ministère des Terres et Forêts, les compagnies du Québec attendent la conclusion de cet accord pour adapter leurs projets aux programmes gouvernementaux qui découleront de cet accord entre les deux gouvernements.

Le programme de relance de l'industrie des pâtes et papier qu'a préparé M. Bérubé, est en fait prêt depuis l'été 1978. C'est à ce moment qu'on demandait officiellement au gouvernement fédéral une participation financière totalisant $200 millions pour une période de cinq ans. Le gouvernement Lévesque, de son côté, s'engageait à investir durant la même période une somme de $250 millions. Ces montants sont en partie des sommes nouvelles mais aussi des budgets réaffectés à de nouveaux projets.

Les retards survenus dans les négociations entre les deux paliers de gouvernement s'expliquent tout d'abord par le désir du gouvernement fédéral de se donner une politique globale dans ce secteur, ce qui l'amena, il y a quelques mois, à annoncer un programme pan-canadien d'aide à l'industrie des pâtes et papiers. Dans ce programme, on retrouvait les $200 millions demandés par le Québec. Toutefois, le ministre des Terres et Forêts était en désaccord sur les moyens d'attribution de ces $200 millions.

Le programme se divise en deux grands volets. Un premier touche la foresterie, la voirie forestière et ainsi de suite. Le gouvernement fédéral devait consacrer $110 millions des $200 millions en question à ce volet. L'accord entre les deux paliers

Voir page 8: Entente



En plein territoire créditiste, à Saint-Raymond-de-Portneuf près de Québec, M. Pierre Elliott Trudeau s'est ri du danger que pouvait représenter le chef du Crédit social, M; Fabien Roy, pour le parti libéral. (Photolaser CP)

Le Front commun dénonce les offres: une perte de 20% du pouvoir d'achat

par Paule des Rivières

Les offres salariales que le gouvernement a déposées le mois dernier aux 190,000 employés des secteurs public et parapublic représentent une perte sèche du pouvoir d'achat variant, pour les trois années de la future convention, de 8% à 20%.

C'est la constation à laquelle en sont arrivés les représentants du Front commun (CSN, FTQ, CEQ) en se basant sur un taux d'inflation projeté de 8% pour les trois prochaines années. C'est dans le cadre d'une dénonciation globale des offres salariales qui n'a surpris personne vu l'écart considérable entre les demandes syndicales et les dépôts gouvernementaux, que l'équipe de coordination du Front Commun a publiquement inscrit hier cette sombre et « inacceptable » prévision.

Les offres salariales déposées le 19 mars aux différents syndicats affiliés aux trois centrales ainsi qu'au Syndicat des professionnels du gouvernement garantissent des discussions en vue d'une formule d'indexation visant à protéger les revenus d'une manière « suffisante mais non absolue » et que, en conséquence, ces formules d'indexation ne font pas partie des dépôts gouvernementaux du mois dernier.

C'est dans cet esprit que les porte-parole syndicaux ont déclaré hier que « les principes, c'est beau. Mais telles que rédigées, les offres ne donnent pas un sou pour l'indexation ». C'est cette protection qui sera au coeur des pourparlers sur les salaires.

Les trois coordonnateurs du Front commun, MM. Marcel Gilbert (CSN), André Therrien (CEQ) et Fernand Daoust (FTQ) ont également relevé dans les offres gouvernementales une ambiguïté qui les inquiète beaucoup, à savoir que le gouvernement semble faire fi de l'actuelle clause d'indexation qui prévoit, au 30 juin, un ajustement des salaires, de la différence entre l'indice des prix à la consommation et 3,5%, ce qui, compte tenu du taux d'inflation actuel, laisse envisager des ajustements de l'ordre de 4,5% ou 5,5%.

Le gouvernement, estime le Front commun, essaie de faire croire que le 4,5% d'augmentation au 30 juin ou bien n'existe pas ou bien constitue une part de l'augmentation de l'année prochaine alors qu'il ne s'agit que d'une correction pour l'année écoulée.

Les représentants des trois centrales ont en fait imputé aux offres gouvernementales tous les maux: leur application signifierait l'accroissement des écarts entre les différents groupes de travailleurs, elle maintiendrait de manière aiguë la discrimination à l'endroit des femmes, et, dans un nombre impressionnant de cas, elle signifierait une baisse des salaires. « M. Parizeau n'a pas gelé les salaires, il les a baissés ».

Les offres que le gouvernement a fait parvenir à ses employés, dont les conventions viennent à terme au 30 juin, contiennent des hausses moyennes de 3,5%.

Voir page 8: Front commun

Mgr J.-M. Lafontaine est nommé évêque auxiliaire de Montréal



Mgr Jean-Marie Lafontaine

Mgr Jean-Marie Lafontaine vient d'accéder au titre d'évêque auxiliaire de Montréal.

Cette nomination a été faite hier par le pape Jean-Paul II qui ordonnera le nouvel évêque à Rome le 27 mai, dimanche de l'Ascension.

L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a accueilli avec joie la nomination de son plus proche collaborateur qui exerçait les fonctions de vicaire général et de coordonnateur de la pastorale du diocèse de Montréal depuis 1968.

Dans sa présentation, Mgr Paul Grégoire a rappelé en quels termes il avait proposé au pape le choix du candidat. Il a dit notamment de Mgr Jean-Marie Lafontaine: « Il a accompli une action pastorale extraordinaire et de haute qualité. Tous s'accordent à reconnaître sa rare puissance de travail, sa capacité de saisir les données d'une question, son jugement sûr. Sa forte personnalité, son sens du réel, sa souplesse et son don de persuasion en font un négociateur recherché, car il excelle dans le règlement d'un conflit. Avec les autorités civiles et les dirigeants d'organismes profanes, il entretient des relations heureuses. »

Mgr Grégoire termine son éloge en rappelant que le nouvel évêque auxiliaire « jouit de l'estime générale du clergé et des laïcs du diocèse ».

Il convient de rappeler que Mgr Lafontaine a fait partie du comité neutre de citoyens appelé à intervenir dans le conflit de la Pratt and Whitney à Longueuil. Ce comité formé de sept personnes devait s'employer à trouver un terrain d'entente entre les deux parties, notamment en procédant au recensement des grévistes désireux de reprendre leur emploi. Le mandat prévoyait en particulier que le comité établirait un échéancier pour le retour au travail.

Le nouvel évêque n'avait pas craint non plus de prendre publiquement position dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire des « Fées ont soif ». Dans un texte qu'il avait fait parvenir au DEVOIR et qui a été publié en page 5 le jeudi 14 décembre 1978, l'ex-vicaire général du diocèse de Montréal faisait appel au sens de la dignité et au respect de la femme incarnée dans « la plus sainte et la plus grande des femmes, la Vierge Marie » pour justifier la déclaration de l'archevêque de Montréal qui avait condamné la pièce de théâtre.

Agé de 56 ans, Mgr Lafontaine est né à Montréal le 4 avril 1923. Il a fait ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville et il a reçu sa formation théoloque à l'Université de Montréal et au Grand séminaire. En 1948, il était licencié en théologie et ordonné prêtre par Mgr Joseph Charbonneau.

De 1949 à 1951, Mgr Lafontaine a fait des études en sciences sociales, politiques et économiques à Lille, en France. Après son séjour en Europe, il a travaillé pendant 15 ans comme aumônier du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, tout en enseignant à l'Université de Montréal. En 1966, il devenait le premier secrétaire général de l'assemblée des évêques du Québec, poste qu'il a occupé jusqu'en 1968. Soulignons aussi que pendant trois ans Mgr Lafontaine a été membre de la Commission Dumont qui portait sur la place des laïcs dans l'Eglise.

Le diocèse de Montréal compte présentement 1,533,000 catholiques répartis en 257 paroisses et 22 zones pastorales. La population totale du diocèse comprend pour sa part 2,136,180 personnes. C'est le plus grand diocèse au Canada, Québec et Toronto venant respectivement au second et au troisième rang avec 908,000 et 900,000 catholiques.

Voir page 2

LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

Clark s'efforce de projeter dans l'Ouest l'image d'un leader vraiment "rassembleur"

par Michel Vastel

REGINA — « Quiconque peut unir son parti peut tout aussi bien unifier son pays », a lancé hier Joe Clark en plein coeur de la Saskatchewan.

Le leader conservateur continuait ainsi sa patiente campagne, particulièrement marquée dans l'Ouest, pour se bâtir l'image du seul homme capable d'unifier le pays, capable surtout de faire accepter au Canada anglais les concessions dont le Québec a besoin pour demeurer dans la Confédération.

La veille, au fin fond de l'île Vancouver, Clark avait eu droit à une chaleureuse ovation en renouvelant sa profession de foi dans les politiques de bilinguisme. Un Colombien n'avait pas apprécié que le leader conservateur s'en prenne aux déclarations de l'ancien ministre libéral James Richardon sur ses politiques. Clark a mis toute la salle de son côté en lançant aux contestataires: « Je perds peut-être un vote, mais je gagne un pays! »

Dans l'Ouest d'ailleurs, Joe Clark ne rate pas une occasion de capitaliser sur la façon dont rapidement il a su maîtriser son français et ainsi, selon lui, « mieux communiquer avec les Québécois ». « J'ai besoin de Québec pour gouverner », répète-t-il, déclarant à qui veut l'entendre qu'il aura au moins cinq sièges, et peut-être quinze au Québec et que la province sera solidement représentée dans un gouvernement conservateur.

Dans ces terres de l'Ouest où le sentiment anti-Trudeau est particulièrement évident, cette image d'un Joe Clark désormais bien accepté au Québec contribue à créer l'image d'un parti vraiment national et l'image d'un chef de gouvernement rassembleur de Canadiens désireux de « bâtir un pays ».

Joe Clark participait à sa première ligne ouverte de la campagne sur les ondes d'une station de Régina. De l'avis de tous les observateurs, il s'en est tiré avec aisance, dans une région où pourtant les conservateurs ne sont pas particulièrement visibles et où les pancartes libérales et néo-démocrates sont nombreuses.

Loin d'être « pactées », ces premières confrontations du leader conservateur avec un auditoire inconnu et non partisan ont montré qu'il savait se sortir des quelques pièges qui lui ont été tendus.

Sur la politique de bilinguisme par exemple, Clark admet qu'il adoucira les règlements sur l'étiquetage et surtout sur le programme de bilinguisation de la fonction publique. Mais il ajoute par ailleurs que son gouvernement accordera un appui financier aux provinces qui veulent développer l'enseignement de la langue seconde.

Un autre auditeur lui a rappelé une déclaration ambiguë qu'il avait faite au *Globe & Mail*, alors qu'il laissait entendre que Trudeau n'était pas tout à fait « authentique » puisqu'il était un « Canadien de souche européenne ». Clark en a profité pour chanter un refrain qu'il affectionne, surtout dans l'Ouest, à la gloire de tous ces « newcomers », venus de tous les coins du globe bâtir un pays.

Ce pays, Clark affirme vouloir le construire sur les « instincts de bâtisseurs de tous les Canadiens ». Le chef conservateur fait ainsi appel à ceux qui rêvent de posséder leur maison — « un pays de petits propriétaires » —, à ceux qui veulent lancer une petite entreprise. Et Clark termine généralement cette chanson par une série de promesses: ce sera un pays sans gros problèmes, sans gros défis, sans trop de bureaucratie, un petit bonheur tranquille en somme.

Une bonne partie des questions des auditeurs de la Saskatchewan ont porté sur le programme économique et fiscal de Clark. Dans cette ancienne province néo-démocrate où il a fallu créer une compagnie de la Couronne pour rapatrier le contrôle de l'exploitation de la potasse, on a accusé Clark de vouloir réduire son déficit budgétaire en sabordant toutes les compagnies publiques.

Le chef conservateur a ajouté hier, à sa liste de compagnies fédérales « définitivement condamnées », la compagnie Eldorado Nucléaire qui possède pourtant d'importants intérêts en Alberta et en Saskatchewan.

Un des principaux conseillers de Clark a d'ailleurs rappelé que la position fondamentale des conservateurs sur cette question est que toutes les entreprises publiques devraient systématiquement être remises en cause et la question de l'heure « privatisation » réexaminée périodiquement.

Tout en continuant de prétendre que les conservateurs parviendront un jour à présenter un budget équilibré, Clark admet aussi ne pas savoir quand. Il se tire cependant d'affaire en citant une étude de Burns Fry selon laquelle il faudrait 92 ans aux libéraux, avec leur politique actuelle, pour atteindre cette position d'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, dans une province où on lui demande plutôt de transférer des emplois de fonctionnaires, M. Clark ne risquait pas grand chose hier en rappelant qu'un autre moyen de réduire les dépenses serait de supprimer quelques milliers d'emplois à Ottawa.

Enfin, au sujet des problèmes qui entourent aujourd'hui tout le système d'assurance-maladie au Canada, Joe Clark a promis hier de se rallier immédiatement, après son élection, à la suggestion de Richard Hatfield de convoquer une conférence de tous les chefs de gouvernement et des professionnels de la santé. On sait que le leader conservateur a abandonné, depuis la campagne au leadership, son idée de taxer les bénéfices reçus au titre des programmes de santé. Tout en continuant d'affirmer qu'il croit au principe de l'universalité des programmes de santé au Canada, le leader conservateur n'a cependant toujours pas précisé quelles seraient les propositions qu'il ferait aux provinces.



Joe Clark, sur les ondes d'une station de Regina, participait à la première émission "ligne ouverte" depuis le début de sa campagne. (Téléphoto CP)

En terre péquiste

Fabien Roy joue à fond la "carte nationaliste"

par André Bellemare

CHICOUTIMI (PC) — Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, a joué à fond la carte nationaliste hier à Chicoutimi en plein château-fort péquiste, où il a présenté trois candidats de la région qui bénéficient pleinement de l'organisation du PQ au cours de la campagne électorale.

M. Roy, tenant un discours à forte saveur québécoise, s'est d'ailleurs plu à qualifier ses nouveaux candidats de « nationalistes convaincus » et de « patriotes convaincus » bien décidés à former un bloc vraiment québécois à Ottawa.

Le plus connu du trio est sans doute M. Magella Tremblay, un permanent du PQ, homme de confiance du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui défendra les couleurs créditistes dans le comté de Chicoutimi, dont le député libéral sortant M. Paul Langlois a déjà accepté un poste à la Commission canadienne des transports.

Le second est un ancien militant libéral actif, M. Jean-Maurice Coulombe, un producteur de lait prospère, maire de Shipshaw depuis 15 ans, directeur de la Société de développement économique de Jonquière qui se présentera dans la nouvelle circonscription de Jonquière, anciennement Lapointe, et affrontera le libéral sortant Gilles Marceau.

Dans la circonscription du Lac-Saint-Jean, celle du ministre du Développement économique régional, M. Marcel Lessard, le Crédit social a choisi M. Philippe-Auguste Bouchard, un agent immobilier d'Alma, ex-président de la Société nationale des Québécois et de la SSJB, présenté comme un « patriote convaincu ».

Les créditistes ont maintenant désigné 40 candidats au Québec et M. Roy poursuivra sa tournée d'organisation et sa chasse aux candidats aujourd'hui à Sherbrooke et demain à Donnacona dans le comté de Portneuf.

La réunion d'hier à Chicoutimi était présidée par le député de Roberval, M. C.-A. Gauthier, qui tentera de conserver la circonscription où il a été élu en une première fois en 1962.

Paraissant en pleine forme, le chef créditiste s'est lancé dans une envolée oratoire digne des meilleures assemblées publiques pour répondre au sénateur Jean Marchand et au premier ministre Trudeau sur le rôle des députés provinciaux à Ottawa.

Il a souligné que ce ne sont pas les députés de l'Ouest ou de l'Ontario qui défendront les intérêts des Québécois à la Chambre des communes et, à ce chapitre, il a vertement critiqué le « club des muets » que constitue selon lui le groupe des députés libéraux fédéraux.

Après avoir signalé que les députés des autres provinces ont joué leur rôle à Ottawa, vis-à-vis de leurs commettants, M. Roy a dit que le « malheur, la tragédie pour le Québécois, c'est que les députés bleus ou rouges, une fois qu'ils sont élus, cessent d'être les représentants du Québec là-bas pour servir d'abord les intérêts de leur parti ».

« Nous avons besoins de véritables représentants du Québec à Ottawa et non d'une succursale d'un grand parti national. »

En dépit de la présence de plus en plus forte de la « machine péquiste » autour des candidats créditistes, M. Roy semble se ficher de l'épithète de « séparatiste déguisé » que lui a accollé mardi M. Marchand dans la circonscription de Beauce.

la campagne des *chefs*

HIER

Interviewé à la télévision privée de Québec **le premier ministre** a rappelé l'importance des pouvoirs des gouvernements fédéraux en précisant qu'ils devaient être coiffés d'un gouvernement central fort jouissant de pouvoirs constitutionnels lui permettant de trancher des disputes entre provinces comme celle que suscite actuellement le prix du pétrole. M. Clark, a-t-il poursuivi, a déjà commencé à se départir des pouvoirs du gouvernement central en les promettant aux provinces dans le seul but de satisfaire et d'apaiser les « sept ou huit premiers ministres conservateurs qui pourraient l'aider à être élu ».

Après avoir prêché le démantèlement de Pétro-Canada, c'est celui de la compagnie Eldorado Nucléaire que le chef du parti conservateur, **M. Joe Clark,** a préconisé hier à Regina. Il a abordé un autre sujet dans lequel il n'a jamais paru à l'aise, celui d'un budget conservateur. Un jour nous parviendrons à présenter un budget équilibré, a-t-il déciaré, mais nous ne savons pas quand. Il a fait cas d'une étude selon laquelle il faudrait 92 ans avant que les libéraux ne réussissent à équilibrer leur propre budget fédéral.

M. Ed Broadbent et son confrère M. Dave Barrett de la Colombie-Britannique se sont heurté le nez à la porte d'un hôpital de Vancouver que les organisateurs avaient inscrit à leur itinéraire. Le directeur de l'hôpital n'a pas jugé que l'institution se prêtait aux jeux de la politique et les a confinés à une antichambre. M. Broadbent a refusé de visiter l'hôpital sans être entouré des cameramen de la télévision.

M. Fabien Roy était à Chicoutimi, en plein territoire péquiste, et il a profité de ce sol fertile pour y semer le nationalisme à tout vent, comme le dictionnaire que l'on sait.

AUJOURD'HUI

M. Trudeau quitte Montréal ce matin pour cette partie de Terre-Neuve qui jouxte le territoire du Québec, Wabush, où il doit prononcer une allocution vers 13 h. Le premier ministre se rendra par la suite à Goose Bay et prononcera quelques mots à l'aéroport devant ses partisans avant de se diriger vers Corner Brook où il prononcera un discours en soirée à l'école secondaire Regina avant de repartir pour Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, où il passera la nuit.

L'itinéraire de **M. Joe Clark** est peu chargé aujourd'hui. Il ne prononce qu'un seul discours, devant les membres du Empire Club à l'hôtel Royal York de Toronto, vers 13 h, et quittera la Ville Reine à 21 h 30 pour se rendre à Montréal où il passera la nuit.

M. Broadbent poursuit ses visites industrielles en Colombie-Britannique, cette fois à Nanaimo, à l'usine de l'Alberni Pulp and Paper, en compagnie de M. Tommy Douglas. Sa tournée le mènera dans la circonscription de Cowichan-Malahat-Les Iles avant son retour à Victoria puis son départ pour Winnipeg.

Le chef du Crédit social, **M. Fabien Roy,** rencontre des candidats dans la région de Sherbrooke cet après-midi, puis rentre à Montréal pour y discuter avec des candidats de la région métropolitaine.

Trudeau accuse Clark de se faire complice du «nationalisme pessimiste»

JOLIETTE — C'est une charge à fond contre « le nationalisme pessimiste au moment où le Québec devient adulte, en pleine possession de ses moyens, commence à se faire des muscles » qui a constitué le sommet du discours du premier ministre Trudeau hier soir à Joliette.

Dans une salle bondée et dans une ambiance extrêmement chaleureuse, même par un soir de série de la coupe Stanley, le chef libéral a dénoncé l'attitude des gens, le gouvernement québécois en tête, qui veulent « arracher » le Québec à ce pays auquel il est lié depuis trois cents ans, alors même que le Québec s'affirme de plus en plus dans plusieurs domaines, sports, culture, littérature, entreprises, etc.

C'est ce que M. Trudeau veut dire lorsqu'il parle de nationalisme pessimiste.

Dans le comté de Joliette, où le député est M. Roch La Salle depuis 1968, M. Trudeau a sommé son adversaire conservateur d'indiquer clairement sa foie en notant qu'il cherche l'appui du vote des séparatistes, et en se demandant si cela n'impliquait pas du même coup l'engagement ou l'obligation de négocier l'indépendance, advenant l'élection d'un gouvernement conservateur.

Précédant le premier ministre à la tribune, le sénateur Jean Marchand avait ouvert la voie sur ce point en proclamant que les libéraux sont « tannés » de ceux qui jouent sur tous les tableaux en même temps.

En matinée à Québec, M. Trudeau, a déclaré qu'il soupçonne M. Joe Clark, le chef conservateur, d'être le pantin des gouvernements provinciaux.

Au cours d'une interview réalisée au réseau TVA, émission qui sera diffusée la semaine prochaine, M. Trudeau a soutenu que le chef conservateur n'a pas une vue claire de ce qu'il veut mais qu'il désire abandonner des pouvoirs aux provinces.

Il a donné l'exemple de Loto-Canada et du secteur des pêcheries qu M. Clark s'est engagé à redonner aux provinces.

Le premier ministre a également souligné que M.Clark semble compter sur les premiers ministres conservateurs du pays pour se faire élire. « C'est comme le type qui dit: je suis leur chef et je les suis », a-t-il ironiser.

Selon M. Trudeau, ce sont les médias d'information qui ont créé l'impression qu'il mène sa campagne sur le dos des gouvernements provinciaux.

Il a déclaré qu'il existe des « forces centrifuges au Canada », tels le Québec et l'Alberta, et qu'il est nécessaire de maintenir les pouvoirs du gouvernement central.

Quant au ton agressif de sa campagne électorale, le leader libéral l'a justifié en soulignant que des gens tentent délibérément de saboter ses assemblées. Même si cela scandalise les journalistes, a-t-il dit, si ça se produit, « je cogne dur et je cogne fort. »

M. Trudeau a affirmé au sujet du « mandat de négocier » la souveraineté-association, remis de l'avant par le Parti québécois, que l'on ne peut pas faire l'indépendance du Québec avec une position aussi floue.

Il a rappelé par ailleurs qu'il fut tenté de quitter la politique mais que l'élection du PQ l'a convaincu qu'il est important qu'il mène personnellement « la bataille du Canada contre le séparatisme ».

Il a ajouté que le fédéralisme est un mouvement de pendule, centralisation ou décentralisation, et il est justement entré en politique parce qu'il estimait que ce mouvement donnait trop de pouvoirs au Québec.

Plus tôt dans la journée, dans le comté de Portneuf, le premier ministre avait insisté à nouveau, sur l'importance de former un gouvernement fort à Ottawa, afin de protéger les intérêts des francophones.

Il a dit que les Québécois se sont donné des gouvernements provinciaux forts dans le passé, citant ceux de Duplessis, Lesage et Lévesque.

Le chef libéral était accompagné des ministres Gilles Lamontagne et André Ouellet, ainsi que du sénateur Jean Marchand.

Devant plusieurs centaines de personnes, devant l'église de Saint-Raymond-de-Portneuf, dont nombre d'enfants, M. Marchand s'en est pris à ceux qui veulent garder le Québec sous une cloche de verre et qui donnent des coups de poignard dans le dos à ce grand Canadien' français qu'est M. Trudeau.

Portneuf, un comté libéral, pourrait devenir créditiste avec la nouvelle carte électorale.

La peine de mort: un enjeu électoral?

OTTAWA (CP) — Les policiers et les gardiens de prison du Canada viennent d'entrer en campagne pour que la peine de mort devienne un enjeu de la campagne électorale en cours.

L'Association canadienne de la police a commencé hier à faire publier dans divers journaux des annonces d'un quart de page soulignant aux électeurs l'importance de rétablir la peine de mort. L'association consacrera $100,000 à cette campagne de publicité pour inciter les candidats à prendre position sur la question.

Les députés ont aboli la peine de mort en 1976 et même si en théorie les personnes trouvées coupables du meurtre d'un agent de police ou d'un gardien de prison dans l'exercice de ses fonctions sont passibles de la peine capitale, personne n'a été exécuté au Canada depuis 1962.

Des porte-parole des trois partis ont fait savoir que malgré les efforts concertés des policiers et des gardiens de prison il était fort peu probable que la question de la peine de mort ne devienne un des points brûlants de cette campagne.

L'association des policiers, qui regroupe 52,000 policiers municipaux, recommande le rétablissement de la peine de mort pour tout meurtre prémédité.

Le vote libre sur l'abolition de la peine de mort avait été remporté par les tenants de cette thèse par six voix seulement en 1976. Les annonces qui ont paru hier rappellent à la population de la moitié de leurs représentants aux Communes ont voté pour le maintient de la peine capitale, que 70% de la population est en faveur du maintien de la pendaison.

Broadbent forcé d'annuler sa visite à l'hôpital

NEW WESTMINSTER, C.-B. (PC) — Le directeur médical de l'hôpital Royal Columbian a refusé l'entrée hier à la cinquantaine de journalistes, photographes et cameramen qui accompagnaient le leader néo-démocrate Ed Broadbent.

Devant ce refus de M. Ladislav Antonik, M. Broadbent a annulé la visite des malades qu'il devait faire et il a plutôt tenu une conférence de presse en compagnie du leader néo-démocrate de la Colombie-Britannique, M. Dave Barrett.

M. Antonik a expliqué qu'il ne pouvait pas permettre de déranger les malades, même si on était en pleine campagne électorale. L'élection fédérale a lieu le 22 mai et celle de la Colombie-Britannique le 10 mai.

Il y a quelque temps, M. Broadbent avait pu visiter un hôpital de Regina, dirigé par le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, même s'il était accompagné de plusieurs journalistes, photographes et cameramen.

Dans leur conférence de presse, MM. Broadbent et Barrett ont souligné que les restrictions budgétaires des gouvernements fédéral libéral et crédidiste de la Colombie-Britannique ont fait baisser la qualité des soins de la santé.

M. Broadbent a réclamé le retour au partage 50-50 des coûts des soins de la santé entre Ottawa et les provinces, au lieu du montant forfaitaire que le gouvernement central verse actuellement aux provinces.

Les deux leaders néo-démocrates ont souligné l'union qui existe entre le NPD national et celui de la Colombie-Britannique et ils ont fait des plaisanteries sur la querelle qui a pris naissance entre les progressistes-conservateurs fédéraux et ceux de la Colombie-Britannique.

Le leader conservateur de cette province, M. Vic Stephens, a accusé M. Joe Clark d'avoir conclu une entente secrète avec les créditistes pour recevoir leur appui. M. Clark a nié.

Joe Clark et C.D. Howe

REGINA (d'après PC) — Le leader conservateur, M. Joe Clark, qui participait hier à une « ligne ouverte » à Regina n'a pas paru découragé par les résultats d'une étude de l'Institut C.D. Howe, de Montréal, qui a conclu mardi que le programme de déduction de l'impôt des frais hypothécaires aurait un effet inflationniste et pourrait envenimer la situation du logement au Canada.

M. Clark a dit à ses auditeurs qu'il continuait à croire en ce programme et qu'il s'agissait d'une priorité pour son parti.

EN BREF...

Laberge dans Charlesbourg

M. Henri Laberge, président de l'Union populaire, a annoncé hier qu'il posait sa candidature dans la nouvelle circonscription de Charlesbourg, qui englobe le comté provincial de Charlesbourg ainsi que Loretteville, Saint-Emile, Saint-Gabriel-de-Val-Cartier et deux quartiers de la ville de Québec, Les Saules et Neufchastel.

Candidat de 17 ans

Agé de 17 ans seulement, M. Tony Reznowaki, le fils de l'ancien leader du Crédit social, est le plus jeune candidat jamais inscrit sur la liste du Crédit social, est le plus jeune candidat à briguer les suffrages dans une élection générale au Canada. Il se présente sous la bannière du Crédit social dans Winnipeg-Fort Garry. Le jeune candidat célébrera son 18e anniversaire de naissance dix jours avant les élections. Le plus jeune député jamais élu au Parlement a été M. Claude-André Lachance qui avait 20 ans quand les électeurs l'ont choisi pour représenter la circonscription de Lafontaine-Rosemont sous la bannière libéral en 1974. M. Lachance se présente encore cette année.

La vérité s.-v.-p.

M. Steve Paprowski, candidat conservateur dans Edmonton nord, soutient qu'il n'a jamais demandé au ministre des Transports, M. Otto Lang, de lui assurer un poste dans l'administration fédérale, comme M. Lang le prétend. Ce dernier affirme au contraire que le gouvernement libéral n'a jamais offert pareil poste à M. Paprowski et que c'est ce dernier qui serait venu lui quémander une planque pour sortir de la politique. De l'avis de M. Paprowski, tous les candidats conservateurs de l'Alberta, à l'exception de M. Clark, ont été sollicités par le parti libéral. On lui aurait offert un poste de juge au tribunal de la citoyenneté. « Pourquoi mentirais-je? » demande M. Paprowski.

Une campagne sale

La candidate conservatrice dans Ottawa-Carleton, Mme Jean Pigott, estime que les 15,000 fonctionnaires fédéraux dont les bureaux se trouvent à Hull contribuent à la pollution de l'Outaouais puisque les eaux usées de cette ville ne sont pas traitées. Dans sa campagne, elle prône donc le retour de ces fonctionnaires à Ottawa où au moins les eaux usées sont traitées et filtrées avant d'être retournées à la nature.

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?
• problèmes familiaux
• problèmes professionnels
NOUS POUVONS VOUS AIDER
Demandez Marcel ou Mike
Discrétion assurée
AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE
Rawdon
834-6793 ou 834-3297

DR
Arretez ou stoppez
chez
Desmarais & Robitaille Limitée
60 ouest, rue Notre-Dame, 845-3194
pour vos
CADEAUX DE COMMUNION
Chapelets — Icônes
Médailles — Crucifix
Missels — Disques
Statuettes — Livres
une demi-heure de stationnement gratuit

L'ex-concubine de Lee Marvin obtient $104,000 en cour

LOS ANGELES (AFP) — Un juge de Los Angeles a accordé hier $104,000 de dommages et intérêts à la chanteuse américaine Michelle Triola qui avait intenté un procès à son ancien compagnon, l'acteur Lee Marvin.

Michelle Triola, 46 ans, réclamait à Lee Marvin, 55 ans, avec lequel elle a vécu pendant six ans, $1.8 million, soit la moitié de ce que l'acteur avait gagné, selon elle, pendant leur union.

L'ancienne chanteuse avait fait valoir qu'elle avait abandonné sa carrière pour aider son ami dont elle avait pris légalement le nom sans être passée devant le maire. Selon elle, le comédien s'était engagé oralement à subvenir à ses besoins et le couple avait partagé maison, voyages et comptes en banque pendant leur vie commune.

Le juge a expliqué que les dommages et intérêts avaient pour but de « faciliter la réintégration de la concubine et de lui donner les moyens de financer une nouvelle formation lui permettant de retrouver un emploi ».

Déboutée en première instance, Michelle Triola avait porté l'affaire devant la Cour suprême de Californie. Cette dernière avait décidé en 1976 que l'absence de mariage n'invalidait pas les accords passés au sein du couple concernant les revenus, les propriétés ou les dépenses.

Forte de cet arrêt, l'ancienne chanteuse était revenue le 20 janvier devant un tribunal de Los Angeles réclamer à nouveau « son dû ».

Pendant trois mois, le procès, aux détails croustillants et souvent sordides, a provoqué un intérêt passionné chez des milliers de couples illégitimes américains.

La décision du juge californien fera sans nul doute jurisprudence. On estime qu'une centaine de plaintes similaires à celle de Michelle Triola pourraient être prochainement déposées dans la seule Californie.

Rondeau fera campagne hors de prison

par Bernard Morrier

Le député indépendant de Shefford aux Communes, M. Gilbert Rondeau pourra mener sa campagne électorale hors de prison. Il s'est présenté hier devant le juge en chef Edouard Rinfret, de la Cour d'appel, pour solliciter la permission d'en appeler de sa condamnation d'avoir frustré la Commission d'assurance-chômage d'une somme de $37,000, entre les 5 novembre 1973 et le 31 octobre 1977.

M. Rondeau avait reconnu, la 8 décembre dernier, sa culpabilité à 14 chefs d'accusation et, jeudi dernier, le juge Gérard Normandin, de la Cour supérieure, à Granby, l'avait condamné à 5 mois de prison, en plus d'une amende de $5,600.

A cette occasion, l'accusé avait tenté de changer son plaidoyer à la dernière minute, mais le juge Normandin avait aussitôt rejeté la requête.

Hier, par la voie de son procureur, Me Auguste Choquette, le député sortant a réitéré sa requête devant le juge Rinfret, en affirmant qu'en reconnaissant sa culpabilité, le 8 décembre dernier, il s'était laissé emporté par son état dépressif, tout en disant avoir été victime de pressions. Quand le juge Rinfret a voulu savoir la nature de ces pressions, il n'a pu avoir de précision et il a dès lors fait remarquer que cet allégué était trop général.

M. Rondeau a donc choisi de retirer sa demande pour aussitôt annoncer qu'il portait sa sentence en appel. Le débat à cet effet aura donc lieu le 6 juin, soit après le scrutin du 22 mai.

D'ici là, il pourra demeurer en liberté aux conditions habituelles, dont celles de remettre son passeport et de ne pas quitter le Québec, et aura tout le loisir nécessaire pour entrer de plain-pied dans sa campagne électorale, à l'issue de l'annonce de sa candidature, toujours dans Shefford et à titre d'indépendant, le 30 mars.

Me Choquette a obtenu que tout le débat sur l'appel soit reporté après les élections fédérales du 22 mai, après avoir fait connaître les intentions politiques de son client. Si jamais celui-ci perdait son appel et devait être incarcéré, il perdrait par le fait même son droit de vote et, par la même occasion, le droit de poser sa candidature dans une élection. « Ce serait-là, devait-il ajouter, une façon de brimer la démocratie. »

Quant à la libération de son client, Me Choquette devait faire remarquer que celui-ci ne présentait aucun danger de récidive et que sa conduite, dans les prochaines semaines, ne pouvait être qu'exemplaire, compte tenu de la campagne dans laquelle il allait s'engager.

Biscuits David doit verser $1,669 pour discrimination sociale

(par Bernard Morrier) — Le juge Edouard Martel, de la Cour supérieure, vient de donner suite à une requête de la Commission des droits de la personne du Québec et, par la même occasion, condamne les Biscuits David, de la rue Hochelaga, à verser à l'une de ses ex-employées, envers qui l'entreprise avait commis de la discrimination sociale, la somme de $1,668.81 en salaire perdu.

Peu avant son embauche, en septembre 1976, l'ex-employée avait rempli un formulaire sur lequel elle affirmait n'avoir aucun parent déjà au service de la compagnie, bien que ce fut le contraire. La vérité éclata quelques semaines après et, le 25 octobre, la jeune fille fut mise à pied.

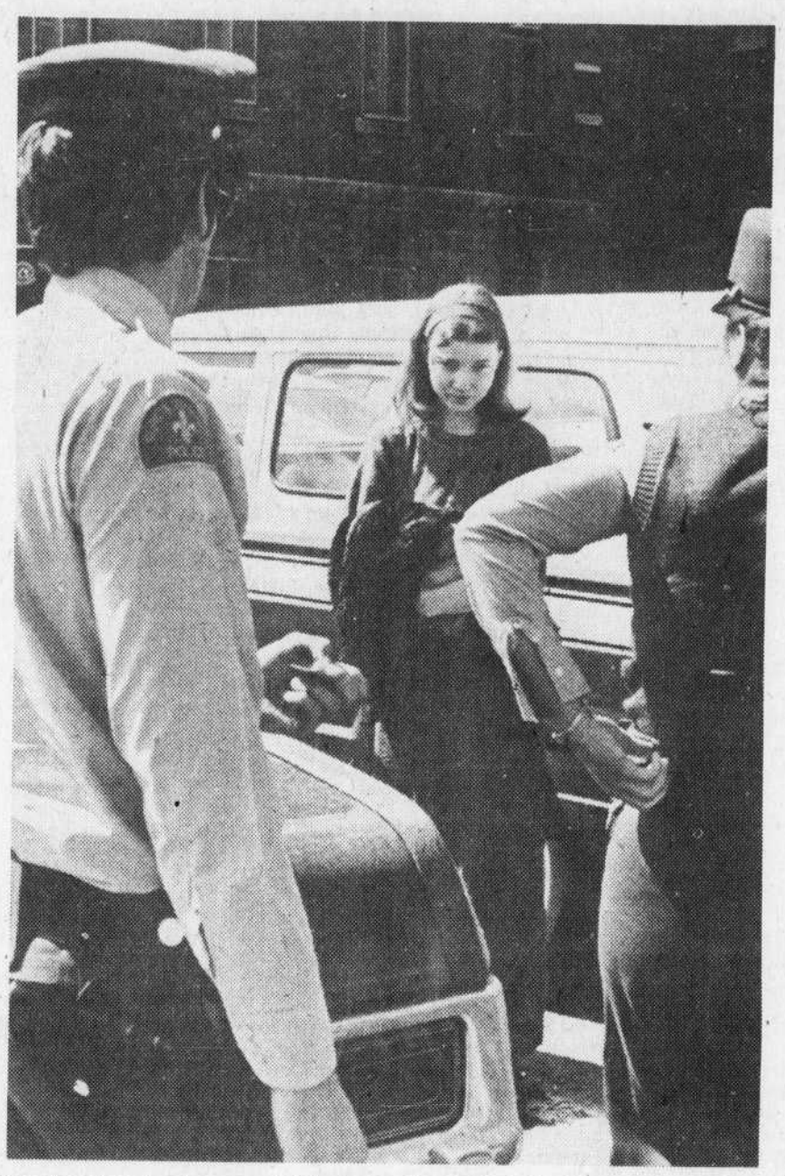
Dans sa requête, la Commission des droits de la personne soutient que la politique de Biscuits David, qui bloque l'engagement de personnes qui ont un lien de parenté avec un employé, serait une politique discriminatoire en regard de l'état civil, en plus d'être contraire aux articles 10 et 16 de la Charte.

En défense, l'entreprise a soutenu que si elle avait adopté une telle politique, c'était pour éviter le favoritisme et également les problème d'absence qui sont causés par des décès dans une même famille. De plus, si on avait congédié la jeune fille, c'est parce qu'elle avait fait une fausse déclaration sur sa demande d'emploi.

Après avoir cité certains cas de jurisprudence et analysé les articles 10 et 13 de la Charte des droits et liberté de la personne, le juge Martel estime que Biscuit David a, de fait, fait preuve de discrimination d'ans l'embauche et la durée de la période de probation et du renvoi de la jeune fille.

Le magistrat estime de plus qu'il s'agissait là d'un congédiement abusif et injustifié et, dans son esprit, et croit que l'équivalent de trois mois de salaire apparaît raisonnable.

L'ex-employée a travillé pour un salaire de $128.37 par semaine et en multipliant ce montant pour une période de 13 semaines, on en arrive à la somme de $1,668.81, que la compagnie doit verser à celle-ci, en plus d'acquitter les frais de la cause.



Dans le calme le plus complet, la jeune Chantal Labrie, 21 ans, alias «Ruth», membre de la secte de «Moïse», a été escortée hier après-midi à Québec, où elle doit subir des examens dans une clinique en vertu d'une ordonnance judiciaire. (Photolaser CP)

La SQ intervient

Arrêté, «Moïse» sera soumis à des examens

NEW-CARLISLE (d'après PC) — Roch Thériault, 31 ans, devra subir des examens psychiâtriques durant une période de 30 jours à l'hôpital Robert Giffard, à Québec. Ainsi en a décidé, hier, le juge Yvon Mercier, de la Cour des sessions de la paix, à New-Carlisle.

Thériault, alias « Moïse », chef de la secte installée au pied du « Mont de l'Eternel », en Gaspésie, a été traduit en Cour quelques heures après son arrestation tôt hier matin.

Il a été accusé d'entrave au travail des policiers mais n'a pas eu à enregistrer de plaidoyer, le juge ayant acquiescé à la requête de la Couronne pour qu'il soit soumis à des examens psychiâtriques.

L'accusation contre Thériault fait suite à deux tentatives infructueuses de la Sûreté du Québec pour exécuter une ordonnance émise par la cour provinciale dans le cas d'une de ses adeptes, Chantale Labrie, 21 ans, alias « Ruth », de Laurierville.

Après plusieurs semaines d'attente, la Sûreté du Québec est finalement intervenue, tôt hier matin, et a procédé à l'arrestation de Roch Thériault, au milieu de sa secte réfugiée depuis l'automne dernier au pied du « Mont de L'Eternel », non loin de Saint-Jogue, en Gaspésie.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a déclaré que l'opération s'était déroulée sans aucun incident vers 5 heures 30 du matin.

Une douzaine de policiers y ont participé, utilisant un hélicoptère et des motoneiges pour se rendre jusqu'à la cabane en bois rond habitée par le groupe en pleine forêt.

Les policiers ont également exécuté l'ordonnance de la cour provinciale stipulant que Chantale Labrie devra subir des examens à la clinique Roy-Rousseau, à Québec. La jeune fille devait être ramenée à Québec durant la journée. Quant à Thériault, il a été incarcéré à New-Carlisle où il devait comparaître en après-midi sous une accusation d'entrave au travail des policiers.

Le porte-parole de la police a déclaré que trois membres de la secte avaient accompagné Thériault de « plein gré » jusqu'à New-Carlisle.

Parc régionaux: la CUM affirme sa compétence

Avant que des interventions des gouvernements supérieurs ne lui retirent toute possibilité d'intervention, la Communauté urbaine de Montréal a résolu d'affirmer sa compétence en matière d'implantation de parcs régionaux.

Au cours d'une assemblée extraordinaire hier le Conseil de la CUM a adopté un règlement autorisant la CUM à se prévaloir de sa loi constitutive pour exercer son autorité sur l'établissement de parcs régionaux dans l'île de Montréal.

Le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, s'est opposé à l'adoption de ce règlement en soutenant qu'il s'agissait d'une affaire de la compétence du gouvernement provincial. « Dans les récents mois, a-t-il dit, ce présent gouvernement, qui a été l'auteur de plusieurs mesures salvatrices en matière d'environnement, a donné un exemple probant en faisant l'acquisition d'un parc régional dans l'est de l'île ».

C'est précisément parce que des gouvernements supérieurs sont intervenus ponctuellement sur le territoire de la CUM que le maire de ville d'Anjou, M. Jean Corbeil, a soutenu l'adoption du règlement. L'absence de leadership de la CUM a incité les gouvernements supérieurs à intervenir à sa place. « Il est temps que nous décidions de ce qui va se passer sur le territoire de la CUM. Nous serons alors en position de force avec les gouvernements pour indiquer la façon dont ces choses doivent se faire. »

Pour l'instant, la résolution du Conseil ne fait qu'affirmer la juridiction de la CUM, qu'elle pourra exercer dans les faits aussitôt que le gouvernement québécois en déterminera la date d'entrée en vigueur.

C'est presque à la demande du gouvernement québécois, d'ailleurs, que la CUM a décidé de s'intéresser à son rôle dans l'établissement des parcs régionaux, bien que sa loi le lui permette depuis 1970.

« Nous avons été informés par Québec qu'il y aurait des sommes disponibles en vertu d'ententes Canada-Québec pour les parcs régionaux et intermunicipaux », a dit le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre Des Marais II.

La CUM aura enfin son schéma d'aménagement

par Alain Duhamel

L'une des premières tâches de la nouvelle Commission permanente de l'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal consistera à préparer une version définitive d'un schéma d'aménagement du territoire.

En effet, cette commission, créée hier par une résolution du Conseil de la CUM, poursuivra et complètera un processus engagé depuis plusieurs années sur la préparation et l'adoption d'un schéma d'aménagement pour l'île de Montréal.

Le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre Des Marais II, a indiqué après l'assemblée du Conseil, que cette commission, s'appuyant sur les orientations déjà exprimées dans plusieurs études, serait en mesure de présenter un schéma d'aménagement dont l'adoption se fait attendre depuis la création de la CUM.

Rappelons qu'en mai 1973, le Service de planification de la CUM a déposé un schéma d'aménagement que le Conseil n'a jamais adopté. Depuis, cependant, le rapport d'une commission d'étude en 1974, le rapport de la Commission sur l'évaluation financière du schéma, en 1975, le projet de règlement sur l'aménagement, en 1976, et le rapport du sous-comité sur les objectifs du schéma d'aménagement, en 1978, ont fait progresser les travaux d'analyse et de préparation d'une version acceptable du schéma.

La Commission permanente de l'aménagement a pour fonctions d'orienter les politiques de la CUM, de consulter les villes, les groupes et les citoyens, de s'assurer du respect du schéma par les municipalités, d'examiner les demandes de modifications ou de dérogations et, au besoin, d'agir comme arbitre.

La résolution fait obligation à la Commission de se réunir au moins quatre fois l'an et, chaque année, de présenter un

Voir page 8: CUM

AUJOURD'HUI

Jusqu'à demain se poursuit là « Semaine québécoise du Vieux », au Cégep du Vieux-Montréal 255 rue Ontario est; le conférencier ce midi est M. Marc Laurendeau, journaliste.

■

A 20 h, conférence du Dr François Bourlières, de Paris, sur l'écologie du vieillissement, au Pavillon de Koninck de l'Université Laval, à Québec.

■

A 19 h 30, conférence sur la quatrième dimension, présentée par l'Association gnostique internationale de recherche en anthropologie, au 8010 rue Saint-Denis.

■

A 12 h 15, spectacle de musique classique au Collège Marie-Victorin, 7000 rue Marie-Victorin, à Montréal.

■

Aujourd'hui et demain, à l'hôtel Regence Hyatt, le congrès de l'Association des relationnistes du Québec.

■

A 19 h, séance d'information sur le Hatha-Yoga, au Lotus, 7373 rue Lajeunesse, à Montréal.

■

A 12 h, récital de clarinette et de piano, au Pavillon Marguerite-d'Youville de l'Université de Montréal, 2375 chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

■

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont à l'école de l'Arpège, 649 rue Saint-Joseph, à Sainte Julie, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; aussi à l'école secondaire de Beaconsfield, aux mêmes heures.

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Les rares étudiants qui demeurent en résidence durant l'été en viennent souvent à se demander, après le 23 juin, si McGill ne se serait pas francisé du jour au lendemain. Tout d'un coup, ils n'entendent plus parler que le français sur le campus universitaire. Qu'ils se rassurent, McGill n'est pas encore une université d'expression française, c'est l'Ecole française d'été de McGill qui exige de ses quelque 200 étudiants venus de toute l'Amérique du Nord et même d'Europe qu'ils ne parlent que la langue de Molière durant les 6 semaines de leur session d'études. Si l'Ecole française d'été offre des cours de perfectionnement en élocution française, elle dispense également le seul programme de maîtrise au Canada en langue, littérature et civilisation françaises et québécoises enseigné par d'éminents spécialistes provenant d'universités canadiennes et européennes. C'est pourquoi un grand nombre d'enseignants québécois pensent, à l'instar de Mme Lise Blais qui a obtenu l'an dernier une maîtrise à l'Ecole française d'été, que leurs études à McGill ont été une expérience très stimulante. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de cette année, veuillez téléphoner aux numéros suivants: 392-4678/4679.

Les étudiants en agriculture du collège Macdonald ne chômeront pas cet été. En effet, à partir du mois prochain, 70 étudiants inscrits en première et deuxième année du diplôme d'agriculture logeront et travailleront chez l'habitant durant quatre mois, dans différentes exploitations agricoles du Québec. Il ne s'agit pas là seulement d'un emploi d'été mais d'un stage de travaux pratiques durant lequel les cultivateurs initieront les étudiants à toute une gamme de techniques agricoles. Ce programme qui n'en est pas à sa première année a suscité l'enthousiasme des cultivateurs qui participent, de concert avec les professeurs du collège Macdonald, à son amélioration. Le but de ce programme est de former une nouvelle génération d'exploitants agricoles parfaitement au fait des derniers progrès scientifiques et technologiques en agriculture.

Du lundi au vendredi, tout au long de l'année, le public peut effectuer une visite guidée du campus de McGill soit à titre individuel soit en groupe. Ce sont des étudiants bilingues qui connaissent à fond le campus universitaire qui servent de guides durant ces visites d'une heure. Pour profiter de ces visites gratuites, il suffit de téléphoner, au moins une journée à l'avance, au numéro suivant: 392-6744.

Comme vous aurez pu le constater en lisant ce dernier *McGill en Bref*, l'université ne cède pas à la torpeur de l'été. Il n'en demeure pas moins que le rythme des activités ralentit avec la fin du semestre d'hiver et qu'un grand nombre d'étudiants et de professeurs quittent le campus universitaire pour s'adonner à un emploi d'été ou effectuer des recherches et des voyages d'études. Nous espérons que la publication de cette chronique a su vous plaire et nous vous souhaitons de passer un excellent été.

La Société de recherche en orientation humaine, inc.

organise un

COLLOQUE

"OÙ VA L'ADULTE QUÉBÉCOIS?"

Les 25 et 26 mai 1979

Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx
3200, rue Jean-Brillant

Avec la participation de:

M. GILLES CHÂTILLON
directeur-général du secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

M. ANDRÉ ROUSSEAU
sous-ministre de l'éducation

M. DANIEL LATOUCHE
conseiller du premier ministre aux affaires constitutionnelles.

M. YVES ST-ARNAUD
directeur du département de psychologie à l'université de Sherbrooke.

HORAIRE

25 mai		26 mai	
19h00	Inscription	8h30	Inscription tardive
20h00	Discours d'ouverture, **MONCEF GUITOUNI,** président-fondateur de la SROH	8h45	Travail en ateliers 1. éducation 3. aspect civique 2. psychologie 4. socio-économique
		12h30	Dîner
20h30	Exposés des conférenciers	14h30	Plénière
		17h00	Clôture

Renseignements
523-5677
(de 13h à 21h)

Inscription
$25.00 (dîner inclus)
Date limite:
11 mai

Chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
SROH inc.
2120 rue Sherbrooke est, # 212
Montréal H2K 1C3

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Le simplisme électoral

EN saison électorale, le simplisme devient une qualité. Tel fut le cas en 1974 quand les libéraux réussirent à donner du contrôle des prix et des salaires une image à la fois désopilante et négative. La mesure était complexe — on l'a vu par la suite — nul ne pouvait prédire vraiment ses tenants et aboutissants, mais ses proposeurs, les conservateurs, furent mis hors de combat. Tel risque d'être le cas cette année avec la collaboration Ottawa-provinces que promet, un peu témérairement sans doute, M. Clark. M. Trudeau travaille à le ridiculiser sur deux registres. Il présente d'abord les provinces, surtout celles de l'Ouest, comme des affamées prêtes à dépouiller Ottawa de plusieurs leviers importants de gouvernement; et il tient du coup ses adversaires, conservateurs et néo-démocrates, pour dangeureusement faillibles du fait de leurs liens partisans avec certains gouvernement provinciaux.

Or, à l'exception du gouvernement du Québec, qui est certes un cas particulier en matière d'avidité de pouvoirs, rien ne permet vraiment de voir poindre le démembrement de la fédération en l'état actuel des revendications des autres provinces. Et c'est de même véhiculer une conception singulièrement simplificatrice de la vie interne des partis politiques au Canada que de laisser entendre que M. Lougheed dirigerait ce pays si M. Clark était élu.

■

Le Parti libéral s'appuie sans doute sur les dernières images télévisées de la conférence constitutionnelle de février, toutes de désaccord fédéral-provincial, pour convaincre le peuple qu'il faut mettre un frein aux appétits et asseoir clairement l'autorité d'Ottawa.

Le principal sujet de litige, celui qu'on trimbale maintenant sur les hustings, concernait la compétence sur les ressources naturelles, qui appartient déjà aux provinces mais se trouve limitée par le rôle prépondérant d'Ottawa en matière de commerce interprovincial et international. M. Trudeau, qui se montrait curieusement plus conciliant à l'époque qu'il ne veut le dire maintenant, était prêt à accroître les pouvoirs commerciaux des provinces à condition de conserver un pouvoir d'intervention si « l'intérêt national impérieux » le commandait. Les deux provinces soutenaient que cet « intérêt » devait se définir plus étroitement par des situations de « crise ».

Il y a certes là un différend d'importance, mais moins blanc-noir qu'on le présente. Aucune province ne rejette Ottawa complètement hors du décor en matière de ressources. Et l'Alberta ayant ouvertement promis de garantir les approvisionnements, il est pour le moins exagéré de laisser entendre que M. Lougheed, avec ses allures de sultan, s'apprête à profiter de la moindre faiblesse fédérale pour faire tarir ses puits de pétrole et rançonner le pays en cas de nouvelle crise de l'énergie.

La Saskatchewan néo-démocrate, qu'on aime aussi à ranger parmi les voraces, s'est montrée au contraire plus près de la thèse d'Ottawa que de celle de l'Alberta dans le domaine des ressources. M. Blakeney a continué à réclamer des garanties en matière de communications, mais de façon beaucoup moins globale que le Québec et il accepterait une concurrence de pouvoirs.

Autre province relativement riche, la Colombie-Britannique se mêle rarement de guerre de partage de pouvoirs à proprement parler, et se contente, quoique très fermement, de réclamer un Sénat investi d'un rôle plus significatif et d'une mission de représentation des provinces à Ottawa.

Le Manitoba conservateur intervient peu dans ces querelles et si son premier ministre, M. Lyon, indispose M. Trudeau, c'est par sa réticence invincible à inclure une charte des droits de la personne dans la constitution canadienne et surtout à y reconnaître les droits linguistiques. Quant aux provinces de l'Atlantique, elles font certes bataille autour des pêcheries et des ressources au large des côtes mais c'est là un débat encore confus, d'où il ressort que les deux parties sont prêtes à partager les compétences, à condition de conserver un rôle prépondérant. Encore là, ce ne sont pas de minces divergences, notamment pour ce qui est de l'éternel problème des ressources minières sous-marines, mais nul ne peut présenter les demandes des provinces sous des couleurs qui frôlent l'illégitimité.

Ce que M. Trudeau décrit aujourd'hui comme une sorte d'assaut concerté contre le gouvernement central ressemble beaucoup plus simplement à un processus de maturation des provinces, de toute évidence irréversible à mesure que s'intallent dans les diverses capitales des équipes qui, ayant à servir des populations plus nombreuses et des intérêts mieux définis, ne se contenteront plus jamais d'être des administrateurs régionaux.

On ne saurait affirmer que leurs appétits ne croîtront pas jusqu'à réclamer une décentralisation qui soit incompatible avec le concept même de la fédération. Mais, toujours à l'exception du Québec, tel est loin d'être l'état d'un dossier qu'on surdramatise à souhait.

■

M. Clark prendra-t-il la dictée de MM. Lougheed, Lyon, Davis, Buchanan, Peckford et Hatfield, tous conservateurs comme lui, s'il devient premier ministre? Il est hasardeux de le prédire sur la seule foi de leurs allégeances partisanes. Même si, hors Québec, les organisations des partis fédéraux et provinciaux se confondent généralement, il y a belle lurette que chacun mène son gouvernement comme il veut quand il réussit à se faire élire. Autre résultat de la maturation des gouvernements provinciaux, les lignes de parti sont devenues beaucoup plus fluides. La dernière conférence des premiers ministres en a aussi donné un exemple, quand on a vu M. Davis, de l'Ontario, et les trois premiers ministres conservateurs des Maritimes se ranger plus souvent, et parfois de façon éclatante, derrière M. Trudeau que derrière M. Lougheed.

Si le Parti libéral ontarien, pas impossible, prenait le pouvoir dans sa province, un gouvernement Trudeau se sentirait-il automatiquement en danger de tomber sous la coupe de Queen's Park? La réponse va de soi. Les victoires provinciales sous leur étiquette, pour les partis fédéraux, sont plutôt occasions de parade que de cohésion. Quand on ne peut plus arborer qu'un minuscule gouvernement libéral en danger dans l'Île-du-Prince-Edouard, les raisins deviennent verts.

■

Le thème des « appétits des provinces » apparaît surfait, exagéré dans la description de ses manifestations, taillé pour créer de la bataille. Il fait image pour la durée de la campagne, mais il faut aussi illusion. Pas plus qu'on n'a réglé la question québécoise par mandat électoral en 1968, on ne mettra fin en 1979 à la turbulence plus générale des provinces. Les tensions fédérales-provinciales sont là pour rester, même M. Clark devra s'y faire malgré ses promesses conciliatrices, et il est bien superflu de les exacerber.

Lise BISSONNETTE

TÉMOIGNAGE

Pas un n'a voulu dire son nom

par Frantz Pilorge

A la Garderie Beau Sourire, rue Beaubien à Montréal, 11 avril, aux environs de 11 h 45 du matin, une quinzaine d'enfants sont présents, sous la responsabilité de trois animatrices.

Coup de sonnette à la porte d'entrée: on ouvre. Deux individus, l'un arrogant, l'autre ironique, entrent, laissent entrevoir leur carte et se présentent comme agents du service de l'Immigration. Croyant qu'il s'agissait d'inspecteurs venus contrôler la marche normale de la garderie, les animatrices se préparent à leur présenter les différents dossiers. Mais bien vite elles doivent changer d'idée. Ces messieurs cherchaient tout autre chose.

S'ensuivit donc une occupation complète des lieux. Interdiction de téléphoner, de sortir, restrictions dans les déplacement à l'intérieur même de la garderie. Communication radio entre ces agents et un troisième resté de garde à l'entrée de la garderie, interdisant toute fuite d'un suspect éventuel. Il fallait bien se rendre à l'évidence, la garderie était cernée.

Suivit alors la demande d'identification. Par hasard, une seule des animatrices possédait une pièce d'identité, en l'occurrence une carte de citoyenneté canadienne. On la laisse en paix pour le moment, mais avec défense de faire quoi que ce soit. Elle essaie de téléphoner, mais se voit retirer fermement l'appareil des mains. Pour les deux autres commença alors un interrogatoire serré visant à déterminer leur identité. Une d'elles voit sa valise vidée, fouillée, scrutée à la loupe, les carnets d'adresses épluchés. Menace d'arrestation, d'accompagnement immédiat au domicile pour aller chercher des papiers.

Trop occupés à la recherche de leurs chimères, ces messieurs oublient complètement l'existence des enfants dont la peur et l'angoisse ne font qu'augmenter au fil des minutes.

Ne se sentant sans doute pas assez forts pour terroriser trois femmes en présence de 15 enfants, ces messieurs appellent leur camarade à la rescousse.

L'interrogatoire continue, plus serré que jamais, avec bien sûr son lot de questions ridicules telles que longueur, couleur du papier délivré par le service d'Immigration attestant qu'on est immigrant reçu. Coups de téléphone à Ottawa pour vérifier les différentes déclarations sur la façon dont la « résidence » a été obtenue. Après environ trois quarts d'heure de harcèlement, ils paraissent satisfaits et prennent congé. En sortant l'un deux laisse tomber: « bye, bye ma 'noère' ».

Faudrait-il ajouter que pendant tout le temps qu'a duré cette comédie, pas un seul d'entre eux n'a voulu dire son nom malgré la demande expresse faite par une des animatrices. Ce n'est qu'en partant que l'un d'eux a bien voulu laisser une carte au nom de Yves Monette.

Faudrait-il encore ajouter que ces trois femmes sont haïtiennes et que la plupart des enfants sont des petits haïtiens.

Faudrait-il encore ajouter qu'une des enfants a eu tellement peur qu'elle n'a pas pu aller à l'école dans l'après-midi.

On se croirait plongé à nouveau en pleine crise d'octobre 70. A ce moment-là, on avait le droit de pénétrer où on voulait mais c'était au nom de la sacro-sainte sécurité nationale. Et maintenant la sécurité du Canada est-elle menacée? Qui dans une garderie pourrait la mettre en péril pour justifier une telle descente?

Cependant laissez-nous rappeler certaines petites choses. Jusqu'à ces derniers jours, 1er mars 1979, un Canadien n'avait même pas besoin d'un passeport pour aller en Haïti. La couleur de son visage plus une pièce d'identité, comme un permis de conduire, suffisaient largement pour l'admission sur le sol haïtien. Remarquons toutefois que le Canadien n'a toujours pas besoin d'un visa pour entrer en Haïti alors qu'il en faut un à l'Haïtien pour entrer en Haïti.

N'oubliez pas, messieurs du service de l'Immigration, les millions de dollars ramassés indûment sur le dos du peuple haïtien par des Canadiens par l'intermédiaire des agences de voyage, des chaînes d'hôtels, des manufactures où les gens travaillent comme des bêtes de somme pour un salaire brut de $1.60 la journée. La notion de journée de travail étant à la discrétion du patron.

N'oubliez pas, messieurs du service d'Immigration, les millions de dollars payés aux gouvernements tant fédéral que provincial au titre de l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, etc., par ces immigrants que vous pourchassez et qui n'ont droit ni à l'assurance-chômage, ni à l'assurance-maladie.

N'oubliez pas, messieurs du service de l'Immigration qu'en venant ici les Haïtiens pensaient à un pays accueillant. Vous auriez pu gagner l'amitié de ce peuple. Mais non, vous avez préféré enrichir notre vocabulaire de mots comme « arrestation, immigrant illégal, déportation, refus de séjour, chasse aux illégaux, etc., etc. » En d'autres termes, messieurs, vous avez semé la haine dans le coeur de mes compatriotes. Nous ne vous demandons plus d'être justes et intelligents. Ce sont des sentiments que vous ignorez. Nous vous demandons seulement de penser aux conséquences terribles que vos agissements pourraient engendrer.

ACTUALITÉ

Vivre en marge du Québec

par Robert Décary

Il est une constante qui apparaît dans chacun des sondages réalisés au cours des dernières années, et qui ressort de façon toute particulière dans le sondage de l'IPOQ publié dimanche dernier dans le *Dimanche-Matin*: le refus des anglo-québécois de vivre au même rythme que la majorité franco-québécoise.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. 33.4% des franco-québécois favorisent le *statu quo*, en comparaison de 63.1% des anglo-québécois... 59.1% des franco-québécois prônent un fédéralisme renouvelé, en comparaison de 45.6% des anglo-québécois... 36.2% des franco-québécois sont défavorables à la souveraineté-association, en comparaison de 63.1% des anglo-québécois... 17.7% des franco-québécois appuient l'indépendance, en comparaison de 1% des anglo-québécois... 47% des franco-québécois accorderaient au gouvernement provincial le mandat de négocier la souveraineté-association, en comparaison de 25.2% des anglo-québécois...

Si l'on fait abstraction de ces questions où, tout naturellement, par instinct de survie, les anglophones manifestent leur opposition à l'idée d'indépendance et de souveraineté-association — qui saurait reprocher à un peuple de ne pas chercher à devenir plus minoritaire qu'il ne l'est devenu, même avec les plus belles garanties de protection de ses droits? — il n'en reste pas moins qu'une majorité de la population anglo-québécoise ne comprend ou n'accepte toujours pas la nécessité de changements constitutionnels et se complait encore dans le *statu quo*.

Il semble y avoir, à ce niveau, plus qu'une question de survie. Il semble y avoir un refus presque systématique, presque planifié, de prendre conscience de la gravité de la crise à laquelle se heurtent cette province et ce pays. Il semble y avoir comme un relent tout à la fois d'égocentrisme et d'illusion, comme un vain espoir que la continuité soit encore possible et vienne à bout des aspirations légitimes de la majorité, comme un désir machiavélique de voir encore triompher l'attitude d'une minorité qui n'a jamais accepté de l'être devenue.

La population anglophone du Québec fait fausse route si elle croit encore possible de revenir en arrière et si elle s'imagine que l'appui de quelque parti politique fédéral ou les tergiversations de quelque parti politique provincial peuvent stopper les machines de l'émancipation québécoise. Elle fait fausse route, aussi, si elle se croit automatiquement tenue à l'écart du mouvement: elle n'est pas exclue de ce qui se passe en ce moment au Québec, elle s'exclut elle-même, inconsciemment peut-être, et s'aliène du même coup, progressivement, une sympathie qu'à tort elle ne croit pas lui être acquise.

Ce n'est sûrement pas en s'opposant aux réformes constitutionnelles, en exigeant que soit mise sur les tablettes la Loi 101, ni en donnant systématiquement son appui à ceux-là qui préconisent le *statu quo* ou qui promettent, en termes voilés, d'adoucir les exigences de la Loi 101, que les anglo-québécois pourront changer le cours de l'histoire et améliorer le sort que cette même histoire s'apprête à leur réserver s'ils persistent à ne pas chercher à s'y impliquer de façon plus constructive.

Il y a tout lieu, certes, de sympathiser avec un groupe qui, du jour au lendemain, par manque, cependant, de préparation et de réalisme, se retrouve dans une position de minorité. Il est même possible de faire preuve de compréhension, de lui pardonner d'avoir vécu trop longtemps dans un monde à part, et de lui donner le temps de s'adapter à une réalité à laquelle il n'a jamais cru devoir un jour faire face. Mais il n'est plus possible de le voir ignorer encore la nouvelle réalité québécoise et le voir espérer encore que la crise puisse se dénouer sans que ne se produise quelque changement majeur.

A l'heure où le Québec s'apprête à rater, lors de l'élection fédérale, le train canadien, les anglophones du Québec continuent de rater le train québécois et de se comporter, nonobstant les avertissements nombreux (dont celui, récent, du professeur Léon Dion), comme s'ils pouvaient vivre encore longtemps en marge de la société québécoise. C'est là, pour reprendre une expression de chez nous, « courir après le trouble ».

■ Propos d'actualité

Il y a des personnes qui, se trouvant devant des difficultés, ou jugeant négatifs les résultats des premiers travaux oecuméniques, auraient voulu revenir en arrière. Certains expriment même l'opinion que ces efforts nuisent à la cause de l'Évangile, mènent à une nouvelle rupture de l'Église, provoquent la confusion des idées dans les questions de la foi et de la morale, aboutissent à un indifférentisme spécifique. Il est peut-être bon que les porte-parole de ces opinions expriment leurs craintes, mais, là aussi, il faut maintenir de justes limites. Il est évident que cette nouvelle étape de la vie de l'Église exige de nous une foi particulièrement consciente, approfondie et responsable. La véritable activité oecuménique signifie ouverture, rapprochement, disponibilité au dialogue, recherche commune de la vérité au sens pleinement évangélique et chrétien; mais elle ne signifie d'aucune manière, ni ne peut signifier, que l'on renonce ou que l'on porte un préjudice quelconque aux trésors de la vérité divine constamment professée et enseignée par l'Église. A tous ceux qui, pour quelque motif que ce soit, voudraient dissuader l'Église de rechercher l'unité universelle des chrétiens, il faut répéter encore une fois: nous est-il permis de ne pas le faire? *(Jean-Paul II, encyclique Rédemptor Hominis.)*

LETTRES AU DEVOIR

■ *Trudeau vise juste*

Les élections fédérales du 22 mai prochain s'annoncent, tant pour le simple citoyen que pour le plus fin des connaisseurs en matière politique, remplies de surprises. Je m'explique: quel parti réussira le mieux à sensibiliser, à attirer la population à son programme, à sa thèse? J'entends déjà certains riposter tout haut: "Ben voyons, c'est ça tout le suspense d'une élection; les campagnes électorales n'existent pas pour rien, etc..." Voilà justement ce à quoi je veux en venir. Aussi banale que puisse paraître cette questtion, elle est à toute fin pratique à la base de toute élection.

Chacun de son côté, il va de soi!, les partis axent leurs campagnes électorales sur un thème principal. Même si la plupart d'entre nous connaissent les grandes lignes du programme de chaque parti, je trouve nécessaire de les rappeler: pour les conservateurs, ce sont la fiche peu reluisante de l'administration Trudeau au cours de la dernière décennie et la personnalité de ce dernier qu'ils combattent; de leur côté, les troupes du Nouveau Parti Démocratique centrent principalement leur lutte sur les questions économiques, le chômage élevé, l'inflation galopante, etc...; les libéraux, quant à eux, suivent les pas de leur chef, évidemment, et, même si les questions économiques les préoccupent (ne préoccupent-elles pas tout le monde?), bataillent farouchement pour la préservation de l'unité nationale. Somme toute, ces sujets reviennent, dans l'ensemble, à toutes les élections, rien de neuf là-dedans.

Cependant, en misant, une fois de plus, sur le thème de l'unité nationale, thème usé à la corde, les Libéraux ont une longueur d'avance sur les autres partis. Contradictoire, dites-vous? Pas vraiment. Tous les autres thèmes, je l'ai déjà dit, sont usés également, ce qui ne les empêche pas d'être d'actualité. Tant que "l'épineux" problème du Québec ne sera pas résolu, il y aura toujours des politiciens fédéraux, M. Trudeau en tête, qui mettront de l'avant l'idée d'un "Canada uni" avant tout. C'est vrai que le Canada anglais, du moins l'Ouest Canadien, se f... pas mal de ce qui se passe au Québec, de récents sondages prouvent ce que j'affirme. C'est donc une raison de plus, d'après moi, de conscientiser davantage cette partie du pays sur la situation dans laquelle "sombrera" le Canada si personne ne met des bâtons dans les roues du gouvernement péquiste. C'est ce que fait, et fera, M. Trudeau tout le long de la campagne électorale. C'est l'expérience qui le guide: il sait très bien, qui en douterait!, que la conjecture économique canadienne est vraiment mal en point, d'ailleurs tout le monde occidental capitaliste est en sérieuse difficulté économique depuis le début de la décennie; mais il a l'impression, pour ne pas dire la certitude, que la question de l'unité du pays retiendra l'attention des citoyens, le 22 mai prochain, plus que tout autre problème. Il met en quelque sorte le patriotisme des Canadiens, s'il existe naturellement, à l'épreuve. On pourrait toujours affirmer que M. Clark, une fois élu, tentera autant qu'il pourra de contrecarrer les plans de René Lévesque. Je ne le nie pas. Toutefois, dans le "programme" mental du chef conservateur, ce sujet prend à peine la grosseur d'un petit chapitre; tandis que dans celui de l'ancien premier ministre, il en est le titre. Bref, en politicien rusé, M. Trudeau vise le point faible de la population. Je crois qu'il a bon flair, et ne prédis plus, comme auparavant, une débandade libérale, ce qui ne m'empêche pas de l'espérer... C'est ça la surprise que j'anticipe!

Jean-Pierre ELIAS

Québec, le 5 avril 1979

■ *Une campagne contre M. Saad?*

Depuis plusieurs jours, quelques personnes ont entrepris une campagne de dénigration envers M. Fouad Saad, attaquant non seulement ses idées (ce qui est parfaitement légitime) mais aussi sa personne.

Sans nécessairement être d'accord avec tout ce que dit M. Saad, ou avec la façon dont il le dit, nous voudrions ici amener certains points à votre attention, et à celle de vos lecteurs.

1) M. Fouad Saad est une des rares personnes, dans la communauté égyptienne à Montréal, à avoir dit tout haut son désaccord avec la politique d'« Infitah » du Président Sadate (politique qui a considérablement appauvri la grande majorité du peuple égyptien, mais qui a profité à une minorité de gens qui s'en font les défenseurs) de même qu'avec le traité dit « de Paix » (qui, en fait, rend la situation du Moyen-Orient plus explosive que jamais). Cette politique de M. Sadate est dénoncée par l'opposition en Égypte, dont les journaux sont confisqués si souvent... et dont les membres font l'objet d'une régression systématique. Et c'est par conviction, en dépit de tous les inconvénients que cela lui causait, que M. Saad a pris cette position; en dépit des menaces anonymes, des tracasseries du Consulat égyptien, et des torts multiples que M. Saad a subis. Il faut rendre hommage à son courage moral, à son honnêteté intellectuelle, qu'on soit d'accord avec lui ou pas.

2) La campagne de salissage lancée contre M. Saad ne date pas d'hier: depuis que M. Saad a pris clairement position en faveur des deshérités du Moyen-Orient, qu'ils soient réfugiés palestiniens ou paysans égyptiens, ceux que cette position dérange ont essayé de le discréditer. Qu'ils l'aient fait une fois de plus n'a rien d'étonnant; cette position nous force à nous remettre en question, nous les priviligiés (du Moyen-Orient ou du Québec). Il en résulte une certaine dose d'intolérance dont M. Saad a été victime

3) Que M. Saad ait volontairement voulu nous choquer pour nous faire réfléchir, cela n'a rien d'étonnant: nous sommes assaillis tous les jours par de gros titres qui nous répètent les mêmes mythes, et nous y avons cru parce que nous y sommes habitués. Et c'est seulement lorsque certaines phrases nous choquent que notre esprit critique se réveille... Des plus grands médias d'information aux plus petits, des plus grands politiciens aux moins connus, tout le monde (ou presque) a utilisé cette technique qui consiste à choquer l'interlocuteur pour lui faire *réaliser* qu'on lui dit quelque chose d'important... Le fait que M. Saad l'ait lui aussi utilisée ne justifie donc pas du tout les critiques dont il est l'objet.

En conclusion, je voudrais dénoncer l'hypocrisie de ceux qui d'une part poussent des hauts cris devant ce qu'ils appellent la « violence verbale » et d'autre part restent muets devant la violence tout court... Ignorent-ils la violence physique perpétrée quotidiennement par Israël contre les Palestiniens? (voir le rapport de la ligue des droits de l'homme en Israël et celui de la Guilde Nationale des avocats des États-Unis). Ignorent-ils que cette violence faite aux Palestiniens découle d'une idéologie, le sionisme, qui établit une discrimination entre les individus basée sur leur religion, idéologie qui est cautionnée par de nombreux professeurs dans la ligne de la politique générale du Canada?

La *vraie* paix, tout le monde la veut, y compris, nous sommes sûr, M. Fouad Saad. Mais la question est la suivante: la « Pax Americana » de Camp David, celle qui s'accompagne de monumentales ventes d'armes au Moyen-Orient et de bases américaines — alias postes d'observation — dans le Sinaï, celle qui légitimise la colonisation des territoires de la Cisjordanie et qui assujettit l'Égypte à la domination étrangère, est-elle une paix véritable? ou simplement le bonbon qui accompagne la purge!

Tewfic FARID
Claude AZZAM
(Deux professeurs égyptiens)
Montréal, le 10 avril 1979.

■ *L'Iran et la révolution*

Il s'est produit récemment un événement à peu près ignoré mais à notre avis important et significatif. Il s'agit du passage de Kate Millet à Montréal venue exposer jeudi le 5 avril à l'Université McGill, la situation des revendications des femmes iraniennes dans le nouveau régime. Revendications perçues par certains comme une attaque au régime Khomeiny et en faveur de l'ancien. C'est du moins de cette façon que certains individus dans l'assistance venus scander des slogans « pro-Khomeiny » et nous rappeler que les revendications des femmes sont ridicules et « contre-révolutionnaires ». Ils ont ainsi boycotté la période de questions en empêchant toute autre forme d'intervention. L'assemblée s'est donc terminée prématurément dans un chahut incroyable.

Une partie des oppositions à Kate Millet sont suscitées par sa participation active au mouvement des femmes iraniennes, participation considérée comme « ingérence américaine » dans les affaires intérieures. On comprend leur appréhension mais il serait important de mentionner que Kate Millet avait été invitée par des Iraniennes en tant que féministe et militante de longue date contre le régime du Shah. Nous trouvons malheureux que ces « révolutionnaires » ne sachent pas faire la différence entre le système économico-politique américain et ceux et celles qui le contestent. Verra-t-on apparaître un nouveau racisme sous prétexte de combattre l'impérialisme américain?

Cependant, il est vrai que l'establishment, par le biais des mass-média a tenté de récupérer l'action de Kate Millet afin de discréditer le régime actuel au profit de l'ancien. Tentative presque réussie si on se fie aux réactions de certains.

Mais nous croyons d'abord et avant tout que ces malentendus viennent du peu de considération accordée aux revendications des femmes, non seulement en Iran mais partout dans le monde. Ce n'est pas un voile en plus ou en moins qui fera la différence.

Bien sûr, il y a d'autres luttes que celle des femmes, d'autres oppressions à combattre, mais celle-ci est trop souvent escamotée ou « ajournée » pour faire place aux « vraies révolutions »... Il est donc important que cette lutte soit menée par des femmes sans égard à la race, la religion ou la nationalité.

Louise COSSETTE
Maria CENGARLE
Montréal, avril 1979.

■ *Les amis de Lionel Groulx*

Les Amis de Lionel Groulx ont commémoré avec éclat en 1978, comme il se devait, par diverses manifestations, le centième anniversaire de la naissance de notre historien national: Lionel Groulx. Après avoir donné priorité à la commémoration du centenaire de naissance de ce noble et illustre Fils de l'Eglise et de la Nation, l'association des Amis de Lionel Groulx désire poursuivre les buts primordiaux qu'elle s'était d'abord fixés: faire connaître davantage la pensée nationale de Lionel Groulx, contribuer à la diffusion de son oeuvre magistrale et, si possible, à l'érection d'un monument national en son honneur en la capitale québécoise, bref, perpétuer la mémoire de cette gloire nationale.

L'association des Amis de Lionel Groulx a actuellement besoin d'une somme de quelque $5,000 pour combler le déficit et acquitter les dettes provenant des célébrations commémoratives du centenaire et pour pouvoir réaliser son idéal.

Une contribution sera grandement nécessaire à l'association des Amis de Lionel Groulx.

Léandre FRADET
Les Amis de Lionel Groulx
Case postale 633
Québec — G1L 4X7

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

La sous-utilisation des CLSC

2) Les CLSC et la politique sociale

par la Fédération des Centres locaux de services communautaires du Québec.

FORT, heureusement, on ne peut réduire la pensée sociale du gouvernement actuel à sa pratique budgétaire. Car, depuis qu'il est au pouvoir, le PQ a fait voter un ensemble impressionnant de législations sociales, ou bien travaille à leur élaboration: hausse de salaire minimum, congés de maternité, livre blanc sur la santé et la sécurité au travail, loi anti-scabs, maintien à domicile pour les personnes âgées, protection de la jeunesse; livre vert sur les loisirs, politique de planification des naissances et de l'avortement, aide aux handicapés, amorce d'un revenu minimum garanti, etc.

A l'examen, il nous semble que cette pensée sociale pratique présente trois caractéristiques: elle est orientée vers la solution des problèmes plutôt que vers la mise sur pied de réseaux et de structures; elle vise à se fonder sur des équipements légers plutôt que sur des structures lourdes; elle cherche à impliquer la population, non plus dans la participation à des structures, mais dans la production des services. Or, malgré de telles orientations, le gouvernement n'a pas prévu utiliser les CLSC dans l'opérationalisation de certaines de ses législations, et ceci est d'autant plus surprenant que certains grands projets de changement formulés par le gouvernement se réfèrent explicitement au projet de CLSC ou, à tout le moins, y convergent. Cette convergence se fonde entre autre sur le fait que les CLSC deviennent d'une façon de plus en plus concrète un moyen de prise en charge du milieu par lui-même.

Les CLSC et les législations sociales

Donnons quelques exemples:

a) La politique de santé et sécurité au travail. Nous déplorons la contradiction qui s'établit entre le titre de la politique et son contenu, tel qu'il est présenté dans le Livre blanc du ministre M. Marois. En effet, cette politique risque de se réduire à une médecine du travail, en laissant de côté toute préoccupation des aspects psycho-sociaux reliés à l'environnement du travail. De plus, on laisse l'application de cette politique à la médecine privée, alors que les CLSC, en collaboration avec les DSC, sont des organisations habilitées à intervenir dans le domaine de la santé publique. Ce qui risque de se produire, c'est le même phénomène de démission face à la médecine privée, qui a permis à celle-ci d'établir un quasi-monopole sur la distribution des soins de première ligne.

b) La protection de la jeunesse. Nous regrettons que, dans le libellé de la loi, on ait ignoré l'apport concret que les CLSC peuvent fournir dans la promotion du maintien du jeune dans le milieu familial et/ou naturel, et dans la conception et la réalisation de programmes de prévention et de service de protection de la jeunesse. Certes le projet de loi cherche à déjudiciariser l'approche auprès des jeunes, mais il n'est pas évident qu'il la désinstitutionnalise; de plus, il est axé sur les situations de crise, et sous-évalue l'importance des mesures préventives. Or, à cause de sa structure légère, de sa présence décentralisée dans les milieux, de sa souplesse d'intervention, le CLSC peut favoriser le développement d'innovations importantes: par exemple, expérimenter des modalités de parrainage ou d'accompagnement; favoriser la présence des jeunes dans l'application de la loi; élever le seuil de tolérance, fournir du support aux loisirs, favoriser des collaborations avec des parents qui veulent valoriser le rôle parental et des gestes de concertation entre organismes publics, privés, et communautaires etc. D'ailleurs, ce travail est déjà commencé. Dans leurs programmes-jeunesse, les CLSC collaborent à la mise sur pied de centres de regroupement des jeunes (v.g. une « Maison des Jeunes » à Pointe-Gatineau, le « Café-Soleil » de Chapais, le « Trait d'Union » à Longueuil-Est, le « Café Virgule » de Sherbrooke, etc.), à la concertation des ressources régionales d'intervention, à la préparation de cours et de groupes de rencontre pour les parents, à la recherche de ressources d'hébergement et de travail pour les adolescents, etc.: de plus, beaucoup de CLSC donnent des services individuels aux jeunes. Dès lors, pourquoi ne pas miser davantage sur le potentiel des CLSC.

c) Maintien à domicile des personnes âgées. Le gouvernement reconnaît le rôle des CLSC dans la réalisation de cet objectif; toutefois, nous sommes obligés de critiquer son ambivalence, car il semble hésiter entre des interventions contradictoires: il continue à financer largement les équipements lourds, en même temps qu'il tient un discours utopique sur le rôle du bénévolat dans le maintien à domicile; ce faisant, il méconnaît l'apport spécifique qui est le nôtre: dépassement d'une problématique de soins et services vers celle de maintien à domicile, beaucoup plus exigeante et efficace; encadrement et soutien à un bénévolat, qui a besoin d'un appui permanent, faute de quoi il aboutit à susciter frustrations et espoirs déçus.

Il faut en effet reconnaître que le maintien à domicile des personnes âgées repose sur un ensemble d'activités qui sont autre chose que la simple distribution de soins et services. Nous offrons tout d'abord les services essentiels, c'est-à-dire le travail des auxiliaires familiales et des infirmières, de même qu'une gamme importante d'activités suscitées par l'action communautaire, sans lesquelles le maintien à domicile risque d'aboutir à un isolement aliénant. De plus, les services offerts par les CLSC pour le maintien des personnes âgées à domicile le sont dans un cadre multidisciplinaire. Les tâches très concrètes exécutées par les auxiliaires familiales, comme le ménage, la toilette, l'entretien régulier, la préparation des repas, l'accompagnement et l'information, fondent une relation de confiance et d'identification des besoins, qui permet ensuite l'enclenchement d'autres interventions, comme la prévention, la création de groupes d'information sur la consommation des médicaments, etc.

D'autre part, nous pensons que le développement des groupes d'entraide et du bénévolat ne peut se faire sans l'appui d'une ressource permanente qui fournisse les services essentiels et qui puisse pallier aux aléas de l'intervention du bénévolat.

Dès lors, nous demandons de la part du gouvernement une reconnaissance plus tangible du rôle des CLSC dans la réalisation de cette politique.

Mentionnons rapidement d'autres exemples de sous-utilisation des CLSC par le gouvernement:

■ Le MAS a dépensé $800,000 en publicité pour promouvoir une saine alimentation, mais il n'a pas pensé à impliquer les CLSC dans cette opération.

■ La campagne qu'il amorce en matière d'alcoolisme et de toxicomanie fera-t-elle le même oubli?

■ Et une perle: dans le rapport d'un comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance, on y conclut qu'on ne peut baser un système de garde sur le réseau des CLSC à cause du « manque de CLSC sur le territoire québécois et des hésitations actuelles en ce qui concerne leur développement... ». Qu'on ne l'oublie pas: celui qui arrive à un tel constat est aussi responsable de la situation qui semble le justifier!

Cette dénégation concrète des CLSC, comme instrument de réalisation des diverses politiques sociales du gouvernement actuel, surprend d'autant plus que le gouvernement ne craint pas d'y référer dans le discours qu'il tient sur les grands changements qu'il souhaite pour la société québécoise. Ainsi en est-il dans le livre blanc de M. Laurin sur la culture et dans le projet de décentralisation de M. Léonard. Mais faudra-t-il encore longtemps que les CLSC soient coincés entre les grandes réformes désirées et la quotidienneté des inactions et des démissions?

Les CLSC et certaines grandes réformes

Les CLSC sont bel et bien du décor des projets de société que le gouvernement actuel élabore.

Dans la politique québécoise du développement culturel, le gouvernement parvient à un constat d'échec partiel des systèmes de soins curatifs face aux problèmes socio-sanitaires. Dès lors, les auteurs comptent sur les CLSC qui, avec les écoles et les lieux de travail, dans un projet de « redistribution des ressources sanitaires et éducatives », « serviront de courroie de transmission et seront utilisés pour l'implantation des programmes de santé axés sur les habitudes de vie et sur la transformation de l'environnement ». Que les CLSC fassent déjà partie du patrimoine québécois, qu'on veuille les associer à la promotion de nos « genres de vie », voilà qui est bien! Mais encore faut-il franchir la distance entre le discours et la pratique!

Le projet de loi d'aménagement et d'urbanisme du ministre Jacques Léonard se présente comme première étape d'un projet de décentralisation, qui veut instaurer au Québec « une perspective communautaire nouvelle », comme l'indique le titre général des fascicules qui expliquent les grandes lignes de ce projet. Ce qui nous fascine dans ce projet, c'est qu'il se dit dans un discours qui à la fois légitime encore davantage le CLSC et semble s'en inspirer. En écoutant le gouvernement définir pourquoi il faut décentraliser, on trouve une argumentation qui constitue un véritable plaidoyer pour les CLSC: « la décentralisation doit permettre à la population une meilleure emprise sur son milieu de vie », « une meilleure emprise des services locaux aux besoins des citoyens, en tenant compte des particularités et des priorités de chaque milieu », « une meilleure utilisation des ressources humaines, matérielles et financières », elle « va contribuer à stimuler le dynamisme et la vitalité des communautés territoriales » (cf. Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, *La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle*, fascicule 1: *une vue d'ensemble*). Dans cette perspective, il n'est pas surprenant que les auteurs de cette réforme aient pensé au réseau planifié de CLSC comme une base possible de découpage territorial pour la réalisation de ce projet.

Or, si l'on considère la performance des CLSC jusqu'ici, les alliances qu'ils ont nouées avec les populations locales, les nouvelles fonctions qu'ils exercent dans les régions, nous pouvons affirmer qu'ils constituent une base de départ solide pour ces nouveaux chantiers.

Le potentiel des CLSC

Les CLSC ont une bonne pratique médicale, on l'a vu. Notre produit est différent: chez nous, la polyvalence et la multidisciplinarité ne sont pas que des mots; ça existe dans le maintien à domicile, les programmes pour les jeunes, etc. De plus dans la mesure de notre degré de développement et des budgets dont nous disposons, nous rendons disponibles pour nos populations la gamme des services suivants: services de consultations médicales (incluant les urgences mineures); services de consultations psycho-sociales; services de référence à des organismes spécialisés; service de planification des naissances; services à domicile (aide et soins); services de prévention sociale (dépistage et contrôle de la délinquance, dépistage et contrôle des troubles de comportement chez l'enfant, préparation à la retraite); services de santé préventive (surveillance de la femme enceinte, cours prénatals, suivi des enfants 0-5 ans, immunisations, nutrition, conditionnement physique); services d'action communautaire (aide technique aux groupes volontaires du milieu, animation de groupes de participation, mises sur pied et coordination d'activités bénévoles, publicité et communication sur des problèmes d'intérêt collectif). En plus, certains CLSC localisés dans des milieux plus défavorisés en ressources ont développé des services de radiologie, laboratoire, santé dentaire.

Les CLSC sont accessibles. Sur ce point, nous avons différents indices ou témoignages:

■ Un mémoire du MAS au Conseil du Trésor (décembre 1978) donnait les renseignements suivants:

« Malgré leurs limites budgétaires (lorsqu'un CLSC a 50% de son budget théorique, il lui est difficile de rendre ses services accessibles 24 heures par jour et sept jours par semaine), les CLSC ont réussi à rendre davantage accessibles leurs services. Voici, sur ce sujet, quelques données au 31 mars 78: (...)

Dans 44 CLSC, un système de garde (services médicaux) existe le soir (environ jusqu'à 22 heures). A ce niveau, 25 autres CLSC offrent à leur population un système de garde en disponibilité tous les soirs de la semaine. (...)

En ce qui concerne les fins de semaine, 46 CLSC offrent un système de garde, sur place ou en disponibilité, pour répondre aux besoins médicaux de leur population; 15 CLSC offrent des services analogues pour répondre aux besoins sociaux. »

■ Une de nos enquêtes menée permet d'affirmer que le taux de pénétration des CLSC dans les populations qu'ils desservent s'élève à 40%, ce qui est considérable, si on tient compte du fait que ce n'est pas 100% d'une population qui a besoin des services offerts par le CLSC à une époque donnée.

■ Les locaux de CLSC sont les plus accessibles des édifices gouvernementaux pour les populations locales et ils deviennent de véritables centres communautaires, lieux de rassemblement et d'identification des populations.

■ Les CLSC accueillent très fréquemment des services gouvernementaux qui ont besoin d'une assise temporaire dans les régions: v.g. aide juridique, ministère de l'Agriculture, régime des rentes, etc.

■ Les CLSC sont de plus en plus connectés avec les autres ressources sociales, publiques et privés. 20% de la clientèle des CLSC leur est référée par d'autres ressources; de même, les CLSC réfèrent 20% de leur clientèle à d'autres ressources du réseau des affaires sociales. Chaque CLSC a une moyenne de 13.6 ententes établies soit avec d'autres établissements du réseau des affaires sociales (centres hospitaliers, départements de santé communautaire, centres de services sociaux, centres d'accueil), avec des ressources privées (polycliniques, dentistes, psychologues), avec d'autres établissements publics (écoles, aide juridique), et avec des organisations du milieu.

Ces ententes sont multiples, et démontrent l'articulation concrète et polyvalente qui se noue entre les CLSC et les autres ressources publiques et privées. Elle portent sur des activités de soutien diagnostic, le prêt ou la location de locaux, des programmes spécifiques (dans 13 CLSC, nous en avons repéré 23), des services de placement, de transport, de

Voir page 8: CLSC

Nationalisme ou féminisme: un faux dilemme

par le Comité national de la condition féminine du Parti québécoiss

Lorraine Godard, Louise Thiboutot, Thérèse Gravel, Danielle Fréchette, Régine Hamelin-Caron et Lise Girard constituent le Comité national de la condition féminine du Parti québécois et expliquent dans cet article le sens de leur action dont la pertinence est contestée à l'intérieur même du PQ.

LE mandat du Comité national de la condition féminine du Parti québécois comporte l'implantation d'une structure, soit un réseau de comités régionaux et de comtés, susceptible d'inscrire les femmes comme citoyennes à part entière dans l'élaboration et la réalisation d'un projet de société québécoise dans laquelle s'intègre la reconnaissance effective de leurs droits.

La participation des femmes s'est jusqu'à maintenant révélée déterminante au sein du Parti québécois. En plus de constituer 35% des membres, elles ont largement assumé les tâches fastidieuses (téléphonistes, gardiennes, secrétaires...) que leur concède « généreusement » toute organisation politique traditionnelle.

Mais il appert que cette participation, bien qu'exceptionnelle, traduit mal le pouvoir de séduction du Parti auprès de la population féminine en général. De fait, il découle de certains sondages que les femmes, particulièrement celles au foyer, constituent à elles seules 30% de la population jugée irréductible non seulement à l'idée d'un Québec souverain mais, ce qui est plus grave, à toute forme d'engagement politique.

Il est facile, dans un tel contexte, de percevoir le Comité national de la condition féminine comme l'instrument de politisation et de mobilisation tout désigné. Il est d'autant plus alléchant de l'assigner à cette unique tâche qu'une partie de son mandat consiste précisément à « sensibiliser les femmes à la question du référendum ».

Que le Comité ne soit pas engagé tête baissée dans de grandes manoeuvres préréférendaires, frôle pour certains péquistes la pure négligence.

Qu'il insiste de surcroît pour faire comprendre au gouvernement l'urgence des besoins des femmes, qu'il défende des revendications peu électoralistes (ex.: avortement), qu'il désapprouve certaines politiques gouvernementales (ex: absence de garderies, critique de l'ordonnance relative aux congés de maternité...) et surtout qu'il incite les femmes à manifester publiquement leurs opinions: c'en est trop! Nous sommes passées de la négligence à la trahison.

De telles inquiétudes, même si elles n'émanent que d'un petit nombre de personnes, n'en dénotent pas moins un climat de méfiance alarmant.

Nous tenons donc à réitérer fermement notre adhésion à la cause nationale. Mais puisqu'une telle déclaration ne peut suffire à dissiper l'apparence de dissension, le Comité national de la condition féminine souhaite dès maintenant désamorcer toute forme de malentendu qui pourrait en découler.

Rappelons d'abord que notre mandat dépasse largement la stricte sensibilisation des femmes en vue du référendum. Il comporte en effet d'autres obligations, à notre avis toutes aussi importantes, dont celle de défendre les droits des femmes « en faisant connaître et en améliorant le programme du Parti, en suggérant aux membres des prises de position sur les problèmes et/ou actions gouvernementales relatifs à la population féminine ».

Le Comité nationale de la condition féminine, *à la fois* porte-parole des femmes et du Parti, est donc la courroie de transmission nécessaire à tout échange véritable entre les deux groupes concernés.

A moins que l'on nous ait confié le mandat de promouvoir les revendications féminines « pour la forme » (permettez-nous d'en douter), rien n'indique que nous devions *privilégier* les préoccupations nationales. Agir autrement serait dévier des fonctions dont nous sommes responsables devant le Conseil national et ne serait pas honnête à l'égard des femmes.

Nous prétendons que privilégier les préoccupations féminines constitue le meilleur moyen d'atteindre les femmes en vue du référendum. Et nous croyons que la multiplication des comités et la consultation de la population concernée garantit une décentralisation des pouvoirs non seulement susceptible de drainer un plus grand nombre de femmes dans l'action mais surtout propice à l'éveil d'une conscience politique solide parce que fondée sur des besoins concrets intimement liés à notre situation de femme.

Prétendre que les femmes sont et resteront insensibles ou réfractaires à la question nationale (sauf si elles subissent l'heureuse influence de leur conjoint!), c'est oublier qu'elles sont sensibles à la fatigue engendrée par les tâches domestiques, à la pénurie de garderies, à la pauvreté qui leur colle souvent à la peau parce qu'elles en sont réduites à accepter un salaire de famine, une pension alimentaire dérisoire ou l'aide sociale, à la peur d'être violées...

Bref, c'est nier qu'elles sont sensibles à l'oppression qu'elles supportent et qu'elles seraient certes moins indifférentes à une lutte nationale elle-même sensible à l'oppression des femmes.

Voilà où le bât blesse. Le Comité national de la condition féminine doit-il se conformer à un objectif politique qui, au même titre que toute autre idéologie politique, ne s'intéresse qu'au vote des femmes mais en relègue les droits aux oubliettes, ou promouvoir un projet de société où nous serons citoyennes à part entière?

Epineuse question, mais nous sommes tenues de la poser ou de faire le jeu de l'autruche!

Le Parti québécois et le mouvement féministe ont tous deux exercé une influence déterminante dans la lutte menée par le peuple québécois et par les femmes contre le mépris, l'un de sa propre culture l'autre de son propre sexe.

C'est bien parce qu'un Québec souverain constitue le seul espoir véritable de changement que nous nous acharnons à convaincre le parti et le gouvernement de la nécessité de se concilier les femmes en satisfaisant leurs attentes.

Le gouvernement a bien compris, à l'égard des travailleurs, que le droit à l'autodétermination du peuple québécois ne peut se résumer au droit d'être exploité par un employeur francophone. Les femmes ne devraient-elles pas bénéficier du même préjugé favorable, et obtenir autre chose que le droit de rester sous le joug d'une mysogynie, aussi francophone soit-elle!

La lutte contre l'exploitation ne peut être que globale. Prétendre le contraire, c'est oublier que la libération, tant celle d'un peuple que celle des femmes, ne peut être marchandée. Et à ceux qui jugent le moment non propice à la lutte des femmes, nous rappelons que le « moment propice » n'a jamais et risque fort de ne jamais exister.

C'est pourquoi nous refusons toute stratégie politique qui renverrait nos revendications aux calendes grecques.

POTERIE BONSECOURS
Initiation
Tournage
Technologie
atelier à louer pour la période d'été
Session de 6 semaines du 7 mai au 15 juin
(2 cours par semaine)
Inscription et renseignements
POTERIE BONSECOURS INC.
427, rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6253 — 844-6165
Permis de culture personnelle no. 749583

Êtes-vous satisfaits des soins de santé que vous recevez ?

Avez-vous souvent l'impression d'être considérés comme des numéros ?

Trouvez-vous que les usagers ont leur mot à dire dans les services de santé ?

Voulez-vous vous regrouper avec des gens qui se posent ces questions et plusieurs autres ?

L'Association québécoise pour la promotion de la santé (A.Q.P.S.) a comme objectif la réappropriation par les gens du contrôle de la préservation et de la récupération de leur santé.

L'A.Q.P.S. essaie d'atteindre ce but:

1) en renseignant la population sur la santé: ses droits, les façons de la conserver et, quand on l'a perdue, de la récupérer;
2) en se donnant des moyens pour se protéger en tant que consommateurs de soins de santé;
3) en aidant les gens à s'organiser pour que les institutions donnent de bons services;
4) en dénonçant, quand il y a lieu, les situations inacceptables faites aux malades dans certaines institutions;
5) en appuyant les mesures qui permettent une plus grande participation des gens dans le maintien ou la récupération de leur santé.

On peut devenir membre de l'Association en envoyant **$2.00** ou plus à:

l'A.Q.P.S.
5285, rue Aurèle
St-Hubert, Qué.
J3Y 3E8

CAMP DE-LA-SALLE
- Sur les bords du Lac Rouge, à St-Alphonse de Joliette.
- COLONIE DE VACANCES sous la direction des Frères des Écoles Chrétiennes.
- GARÇONS: 7 — 15 ans
- FILLES: 7 — 11 ans
- Activités nombreuses et variées au choix de l'enfant.
- Plage particulièrement bien organisée sous la direction d'animateurs qualifiés.

CAMP DE LA SALLE
5714 Darlington Montréal, H3S 2H7
Téléphone: 514-731-5524
CAMP MEMBRE ACCRÉDITÉ

UNE NOUVELLE PUBLICATION
du Centre d'études et de documentation européennes de l'Université de Montréal
NATIONALISME ET INTÉGRATION DANS LE CONTEXTE CANADIEN
Grands Colloques
Soûs la direction et avec la préface de **P. Soldatos** et les contributions de:
G. BOUTHILLIER, Le nationalisme québécois; E. ORBAN, La pertinence du modèle de l'intégration scandinave pour une transformation du système canadien; CH. PENTLAND, Le projet souveraineté-association — quelques considérations à la lumière du processus d'intégration au sein du Marché commun européen; G. BERGERON, Plus de souveraineté que d'association ou l'inverse? G. HÉRAUD, Éléments d'inspiration dans le modèle d'une fédération européenne des ethnies; J. TRENT, La réforme constitutionnelle au Canada — sa raison d'être, sa forme, et ses défis.
En vente au C.E.D.E.
Université de Montréal
3150 rue Jean-Brillant
C.P. 6128, Succ. "A",
Montréal, Québec H3C 3J7
Prix: **7 dollars.**

La catastrophe nucléaire de Pennsylvanie
Jean-François Gagnon
Un livre qui décrit l'accident minute par minute. Un livre simple et compréhensible qui explique tous les moyens de production d'énergie. 40 illustrations.
Les éditions du Trèfle
60, rue St-Jacques, suite 102, Montréal H2Y 1L5
Commande téléphonique: 849-6753

(CONSERVEZ CE GUIDE!)

(CONSERVEZ CE GUIDE!)

ETES-VOUS SUR LA LISTE?

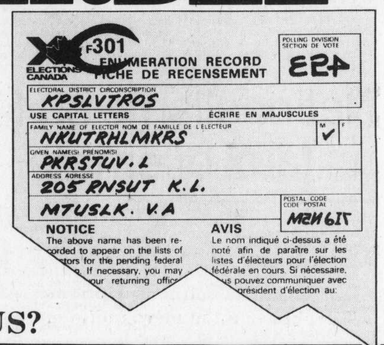
SI NON, VOUS PERDEZ VOTRE DROIT DE VOTE!

SI VOUS HABITEZ UNE SECTION URBAINE

Une nouvelle liste électorale doit être dressée à chaque élection fédérale. Dans les sections urbaines, un électeur, pour avoir le droit de voter, doit être inscrit sur la nouvelle liste électorale. Présentement, vous devriez avoir une fiche de recensement, formule F301. Cette fiche vous a été remise par les recenseurs. C'est la preuve que vous serez inscrit sur la nouvelle liste et que vous pourrez voter à l'élection générale en cours.

VOUS N'AVEZ PAS DE FICHE (FORMULE F301)?

Ceci veut dire que vous n'êtes pas inscrit et que votre nom ne sera pas sur la liste des électeurs. Vous étiez tout probablement absent de votre domicile les fois que les recenseurs s'y sont présentés. A moins que vous ne preniez immédiatement les dispositions nécessaires, vous perdrez votre droit de vote. C'est votre responsabilité de voir à ce que votre nom soit ajouté à la nouvelle liste des électeurs.



CE QU'IL FAUT FAIRE

pour obtenir le bon numéro de téléphone à appeler:

1. **Etudiez attentivement la carte-diagramme.**
2. **Repérez la circonscription dans laquelle vous habitez en vous basant sur les rues qui en forment les frontières au nord, au sud, à l'est et à l'ouest.**
3. **Prenez note du numéro dans le cercle rouge de votre circonscription et référez au numéro correspondant sur la liste des circonscriptions.**
   Téléphonez au numéro indiqué.

VOTRE PRESIDENT D'ELECTION

Le numéro indiqué est celui de votre président d'élection, la personne responsable de l'élection dans votre circonscription. Il vous indiquera ce que vous devez faire pour que votre nom soit ajouté à la nouvelle liste électorale.

VOUS POURREZ VOTER?

Oui, si vous êtes citoyen canadien, avez 18 ans accomplis, résidiez au Canada le 2 avril 1979 et que votre nom est sur la nouvelle liste électorale. MAIS VOUS DEVEZ ETRE CITOYEN CANADIEN.

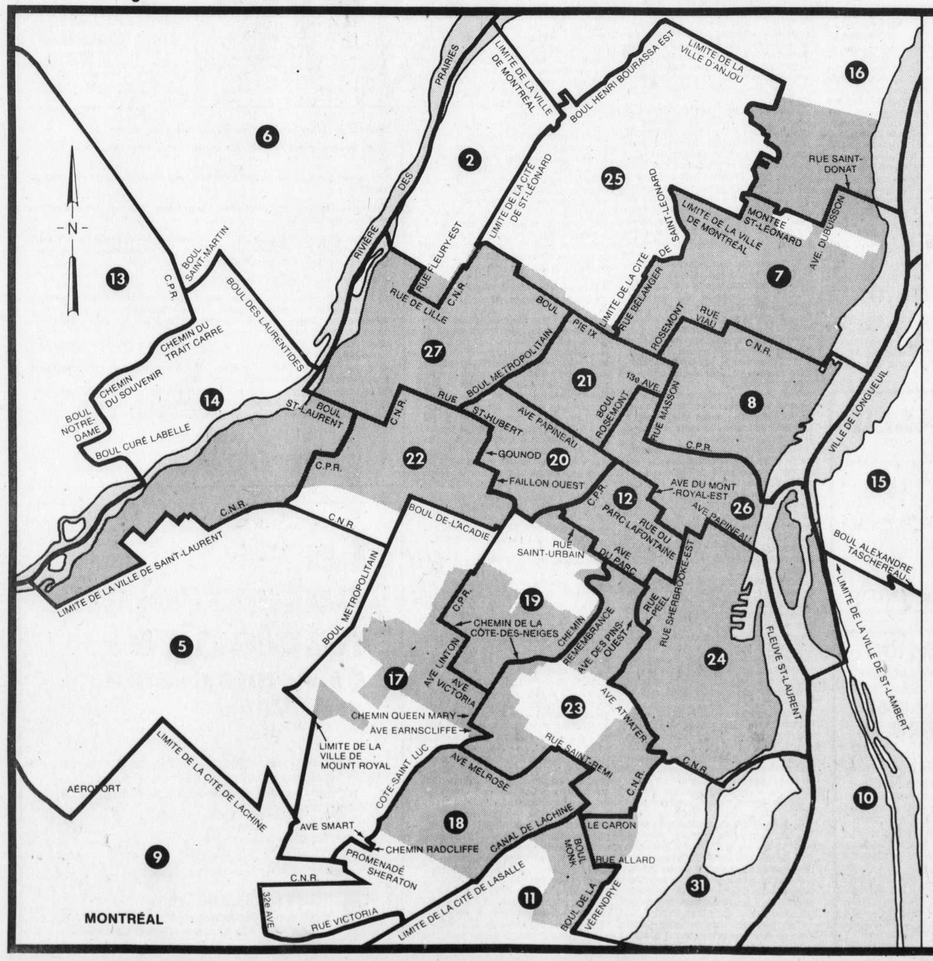
VOUS HABITEZ UNE SECTION RURALE?

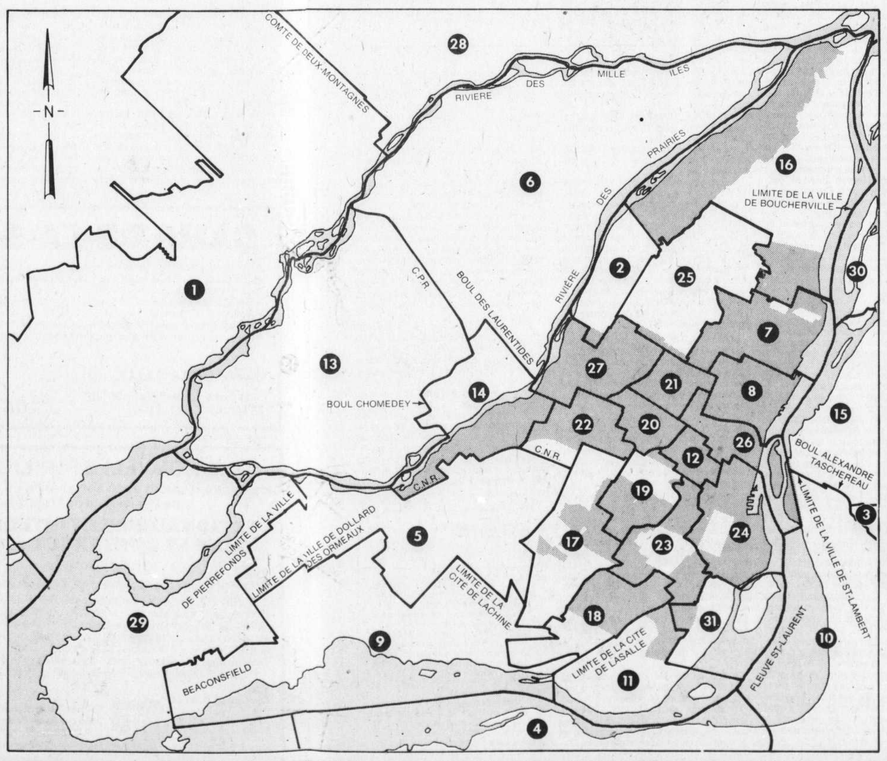
Normalement, une section de vote est rurale si elle est située dans un agglomération de moins de 5000 habitants. Vous n'aurez pas de fiche de recensement (formule F301) mais votre nom doit être sur la liste des électeurs. Toutefois, s'il n'y est pas et que vous êtes admissible à voter, vous pourrez quand même voter le jour du scrutin pourvu qu'un électeur qui vous connaît et dont le nom apparaît sur la liste électorale pour votre section de vote, puisse se porter garant de vous sous serment.

Si vous n'avez pas de fiche de recensement (formule F301) et habitez une des villes ou cités mentionnées ci-dessous, vous appelez (frais virés si nécessaire) au numéro de téléphone indiqué.

ALMA – Appelez 668-3023
AMOS – Appelez Val D'or 825-4581
ANCIENNE LORETTE – Appelez Ste-Foy 658-1121
ARTHABASKA – Appelez Victoriaville 752-9746
ARVIDA – Appelez Jonquere 542-4518
ASBESTOS – Appelez Windsor 845-2703
BAGOTVILLE – Appelez Chicoutimi 549-9050
BEAUHARNOIS – Appelez Valleyfield 371-8111
BEAUPORT – Appelez 667-3455
BELAIR – Appelez Donnaconna 285-3690
BELOEIL – Appelez Varennes 652-3913
BROSSARD – Appelez 465-4984
BUCKINGHAM – Appelez Thurso 985-2203
CANDIAC – Appelez Brossard 465-4984
CAP-DE-LA-MADELINE – Appelez 376-4791
CHARNY – Appelez St. Romuald 839-4101
CHARLESBOURG – Appelez 627-3050
CHIBOUGAMOU – Appelez Val D'or 825-4581
CHICOUTIMI – Appelez 549-9050
CHICOUTIMI NORTH – Appelez Alma 668-3023
COATICOOK – Appelez Rock Island 876-2788
COWANSVILLE – Appelez Knowlton 243-6171
DONNACONNA – Appelez 285-3690
DRUMMONDVILLE – Appelez 477-1523
FARNHAM – Appelez Knowlton 243-6171
GASPE – Appelez Chandler 689-6626
GATINEAU – Appelez Thurso 985-2203
GIFFORD – Appelez Beauport 667-3455
GRANBY – Appelez 375-2661
GRAND MERE – Appelez Shawinigan 537-8860
HAUTERIVE – Appelez La Malbaie 665-3951
IBERVILLE – Appelez St. Jean 346-1211
JOLIETTE – Appelez 759-7031
JONQUIERE – Appelez 542-4518
KENOGAMI – Appelez Jonquere 542-4518
LACHUTE – Appelez 562-2481
LAC MEGANTIC – Appelez Rock Island 876-2788
LA SARRE – Appelez Noranda 762-0811
LA TUQUE – Appelez Cap-de-la-Madeleine 376-4791
LAUZON – Appelez St. Romuald 839-4101
LEVIS – Appelez St. Romuald 839-4101
LORETTEVILLE – Appelez Charlesbourg 627-3050
LORRAINE – Appelez St. Eustache 472-8110
MAGOG – Appelez Knowlton 243-6171
MALARTIC – Appelez Val D or 825-4581
MATANE – Appelez 562-6944
MERCIER – Appelez Chateauguay 692-8248
MIRABEL – Appelez Lachute 562-2481
MONT ST-HILAIRE – Appelez Varennes 652-3913
MONT-JOLI – Appelez Matane 562-6944
MONT-LAURIER – Appelez Chapeau 689-5003
MONTMAGNY – Appelez L Islet 247-5016
MONTMORENCY – Appelez Beauport 667-3455
MOSCOUCHE – Appelez Repentigny 585-7100
NICOLET – Appelez St-Joseph-de-Sorel 743-1271
NORANDA – Appelez 762-0811
OTTERBURN PARK – Appelez Varennes 652-3913
PLESSISVILLE – Appelez Thetford Mines 335-9197
PORT ALFRED – Appelez Chicoutimi 549-9050
RIMOUSKI – Appelez 722-6040
RIVIERE-DU-LOUP – Appelez 867-1840
ROBERVAL – Appelez Mistassini 276-0613
ROSEMERE – Appelez St. Eustache 472-8110
ROUYN – Appelez Noranda 762-0811
STE-ADELE – Appelez St. Jérôme 432-6567
STE-AGATHE – Appelez St. Jérôme 432-6567
ST-ANTOINE DES LAURENTIDES – Appelez St. Jérôme 432-6567
STE-ANNE DES MONTS – Appelez Chandler 689-6626
ST-BASILE LE GRAND – Appelez Varennes 652-3913
ST-BRUNO DE MONTARVILLE – Appelez St. Hubert 656-7620
STE-CATHERINE – Appelez Donnaconna 285-3690
ST-CHARLES DE LACHENAIE – Appelez Repentigny 585-7100
ST-CONSTANT – Appelez Chateauguay 692-8248
ST-EUSTACHE – Appelez 472-8110
ST-FELICIEN – Appelez Mistassini 276-0613
STE-FOY – Appelez 658-1121
ST-HYACINTHE – Appelez 774-0570
ST-JEAN – Appelez 346-1211
ST-JEROME – Appelez 432-6567
STE-JULIE – Appelez Varennes 652-3913
ST-LUC – Appelez St. Jean 346-1211
ST-PAUL L'ERMITE – Appelez Repentigny 585-7100
ST-ROMUALD D ETCHEMIN – Appelez 839-4101
STE-THERESE – Appelez St. Eustache 472-8110
SHAWINIGAN – Appelez 537-8860
SHERBROOKE – Appelez 566-8636
SILLERY – Appelez Ste-Foy 658-1121
SOREL – Appelez St. Joseph-de-Sorel 743-1271
THETFORD MINES – Appelez 335-9197
TRACY – Appelez St. Joseph-de-Sorel 743-1271
TROIS RIVIERES – Appelez 376-1898
VAL D OR – Appelez 825-4581
VALLEYFIELD – Appelez 371-8111
VARENNES – Appelez 652-3913
VICTORIAVILLE – Appelez 752-9746
WATERLOO – Appelez Granby 375-2661
WINDSOR – Appelez 845-2703

DANS QUELLE CIRCONSCRIPTION HABITEZ-VOUS?





CIRCONSCRIPTIONS– MONTRÉAL & RÉGION

1. Blainville – Deux-Montagnes 472-8110 (Appelez St Eustache)
2. Bourassa 325-5110 (Appelez St Hubert)
3. Chambly 656-7620 (Appelez Chateauguay)
4. Châteauguay 692-8248
5. Dollard 332-1755
6. Duvernay 661-5041
7. Gamelin 254-7501
8. Hochelaga – Maisonneuve 255-0777
9. Lachine 636-4624 (Appelez Brossard)
10. Laprairie 465-4984
11. Lasalle 364-5744
12. Laurier 842-9579
13. Laval 625-1953
14. Laval-Des-Rapides 668-5315 (Appelez Longueuil)
15. Longueuil 651-6720
16. Mercier 352-2102
17. Mount Royal 481-0107
18. Notre-Dame-De-Grâce 489-5368
19. Outremont 737-3621
20. Papineau 277-3107
21. Rosemont 725-3688
22. Saint-Denis 382-2260
23. Saint-Henri – Westmount 937-6381
24. Saint Jacques 842-7996
25. Saint-Léonard – Anjou 323-5450
26. Sainte-Marie 527-1335
27. Saint-Michel 384-4310 (Appelez Repentigny)
28. Terrebonne 585-7100
29. Vaudreuil 455-6141 (Appelez Varennes)
30. Vercheres 652-3913
31. Verdun 761-4544

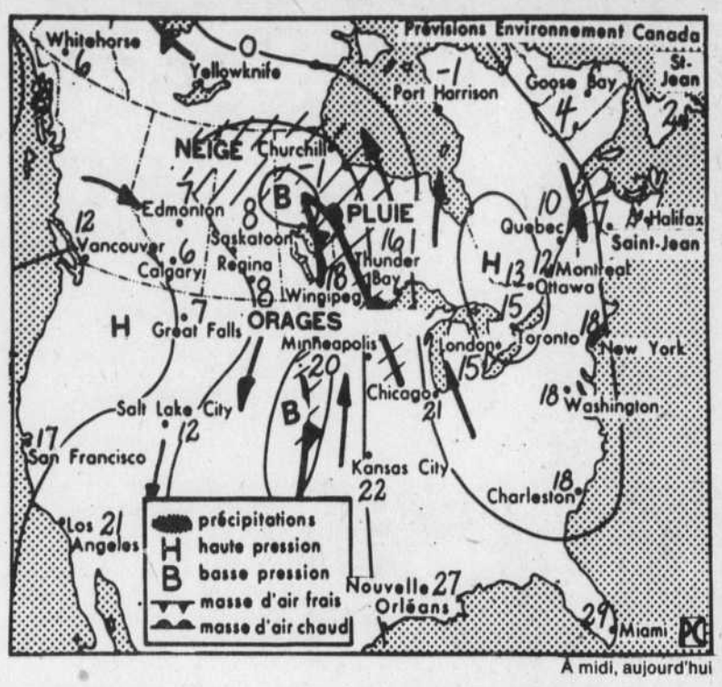
D

ELECTIONS CANADA

Elections Canada est une agence non-partisane du Parlement fédéral chargée de la conduite des élections fédérales sous la direction du Directeur général des élections du Canada, Jean-Marc Hamel.

Ce guide de l'électeur est publié par le Directeur général des élections du Canada.

LA MÉTÉO



À midi, aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 8 à 10. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

■

Outaouais, Montréal: ensoleillé. Maximum 12. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

■

Région montagneuse de l'Estrie-Beauce: ensoleillé. Maximum 10. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

■

Québec: ensoleillé. Vents modérés par moments. Maximum 10 à 12. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés par moments. Maximum 8 à 10. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

■

Rimouski-Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Baie-Comeau: dégagement graduel. Vents modérés par moments. Maximum 5. Aperçu pour vendredi: beau.

■

Gaspé, Sept-Iles: nuageux avec éclaircies. Maximum 5. Aperçu pour vendredi: beau.

■

Basse Côte-Nord, Ile d'Anticosti: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige. Maximum 5. Aperçu pour vendredi: dégagement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Sud-Liban

accusé de vouloir donner tout le Liban aux Syriens. « Notre intention est de libérer tout le Liban, puisque nous sommes en état de guerre, a-t-il dit, et voici pourquoi nous ne pouvons ni nommer un président ni tenir des élections générales libres. Nous le ferons après la libération complète du pays », a-t-il conclu, avant de lancer un appel au monde libre pour qu'il comprenne notre situation et nous apporte son soutien.

Quelques heures plus tôt, le bataillon de l'armée libanaise chargé de restaurer l'autorité gouvernementale dans cette région, s'était déployé dans cinq secteurs contrôlés par les casques bleus.

La progression de ce détachement, fort de cinq cents hommes et qui avait quitté Saïda au milieu de la nuit, a été ralentie par les tirs d'artillerie violents des milices conservatrices, appuyés par l'artillerie lourde israélienne. Ces tirs visaient également les camps de réfugiés palestiniens de la région de Tyr (80 km au sud de Beyrouth, sur le littoral) ainsi que des villages du secteur central du sud.

Les miliciens conservateurs du Liban-Sud, qui viennent de proclamer l'indépendance du secteur qu'ils contrôlent, 800 km carrés environ, constitue une force dont il est difficile d'apprécier l'importance exacte. Leur nombre varie entre 1,500 et 2,000 hommes, selon de récentes estimations.

Placés sous le commandement du commandant Saad Haddad, rayé des cadres de l'armée libanaise en 1978, les miliciens appartiennent notamment aux Kataeb phalangistes et au Parti national libéral ainsi qu'à des éléments de l'ancienne armée libanaise. Des musulmans chiites, dont le nombre ne serait pas important, militent également dans les rangs des milices.

L'équipement des milices est fourni principalement par Israël qui, depuis mars dernier, a pris également à sa charge de régler les soldes des hommes du commandant Haddad après la suspension du paiement par les autorités libanaises.

Au moment de leur retrait du territoire libanais, le 13 juin 1978, les soldats israéliens avaient remis aux miliciens les positions qu'ils avaient occupées lors de l'invasion de la région frontalière libanaise (14 mars 1978), au lieu de les remettre à la FINUL, Force intérimaire des Nations-Unies au Liban, conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité. Depuis, les forces du commandant Haddad constituent la ceinture de sécurité pour Israël le long de la frontière.

Les milieux politiques libanais ont réagi de façon mitigée à la proclamation de l'indépendance des enclaves chrétiennes du Liban-Sud.

La présidence de la République libanaise a énergiquement dénoncé l'initiative du commandant Haddad, qu'elle considère comme étant une « tentative de partager le pays ». Elle a rappelé que celui-ci avait été traduit en cour martiale après s'être mis en « état de rébellion ». Elle a implicitement demandé aux pays arabes et étrangers de ne pas faire cas des propos de l'officier hors-la-loi.

Du côté conservateur, M. Pierre Gemayel, chef du Parti des Phalanges libanaises, s'est déclaré « surpris » de la démarche du commandant Haddad. Il a tenu à souligner que « le Liban libre » était celui qu'incarnait « le pouvoir légal et la volonté de tous les Libanais ».

M. Camille Chamoun, chef du « Front libanais », coalition des partis chrétiens, s'est pour sa part refusé à tout commentaire avant d'avoir, a-t-il dit, des « éléments suffisants sur cette affaire ».

M. Chamoun a toutefois rejeté sur « la présence palestinienne armée » la responsabilité de la situation prévalant au Liban-Sud. Il a mis l'accent sur le fait que les Palestiniens poursuivaient notamment « leurs infiltrations en Israël, à travers la frontière libanaise ».

Après avoir affirmé en substance qu'Israël ne convoitait pas le territoire libanais, il a accusé les Nations unies d'avoir failli à leurs engagements concernant le Liban-Sud.

Les Etats-Unis, pour leur part, sont opposés à toute initiative de nature à menacer l'intégrité territoriale du Liban, a déclaré hier M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat, à la suite de la proclamation d'indépendance du Liban-Sud.

Enfin, réagissant à cette proclamation, les milieux autorisés israéliens ont souligné hier que l'Etat hébreu n'avait jamais pris de décision pour le compte des Libanais. S'il est vrai, ajoute-t-on de même source, qu'Israël a souvent promis aux habitants du Sud-Liban de les aider à préserver leur indépendance et à assurer leur sécurité, il n'est jamais intervenu dans les affaires politiques libanaises.

◆ Entente

de gouvernement a toujours été complet sur ce volet.

C'est sur le deuxième volet touchant la modernisation des usines de pâtes et papiers que les divergences d'opinion existaient. Le ministère de l'Expansion économique régionale exigeait d'une part que le Québec abandonne son projet de subventionner à l'intérieur de ce programme l'accélération des machines de pâtes et papiers. Pour le Québec, c'était là le meilleur moyen de rendre à moindre coût l'industrie québécoise plus concurrentielle étant entendu qu'il coûte plus cher de construire de nouvelles usines pour augmenter la capacité de production que de moderniser les machines déjà installées et d'augmenter leur capacité de production. Cela avait le désavantage de réduire le nombre d'emplois cependant. Pour cette raison mais aussi pour maintenir le niveau de compététivité entre les provinces, le fédéral s'opposait à ce projet.

Au mois de février, M. Bérubé devait sur ce point abandonner ses exigences pour permettre un déblocage des négociations, espérant toutefois que ses vis-à-vis fédéraux abandonnent leur exigence de faire du programme un programme discrétionnaire où chaque projet d'investissement serait évalué en fonction de son rendement. Plus le rendement est faible, plus les subventions peuvent être élevées, disait-on à Ottawa alors que pour M. Bérubé le programme devait être universel. Celui-ci voulait pouvoir signer avec chaque compagnie des protocoles d'entente englobant tous les projets d'investissement des compagnies si bien que les subventions seraient versées globalement.

Les négociations des dernières semaines ont porté plus particulièrement sur ce dernier point. Il y a une semaine, le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Jacques Léonard, qui est le ministre responsable des négociations des ententes avec Ottawa en matière de développement économique, transmettait une dernière proposition au gouvernement fédéral. La réponse d'Ottawa, qui est attendue d'ici quelques jours, devrait mettre un point final à ces négociations, indique-t-on à Québec.

◆ Front commun

Le Front commun a, après étude, relevé les points suivants: les salaires qui sont inférieurs de moins de 3% aux taux du marché tels qu'établis à la suite des comparaisons entre les secteurs privé et public augmentent de 6,5% et tous les autres augmentent de 3,5%, ceci pour la première année d'application de la convention et par rapport à leur niveau actuel, les taux offerts diminuant si on les compare à ce que seront les salaires au 30 juin après réajustement.

Soulignant une fois de plus la divergence de principes dans l'élaboration des demandes et des offres, à savoir la considération à accorder au secteur privé et la manière d'en tenir compte, M. Daoust a déclaré: « les syndicats constituent un levier au moment de la négociation, avec ses effets d'entraînement et il est très anti-syndical de se baser sur un secteur privé faiblement syndiqué ».

En bref, les offres salariales du gouvernement sont « incomplètes, incohérentes, provocantes et nous ramènent des années en arrière, elles sont inacceptables et ne seront pas acceptées », ont déclaré les coordonnateurs syndicaux hier en conférence de presse.

Concrètement, les 25,000 syndiqués du Front commun les moins bien payés se verraient offrir des hausses salariales nettes de cinq cents en trois ans et le nombre d'employés au bas de l'échelle augmenterait.

L'analyse des centrales indique un accroissement des écarts entre les employés du Front commun et conclut que le salaire maximum qui valait, en 1974-75, 3,88 fois le salaire minimum, qui fut rabaissé avec l'actuelle convention à 3,52 serait relevé avec les offres gouvernementales à 3,61 puis, en fin de convention, à 3,70 fois le salaire minimum.

Le Front commun vise pour sa part 2,54 en 1981-82. Il réclame pour ses membres un salaire minimum hebdomadaire de $265.

D'autre part, les travailleuses sont désavantagées dans plusieurs cas par rapport à leurs collègues masculins, constate le Front commun, qui réclame de l'Etat qu'il accorde le même salaire aux employés de sexe différent qui accomplissent un même travail. Encore une fois les écarts frappent d'abord les salariées les moins bien payées.

Les pourparlers sur les salaires auront lieu à une table commune centrale qui n'existe pas officiellement à l'heure actuelle mais dont la formation devrait être annoncée sous peu. Des rencontres ont mis les représentants du gouvernement et ceux des centrales en présence au cours des dernières semaines, qui ont abouti à un accord sur les clauses à négocier centralement.

Le point le plus litigieux porte sur le degré d'ouverture de cette instance au public et plus précisément à la presse; l'une comme l'autre partie indiquaient récemment que les divergences de vue sur ce point étaient presque abolies et le gouvernement serait actuellement à étudier une contre-proposition du Front commun là-dessus.

Quant aux discussions aux tables sectorielles, elles ne sont pas encore très avancées et dans certains cas elles n'ont pas commencé. Mais les prochaines semaines devraient voir l'enclenchement véritable des négociations sur les enjeux normatifs.

Un gros hélicoptère s'écrase à Newark: 3 morts, 12 blessés

NEW YORK (AFP) — Un hélicoptère gros porteur, qui assurait la liaison entre les trois aéroports de New York s'est écrasé au sol, en fin d'après-midi, peu après avoir décollé de l'aéroport international de Newark (New Jersey), faisant au moins trois morts et 12 blessés, selon un dernier bilan publié hier soir.

L'aéroport, situé à une vingtaine de kilomètres de New York, a été immédiatement fermé.

Dix-huit personnes étaient à bord de l'appareil, qui venait de décoller pour rejoindre l'aéroport de La Guardia, dans la banlieue new-yorkaise, puis l'aéroport Kennedy.

Un porte-parole de l'Administration fédérale de l'aviation (FAA) a précisé qu'une fois arrivé à 300 mètres du sol, le pilote de l'hélicoptère, un Sikorsky-S61, pouvant transporter 30 passagers, a éprouvé des difficultés pour le contrôler. Il a alors cherché à revenir d'urgence au sol, mais à 30 mètres de son but, l'hélicoptère a piqué et s'est écrasé sur une piste d'envol.

Les trois membres de l'équipage ont été grièvement blessés ainsi que trois autres passagers. Les six autres blessés sont dans un état satisfaisant, a-t-on précisé de source médicale. On ignore encore pour le moment l'état des trois autres personnes qui complétaient l'effectif de l'appareil.

L'hélicoptère s'est écrasé à 200 mètres seulement d'une autoroute extrêmement fréquentée à cette heure de la journée.

En mai 1977, un appareil du même type s'était écrasé en se posant au sommet d'un gratte-ciel de Manhattan, le building de la Pan Am faisant cinq morts, dont un passant tué par une des pales de l'hélicoptère 59 étages plus bas.

La Soufrière de nouveau en éruption

KINGSTOWN, Ile de Saint-Vincent (AFP) — Sept éruptions du volcan de la Soufrière ont à nouveau fait trembler hier l'île antillaise de Saint-Vincent, quelques heures à peine après un message radiodiffusé du premier ministre, M. Milton Cato, avertissant les 90,000 habitants de l'île d'un risque très sérieux de dangereuses explosions dans les heures suivantes.

L'ensemble de l'île a été touché par les retombées volcaniques, impacts de débris rocheux sur les immeubles et cendres dans les rues.

M. Cato, qui a demandé à la population de ne pas céder à la panique, a indiqué que les experts américains et étrangers éprouvent des difficultés à déterminer de manière très précise les développements ultérieurs de la crise volcanique. Il a remercié les gouvernements britannique, américain et canadien pour leur importante assistance navale, héliportée et scientifique à l'occasion de cette crise.

Les joyeux RASSemblés





Le chef du NPD de la Colombie-Britannique, M. Dave Barrett, à gauche, et le chef national du NPD, M. Ed Broadbent, ont profité de la journée hier pour faire campagne pour les élections provinciales du 10 mai dans cette province (Photolaser CP)

◆ CUM

Suite de la page 3

rapport de ses travaux. Elle ne précise pas, comme l'ont souligné les conseillers de l'opposition à Montréal, MM. Michael Fainstat et Nick Auf Der Maur, la durée du mandat, le caractère public de ses réunions ni le mode de représentation de ses membres.

A ces objections, M. Pierre Des Marais II a répondu qu'il serait prématuré de définir en détail des règles de fonctionnement d'une commission qui constitue une expérience nouvelle à la CUM.

De plus, M. Des Marais II a rappelé un article de la loi constitutive de la CUM par lequel le Conseil peut remplacer quand bon lui semble les membres d'une commission.

La Commission permanente se compose, outre du président du comité exécutif, de six personnes. Le Conseil a élu trois personnes de la ville de Montréal, MM. Yvon Lamarre, Pierre Lorange et Serge Bélanger, et trois personnes des banlieues, MM. Jean Corbeil, Maurice Vanier et Gerald Raymond. La présidence de la commission a été confié à M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Bien qu'ils aient appuyé la création de la Commission, les conseillers de l'opposition de Montréal ont manifesté leur dissidence à l'égard de l'élection des membres, notamment parce qu'elle ne fait aucune place aux partis d'opposition.

« Elle ne représente pas la diversité de ce conseil » a dit M. Auf Der Maur, du GAM, en rappelant que 44% des électeurs montréalais se trouvaient ainsi ignorés.

« C'est un travesti de la démocratie », a dit M. Michael Fainstat, du RCM, pour qui la composition de la Commission ne respecte pas des principes élémentaires de démocratie parlementaire.

« Il ne faudrait pas transporter au niveau de la CUM les factions du conseil de la Ville de Montréal. Ils siègent ici comme conseillers de la Ville de Montréal », a dit M. Des Marais II.

◆ CLSC

Suite de la page 5

maintien à domicile, de surveillance médicale, de consultation et références spécialisées, de formation, de soutien technique, de dépannage, de références, de prêt de ressources humaines, d'animation, d'éducation et d'information, etc.

Les CLSC sont un lieu important de participation de la population. Là-dessus, la réussite n'est pas parfaite. Mais on peut dire à la suite du sociologue Jacques Godbout, qui termine avec Gérard Divay une recherche sur les structures décentralisées au Québec, que « malgré tout, les CLSC — et leur conseil d'administration — n'en demeurent pas moins le seul lieu — aussi marginal soit-il — où, dans cet impressionnant édifice bureaucratique et professionnel, l'utilisateur des services a son mot à dire dans la distribution des services qui lui sont dispensés ». (Jacques Godbout, « Le rôle des usagers dans les conseils d'administration des C.L.S.C. », dans *Administration hospitalière et sociale*, janvier - février 1979, p. 28-29).

Les usagers des CLSC sont satisfaits de nos services. En effet, selon un sondage effectué par le service des études socio-économiques du MAS, les CLSC jouissent d'une cote d'amour particulièrement élevée chez les gens qui ont recours à leurs services — ce qui permettrait de conclure qu'il vaut mieux nous connaître avant de parler de nous à coup de « semble-t-il » et de « peut-être ». La majorité des utilisateurs (84.1%) se disent en effet « satisfaits ou très satisfaits » des services obtenus. Les principales conclusions de cette étude étaient les suivantes:

« ■ Un Québécois sur deux, en janvier 1978, a entendu parler des CLSC.

■ 11% de la population totale a utilisé un CLSC, tandis que 22.6% de ceux qui ont entendu parler des CLSC les ont utilisés.

■ Parmi les utilisateurs, 84.1% sont satisfaits ou très satisfaits des services rendus.

■ Parmi ceux qui connaissent les CLSC et qui ne les ont pas utilisés, 70.7% les utiliseraient.

■ Le potentiel d'utilisateurs est de 37.5% pour le Québec, en janvier 1978.

■ Plus on est scolarisé, plus on connaît les CLSC. »

Finalement, et nous voulons terminer là-dessus, les CLSC à l'oeuvre ont noué des alliances concrètes avec les forces vives de leurs milieux, qui font croire que le rapport entre ces CLSC et leurs populations existe d'une façon difficilement réversible et qu'il s'ouvre sur des avenues prometteuses, délimitant un potentiel que la collectivité aurait avantage à mieux exploiter.

Ainsi, les CLSC se présentent comme un facteur important de structuration des populations locales et des milieux régionaux. Bien qu'ils constituent des équipements légers, les CLSC offrent des ressources importantes pour les populations qui en bénéficient et qui en étaient autrefois dépourvues. Chaque CLSC a un budget moyen de $600,000 et un personnel moyen de 31 employés. En plus de ses effets au niveau de la santé individuelle et collective, l'impact du CLSC sur la collectivité locale se manifeste notamment par l'animation communautaire.

Une enquête inédite menée par nous auprès de 13 CLSC révèle que des ententes de service ont été conclues avec des organisations du milieu, telles que garderies, ateliers d'éducation populaire, ACEF, Al-anon, centres d'informations pour femmes, YMCA, Lions, services d'aides au couple, Chevaliers de Colomb, Clubs de l'Age d'or, associations de familles monoparentales et de filles-mères, caisses populaires, cercles de fermières, industries (santé industrielle), AFEAS, cercles paroissiaux, centres d'entraide et d'amitié, Coop de production, comités de locataires, et de nombreux groupes populaires.

L'étendue des services que les CLSC offrent et l'éventail des projets sur lesquels ils travaillent, les alliances que leur cheminement suppose avec différents groupes locaux ou catégories de la population, les démarches de représentation et de pression auprès des organismes municipaux et gouvernementaux qu'ils enclenchent, tout cela contribué à faire du CLSC un foyer important de la vie locale et régionale, qui remplace ou s'ajoute à certaines structures de ralliement.

Voilà ce que nous voulons dire au gouvernement actuel, après l'avoir vu agir pendant plus de deux ans et après avoir subi l'effet des gels budgétaires. Nous tirons les conclusions suivantes de cette analyse. Tout d'abord, le gouvernement semble aux prises avec une contradiction qu'il n'a pas commencé à traiter: d'une part, il empêche notre développement, et d'autre part autant la logique de ses préoccupations économiques que ses grandes orientations politiques et ses politiques sociales spécifiques dessinent un avenir sans équivoque pour nous. En effet, ce qui nous semble clair, c'est que notre avenir n'est plus derrière nous. La réforme Castonguay-Nepveu, dont nous sommes un des produits, était peut-être trop « idéaliste » pour la société québécoise.

Pour aider la société à accroître son mieux-être, à contrôler son milieu de vie, à vivre à son rythme, les CLSC sont disponibles. Dans le but de dénouer la contradiction qui arrête notre développement et qui fait écran par rapport aux intérêts économiques à long terme et aux grands projets politiques du gouvernement, et dans le but aussi de définir pour les CLSC un avenir qui ne soit plus dominé par l'incertitude, mais qui se fonde sur les désirs réels de changement de la société québécoise, nous demandons au gouvernement de décider, avec nous, d'un plan de développement pour les CLSC.

Les journalistes du DEVOIR votent un mandat de grève

Les membres du Syndicat de la rédaction du journal LE DEVOIR (CSN), réunis hier en assemblée générale, ont voté un mandat de grève à leur bureau de direction par 17 voix contre 13 et une abstention.

« Avant d'en venir à cet ultime recours, a déclaré M. Louis-Gilles Francoeur, président du Syndicat, les journalistes ont demandé à leur syndicat de proposer l'intervention d'un médiateur extraordinaire. »

« Les négociations achoppent sur le problème de la direction du journal, laissée vacante depuis le départ de l'ancien directeur, M. Claude Ryan, souligne le communiqué syndical qui ajoute:

« Les journalistes réclament d'être consultés sur les candidatures considérées par les administrateurs de l'Imprimerie populaire limitée. »

Les négociations, ouvertes à la fin de novembre, et la conciliation, commencée à la fin de janvier, ont été infructueuses à ce jour. Le 8 mars, le Syndicat a présenté un projet de protocole de consultation que le Conseil d'administration n'a pas retenu. Celui-ci compte procéder à de nouvelles consultations, à l'intérieur comme à l'extérieur du journal, mais refuse de s'y obliger.

A l'appui de sa position, le Syndicat fait valoir que « le prochain directeur du DEVOIR doit présenter des garanties d'indépendance politique et d'intégrité professionnelle » — ce qu'aucune des parties ne met en cause — et que « les administrateurs habilités à nommer le directeur ont été nommés par l'ancien directeur, M. Claude Ryan, devenu depuis chef du Parti libéral. »

Le Syndicat laisse de la sorte entendre, sans le dire explicitement, que le fait d'avoir été nommé au Conseil d'administration par M. Ryan à l'époque où il était directeur du journal rend ceux-ci inaptes à choisir un successeur offrant toutes les garanties.

Le notaire Denys Pelletier, président du Conseil, rejette cette insinuation et les accusations qu'elle comporte.

19 avril

par la PC et l'AP

Il y a 96 ans aujourd'hui, l'immeuble de l'Assemblée législative du Québec était rasé par un incendie.

1975 — Lancement du premier satellite indien par une fusée soviétique;

1971 — Charles Manson et trois femmes de ses disciples sont condamnés à mort pour le meurtre de Sharon Tate et de six autres personnes à Los Angeles;

1964 — Coup d'Etat militaire au Laos;

1911 — Séparation de l'Eglise et de l'Etat au Portugal;

1824 — Le poète anglais George Byron meurt en Grèce où il était allé combattre pour l'indépendance;

1775 — Début de la Guerre d'indépendance des Etats-Unis avec la défaite des Anglais à Lexington et à Concord.



A l'heure où le porte à porte est devenu une mode chez les hommes politiques candidats à une élection, le chef du Parlement libéral, M. Claude Ryan, lorgne du côté de la bicyclette, afin de doubler de vitesse ses adversaires dans le ratissage des quartiers du comté de Jean-Talon (Québec), lieu d'une élection partielle le 30 avril.

M. Ryan visitait, cette semaine, avec le candidat libéral du comté, M. Jean-Claude Rivest, les habitués de la taverne l'Escale, où M. René Lévesque était venu faire une partie de billard avec la candidate péquiste, Mme Louise Beaudoin, la semaine dernière. Réception polie. Tout en confiant à un journaliste que « la politique, c'est une belle job », le chef libéral sirotait une bière qu'il n'avait pas l'air d'apprécier beaucoup.

Avant de passer à l'Escale, M. Ryan avait eu un entretien plutôt « viril » avec des étudiants de l'Université Laval. Devant les arrimeurs de l'Escale, M. Ryan a dit des étudiants qui l'avaient interrompus qu'ils étaient « mal élevés », tandis qu'avec les travailleurs, « je n'ai jamais de problèmes ». L'un des clients lui a dit en riant qu'il était « un homme de devoir et un homme de Dieu », à quoi il a répondu sèchement qu'il venait de faire de M. Pierre Elliott Trudeau « une nouvelle recrue ». Ce dernier avait déclaré dimanche qu'il pensait que le résultat du scrutin fédéral du 22 mai serait dicté par Dieu.

Ryan met en garde ses électeurs contre les "marchands d'illusions"

par Rodolphe Morissette

Le chef du Parti libéral et candidat à l'élection partielle d'Argenteuil, M. Claude Ryan, ne prise guère la présence dans le comté d'un candidat du Parti du libre choix, ce nouveau parti politique qui fait campagne en faveur de l'abolition de la Charte du Français.

M. Ryan s'en est pris hier expressément au candidat du Libre choix, M. Gordon Nesbitt, un conseiller municipal de Morin Heights, qu'il a placé au rang des « quelques activistes » qui tentent de faire de la question linguistique l'enjeu de l'élection partielle d'Argenteuil qui a lieu le 30 avril.

Au début d'avril, les militants du Libre choix (de la langue d'enseignement) et dont l'abolition de la loi 101 est l'article unique du programme avaient d'abord promis d'annoncer un candidat dans Argenteuil, mais ils ne pouvaient se décider vraiment avant d'en parler avec M. Ryan. Au cours d'une entrevue que ce dernier consentait à accorder avec l'instigateur du mouvement, M. William Shaw, député indépendant de Pointe-Claire à l'Assemblée nationale, le chef libéral refusait tout net de discuter de la loi 101 « en rapport avec Argenteuil ».

Les représentants du Libre choix sont revenus à la charge une semaine plus tard, mais sans succès et ce n'est pas sans un sentiment de vengeance à l'égard du chef libéral que le Libre choix a finalement décidé d'avoir des candidats dans Argenteuil et dans Jean-Talon.

Même si M. Ryan est irrité de voir le débat linguistique refaire surface dans le comté où il veut se faire élire, il a rappelé hier en long et en large sa position à cet égard. Un gouvernement libéral, a-t-il expliqué, apporterait d'importantes modifications à la Charte du français.

Il modifierait le critère de l'accès à l'école anglaise: plutôt que celui de la langue des études des parents « au Québec », ce serait le critère universel de la langue maternelle qui prévaudrait. L'anglais ne serait pas banni purement et simplement des avis publics et affiches commerciales. Le chapitre sur la langue des tribunaux (le français seulement) serait éliminé pour laisser s'appliquer en l'occurrence l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Elimination également des mesures de « police linguistique », dont le Conseil de surveillance et les sanctions (on userait plutôt de persuasion). Enfin, les institutions de santé et les services gouvernementaux desserviraient les citoyens dans les deux langues.

M. Ryan a mis en garde les électeurs d'Argenteuil contre les militants du Libre choix: « Ne vous laissez pas induire en erreur par les marchands d'illusions », non sans noter que « tout autre choix (que le Parti libéral) ne ferait que servir les intérêts du Parti québécois ».

Le candidat du Libre choix a déjà commencé à faire du porte à porte dans Lachute.

Mais c'est surtout dans le nord-est du comté que ce parti compte effectuer une bonne pêche. Voilà précisément la région du comté où l'Union nationale avait déclassé les libéraux à l'élection de novembre 1976. Il s'agit notamment des municipalités de Morin Heights, Mille-Iles, Wentworth, Gore, Harrington, Gore et Lac-des-Seize-Iles. L'UN se classait bon deuxième dans Chatham, Barkmere, Saint-Adolphe-d'Howard et Grenville, ravissant partout aux libéraux une portion importante du vote anglophone de protestation contre la loi 22.

Les stratèges libéraux estiment que si jamais le Libre choix réussit à marquer des points, ce sera surtout au détriment de l'Union nationale. Le territoire privilégié des libéraux dans Argenteuil est formé de Lachute, puis des villages situés le long de la rivière des Outaouais jusqu'à Montebello, tandis que le Parti québécois a plus d'électeurs qui lui sont favorables dans la moitié ouest du comté, notamment à Thurso et à Papineauville au sud, au Lac Simon, au Lac des plages et à Huberdeau au nord.

En 1976, le Parti québécois sortait gagnant dans une quinzaine de municipalités, la plupart situées à l'ouest du territoire. Sa majorité était de 156 voix à Papineauville, de 78 à Saint-André-Avellin, de 80 à Huberdeau, de 68 à Thurso et Lockaber.

Notons pour finir que l'enthousiasme des travailleurs d'élection libéraux est à son plus haut. Les « pointages » auxquels ils se livrent parviennent au comité du parti affichant des taux d'avance si élevés pour les libéraux que les lieutenants de l'organisation n'osent pas y croire et ont décidé de recommencer l'opération à partir de zéro.

De toute manière, ces calculs, qui par nature tendent à prendre bien des désirs pour des réalités, n'ont rien de comparable au sondage que l'Institut québécois d'opinion publique est à pratiquer dans le comté et dont les résultats seront dévoilés à la toute veille de l'élection.

Selon le ministère des Transports

La subvention n'aurait pas encore été accordée à Lachute

par Rodolphe Morissette

La subvention de $150,000 du ministère des Transports à la ville de Lachute qu'annonçait triomphalement mardi le candidat péquiste à l'élection partielle d'Argenteuil, Charles Roy, n'aurait pas été accordée en vérité, a souligné hier un porte-parole du ministère.

LE DEVOIR rapportait hier une déclaration fait publiquement la veille, à 16 h dans la ville de Lachute, par M. Roy. Ce dernier, qui n'est que candidat à l'élection du 30 avril, annonçait en effet que le ministère des Transports venait de consentir une subvention à Lachute pour la reconstruction du pont Fish, qui relie deux quartiers de la ville.

Avant de publier cette nouvelle, le présent journal vérifiait auprès du ministère si la chose s'avérait: on n'était pas tout à fait au courant, bien qu'on indiquait qu'en effet « des petites choses comme celle-là avaient été prévues ».

Hier, en lisant la nouvelle, le même porte-parole du ministère tenait à indiquer qu'il y avait eu « malentendu entre M. Charles Roy et le ministère », que la subvention n'avait pas été accordée encore à Lachute et qu'elle ne le serait probablement pas avant l'élection du 30 avril.

Du côté de M. Roy, on se montrait plutôt embarrassé hier, mais on maintenait que la subvention avait été accordée, précisant cette fois que la décision ne venait pas du ministère à Québec, mais de la direction régionale de la Voirie.

Enfin, tandis que les péquistes tentaient de s'entendre entre eux sur la réalité et l'origine de la subvention notée, la ville de Lachute était à s'assurer que deux des six industries qu'elle est à inciter à venir s'établir dans le comté, représentent vraiment des projets « annonçables tout de suite ».

Si les pourparlers en question aboutissent comme souhaité, la venue de ces deux industries pourrait créer quelque 150 emplois à Lachute et la nouvelle serait annoncée officiellement mardi.

Entre-temps, l'organisation péquiste d'Argenteuil doit s'appliquer à combattre les mauvais effets des remarques fielleuses de l'ex-président de l'association locale du parti, M. Lionel Vezeau. Organisateur péquiste de Pointe-aux-chênes, M. Vezeau s'était présenté à l'investiture du candidat péquiste d'Argenteuil le 4 mars et avait été battu de justesse par M. Roy. Plutôt que de dénoncer dans les 30 jours suivants ce qu'il a appelé cette semaine des « irrégularités » de cette assemblée de mise en candidature, il a pris des vacances à l'étranger. Revenu récemment, il adressait à M. Roy une lettre amère et annonçait qu'il voterait contre lui le 30 avril. M. Roy l'a invité cette semaine à réintégrer son organisation, mais M. Vezeau n'en a rien fait.

Cependant, la plupart des péquistes qui appuyaient la candidature de M. Vezeau ont fait savoir à M. Roy durant le week-end qu'ils travailleraient pour ce dernier.

Louise Beaudoin conteste le programme de son parti

QUEBEC (PC) — La candidate péquiste de Jean-Talon à l'élection partielle du 30 avril, Mme Louise Beaudoin, a sérieusement contesté hier le programme électoral du Parti Québécois.

Parlant devant les membres du club Optimiste Champlain, dans le comté de Jean-Talon, Mme Beaudoin a promis de travailler, après son élection, « à ce que soit reconnu par des dispositions législatives claires et par un mode de subvention efficace, l'apport irremplaçable des écoles privées ».

Le programme électoral du Parti québécois mentionne clairement, à l'article 16, paragraphe C, alinéa 3, « la réduction progressive des subventions de l'Etat aux écoles privées non intégrées sur une période de cinq ans ».

Le programme péquiste propose également « un contrôle rigoureux de l'émission des permis » pour les écoles privées, de la qualité des services qu'elles offrent et de leur taux de fréquentation.

Pour Mme Beaudoin, l'actuel système scolaire « ne rend pas suffisamment justice à la valeur de nombreuses institutions privées de grande qualité ».

Elle a souligné que les écoles privées, où elle a elle-même parfait son éducation, « se sont portées garantes des valeurs traditionnelles ».

« Le moment est venu de séparer le bon grain de l'ivraie, a-t-elle dit. Je m'engage à travailler pour que soit formellement reconnu par des dispositions législatives claires et par un mode de subvention efficace, l'apport irremplaçable des institutions privées d'enseignement. »

Selon Mme Beaudoin, les écoles privées « sont partie intégrante de notre patrimoine historique, social et culturel.

Elle a signalé que de nombreux parents de Jean-Talon, rencontrés au cours de pérégrinations électorales, « m'ont exprimé leur inquiétude quant à la qualité de l'enseignement donné ».

Le comté de Jean-Talon compte la majorité des écoles privées de la ville de Québec, et regroupe la majeure partie des 2,000 membres de communautés religieuses qui y travaillent.

Mme Beaudoin a également rendu publics des engagements qu'elle prend advenant son élection le 30 avril.

Ces engagements sont la réalisation de logements pour personnes âgées, des soins à domicile pour les 65 ans et plus, plus d'emplois pour les jeunes, une aide accrue à l'entreprise privée et l'égalité des chances pour les femmes.

Le seul engagement local est la reconnaissance de l'autonomie municipale de la ville de Sillery. Mme Beaudoin a promis que le plan d'aménagement de la ville ne serait pas conçu sans consultation avec les citoyens, et qu'aucune fusion ne serait imposée à Sillery.

AVIS DE CONVOCATION

SANTÉ MENTALE

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Association canadienne pour la Santé mentale, Division du Québec, qui aura lieu **le jeudi, 17 mai 1979, à 16h, au Complexe Desjardins, 28e Étage, Tour de l'Est, Montréal.**

Montrez-vous !



2e Salon International de la publicité

Place Bonaventure, Montréal
les 25, 26, 27 avril 1979
de 11h à 21h.

— Améliorez vos campagnes publicitaires
— Augmentez votre chiffre d'affaires
— Utilisez les ressources de la publicité

Rencontrez les spécialistes de la publicité

Agences de publicité, média, fabricants de papier et de matériel graphique, imprimeurs, graphistes, studios de techniques photographiques, producteurs de messages pour la radio et la télévision, services gouvernementaux, associations professionnelles, compagnies d'articles promotionnels, fournisseurs d'audio-visuel.

- Concours CLIO de New York
- Festival du film publicitaire de Cannes
- Premier Festival international de l'affiche publicitaire
- Conférences, ateliers

Réservé aux professionnels de la publicité, chefs d'entreprise, commerçants et hommes d'affaires.

Inscription (à l'entrée): $2 pour la durée du Salon

Parrainé par le Publicité-Club de Montréal.

PRIME À L'UNILINGUISME ANGLAIS À RADIO-CANADA

En 1978 une employée **bilingue de Montréal** était classée groupe 4 et gagnait 3,855 dollars de moins que l'employée **unilingue anglaise de Toronto** faisant exactement le même travail, mais classée groupe 6 !

À travail égal on favorisait donc l'unilinguisme anglais. En 1979 Radio-Canada «corrige» l'injustice à sa façon en accordant un groupe 5 à l'employée bilingue de Montréal. Cependant le poste identique mais unilingue anglais de Toronto demeure **toujours groupe 6 !**

L'employée bilingue gagne encore 2,274 dollars de moins !

ON S'ÉTONNERA QUE LE CANADA ANGLAIS SOIT SI RÉTICENT AU BILINGUISME !

les employés professionnels et de bureau, section locale 675 du syndicat canadien de la fonction publique, S.C.F.P.

UNE NOUVELLE PRODUCTION

TECCART

QUI TIENT COMPTE DES BESOINS PRÉVUS

POUR LES ANNÉES "80"

L'orientation que prend actuellement la technologie de l'électronique conduit à la conversion numérique du signal à traiter, et par voie de conséquence, à l'usage de circuits logiques complexes. Le résultat, un degré d'excellence qui surprend et émerveille. C'est ce qui explique la multiplicité, l'originalité et la fiabilité d'appareils électroniques de plus en plus sophistiqués que nous offre l'industrie de l'électronique.

La présente évolution ayant conduit à une transformation profonde de la technologie et des procédés de fabrication, plusieurs grandes entreprises ont eu recours aux services de l'Institut Teccart pour des cours de formation sur mesure visant à initier le personnel aux nouvelles techniques.

Conscient de l'importance de cette technique de pointe, le collège a pris les moyens pour répondre à ce besoin généralisé dans l'industrie en créant un cours théorique et pratique sur la logique (33 brochures), le rendant accessible aux adultes en milieu de travail, aux étudiants du niveau collégial, ainsi qu'à ceux qui font des études par correspondance.

N.B. Ce cours donne droit à un crédit pour les numéros de cours suivants:
243-240-78 Circuits logiques
243-440-78 Techniques des impulsions
243-560-78 Techniques numériques
et est un prérequis pour le cours de micro-ordinateur.

COURS DE LOGIQUE
(TECHNIQUES NUMÉRIQUES)

PAR CORRESPONDANCE
AVEC STAGES EN LABORATOIRE

Les tableaux de logique utilisés pour ce cours sont une création de l'Institut Teccart; on les utilise avec succès tant au collège que dans l'industrie. Ces appareils spécifiquement conçus pour l'étude sont maintenant offerts à ceux qui s'inscrivent au cours par correspondance et qui ne peuvent venir faire les stages pratiques au collège. À celui qui préfère ne pas acheter les tableaux de logique, le collège propose que la section pratique du cours soit suivie dans les laboratoires de l'Institut, le soir, le samedi, ou en semaine de stage.

L'INSTITUT TECCART EST UN COLLÈGE PRIVÉ AU SERVICE:

TECCART

- Des étudiants à temps plein (cours de jour)
- Des adultes (soir, samedi, correspondance)
- Des employeurs (formation sur mesure)

RECONNAISSANCES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
- **Déclaré d'intérêt public pour le programme 243,03**
- **Permis No 749667 pour les autres cours**

POSTEZ IMMÉDIATEMENT

POUR INFORMATION
(514) 526-2501

PROSPECTUS No 7C *(correspondance)*
Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Code postal..... **Tél.:** .....

TECCART

3155, rue Hochelaga, Montréal, H1W 1G4

LES TRIBUNAUX

■ *Action de $100,000 contre la Commonwealth Plywood*

Une action en injonction et en dommages de $142,000 vient d'être intentée contre la Commonwealth Plywood et son président William Caine, par le syndicat CSN et 14 ex-grévistes, toujours chômeurs, de cette entreprise de Sainte-Thérèse.

La poursuite affirme que la compagnie a violé deux sentences arbitrales, rendues en janvier 1979 et qui établissaient l'ancienneté respective des ex-grévistes syndiqués et de ceux qui étaient demeurés à leur poste au moment où le conflit avait pris fin à l'automne 1978.

Les 14 ex-grévistes n'ont toujours pas été rappelés au travail, bien que les sentences les avaient reconnus compétents en tant qu'opérateurs, nettoyeurs ou aides.

Pour chacun de ces 14 travailleurs, toujours mis sur une voie d'évitement par la Commonwealth, la CSN exige une somme de $3,000, de même qu'elle réclame une indemnité de $100,000 pour ce qu'elle qualifie de perte de crédibilité auprès de ses membres.

Dans un dernier allégué, la CSN souligne en outre qu'elle est menacée de perdre ses membres à l'occasion d'un prochain maraudage, prévu pour l'automne qui vient, si elle ne réussit pas à contraindre Caine et la compagnie qu'il dirige à respecter à la fois la convention collective et l'ordonnance du tribunal.

■ *« Les fées ont soif »: Me Colas est pressé*

Le juge en chef Edouard Rinfret, de la Cour d'appel, a pris en délibéré une demande faite hier par Me Emile Colas, qui voudrait que ce tribunal inscrive sur un rôle préférentiel, à une date la plus rapprochée possible, l'audition d'un appel concernant la pièce de Denise Boucher, « Les fées ont soif ».

On sait que le juge Vallée avait rejeté, il y a plusieurs semaines déjà, une demande d'injonction visant à faire interdire la circulation du livre et la présentation de la pièce de cette oeuvre fort controversée.

Me Colas a pris cette initiative hier, devant l'imminence de la présentation de la pièce, dont on annonce la retour à l'affiche pour la fin du mois de mai.

Certes, les dirigeants du Théâtre du Nouveau-Monde et Me Claude-Armand Sheppard, qui représente l'auteur, se sont opposés à la démarche de Me Colas mais il n'a pas été possible d'obtenir le contenu de leurs objections, les discussions s'étant déroulées dans le bureau privé du juge Rinfret.

Il a cependant été possible de savoir que le magistrat tentera de trouver une date disponible, la plus rapprochée possible, mais il a bien mentionné à Me Colas que les rôles pour ce mois-ci et le mois de mai ont été confectionnées depuis un bon moment et qu'il est à peu près assuré que les journées d'audition disponibles sont rarissimes pour ne pas dire inexistantes. Il a expliqué que son délibéré lui permettra à tout le moins de chercher.

—Bernard Morrier

Le congrès du Conseil central de la CSN à Montréal vise une double réunification

par
Louis-Gilles Francoeur

Le congrès du Conseil central de Montréal (CSN) s'est ouvert dans la métropole sous le thème de « L'Unité est possible et nécessaire », un thème qui sous ses apparences de rituel syndical vise deux objectifs concrets: s'assurer que les syndicats membres ne soient pas téléguidés de l'extérieur par des groupes d'extrême-gauche et faire en sorte que les « régions » administratives du Conseil central cessent de « tirer la couverte » chacune de leur côté en fonction des allégeances politiques de leurs responsables.

Mais plus profondément encore, c'est l'unité et l'efficacité même du Conseil central de Montréal qui est en cause car les tiraillements dont il a été victime jusqu'ici, de plus en plus gravement d'une année à l'autre, font en sorte qu'un très petit nombre des 800 syndicats affiliés s'intéressent à ses travaux, à ses délibérations et à son administration. Or cette instance « régionale » de la CSN, qu'on appelait ironiquement la « machine à déclarations », il y a quelques années, est devenue par la décentralisation progressive des services de la CSN l'organe administratif de services importants, comme celui de la direction et de l'appui aux grèves.

Dans son discours d'introduction, le président du Conseil central, M. André Lauzon, a fait un bilan assez caustique des problèmes actuels du Conseil central. Il y parle sans ambiguïté de « la division à l'intérieur de nos rangs » et des actions en sens opposés des diverses régions administratives regroupées dans le Conseil central.

Parlant des « divisions » actuelles, une allusion aux noyautage de certaines instances syndicales par les groupes d'extrême-gauche, M. Lauzon précise qu'il « faudra les déceler, les analyser et les faire disparaître car, sinon, ce sont nos propres ennemis de classe, les patrons, qui profiteront de nos faiblesses et de notre division ». « Nous n'avons qu'un seul choix: c'est de bâtir notre unité et cimenter notre solidarité, qui est à la base de notre force », a-t-il dit.

« Nous aurons à nous pencher, poursuit M. Lauzon, sur le fonctionnement démocratique de nos syndicats, sur les relations à établir entre l'exécutif, le conseil syndical et l'assemblée générale, qui est l'instance suprême de décision dans nos syndicats. Il faudra veiller à ce que les débats et les décisions se fassent non pas à l'extérieur mais à l'intérieur de nos instances décisionnelles. »

Quant aux tiraillements survenus l'an dernier entre les dirigeants de certaines régions administratives du Conseil central et la direction de cet organisme, M. Lauzon a commencé par rappeler que « les régions devaient servir prioritairement à exécuter les décisions de l'assemblée générale du Conseil central. »

Mais, poursuit le leader syndical, « les régions n'ont pas atteint ces objectifs » et il lui apparaît nécessaire de « revoir la place des régions à l'intérieur du Conseil central afin d'éviter une trop grande décentralisation, qui conduirait à la paralysie et au manque d'unité du Conseil ».

Sous les mots utilisés pour cette critique, se dessine une âpre lutte entre trois groupes qui veulent imprimer leur orientation au Conseil central au cours de la prochaine année. L'équipe en place, qui veut mettre les groupes d'extrême-gauche au pas en subordonnant leur activité à une sorte de code de déontologie syndicale, fait face à deux adversaires.

Un premier groupe se déclare favorable à l'action des groupes d'extrême-gauche à l'intérieur du Conseil central et accuse ceux qui pensent le contraire de déclencher une « chasse aux sorcières ». La Ligue communiste marxiste-léniniste du Canada s'est d'ailleurs fait l'écho de cette position dans son organe officiel, *La Forge*, tout récemment.

Un troisième groupe, qui a l'appui des permanents syndicaux du Conseil central, s'oppose aux groupes d'extrême-gauche comme l'équipe dirigeante actuelle mais il reproche à cette dernière de n'être pas passé à l'action plus tôt au cours de la dernière année et, partant, d'avoir fait la preuve de son inefficacité.

Il est toutefois question depuis quelques jours d'une fusion possible des deux équipes anti-gauchistes afin d'en arriver à une bataille plus homogène dans ce domaine, dont l'enjeu principal demeure sans contredit la participation des syndicats-membres. Les syndicats affiliés au Conseil central de Montréal s'intéressent de moins en moins aux travaux de cet organisme considéré depuis longtemps bien plus comme une plate-forme pour l'extrême-gauche au Québec qu'un reflet des aspirations des travailleurs montréalais et de leurs préoccupations de tous les jours.

La demande d'accréditation du STCC pour Bell Canada sera reconsidérée

(par Louis-Gilles Francoeur) — Le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) a décidé de considérer la nouvelle demande d'accréditation déposée le 31 mars par le Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC, CTC-FTQ), qui veut ainsi déloger son rival, le Syndicat des comunications du Canada, qui représente depuis des années les téléphonistes de Bell Canada.

Le CCRT a récemment débouté une demande d'accréditation présentée au nom des quelque 8,000 téléphonistes de Bell Canada par le STCC. Le CCRT avait jugé que le STCC n'avait pas fait signer suffisamment de cartes d'adhésion et, à ce titre, il a maintenu l'accréditation du syndicat indépendant en place.

En réponse à ce refus d'accréditation, le STCC s'est immédiatement lancé dans une nouvelle campagne de maraudage puisque la loi lui permet de présenter une nouvelle requête si la précédente a été déposée il y a plus de six mois et qu'aucune convention collective n'a été signée par le syndicat accrédité. La nouvelle requête présentée récemment par le STCC aura une nouvelle fois pour effet de retarder le processus de négociation en cours chez Bell Canada.

La campagne-éclair du STCC aurait permis, selon ses représentants, de réunir plus de 4,000 signatures, soit un peu plus des 51% requis par la loi. Le CCRT a aussi abrégé la période d'attente de six mois afin de permettre l'audition de la cause, au cas où il y aurait manifestement une majorité en faveur du STCC.

L'injonction contre Charlebec prolongée

QUEBEC (PC) — Le juge Jacques Philippon, de la Cour supérieure, a prolongé hier de quatre jours l'injonction interlocutoire provisoire émise jeudi dernier contre les Immeubles Charlebec Inc. D'ici là, le juge se prononcera sur la requête pour l'émission d'une injonction permanente entendue hier au palais de justice de Québec.

La requête amendée stipule que la société des Immeubles Charlebec Inc. devra s'abstenir d'effectuer tous travaux ou activités susceptibles d'endommager ou de modifier la qualité de l'environnement sur ce qu'il est convenu d'appeler le boisé des soeurs Franciscaines, dans la haute-ville de Québec.

L'ordonnance signifiée jeudi dernier visait à interdire l'abattage des arbres sur ce terrain, mais la situation a changé depuis, comme l'a souligné le procureur du demandeur, Me Jacques Daigle, puisque les quelques arbres qu'on cherchait à protéger sont tombés sous la hache des bûcherons.

Ces arbres ont été abattus dès les premières heures du jour vendredi dernier dans le but d'entreprendre mardi les travaux de construction d'un complexe de bureaux et de logements évalué à $11 millions.

Lamontagne cherche des excuses, estime Parrot

OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, « va à la pêche de tous les côtés pour trouver des excuses » depuis le vol de plusieurs millions de dollars perpétré au bureau de poste d'Ottawa, a déclaré hier M. Jean-Claude Parrot, président du Syndicat canadien des postiers.

« En moins de 24 heures, il a donné trois explications différentes pour cacher le manque de mesures sécuritaires au bureau de poste », a ajouté M. Parrot.

Des études sur la sécurité incomplète, des coupures budgétaires et l'action du syndicat ont été invoqués comme excuses pour le manque de sécurité. Ce qu'il faut blâmer, a ajouté M. Parrot, c'est l'incompétence de la direction des Postes.

Il n'y a pas de systèmes d'alarme dans l'édifice, qui comporte des étages aussi grands que des terrains de football, ni même de système de surveillance par télévision en circuit fermé.

Les voleurs se sont introduits par l'arrière de l'immense édifice des postes, samedi matin, et ont passé plusieurs heures à se promener dans le secteur du courrier recommandé au troisième étage. A cause des congés de Pâques, un seul gardien sans armes travaillait et il est demeuré à son bureau près de la porte d'entrée principale.

La victime principale du vol est la compagnie American Express, qui a perdu près de $2.5 millions en chèques de voyage. Les porte-parole du ministère estiment que plusieurs millions de dollars en passeports, en monnaie, en argent comptant et en bijoux ont aussi été subtilisés.

Les policiers ont encore très peu d'informations pour mener à bien leur enquête.

M. Parrot a indiqué que les membres de la direction ont affirmé qu'une étude sur les systèmes de sécurité avait été entreprise l'année dernière mais n'avait pas été achevée.

Malgré tout, M. Lamontagne a souligné que des restrictions budgétaires avaient retardé l'installation d'un système d'alarme qui aurait pu faire avorter le vol.

Ensuite, le syndicat a été accusé de vouloir empêcher l'installation d'un système de télévision en circuit fermé, a poursuivi M. Parrot.

Le samedi, quoi de mieux qu'un appel outre-mer pour vous détendre?

Surtout que les communications avec la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, Israël et l'Irlande sont maintenant à tarifs réduits ce jour-là.

Désormais, vous n'avez plus à attendre la fin du week-end pour téléphoner outre-mer à prix avantageux. En effet, à partir de 17 heures le vendredi jusqu'à 5 heures le lundi matin, Teleglobe Canada et Bell Canada vous offrent une réduction identique à celle du dimanche sur tous vos appels à destination de ces pays. (Pour Israël, ce rabais s'applique entre 18 heures le vendredi et 6 heures le lundi.)



Le samedi comme le dimanche, vous pouvez maintenant appeler outre-mer en profitant de la même réduction de 25%.

De la collection de bijoux de succession

Bague diamantée pour dame

monture or jaune 18K, sertie d'un diamant canari pesant .44 cts et 18 diamants pesant .40 cts. poids total approximatif.

PRIX $1,475.

Mappins

LA BIJOUTERIE DE BON GOÛT

1000 rue STE-CATHERINE O. 866-7431

Carré Laval: l'Action démocratique Laval bloque le projet d'emprunt de $3 millions

par André Tardif

Le comité exécutif de Laval devra reconsidérer aujourd'hui un projet d'emprunt de plus de $3 millions en faveur du développement du centre culturel et commercial Carré Laval, quelque 850 propriétaires ayant signifié leur opposition en signant un registre à cet effet.

Quelque 618 Lavallois, soit 118 de plus que le minimum requis par la loi, se sont présentés à l'hôtel de ville mardi pour s'opposer au règlement d'emprunt L-4403, et en fin d'après-midi hier, près de 250 autres les avaient imités en profitant des délais légaux.

Cette opposition avait été suscitée par l'Action démocratique Laval (ADL), dont le président, Me Carl Therrien, avait été battu par le maire Lucien Paiement aux dernières élections municipales.

« Ceci veut dire que le comité exécutif devra réétudier la question demain matin (aujourd'hui) lors de sa réunion hebdomadaire, afin de pouvoir faire une recommandation au conseil municipal », a dit hier un porte-parole de l'hôtel de ville.

En s'opposant à l'emprunt, les propriétaires pouvaient forcer la tenue d'un référendum sur le sujet ou simplement le bloquer, comme 800 d'entre eux l'avaient fait en août dernier pour un emprunt de $333,000. La Ville désirait alors entreprendre un travail de nettoyage des falaises de l'ancienne carrière Lagacé où s'érigera le Carré Laval, près de l'intersection de l'autoroute des Laurentides et du boulevard Saint-Martin.

Selon le porte-parole, le projet d'emprunter $3,168,500 sera probablement abandonné en raison du coût inhérent à la tenue d'un référendum, soit au moins $300,000, auquel il faudrait sans doute ajouter 10% en frais supplémentaires.

Approuvé lors d'une réunion spéciale du conseil municipal le 10 avril dernier, le règlement L-4403 avait fait l'objet, comme le veut la loi, d'un avis dans un journal local, le Courrier de Laval, dès le lendemain. A la suite d'une erreur, l'avis avait cependant été publié sous la rubrique « Appels d'offres », ce qui avait soulevé l'ire de M. Therrien et de ses partisans.

« Il s'agissait évidemment d'une erreur attribuable à l'imprimerie, a expliqué au DEVOIR le porte-parole municipal. Quand on sait toute la minutie qu'apporte à son travail le greffier, M. Ronald Bourcier, et quand on tient compte de l'enquête que mène actuellement le ministère des Affaires municipales sur l'administration lavalloise, il est évident que cette bourde n'a pas été commise volontairement. »

L'emprunt de plus de $3 millions voulait permettre à Laval d'exproprier certains terrains autour de la carrière abandonnée, et que la Ville expropriait il y a quelques années au coût de $1.2 million. Le projet du Carré Laval prévoit des investissements de l'ordre de $200 millions, dont $100 millions de la part de l'entreprise privée et le reste en provenance des différents paliers de gouvernement.

En s'opposant à l'emprunt, le parti ADL et son président ont affirmé que ce nouveau développement pouvait être retardé, en raison surtout de la dette municipale qui est passé de $147 millions, en 1973, à quelque $231 millions actuellement.

Séisme aux USA

PORTLAND, Maine (AFP) — Deux secousses telluriques ressenties mardi soir dans le New Hampshire ont également affecté l'Etat du Maine et sont considérées comme les plus violentes enregistrées depuis plus de 10 ans dans cette région du nord-est des Etats-Unis.

Le centre de sismologie de Golden, dans le Colorado, a indiqué que ces deux secousses, qui se sont produites à huit minutes d'intervalle à partir de 21 h 34 locale, ont eu une magnitude de 3.8 sur l'échelle de Richter, graduée de 1 à 9. Leur épicentre était situé à l'est de Brunswick, sur la Côte du Maine, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Portland, la capitale de l'Etat.

Ces deux secousses, qui n'ont pas fait de dégâts sinon quelques bris de vitres, ont été ressenties non loin de la centrale nucléaire de Maine Yankee, fermée depuis le mois dernier en raison des doutes qui pesaient sur sa capacité à supporter un séisme.

Une atteinte à la liberté de presse aux États-Unis?

WASHINGTON (Reuter) — Poursuivi pour diffamation envers une personnalité, un journaliste peut être forcé à révéler son opinion sur l'article incriminé et à divulguer les circonstances de sa publication: tel est l'arrêt rendu hier par la Cour suprême des Etats-Unis dans l'affaire opposant un officier en retraite de l'armée américaine à la chaine de télévision CBS.

Destiné à faire jurisprudence, cet arrêt autorise le plaignant, M. Anthony Herbert, qui réclame 45 millions de dollars à la station, de poursuivre son action en justice.

En 1973, un programme de CBS avaient mis en doute la sincérité du lieutenant-colonel Herbert qui avait accusé ses supérieurs d'avoir tenté de camoufler des informations faisant état d'atrocités commises au Vietnam.



L'ancien lieutenant-colonel Anthony Herbert (Photolaser AP)

Selon la Cour, qui a été divisée, les plaignants doivent avoir la possibilité de connaître l'opinion du journaliste au moment de la composition de son article ainsi que les circonstances de sa publication.

En autorisant les tribunaux à s'ingérer dans les décisions prises au sein des salles de rédaction, cet arrêt constitue une importante défaite pour le premier amendement de la constitution américaine proclamant la liberté de la presse, a protesté hier le Comité des journalistes pour la défense de cette liberté.

Pour sauver leur immeuble, que Texaco projette de démolir

Quatre familles d'Outremont défient la Régie des loyers

(par André Tardif) — Au nom du droit au logement, quatre familles d'Outremont ont décidé de défier la société Texaco qui, avec l'appui de la Régie des loyers du Québec, tente de les évincer depuis septemtre 1977 pour démolir leur logis en faveur d'une espace de stationnement.

Il s'agit d'un immeuble de six logements situé au 866-876 rue Querbes, que Texaco achetait en juillet 1977. Deux mois plus tard, les locataires apprenaient qu'une demande de démolition avait été déposée à la Régie des loyers.

Après quatre audiences dont les trois premières furent favorables aux occupants, la Régie accédait finalement, le 20 février dernier plus de quatre mois après la 4e audience, à la demande du propriétaire lequel avait, entre-temps, réussi à inciter deux des familles à déménager, à l'aide d'un appât pécuniaire.

« Ces locataires sont bien décidés à défendre leur droit au logement, et notre préoccupation première est de dénoncer publiquement ce projet de démolition anti-communautaire », a dit hier une porte-parole du groupe à l'occasion d'une conférence de presse.

« Pourquoi démolir un immeuble encore très solide, très habitable et n'ayant besoin que d'un entretien régulier? Pourquoi démolir six logements alors qu'il y a pénurie de logements familiaux de ce type dans la métropole? Pourquoi mettre dehors des familles à revenus modestes qui payent un loyer raisonnable, alors que la Régie sait très bien qu'il n'y a pas mieux ailleurs? » a demandé Mlle Lucie Bouchard, de l'Association des locataires de Côte-des-Neiges.

La seule excuse valable fournie par Texaco pour démolir, a-t-elle poursuivi, c'est que la compagnie a besoin de l'espace pour un stationnement, prétexte jugé non valable par les locataires de la part de celle qui prône « le confort au foyer ».

« Les locataires n'ont ni l'intention ni intérêt à déménager ailleurs parce qu'ils se sentent bien dans leur logis, qu'ils y ont investi de façon continue dans l'entretien et l'amélioration, qu'ils y ont élevé des enfants et qu'il s'agit d'un coin tranquille. Et ils refusent d'accepter que des droits et besoins essentiels de la communauté puissent leur être enlevés aussi gratuitement. »

Mlle Bouchard a précisé que si le taux d'inoccupation dans la région métropolitaine est actuellement de 6%, cela correspond mal à la réalité puisque ce sont surtout des logis neufs fort dispendieux — à $300 et $400 par mois — qui sont inoccupés, à 35.6% dans le cas de constructions de six mois ou moins, et 20.7% dans celùi de logis vieux de sept à 18 mois. Pour les logements de type familial à loyer modique, le taux d'inoccupation serait presque nul, selon un document même de la Régie des loyers.

■ *Un discours créditiste sous la banière bleue*

C'est un ancien député créditiste qui portera la bannière du Parti conservateur dans le comté de Champlain. À la convention qui l'a choisi candidat, M. Gérard Lamy n'a pas renié son passé d'un poil et il a même prononcé un discours à forte saveur créditiste. M. Lamy a notamment parlé de la souveraineté pour les dix provinces canadiennes, il a proposé la libération du crédit par la Banque du Canada et a vivement dénoncé les appétits voraces des multinationales. Témoin étonné et amusé, le député de Joliette, Roch LaSalle, était particulièrement heureux, dit-on, que ce soit arrivé en l'absence du chef Joe Clark, alors en tournée dans la lointaine Alberta.

COMPRENDRE LE STRESS ET MIEUX VIVRE

3 conférences

1ère conférence: Dr. HANS SELYE
président de l'Institut international du stress

2e et 3e conférences: ARTHUR ANTILLES
assistant du Dr Selye

Dates: Mercredi 2. 9 et 16 mai — Heure: 19h30

Lieu: Pavillon Lionel-Groulx
3200, rue Jean-Brillant, Montréal
Le numéro de la salle sera affiché dans le hall d'entrée.

Inscriptions: On peut s'inscrire sur place le soir de la 1ère conférence.

Frais d'inscription pour l'ensemble des 3 conférences: $10

Renseignements supplémentaires: **Tél.: 343-6090**

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
3333, chemin Queen Mary, 6e étage

CANADA ILLIMITÉ



Des vacances pour tous les goûts. Et c'est pas cher!

On y va ensemble?

Un pays pour tous les goûts et pour tous les budgets.

Un pays aussi beau, ça mérite d'être visité! Le programme Canada illimité, mis au point par Air Canada en collaboration avec l'Office de Tourisme du Canada, vous permet de bénéficier de tarifs spéciaux pour certains aspects du voyage, tels que les réservations d'hôtels et les locations de voiture. Tous vos projets de vacances au Canada peuvent désormais être réalisés de façon économique.

Les tarifs Noliprix, pour voir du pays à meilleur compte.

Avec ce programme de vacances, vous pouvez profiter des avantageux tarifs Noliprix d'Air Canada tout en voyageant sur les vols réguliers. Ils sont applicables à des vols aller-retour en classe économique entre deux destinations canadiennes distantes d'au moins 400 milles. Mais hâtez-vous de réserver car le nombre de sièges à tarif Noliprix est limité sur chacun des vols.

À l'achat du billet d'avion, des bons vous accordant jusqu'à 26% de réduction sur le prix des chambres, et $20 sur le prix de location d'une voiture.

À l'achat d'un billet à tarif Noliprix, Air Canada remettra à chaque voyageur un livret de bons de réduction donnant droit à des remises allant de 4 à 26% sur le prix de chambres d'hôtel et des remises de $20 sur le prix de location d'une automobile. Participent à ce programme, les hôtels des chaînes Hilton, CN, Holiday Inn et la compagnie Budget Rent-a-Car. D'un bout à l'autre du Canada, vous pourrez bénéficier de ces prix spéciaux valables jusqu'au 31 décembre 1979.

La brochure "Canada, un pays pour tous les goûts".

Cette brochure contient tous les détails concernant le programme Canada illimité: tarifs Noliprix, circuits de vacances, bons de réduction. Si vous ne l'avez pas déjà reçue, vous pouvez vous la procurer chez votre agent de voyage ou Air Canada.

Canada illimité On y va ensemble

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada. Et profitez-en pour utiliser la carte enRoute pour régler certains frais du voyage.

Canada Faites le tour

MEMBRE ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES ACTA

AIR CANADA

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	Place Longueuil	679-3777	Place Portobello	672-5353
911 Beaubien est	273-7755	Plaza St-Hubert	273-7755	Galeries Normandie	331-9971
Centre Laval	688-5310	Peel - Ste-Catherine	861-7277	Beloeil	467-1171
1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Centre Domaine	254-9969	Laval-ouest	627-5151

Le Vietnam propose à la Chine une zone démilitarisée

HONG KONG (d'après Reuter et AFP) — Les pourparlers sino-vietnamiens sur le règlement du contentieux frontalier entre Hanoi et Pékin ont débuté hier à Hanoi. Dès l'ouverture des négociations, le Vietnam a proposé la création d'une zone démilitarisée à la frontière des deux pays.

Le ministre vietnamien des Affaires étrangères, M. Phan Hien, a également proposé un échange de la liste des prisonniers de guerre afin que leur libération puisse avoir lieu rapidement.

Dans son discours, cité intégralement par l'Agence vietnamienne d'information (AVI), le diplomate vietnamien accuse toutefois les Chinois d'occuper toujours dix points du territoire vietnamien ».

M. Phan Hien suggère que les troupes des deux pays se retirent jusqu'à trois à cinq kilomètres de la frontière pour « créer une zone démilitarisée ». Il propose également la création d'une commission commune « pour superviser et contrôler l'application des mesures décidées ».

Le diplomate a par ailleurs accusé les Chinois d'avoir, au cours de la guerre d'un mois entre les deux voisins, commis des atrocités « pires que le massacre de My Lai des impérialistes américains ».

De son côté, l'agence Chine nouvelle rapportait hier que le Vietnam a provoqué de nombreux incidents de frontière au cours de la semaine passée, lesquels ont fait deux morts dans les rangs chinois. L'agence donne également de larges extraits du discours du chef de la délégation chinoise aux pourparlers de Hanoi, le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Han Nianlong.

« Si les Vietnamiens prennent ces négociations au sérieux, il est possible d'aboutir rapidement à des résultats positifs et de régler le différend entre nos deux pays », a-t-il notamment déclaré. La délégation chinoise va étudier les propositions de la partie vietnamienne (zone démilitarisée et échange de la liste des prisonniers), a-t-il ajouté.

Le chef de la délégation vietnamienne a estimé, pour sa part, que le différend frontalier devrait être réglé en respectant les tracés fixés en 1887 et 1895 dans les conventions signés entre la France et la Chine.

Au cours d'une conférence de presse donnée à sa sortie de la salle de négociations, le chef de la délégation vietnamienne, M. Phan Hien, a estimé que « l'opinion mondiale pourrait juger qui est l'agresseur et qui est l'agressé ». « La partie chinoise, a-t-il souligné, veut éluder ses responsabilités comme le hibou cherche à se cacher de la lumière du jour ».

Au cours de cette séance, a-t-il ajouté, la partie chinoise n'a fait aucune proposition. Elle a pris acte de la nôtre et indiqué qu'elle l'examinerait. Enfin, M. Phan Hien a déclaré, en réponse à une question, que « pas une seule fois au cours de la séance le mot « Cambodge » n'avait été prononcé par l'une ou l'autre des parties ».

On croit toutefois savoir que la délégation chinoise a fait état de son désir « d'aborder le problème de la contribution de la Chine et du Vietnam à la paix en Asie et dans la région du sud-est asiatique ».

Aucune date n'a été fixée pour la prochaine séance. M. Phan Hien a cependant laissé entendre qu'elle pourrait ne pas avoir lieu dans un avenir très proche. « Vous aurez le temps de vous reposer, a-t-il conclu à l'adresse des journalistes, et l'opinion publique aura le temps de bien examiner notre proposition en trois points ».

Par ailleurs, dans une note diplomatique dont l'agence Tass a publié la teneur hier, l'Union soviétique a fait savoir à la Chine qu'elle est favorable à des conversations qui pourraient permettre d'améliorer les relations des deux puissances communistes.

Remise par M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, à M. Wang Youping, ambassadeur de Chine à Moscou, la note reprend une proposition de conversations contenue dans le message de Pékin annonçant, il y a deux semaines, que la Chine désirait résilier son traité d'amitié avec l'URSS datant de 1950.

Rappelant plusieurs invitations soviétiques visant à l'amélioration des relations avec la Chine, la note réaffirme la conviction des dirigeants de l'URSS qu'un document définissant les principes sur lesquels seraient fondées ces relations dans l'avenir devrait être rédigé et adopté par les deux pays.

Dans cette déclaration commune, l'URSS et la Chine devraient s'engager à ne pas utiliser la force l'un contre l'autre, à se traiter en égaux, à respecter l'intégrité du territoire et la souveraineté de l'autre et à s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires intérieures indique la note, réaffirmant des principes déjà posés par Moscou.

« La partie soviétique attend, poursuit la note, que, compte tenu des considérations exposées ci-dessus, la partie chinoise présente ses vues sur le sujet et les objectifs des conversations ».

L'armée du Nicaragua abat quatre chefs sandinistes

MANAGUA (AFP) — L'armée nicaraguayenne a de nouveau porté un coup sévère aux sandinistes en tuant mardi quatre de leurs principaux chefs de file et deux autres guérilleros dans la ville de Leon, à 90 km, à l'ouest de Managua.

Les dirigeants du Front de libération nationale ont été surpris dans une maison au moment où, croit-on savoir, ils organisaient une nouvelle offensive des guérilleros dans la région de Leon.

Parmi les victimes, figurent la jeune Dora Maria Tellez, 22 ans, qui en août 1978 avait participé aux côtés du célèbre commandant « Zero », Eden Pastora; à la prise du Palais national de Managua, Edgar Arguello, qui avait dirigé en décembre 1974 un assaut couronné de succès contre la résidence d'un des ministres du président Anastasio Somoza, et Oscar Perez Cassar, qui était considéré comme un des plus importants chefs du sandinisme à Managua.

Ce nouveau succès de la Garde nationale est survenu quatre jours après la prise aux sandinistes de la ville d'Esteli, à 150 kilomètres au nord de Managua, et moins de 24 heures après le retour des Etats-Unis du président Somoza.

Entre-temps, de nouveaux combats entre le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) et la Garde nationale se sont déroulés hier dans le sud, l'ouest et l'est du Nicaragua, apprend-on à Managua de source bien informée. Le FSLN, malgré sa défaite d'Esteli poursuit ses opérations de harcèlement.

A Esteli, où s'est rendue mardi soir l'envoyée spéciale de l'AFP, la situation des quelque dix milles habitants sinistrés — sur une population de 40,000 — demeure critique.

Le directeur de la Croix-Rouge locale, le Dr Mario Sandoval, s'est plaint qu'un convoi de secours de l'organisation, qui devait partir de Managua, n'ait pas été autorisé à gagner Esteli, située à 150 km. au nord, près de la frontière hondurienne.

Le médecin a ajouté que deux mille repas, préparés dans une bourgade voisine, avaient été perdus, faute d'un permis des autorités militaires pour les acheminer. Il a déclaré que la population était affamée, et que la Croix-Rouge attendait des secours annoncés de partout, « mais qui n'arrivent jamais ».

Le médecin a avec lui vingt-cinq secouristes-infirmiers, prêts à agir dès que les secours promis par Managua arriveront.

Lundi soir, le président Anastasio Somoza avait accusé la Croix-Rouge d'être un « repère » servant de couverture, à ses « ennemis politiques ».

Les grèves, signe d'un certain dégel social en Amérique latine

par
Xavier Uscategui
correspondance particulière

Les évènements importants des dernières semaines en Amérique latine auront été les grèves apparues simultanément dans divers pays et la visite au Brésil du chef du gouvernement d'Allemagne fédérale.

Les grèves méritent une considération particulière, du fait qu'elles sont interdites, déclarées illégales, et qu'elles exposent les grévistes à de lourdes sanctions pénales. Elles ont affecté principalement le Brésil (surtout Sao Paulo et la métallurgie), l'Argentine (Cordoba et l'automobile, Buenos Aires où elles se sont élargies à diverses branches d'activité), le Pérou (les mines du sud), le Chili (le cuivre). Leur origine est partout identique: une réaction contre la même politique économique d'intense amenuisement des salaires appliquée partout par les régimes autoritaires. La plupart du temps, ces mouvements ont éclaté spontanément, passant outre aux directives de pseudo-directions syndicales qui sont l'émanation directe du pouvoir central et parfois, sous la forme des « interventions », de simples appendices administratifs de ce pouvoir.

Les résultats pratiques, — augmentations de salaires pas toujours négligeables, comme dans le cas des métallurgistes de Sao Paulo, des ouvriers de la Renault en Argentine —, ont moins de portée que la révélation d'un certain dégel social inquiétant pour les dictatures. Pour la première fois depuis des années, on fait front aux régimes militaires et on manifeste à Sao Paulo, à Santiago, à Buenos Aires. Grèves d'inspiration politique, et donc subversives, comme disent les gouvernements? Bien entendu. Comme si les réductions de salaires de 50 à 70% opérées en quelques années dans ces pays n'étaient pas également le fruit d'une décision politique!

La situation a semblé assez grave pour que des personnalités du monde international des grandes affaires, touché au point sensible par les évènements d'Iran, viennent donner leur aval aux gouvernements forts d'Amérique du sud, à leur politique économique et à leurs procédés expéditifs. En mars et au début d'avril, on a vu tour à tour en Argentine, couvrant d'éloges une politique économique de plus en plus discréditée dans le pays, M. David Rockefeller, animateur de cette « Commission trilatérale » souvent considérée comme le centre moteur des compagnies multinationales, puis M. William Simon, qui fut secrétaire d'Etat du Trésor aux Etats-Unis sous les présidences de Nixon et Gérald Ford; et aussi M. Papon, ministre du budget en France. Enfin, M. Helmut Schmidt a passé cinq jours au Brésil au début d'avril.

Là où les choses ont l'air de se compliquer, c'est avec le voyage de M. Helmut Schmidt. Il est, qui lui ferait l'injure d'en douter, le représentant autorisé des grands intérêts économiques de l'Allemagne fédérale. Mais en même temps il est membre du parti social-démocrate, et donc de l'Internationale socialiste. Cela ne manque pas de susciter diverses situations gênantes, — sans doute résolues depuis longtemps en Europe mais qui continuent à causer des perturbations lorsqu'on passe en Amérique pour traiter avec les dictatures militaires.

Le programme du voyage avait prévu une date antérieure de quelques semaines. Le perspicace chroniqueur politique du *Jornal do Brasil* qu'est Walter de Goes estime, non sans raisons plausibles, que cet ajournement s'est avéré très favorable pour M. Helmut Schmidt: il lui a évité d'être reçu par l'ancien président brésilien, le général Ernesto Geisel. « En attribuant une importance sans précédent aux relations du Brésil avec l'Allemagne, surtout avec l'accord nucléaire, Geisel a lancé avec audace une stratégie de politique extérieure méticuleusement associée avec des objectifs de politique interne... Il s'agirait de diversifier les relations externes du Brésil en pénétrant audacieusement dans les espaces ouverts par les contradictions du monde occidental. En second lieu, la dépendance du Brésil à l'égard des Etats-Unis accélérait l'usure politique du régime... » (*Jornal do Brasil*, 1-4-79). Telle serait la raison pour laquelle M. Roberto Campos n'a pas été nommé ministre des Affaires étrangères. Il était trop marqué comme un américanophile à outrance, et il avait critiqué l'accord nucléaire avec l'Allemagne.

La juxtaposition de leurs deux noms aurait même contribué à rendre peu commode la position de M. Helmut Schmidt serrant avec effusion devant cent photographes les mains du général Geisel. On aurait tendu à y voir une outrecuidante manifestation d'antiaméricanisme (attitude que son actuelle politique de défense interdit à l'Allemagne de Bonn), avec au reste des relents inquiétants de pangermanisme. Avec le général Figueiredo, dans le flou maintenu autour de sa figure, tout cela se dilue en une indéfinition.

Dans la réalité, les motifs de froissements entre Etats-Unis et Brésil persistent: défiance dérivant des accords nucléaires, grandioses projets de M. Delfim Neto visant à l'exportation de produits agricoles concurrençant deux des Etats-Unis, par exemple de soja aux pays de l'Est... D'autre part les responsables de l'expansion économique allemande s'attachent visiblement en ce moment à en accélérer le rythme en Amérique du sud. En cela également M. Helmut Schmidt sait que la prudence est de rigueur, l'Amérique latine entière restant une zone d'influence des Etats-Unis.

Il est exact que la part de l'Amérique latine dans l'ensemble du commerce extérieur allemand a enregistré un certain recul en 1978: 3,5% au lieu de 3,9% en 1976, pour les importations allemandes, et 3,1% au lieu de 3,3% pour les exportations. Mais il n'en est pas moins vrai que s'est accru l'intérêt pour les investissements, qui se concentrent sur les quatre pays de la zone présentant la plus grande force économique: et les capitaux allemands ont montré leur prédilection pour le Brésil, où se sont dirigés entre le tiers et le quart du total de leurs investissements dans le Tiers Monde: leur avance en 1977 a été, au Brésil, de 37% contre 17% pour les Américains.

Mais en même temps qu'envers les Américains les autorités de Bonn doivent observer une certaine prudence envers l'Internationale socialiste. Le gouvernement de M. Helmut Schmidt a essayé de compenser la visite à Brasilia par un voyage en Colombie, ce pays tenant, du moins officiellement, un rang appréciable dans la classification des régimes constitutionnels. Des difficultés ont surgi à Bogotá, torpillant le projet. En revanche, M. Helmut Schmidt a pu être invité au Pérou et en République Dominicaine. Le choix du Péroux actuel n'est pas très convaincant. Pour la R. Dominicaine, pas d'inconvénient: c'est l'une des nouvelles mascottes (ou l'un des alibis?) de l'Internationale socialiste, en tout cas l'un des points de rencontre de cette Internationale et du Parti démocrate des Etats-Unis.

D'autre part, pendant que M. Helmut Schmidt négocie les affaires substantielles avec le gouvernement fort du Brésil, M. Willy Brandt amuse le tapis de ses pourpárlers avec l'opposition brésilienne, notamment avec M. Leonel Brizola et sa suite bigarrée.

Mais c'est déjà une autre histoire.

Le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral logent-ils à la même enseigne?

Quel que soit le motif de votre séjour à Toronto, le Loews Westbury, qui vient d'être entièrement rénové, saura vous plaire souverainement.

Dans un grand hôtel, les fonctionnaires se retrouvent en bonne compagnie.

HÔTEL LOEWS WESTBURY TORONTO (416) 924-0611

PENSEZ-VOUS À VOLVO SURTOUT À CAUSE DU PRIX?



Si vous constatez que les nouveaux modèles de Détroit ont moins d'attrait, s'habillent à coups d'options et de suppléments de prix, il est temps d'étudier sérieusement la Volvo. Non seulement nos modèles 1979 ont retenu toutes les qualités qui ont fait la réputation Volvo, mais leurs nouvelles élégance et tenue de route en font les plus avantageux que nous ayons jamais offerts.

Venez vite faire l'essai d'une nouvelle Volvo. Vous ferez ensuite votre choix en sachant qu'une voiture moindre pourrait vous coûter plus cher, tandis que mieux que la Volvo ne vous coûterait certainement pas moins. VOLVO

1978 Volvo Canada Ltée. Livraison outre mer sur demande

VOLVO. PAR LES TEMPS QUI COURENT, C'EST UNE BONNE AFFAIRE.

MONTRÉAL
AVO AUTO INC.
3900 Jean-Talon Ouest
342-3772

GAREAU MOTOR SALES INC.
10175 rue Papineau
381-3987

UP-TOWN AUTOMOBILES LTD.
400 Boul. Décarie
748-8807/8

JACAUTO LTD-LTÉE
3612 Boulevard St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
626-8120

LEMENN AUTOMOBILE LTÉE
3839 Boul. Taschereau
St-Hubert
678-1220

BOULEVARD ST-MARTIN AUTO INC.
1430 Boul. St-Martin
Laval
667-4960

STE-AGATHE-DES-MONTS
GARAGE FRANKE INC.
(819) 326-4775

CHAMBLY
FORT CHAMBLY AUTOMOBILES INC.
658-6623

ST-JÉRÔME
AUTONOR INC.
436-8211

VALLEYFIELD
AUTO SPORTS JERRY INC.
(514) 373-2848

Grande participation au scrutin rhodésien

SALISBURY (Reuter) — La participation aux premières élections rhodésiennes au suffrage universel, qui ont débuté mardi matin, pourrait être, à l'issue des cinq jours de scrutin, de l'ordre de 60 pour cent, estimait-on hier à Salisbury dans les milieux autorisés.

Hier, un flot régulier d'électeurs a succédé à l'affluence de la première journée. Mardi, des files, atteignant parfois un kilomètre, s'étaient formées à l'entrée des bureaux de vote.

Plus de 700,000 électeurs blancs et noirs, sur les 2,9 millions d'inscrits, ont accompli mardi leur devoir électoral. De source proche du gouvernement, on pense qu'à l'issue du second jour de scrutin, 40 pour cent des électeurs se seront rendus dans les bureaux de vote.

Pour le gouvernement multiracial rhodésien, issu de l'accord du 3 mars 1978 entre MM. Ian Smith, Jeremiah Chirau, l'évêque Abel Muzorewa et le pasteur Ndabaningi Sithole, ces élections constituent un test crucial. Une forte participation à cette consultation, boycottée par les maquisards du Front patriotique, pourrait, à leurs yeux, conduire à une levée des sanctions économiques et à une reconnaissance internationale du régime de Salisbury.

Les autorités de Salisbury, tentent de tirer profit de l'enthousiasme manifesté mardi par certains électeurs. Le journal gouvernemental Salisbury Herald publie, en première page, des photographies montrant des milliers de noirs faisant la queue pour voter. De source informée, on indique que 20,000 exemplaires supplémentaires du quotidien ont été tirés, à la requête du gouvernement, pour être distribués en brousse dans les zones infiltrées par les maquisards du Front patriotique.

Ceux-ci ont déjà attaqué plusieurs bureaux de vote et tenté d'abattre des personnes s'apprêtant à accomplir leur devoir électoral. Selon les autorités, ils ont été mis en fuite par l'arrivée des forces de sécurité. On ne signale aucune victime.

La plupart des 46 observateurs internationaux dépêchés sur place, dont une délégation du Parti conservateur britannique, se déclaraient hier favorablement impressionnés par la manière dont se déroulent les élections. Des membres de l'Union américaine conservatrice envoyés en Rhodésie après le refus du gouvernement américain de mandater une délégation officielle, ont affirmé que les électeurs se déterminaient en toute liberté. « Ces gens sont décidés à voter », a déclaré un homme d'affaires américains, M. Byron Engel.

Ceux qui émettent des doutes sur la régularité de ces élections font observer que les employeurs blancs sont souvent en mesure d'exercer de subtiles pressions sur leur personnel. Les blancs, ajoutent-ils, amènent souvent leurs domestiques noirs jusqu'au bureau de vote.

D'autres font remarquer que les possibilités d'influencer les noirs sont limitées. Des témoins indiquent avoir vu des ouvriers d'une usine, qui s'étaient vus accorder une demi-heure de pause pour aller voter, prendre le chemin inverse de celui du bureau de vote.

L'ayatollah dissident fait appel au calme et va rencontrer Khomeiny

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — Alors que dix mille militaires et des centaines de milliers de civils défilaient hier dans les rues de Téhéran, l'ayatollah Taleghani, après avoir demandé qu'on cesse de manifester en sa faveur, s'est rendu en soirée à Qom pour rencontrer l'ayatollah Khomeiny.

Celui-ci a décrété la journée du 18 avril « Fête islamique des forces armées », qui sera célébrée désormais chaque année. Des chars d'assaut et d'autres véhicules blindés ainsi qu'un petit nombre de canons anti-aériens ont défilé sous les applaudissements de la foule. Trois avions « Phantom » ont survolé le défilé.

L'ayatollah Khomeiny avait lancé un appel aux forces armées leur demandant « de manifester leur présence pour la protection des frontières de notre pays ».

L'ayatollah Khomeiny et le tout-puissant Conseil de la Révolution qu'il préside, croit-on, (la composition du Conseil reste secrète) ont fait diffuser par la radio , la Voix de la Révolution islamique », des messages distincts appelant à l'unité du pays et s'en prenant aux forces qui cherchent à anéantir la révolution.

De son côté, l'ayatollah Khomeiny a déclaré: « Nous devons faire cause commune contre ceux qui sèment les graines de la discorde et veulent nous ramener à la situation précédente. Quand il y a discorde dans un pays, il y a possibilité de coups d'Etat ».

La radio d'Etat a également diffusé un message enregistré sur bande par l'ayatollah Taleghani, demandant à ses partisans de ne pas manifester en sa faveur. Lui aussi met en garde contre les opportunistes cherchant à entraîner l'Iran dans l'extrémisme.

Les trois déclarations, toutes dirigées vers un ennemi commun bien que désigné de manière vague, paraissaient traduire une volonté de resserrer les rangs entre l'ayatollah de Téhéran, l'ayatollah Khomeiny et le Conseil de la Révolution.

L'ayatolah Taleghani, arrivé hier soir dans la ville sainte de Qom (150 km au sud de Téhéran), pouvait se permettre de jouer la carte de l'apaisement et de la conciliation. Son immense popularité, apparue clairement pendant son silence de cinq jours, lui permet d'obtenir ce que les opposants laïcs ou même le gouvernement de M. Mehdi Bazargan avaient demandé en vain.

Déjà beaucoup de choses ont changé. Tout le monde s'accorde pour dire que les comités doivent disparaître et laisser la place à des forces mieux contrôlées. A Téhéran, un préfet de police, le colonel Nabipour, vient d'être nommé, ainsi que vingt-neuf commissaires divisionnaires.

Les deux ayatollah sont des religieux avant d'être des politiciens. Le soutien à l'un ne signifie pas nécessairement que l'on soit contre l'autre. Les soldats et les manifestants, en cette journée de « l'armée islamique », brandissaient les deux portraits mêlés.

L'ayatollah Khomeiny a pris soin de ne pas apparaître comme le chef d'un camp. Il a laissé le Conseil de la Révolution qui, pour l'occasion, a publié son premier communiqué, mettre en garde les « comploteurs » qui profitaient de l'affaire, et l'ayatollah Teleghani lui-même, « dont le long silence aggravait la situation ».

Face aux éléments conservateurs islamiques qui, confortés par les résultats du référendum et certains groupes armés, tentent d'accélérer le processus d'islamisation intégriste, l'ayatollah Taleghani, par son silence, a permis au progressistes, aux laïcs, aux libéraux, de modifier le rapport de forces.

Mais la partie est loin d'être terminée. Dans un communiqué publié hier, les Moujaheddine demandaient à l'ensemble des groupes armés révolutionnaires de suivre leur exemple et de se placer sous le commandement de l'ayatollah Taleghani.

Entre-temps, la situation était de nouveau confuse hier à Sanandadj, capitale du Kurdistan iranien.

Selon une source informée dans la ville, des éléments armés proches de M. Ahmad Moftizadeh, l'un des chefs religieux sunnites de la région, qui jouit du soutien du régime, avaient pris position près des bâtiments de la station de radio et de télévision et du quartier général de l'organisation des « Fedayine » (marxistes indépendants). Un groupe armé, rappelle-t-on, avait occupé lundi cette station de radio et de télévision.

La même source a indiqué que des partisans de M. Moftizadeh avaient entamé hier un « sit-in » face à la grande mosquée de Sanandadj. Le but de cette action serait de protester contre les élections municipales qui se sont déroulées vendredi dernier. « Le décompte des votes est fini, a expliqué la source, mais le résultat ne sera peut-être pas annoncé avant quelques jours, même s'il semble que les partisans de M. Moftizadeh devancent les progressistes ». M. Moftizadeh, a encore assuré cette source, désire « tout simplement » créer un comité islamique à la place du conseil municipal élu.

A l'appel de M. Moftizadeh, rappelle-t-on, une cinquantaine d'hommes armés étaient arrivés dans la ville lundi. Leur présence, selon les observateurs, avait créé des risques d'affrontements avec « l'Union des forces démocratiques », formation de gauche qui avait constitué un « conseil révolutionnaire provisoire » au lendemain des combats ayant opposé, il y a trois semaines, la population à l'armée.

Enfin, sept personnes ont été condamnées à mort par les tribunaux révolutionnaires et exécutées dans la nuit de mardi à mercredi, a annoncé hier la radio iranienne.

Six membres de la garde « Djavidan » (Les « immortels » du chah) ont été condamnés à mort par le tribunal.

Les soldats d'Amin se livrent à des massacres

KAMPALA (Reuter) — Les soldats ougandais restés loyaux envers le président Amin ont perpétré de véritables massacres de représailles contre la population de Tororo, dans l'est du pays, près de la frontière kényane.

Selon des réfugiés arrivés au Kenya, des bandes de soldats font retraite et massacrent les habitants dans les rues après les avoir forcés à sortir de chez eux. Le commissaire de district de Tororo a ainsi été exécuté, ont-ils précisé: « Ils tuent tout le monde à Tororo », a déclaré Mlle Kabogoza, commissaire de district adjointe, qui est arrivée au Kenya et a pris contact par téléphone avec Nairobi.

Les unités de l'armée ougandaise, soutenue par les Tanzaniens, qui appuient le nouveau gouvernement, progressent vers l'est. Après avoir pris Kampala, il y a juste une semaine, elles tentent de s'assurer le contrôle de la route qui conduit, par Jinja, à Tororo, à la frontière kényane.

Le ministre des Communications du nouveau gouvernement, M. Akena P'ojok, a annoncé mardi soir que les forces du nouveau régime avaient pris le contrôle du barrage d'Owen Falls et du pont sur le Nil à Jinja. Le barrage fournit à l'Ouganda la quasi-totalité de son électricité.

Les environs de Jinja, à 80 km à l'est de Kampala, sont encore occupés par des bandes de soldats en fuite, croit savoir le nouveau gouvernement, dont les troupes contrôlent à peu près un tiers de l'Ouganda.

Le maréchal Idi Amin reste introuvable. Dans les dossiers secrets du « State Research Bureau », sorte de police secrète de l'ancien régime, on a découvert une note insistant sur le secret des allées et venues présidentielles. Selon diverses informations, il pourrait se trouver en Libye ou en Irak ou tout simplement dans le nord de l'Ouganda, sa région d'origine.

Sur le plan économique, le nouveau gouvernement a imposé hier des limitations de retrait de fonds dans les banques. Le gouvernement a indiqué que le taux d'inflation était, ces dernières années, de 700 pour cent par an en Ouganda. Il s'efforce maintenant de remettre en route une économie complètement désorganisée par huit années de régime militaire.

Selon les experts, le pays est riche et les récoltes de café devraient lui permettre une reprise de l'activité économique, mais il faut d'abord que soit réouverte et « sûre » la route conduisant au Kenya pour que puissent être acheminés les approvisionnements arrivant au port de Mombasa.

A Londres, la compagnie internationale Aviation Services a annoncé qu'elle reprendrait le premier mai ses vols à destination de l'Ouganda, suspendus en 1975.

M. Otema Alimadi, le nouveau ministre ougandais des Affaires étrangères, a rencontré des diplomates hier à Kampala et leur a déclaré que son pays avait besoin d'aide du reste du monde dans sa tâche de reconstruction.

Selon Radio-Kampala, M. Alimadi a promis que le nouveau gouvernement respecterait les droits de l'homme, resterait non aligné et se plierait aux dispositions de la Charte des Nations unies et de l'Organisation de l'Unité africaine.

Par ailleurs, à Nairobi, on apprend de source digne de foi que le Kenya a arrêté et interrogé actuellement des Ougandais qui se sont réfugiés à Nairobi après la chute de Kampala il y a une semaine. Parmi eux, figurerait le commandant Bob Astles, un des proches collaborateurs du président Amin, qualifié par les ennemis du régime du président renversé de « second homme le plus haï d'Ouganda ».

Le gouvernement kényan a par ailleurs catégoriquement démenti hier qu'Idi Amin ait gagné le Kenya après s'être enfui d'Ouganda. Le président Amin n'a jamais traversé la frontière entre les deux pays, affirme un communiqué gouvernemental.



VACANCES '79

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.
Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:
2 semaines CANADA: **$4.00**
ÉTATS-UNIS: **$5.00**
À ces tarifs, ajouter $1.50 pour chaque semaine supplémentaire.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐

Nom .....
Adresse actuelle .....
.....
Adresse de vacances .....
.....
à compter du .....
reprise le .....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Question d'échanges



"Les données relatives aux échanges de biens manufacturés indiquent que l'Ontario, l'Ouest et la région de l'Atlantique constituent pour le Québec un marché beaucoup plus important que le Québec pour les neuf autres provinces."

"Le Québec exporte beaucoup plus de biens manufacturés dans le reste du Canada qu'il n'en importe de celui-ci; en 1974, le Québec bénéficiait d'un surplus de plus d'un milliard de dollars dans ses échanges de biens manufacturés avec le reste du Canada."

"La dépendance du Québec sur les marchés dans les neuf autres provinces a augmenté de 1967 à 1974, tandis que le contraire se produisait pour le reste du Canada, et particulièrement pour l'Ontario."

"Plus de 30 pour cent de la production manufacturière du Québec est vendue dans les neuf autres provinces; de plus, ces ventes justifient le tiers des emplois manufacturiers du Québec."

"Quelque 140 000 emplois, dans les industries les plus importantes du Québec, dépendent des ventes aux autres provinces. Une saine économie provinciale au Québec est essentielle pour maintenir 226 000 autres emplois dans le secteur manufacturier."

"Plus de 20 pour cent de la production manufacturière du Québec a été livrée en Ontario en 1974, tandis que l'Ontario n'a vendu que 11,8 pour cent de ses biens manufacturés au Québec."

"La structure tarifaire actuelle est plus avantageuse pour le Québec que pour toute autre province; le Québec bénéficie aussi d'une récente imposition de contingentements sévères sur les importations de vêtements et de chaussures."

Ces questions ainsi que plusieurs autres font le sujet d'une étude intitulée "Les réalités commerciales au Canada" et la question de la "souveraineté-association", publiée par le gouvernement canadien en guise de contribution à la discussion publique. Vous pouvez obtenir **gratuitement** le texte complet ou sommaire de cette étude en écrivant à:

Publications Canada,
C.P. 430, Succursale postale De Lorimier,
Montréal (Québec).
H2H 2N7

Canada

Le Tchad dénonce une invasion de son territoire par l'armée lybienne

N'DJAMENA (d'après AFP et Reuter) — La Libye poursuit son avance militaire depuis vendredi dernier, dans l'extrême nord-est et dans l'est du Tchad, a annoncé mardi soir le Conseil d'Etat provisoire de la République du Tchad, dans un communiqué diffusé par la radio nationale. Le Conseil d'Etat assure la gestion des affaires courantes en attendant la formation d'un gouvernement.

Le communiqué a affirmé que des colonnes libyennes avaient pénétré en plusieurs points du territoire tchadien, notamment dans le Tibesti, à quelque mille kilomètres à vol d'oiseau de N'Djaména. D'autre part, le village d'Omchi, distant d'environ 120 km de la frontière, et celui de Wour, situé à 200 kilomètres plus à l'ouest et environ 220 kilomètres de la frontière, sont bombardés à l'artillerie lourde, indique le communiqué.

Ces deux localités, notent les observateurs, se trouvent à l'extérieur de la bande d'Aozou que la Libye revendique depuis juin 1973, en vertu d'un accord signé en 1935 entre Laval et Mussolini. L'accord avait été dénoncé, en 1938, par un échange de lettres entre le comte Ciano et M. André Francçois-Poncet, alors ambassadeur de France à Rome. Tripoli invoque en outre un pacte secret passé en décembre 1972 entre le colonel Mouamar Kadhafi et l'ancien président tchadien François Tombalbayé.

Par ailleurs, dans le sud d'Ennedi, à environ 520 kilomètres de la frontière libyenne mais non loin du Soudan, une colonne de militaires libyens a été repérée dans le lit d'un cours d'eau temporaire, d'Ouadi Haouach, poursuit le communiqué.

De son côté, le chef d'état-major du Frolinat (Front de libération nationale du Tchad), M. Adoum Togoi, a précisé à l'AFP que les colonnes libyennes sont « très importantes et dotées d'un armement sophistiqué ». Selon des renseignements fournis par les combattants sur place, il a affirmé que 120 à 150 véhicules attaquent actuellement la localité de Wour.

M. Togoi croit savoir que les Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré auraient accroché des éléments libyens au puits de Bao Bilia, en plein massif d'Ennedi, à quelque 110 kilomètres de la frontière soudanaise, et à Koulbous situé à 250 kilomètres plus au sud sur la frontière même, à quelque 50 kilomètres de Guéréda, sous-préfecture du Biltine.

Lors de ces engagements, les FAN, a-t-il indiqué, auraient fait huit prisonniers libyens. Ces deux endroits se trouvent effectivement à proximité relative du fief des FAN, le massif du Maraoné, mais leurs chefs à N'Djaména n'ont pas été en mesure de confirmer ces informations.

Le Conseil d'Etat a dénoncé « le forfait expansionniste de la Libye, son agression délibérée et ses complots contre l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité du Tchad ».

Le Conseil d'Etat provisoire a demandé enfin « au peuple tchadien du nord au sud, de l'est à l'ouest, de se mobiliser pour la défense de la patrie » et a lancé un appel à l'Organisation des Nations unies, à l'Organisation de l'Unité africaine et à l'opinion internationale « pour qu'elles prennent leurs responsabilités ».

Par ailleurs, la conférence de Kano deux, qui devait réunir toutes les parties tchadiennes et les pays voisins, a échoué « du fait de l'intransigeance et de l'irresponsabilité de MM. Hissène Habré et Goukouni Oueddei », a déclaré un porte-parole du Frolinat « originel » du Dr Abba Siddick.

M. Abba Souleiman, membre du bureau politique du Frolinat « originel », explique, dans une déclaration à l'agence Algérie Presse Service (APS) publiée mardi soir, qu'Habré et Oueddei avaient refusé d'admettre les parties qui n'étaient pas présentes à la conférence de Kano un.

Dans l'attente des conclusions de la commission « d'enquête et de contrôle » qui a été instituée, « la situation est bloquée », a encore déclaré M. Souleiman, qui a estimé que les agissements d'Habré et d'Oueddei pourraient déboucher sur une reprise de la guerre civile au Tchad.

Polémique autour des SALT aux États-Unis

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — La bataille des « SALT » continue. Le secrétaire américain à la Défense, M. Harold Brown, est une fois de plus monté en première ligne en faisant savoir que les capacités américaines de contrôle du futur accord seraient totalement rétablies dans un an environ.

La semaine dernière, l'amiral Stanfield Turner, directeur de la CIA, avait déclaré à huis clos qu'il faudrait attendre 1984 pour ce faire. Il n'en a pas fallu plus pour que certains croient déceler des divergences de vues au sein de l'administration. Ceci a été promptement démenti.

En matière de vérification des essais et des capacités stratégiques, le tout est de savoir de quoi l'on parle. Fonctionnaires et militaires savent parfaitement sans doute que la vérification de SALT-2 est d'ores et déjà possible, mais ils ne peuvent le dire ouvertement alors que les négociations américano-soviétiques se poursuivent.

Il est bien évident que la perte des deux stations de détection et d'espionnage électronique d'Iran ne remet pas en cause le contrôle du respect de l'accord. Elles étaient situées dans un couloir géographique proche de la base de lancement des Tuyratam d'où sont effectués, vers le Kamchatka, les essais des missiles balistique soviétiques.

Mais leur perte va compliquer les choses, retarder les analyses des données télémétriques qui devront alors être essentiellement recueillies par les satellites et larguées suspendues à des parachutes récupérés en vol par des avions spécialisés au-dessus de la mer de Behring ou du Pacifique.

Autre complication: il sera plus difficile de prévoir les futurs essais et d'en prévenir aisément les navires des détection chargés d'évaluer, au large de la presqu'île du Kamchatka, la précision de la rentrée des têtes des « SS-18 » soviétiques, par exemple.

La détection coûtera plus cher, nécessitera plus d'hommes en attendant les lancements des nouveaux satellites espions spécialement équipés, prévus pour 1983-1984 mais dont le programme est désormais accéléré.

Mais rien n'est impossible dans ce domaine surtout si, comme on le dit de bonne source, les Etats-Unis disposent d'une méthode secrète pour déterminer la précision des missiles soviétiques, même sans avoir aucune donnée télémétrique sur leur vol, et s'ils préparent l'amélioration des installations techniques dont ils disposent à Taiwan depuis de nombreuses années.

L'Inde, dont le ministre des Affaires étrangères, M. Atal Bihari Vajpayee, arrive la semaine prochaine à Washington, est inquiète des visées nucléaires d'Islamabad. Elle a besoin de l'uranium enrichi américain pour sa centrale nucléaire de Tarapur, mais, pas plus que le Pakistan, n'accepte le contrôle de l'AIEA.

Par ailleurs, les pays du Pacte de Varsovie accroissent leur capacité militaire à un rythme deux fois supérieur à celui de l'OTAN, a déclaré hier l'amiral Sir Henri Leach, commandant suprême des forces alliées de la Manche.

Brejnev et Kossyguine sont réélus par le Soviet Suprême

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — Le Soviet Suprême a réélu hier M. Léonid Brejnev, président de l'Union soviétique, et M. Alexis Kossyguine, président du Conseil des ministres.

Proposant la réélection de M. Brejnev, soixante-douze ans, à la présidence du Présidium qu'il occupe depuis deux ans — il est depuis 1964 secrétaire général du Parti communiste — M. Mikhail Souslov, membre du Politburo, a dit qu'il avait élevé à « un nouveau niveau qualitatif » le travail du Presidium du Soviet Suprême depuis qu'il a succédé en 1977 à M. Nikolai Podgorny, tombé en disgrâce.

M. Kossyguine, soixante-quinze ans, est président du Conseil des ministres depuis 1964. Il avait succédé à Nikita Khrouchtchev lorsque celui-ci avait été évincé, victime d'une révolution de palais au Kremlin. On s'attend que M. Kossyguine reconduise le gouvernement tel qu'il était avant l'actuelle session du Soviet Suprême, la première depuis les élections législatives du mois dernier.

Egalement réélu, M. Vassily Kouznetsov, premier vice-président du Presidium, poste créé en 1977 en vertu de la nouvelle constitution, pour semble-t-il décharger M. Brejnev de fonctions protocolaires.

M. Brejnev a prononcé un discours de seize minutes rédigé en termes généraux. Il a paru encore affaibli à la suite de sa maladie récente qui avait entraîné le report de la visite en URSS du président Valéry Giscard d'Estaing, prévue maintenant pour le 26 avril. Un collaborateur l'a escorté pour monter et descendre les degrés conduisant à la tribune. Son débit était moins vigoureux que lors d'apparitions publiques précédentes.

Ce discours n'a apporté aucun éclairage nouveau sur les orientations du Kremlin, notamment en politique étrangère. M. Brejnev a certes rappelé le souci des dirigeants de l'URSS de « renforcer la capacité défensive » du pays tout en « luttant inlassablement pour sauvegarder la paix ». Mais il n'a pas fait la moindre allusion à la signature de l'accord SALT-2 avec les Etats-Unis.

L'ouverture de la session aura donc confirmé la stabilité de l'exercice du pouvoir à Moscou. Au lendemain de l'élimination de M. Yakov Riabov du secrétariat du Comité central du PCVS, les observateurs accordaient une attention particulière à la position occupée par les dirigeants dans les travées de la tribune. C'est ainsi qu'ils ont remarqué que deux membres du secrétariat, non membres du Politburo, MM. Mikhail Gorbatchev et Konstantin Roussakov, étaient assis auprès des dirigeants les plus importants, dont MM. Brejnev et Kossyguine, tandis qu'un des candidats possibles à la succession du « numéro un », M. Vladimir Chtcherbitsky, premier secrétaire du PC d'Ukraine, se trouvait dans une autre travée.

Cela a suffi à alimenter les « spéculations » des « kremlinologues », mais n'a apporté naturellement aucun début de réponse à la question qui continue de se poser: « Qui héritera du pouvoir de Leonid Brejnev »?

15 ministre et députés démissionnent en Inde

NEW DELHI (AFP) — Quinze ministre et députés du parti Janata (au pouvoir en Inde) ont démissionné de leurs fonctions dans les gouvernements du Bihar et de l'Himachal Pradesh (respectivement au sud-est et au nord de New Delhi), apprenait-on hier à New Delhi.

Ces démissions, qui ont été présentées mardi soir et hier matin, marquent une étape dans les luttes entre factions du parti Janata, parti du premier ministre M. Morarji Desai, qui dominait dans ces deux Etats. Selon des informations parvenues à la capitale, des démissions pourraient avoir lieu également dans l'Etat d'Haryana (est de New Delhi).

Les premiers ministres des Etats du Bihar et de l'Himachal Pradesh avaient convoqué pour aujourd'hui chaque groupe parlementaire de la Chambre, séparément, pour obtenir un vote de confiance demandé, lors de la réunion du parti la semaine dernière à New Delhi, par le bureau parlementaire central du parti Janata.

Des dissidents dans les deux Etats insistaient pour obtenir le changement des premiers ministres. Aucune décision en ce sens n'a été prise dans l'Etat d'Haryana.

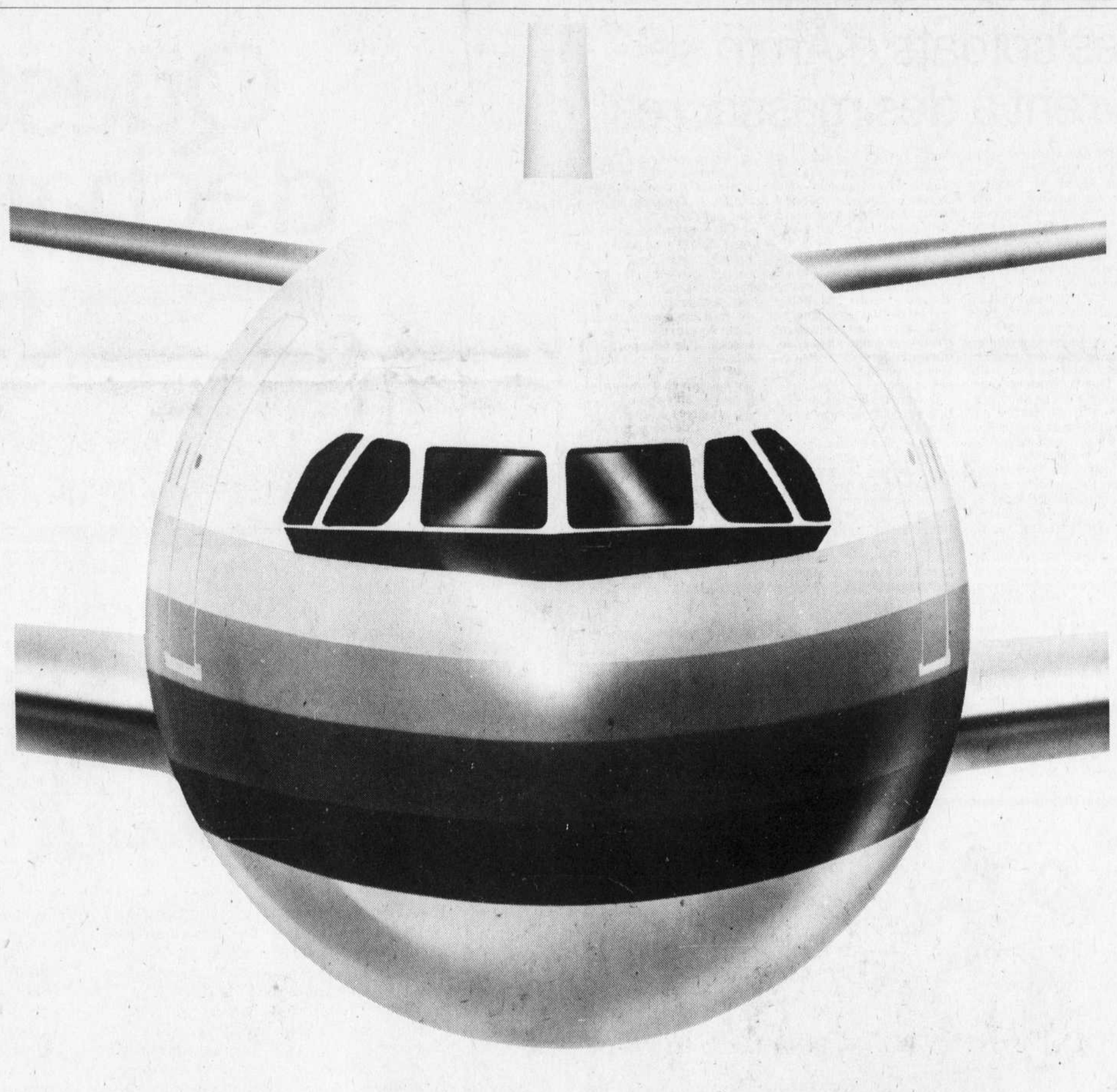
Dissidents polonais arrêtés

VARSOVIE (Reuter) — La police polonaise a interrogé hier plus de trente dissidents en liaison avec l'explosion de Cracovie, qui a endommagé une statue de Lénine.

Selon les milieux contestataires, les autorités ont perquisitionné au moins 21 appartements à Varsovie et douze dans d'autres villes du pays ou interrogé leurs occupants. Apparemment, personne n'aurait été interrogé à Cracovie même.

Parmi les personnes interpellées figurent des militants des deux principaux mouvements dissidents polonais: le Comité d'auto-défense sociale (K.O.R.) et le Mouvement de défense des droits de l'homme.

ANDRE PERRAULT®
Le plus grand centre postal du
DISQUE CLASSIQUE au Canada
Notre entrepôt situé à St-Hyacinthe est maintenant ouvert au public !
600 rue Ste-Anne, centre-ville St-Hyacinthe
Route Trans-Canadienne (20) vers Québec, sortie 130S, 26 milles de Montréal



Comment une silhouette peut séduire un président de ligne aérienne..

En lui offrant une plus grande rentabilité. Une plus grande rentabilité parce que les passagers préfèrent la spaciosité et le confort d'une carlingue véritablement large, à double couloir.

Une plus grande rentabilité parce qu'un plus large fuselage signifie plus d'espace dans la soute, et donc des conteneurs plein format, assurant des revenus supplémentaires.

Une plus grande rentabilité parce que des moteurs à consommation réduite et une nouvelle technologie des ailes réduisent de façon spectaculaire l'indice des coûts d'une place, au mille.

Oui, les présidents de lignes aériennes préfèrent le large fuselage de l'A300, avec ses 220 à 340 places et celui de son récent homologue, l'A310, de 200 places. Voilà pourquoi 23 des plus grandes lignes aériennes au monde (11 au cours des 12 derniers mois) ont choisi ces avions aux formes généreuses.



Airbus Industrie

LE DEVOIR

CAHIER 2

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

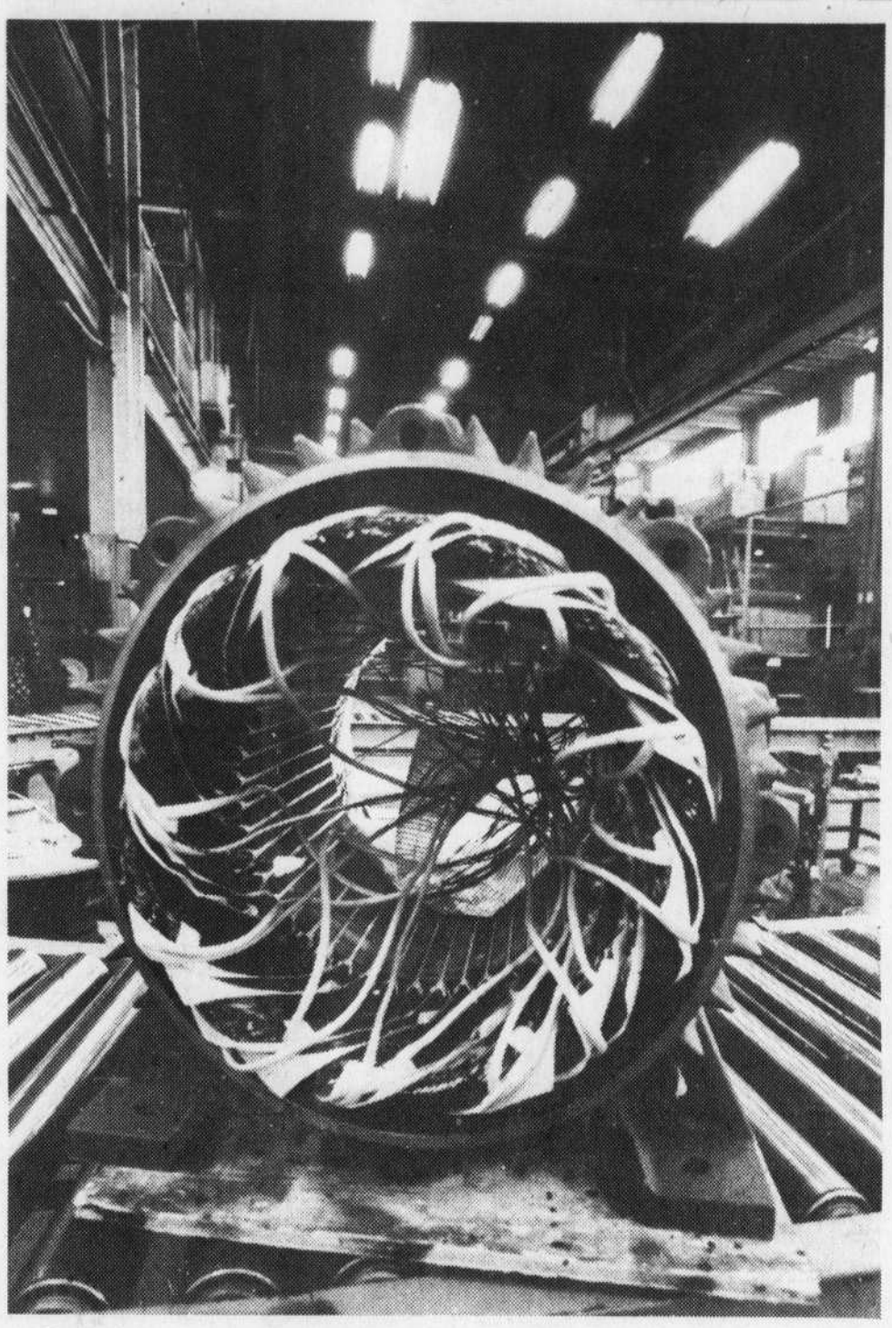
Montréal, jeudi 19 avril 1979

Brown Boveri

Le seul fabricant canadien d'alternateurs moyens prend de l'expansion à Lachine



Directeur général de Brown Boveri à Lachine, M. Réal Boucher reçoit aujourd'hui du MEER la confirmation d'une subvention de $1.4 million pour une expansion coûtant $7.3 millions. (Photo Jacques Grenier).



Seul fabricant canadien d'alternateurs, Brown Boveri a choisi de produire massivement des alternateurs de puissance moyenne et de technologie suisse. *(Photo Jacques Grenier)*

par Marie-Agnès Thellier

BROWN Boveni Canada, le seul fabricant canadien d'alternateurs de taille moyenne, installé à Lachine, recevra du Ministère fédéral de l'Expansion Economique Régionale une subvention de $1.4 millions pour une expansion importante nécessitant $7.3 millions d'investissements.

La compagnie Brown Boveri Canada, appartenant au groupe suisse Brown Boveri, vient juste de terminer la fabrication de 1,500 moteurs livrés à Bombardier-MLW pour le métro de Montréal. Elle a décidé un plan d'expansion pour les cinq prochaines années afin de créer progressivement, d'ici 1982, 440 emplois et d'en protéger 100.

Ce plan ne pourra néanmoins éviter dans le court terme la mise à pied d'une partie des 150 travailleurs employés pour la commande du métro de Montréal; 48 personnes ont déjà été licenciées et la direction de Brown Boveri Canada recherche actuellement des contrats supplémentaires afin de remplir son carnet de commande avant que l'usine puisse se lancer dans la production massive d'alternateurs moyens.

Car il y a un an environ le vice-président et directeur général de BBC-division des moteurs, M. Réal Boucher, décidait de renforcer la section produisant des alternateurs, afin de prendre d'ici quelques années environ 8 à 10% du marché mondial, qui représente de 150 à 200,000 alternateurs annuellement.

Pour fabriquer 17,000 alternateurs par an, soit environ 350 alternateurs par semaine au lieu de 45 actuellement, Brown Boveri Canada doit presque décupler sa capacité de production, installer une nouvelle machinerie et former du personnel, tout cela d'ici cinq ans.

BBC en profite pour introduire au Canada une nouvelle technologie, d'origine suisse, alors que l'usine utilise une technologie européenne maintenant démodée.

« Tous les sept à dix ans, la technologie se renouvelle. Il nous faut passer de la technologie Jeumont-Schneider introduite par l'ancien propriétaire Canada Iron à la technologie suisse Brown Boveri. Le premier moteur utilisant cette technologie sortira en juillet prochain, » explique M. Réal Boucher. Les 106 moteurs fournis pour le métro de Cleveland appartiendront à cette nouvelle génération.

Rachetée en 1975 à la compagnie Canada Iron, l'usine de Lachine date d'une soixantaine d'années. M. McQueen, propriétaire unique de la compagnie Jamper avait en particulier fabriqué pendant la seconde guerre mondiale des machines pour démagnétiser les navires avant de se lancer ensuite dans les équipements pour compacter les dormants de chemins de fer.

Désireuse de se diversifier, Canada Iron rachetait l'entreprise familiale mais s'en départissait en 1975, juste après avoir obtenu la commande pour le métro de Montréal.

M. Réal Boucher est entré chez Brown et Boveri Canada il y a deux ans, quittant alors un poste de sous-ministre à l'énergie, à Québec. Avant d'être cinq ans directeur général de l'énergie du Québec, M. Boucher avait bâti des centrales nucléaires, pour l'Hydro-Québec et Energie Atomique du Canada, notamment la centrale de Gentilly 1 devenue depuis centrale expérimentale.

« Le contrat de $38 millions accordé pour le métro de Montréal a été intéressant même si nous n'avons pas fait d'argent et si nous avons même perdu $2 millions à cause d'une soumission trop basse », explique le directeur général devant le banc d'essai des moteurs. En plus de fournir l'équipement de traction, BBC fournissait aussi l'électronique des wagons.

A cause de $14 millions représentant la commande du métro de Montréal, BBC a fait l'an dernier un chiffre d'affaires de $27 millions. Cette année sera moins impressionnante. « J'espère en 1980 ou 81 stabiliser notre chiffre d'affaires à $21 millions dont 75% avec les alternateurs et 25% avec les moteurs », déclare M. Boucher rencontré hier à Lachine.

La compagnie vit actuellement une remise sur pied, une modernisation, qui nécessitent beaucoup d'investissements sans que les résultats financiers soient probants. « Actuellement, nos résultats sont marginaux mais nos seules pertes sont voulues puisqu'elles représentent des investissements », poursuit M. Boucher. La multinationale suisse Brown Boveri a déjà investi une douzaine de millions dans sa filiale canadienne et doit en injecter encore autant, suivant le plan de développement maintenant subventionné par le MEER au titre de la zone spéciale de Montréal.

Il s'agit d'une société suisse opérant dans le monde entier et dont la moitié des activités touchent l'électricité. Après avoir possédé une usine d'appareils électriques à Saint-Jean, Brown Boveri n'était plus présente au Canada que par un bureau de vente à Montréal, avant de s'intéresser à l'usine Canada Iron à Lachine. Géant européen de l'équipement électrique à côté de Philips, Siemsns, Swedish General Electric et la compagnie générale d'électricité CGE, Brown Boveri est aussi dans l'équipement électronique, les installations industrielles, le transport et la recherche.

« Au niveau mondial, Brown Boveri consacre 8% de ses ressources à la recherche mais nous devons ici y consacrer davantage à cause du retard pris par Canada Iron », explique M. Boucher dont le bureau d'études longtemps composé de huit personnes comprendra en juin 19 spécialistes, chargés d'améliorer les produits existants et surtout de trouver de nouveaux produits.

Brown Boveri Canada vend actuellement ses alternateurs et ses moteurs à des assembleurs qui, comme MLW, peuvent les utiliser dans du matériel de transport mais surtout dans des groupes électriques d'urgence. Les alternateurs moyens (jusqu'à 1500 kilowatts) équipent des turbines diesel qui fournissent l'énergie de secours dans les hôpitaux, au Forum ou dans les centrales nucléaires (pour le refroidissement d'urgence...) mais qui peuvent être utilisés aussi durablement dans les mines ou à la Baie James, où 29 groupes diesel BBC-MLW fournissent l'électricité pendant les travaux.

« Nous entrevoyons un marché énorme dans les alternateurs moyens. Nous n'arrivons pas à satisfaire toute la demande canadienne qui progresse au rythme de 12% par an. Par ailleurs, nous bénéficions des facilités de commercialisation et d'exportation offertes par le groupe Brown Boveri qui a 143 points de vente dans le monde », précise M. Boucher. La compagnie exporte 10% de sa production hors du Canada et voudrait atteindre mais ne pas dépasser l'objectif de 20 à 25% de la production exportée. Le marché canadien représente 90% de la fabrication, dont la moitié part dans l'Ouest, le quart en Ontario et le quart reste au Québec.

M. Boucher estime que le contenu québécois des alternateurs est de 99%. Il faut dire qu'à part quelques pièces moulées, BBC fabrique elle-même la majorité de ses pièces, possédant même une mini-fonderie d'aluminium et un atelier de plastiques pour recouvrir certaines composantes de résine plastique. Misant sur la qualité du produit, l'usine ressemble à une série d'ateliers artisanaux, même si depuis deux mois BBC a renoncé à répondre aux demandes de moteurs spéciaux, peu rentables.

Les 553 personnes travaillant actuellement pour BBC vont donc être de plus en plus spécialisées dans la fabrication d'alternateurs. L'usine est en train d'être physiquement réorganisée afin d'améliorer la rentabilité des opérations. Des nouvelles machines venant d'Italie, de Tchécoslovaquie et du monde entier sont en train d'être installées.

Au bureau d'études, aux lignes de production, à la mini-fonderie, il faut ajouter l'atelier fabricant les matrices pour les pièces métalliques. « Mon atelier-bijouterie », dit M. Boucher. Reste aussi à préciser que BBC a quatre centres de services après-vente (Montréal, Ottawa, Toronto) et des bureaux de vente dans tout le Canada.

Suite à la page 16

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune des provinces du Canada à moins que le dépôt d'un prospectus à cet effet ait été accepté par une commission des valeurs mobilières ou autre autorité similaire dans cette province.

Nouvelle émission

$80,000,000

Consumers' Gas

Débentures à fonds d'amortissement 10.45%
(non garanties et rachetables)

Date d'émission: le 1er mai 1979 — Date d'échéance: le 1er mai 1999

Prix: 100 plus les intérêts courus, le cas échéant

L'offre n'est faite que par l'intermédiaire du prospectus dont on peut se procurer des exemplaires auprès des soussignés.

Dominion Securities Limitée — **A. E. Ames & Cie** Limitée

Burns Fry Limitée — **Wood Gundy** Limitée — **McLeod Young Weir** Limitée
Nesbitt Thomson Securities Limitée — **Pitfield Mackay Ross** Limitée — **Midland Doherty** Limitée
Richardson Securities of Canada — **Greenshields** Incorporée — **Merrill Lynch, Royal Securities** Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limited — **Bell, Gouinlock** Limitée — **Lévesque, Beaubien** Inc.
Equitable Securities Limited — **Andras Hatch & Hetherington** Ltd. — **R. A. Daly & Compagnie** Limitée
F. H. Deacon, Hodgson Inc. — **Houston Willoughby** Limited — **Pemberton Securities** Limited
Goulding Rose & Turner Limited — **Burgess Graham Securities** Limited — **Molson Rousseau & Cie** Limitée

La Peugeot 604 SL 1978

"$ _ _ _ _ !!!"



Une voiture aussi prestigieuse ne dévoile pas un tel rabais.

Passez nous voir. Vous verrez par vous-même combien nous avons réduit le prix de certains modèles 1978, tout en laissant tout le luxe de leur équipement:

Moteur 6 cylindres à arbre à cames en tête
Suspension aux 4 roues indépendantes
Freins à disque assistés aux 4 roues
Phares et codes à iode
Contrôle intérieur de la hauteur du faisceau des phares
Direction assistée à crémaillère
Glace AV et AR motorisées à double commande AV et AR
Glaces teintées
Pneus Michelin radial
Lunette AR chauffante
Climatiseur 4 saisons avec soufflerie à 3 vitesses
Montre électrique
Sécurité "enfants" aux portes AR
Radio AM-FM stéréo avec 4 haut-parleurs
Accoudoirs de portes AV et AR
Accoudoir central AR escamotable
Sièges AV à dossiers inclinables en position couchette

On ne juge jamais mieux que par soi-même.

PEUGEOT

Tout modèle Peugeot offre une garantie d'un an, kilométrage illimité ainsi qu'une garantie de 36 mois contre les perforations dues à la corrosion.

Roger Automobiles Ltée 4269 ouest, rue Ste-Catherine (514) 932-2925
Biarritz Automobiles Ltée 10825, boul. Racette Montréal-Nord (514) 323-1900
Auto Grand Tourisme Inc. 1740, boul. Labelle (514) 331-6554
Renault Longueuil 465 ouest, boul. Curé-Poirier Longueuil (514) 677-6361

Vous pouvez aussi commander au Canada n'importe quelle Peugeot pour livraison outre-mer (161 pays).

Sa meilleure performance en 56 ans

Profits de $136 millions pour le CN

par Françoy Roberge

La Société de chemins de fer du gouvernement canadien a enregistré en 1978 ses meilleurs profits en 56 ans d'existence. C'est ce que révèle le rapport du président du CN M. Robert Bandeen qui a été déposé hier aux Communes d'Ottawa.

Le CN a connu des profits de $136 millions en 1978 et versé à son actionnaire un dividende de $27.2 millions sur un chiffre d'affaires qui a atteint $2.87 milliards. Les recettes brutes de l'entreprise ont grimpé de $258 millions par rapport à 1977 et les bénéfices nets ont presque quintuplé passant de $28 à $136 millions de 1977 à 1978.

Le président du CN s'est dit satisfait des profits générés par l'entreprise, mais a souligné qu'il escomptait améliorer les bénéfices nets en 1979. Ceux-ci ne représentent malgré tout que 6% de rendement sur le capital investi.

C'est la filiale CN Rail qui a généré les profits les plus intéressants du groupe, soit $257 millions de bénéfices sur un chiffre d'affaires de $2.06 milliards. La Société de chemins de fer du Grand Trunk a rapporté quelques $32 millions et les télécommunications CN $30.4 millions.

En revanche, les messageries du CN ont connu des pertes de $34.3 millions et les services voyageurs ont entrainé un déficit de $56.1 millions. Des charges financières de $95.2 millions sont venues grever davantage les bénéfices. Si bien que ceux-ci s'élevaient à $137.5 millions avant impôts.

Si le CN Rail a généré les meilleurs profits il a aussi nécessité les plus lourdes immobilisations en 1978. $375 millions ont été investis par le CN dont $269.9 millions seulement pour CN Rail au chapitre du transport de marchandises. On a consacré un effort tout particulier à améliorer la voie ferrée elle-même surtout dans les provinces des Prairies où elle est essentielle au transport du blé et des grains.

Des immobilisations consacrées au rail 80% vont à l'amélioration des voies, viaducs et passages à niveau. Le reste est consacré à l'amélioration des gares.

Dans ce cadre le CN a consacré $1.2 million à la mise en oeuvre d'un programme de $20 millions visant à rénover la Gare centrale de Montréal pour 1981.

Ailleurs au Québec, le CN a consacré une dizaine de millions à la construction et surtout à l'amélioration d'édifices.

Le transporteur a consacré également $33 millions à l'acquisition de matériel roulant plus moderne pour ses divers services.

Le CN a terminé l'année avec des effectifs de 78,247 personnes, dont les revenus ont augmenté de 6.5%.

On estime que le nombre d'employés de l'entreprise d'Etat diminuera encore légèrement en 1979, avec la prise en charge complète du transport de passagers par Via-Rail.

Cette prise en charge tirera d'ailleurs une épine du pied des dirigeants du CN en éliminant dès 1979 le déficit d'exploitation des services passagers ($56 millions en 1978).

Le président et directeur général du CN, M. Bandeen s'est dit satisfait de terminer l'année 1978 avec un fonds de roulement accrû à $157.3 millions et un solde de bénéfices de $148 millions comprenant un surplus déjà en caisse au début de 1978. « Pour une année de faible croissance économique, nos résultats sont encourageants » a déclaré le Pdg.

L'arrêt de travail à Sudbury a coûté $41 millions à l'Inco

Les profits de l'INCO ont connu une importante baisse au premier trimestre de 1979 comparativement aux trois premiers mois de 1978. Les profits nets se sont élevés à $0.5 million sur des ventes globales de $555 millions comparativement à des profits de $35 millions sur des ventes de $539 millions au premier trimestre de 1978.

L'Inco a donc décidé de verser un dividende de 10 cents par action ordinaire et de 7.1 et 7.8% sur ses actions privilégiées de séries A et B. En revanche le maigre profit trimestriel entraînera une chute de valeur de 6 cents l'action.

L'INCO attribue ses déboires de façon générale à des dépenses accrues et non productives, notamment $41 millions à Sudbury où ses 11,000 travailleurs sont en grève depuis sept mois et $23 millions de frais de financement sur les investissements au Guatemala et en Indonésie où elle construit des complexes miniers de forte envergure.

Habituellement, les dépenses encourues pour le paiement des cadres et la dépréciation des immobilisations à Sudbury sont inscrites sous le poste de frais de production et répartis sur les inventaires. Les installations étant improductives à l'heure actuelle, ces postes ressortent comme des déficits nets.

L'entreprise et ses filiales ESB-Ray-O-Vac et Formed Metal Products group (FMP) ont quand même conservé une marge de rentabilité grâce surtout à la hausse constante des prix du nickel et des métaux rares ainsi que du cobalt.

L'INCO déclare également des gains sur la vente de valeurs. Ses propres actions s'échangent toujours à plus de $23. Quant au prix du nickel, ils ont continué de croître à un rythme régulier et ils devraient connaître une bonne performance en 1979, selon un rapport des analystes en portefeuilles Mercier, Ouimet et Masse.

M. Jean-Guy Masse dans ce rapport compare la situation du marché international du nickel à celle du marché de l'aluminium où la demande dépassera la production dès 1981, créant ainsi une hausse des prix et naturellement un épuisement des stocks et une reprise de production.

Dès 1979, l'INCO elle-même prévoit que les réserves détenues diminueront progressivement jusqu'à ne représenter qu'un inventaire de deux mois. Ces réserves ont atteint en 1978 un niveau d'inventaire de six mois chez les clients importants de l'INCO.

L'entreprise vendait son nickel de $2.41 à $2.55 la livre au début d'avril et on prévoit que le prix atteindra $3.00 la livre en moyenne en 1980.

Elle a écoulé durant le premier trimestre de 1979 124 millions de livres de nickel contre seulement 97 millions de livres vendues au mois de mars 1978. Elle dispose de réserves de 146 millions de livres à l'heure actuelle, soit moins de la moitié des inventaires notés en mars 1978 avec 341 millions de livres en réserve.

L'INCO selon un communiqué émis hier déplore n'avoir pu déduire de ses revenus imposables les sommes investies à l'étranger. Elle croit cependant que ces dépenses pourront être reportées au bilan de l'entreprise au cours des prochaines années fiscales.

Louis-Georges Gervais remplace Gilles Arès à la direction du CCQ

par Marie-Agnès Thellier

M. Louis-Georges Gervais vient de remplacer M. Gilles Arès comme directeur général du Conseil de la Coopération du Québec, qui regroupe 24 fédérations et compagnies coopératives.

En quelques mois, la direction du CCQ a donc été complètement changée puisque récemment M. Roland Pigeon, président de la Coopérative fédérée succédait à M. Jean-Marie Ouellet, président de l'union régionale de Québec des caisses populaires Desjardins, à la présidence du Conseil de la coopération.

Le nouveau directeur général vient bien sûr du mouvement coopératif puisqu'il était depuis 1960 au service de l'union régionale de Trois-Rivières. Au contraire, M. Gilles Arès vient de quitter le mouvement coopératif où il oeuvrait depuis de nombreuses années pour devenir directeur général du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) à Québec.

Formé en sociologie, d'abord au centre français de sociologie de Lyon en France, puis en maîtrise à l'université d'Ottawa, M. Louis-Georges Gervais a d'abord mis sur pied pour l'union régionale un service d'éducation, qu'il a dirigé jusqu'en 1971. Il est ensuite devenu conseiller à la recherche et au développement, puis directeur général adjoint de l'union.

Après la période de transition entre les deux directions, le Conseil de la Coopération devra trouver cette année un rythme accéléré s'il veut mener à bien plusieurs de ses dossiers, notamment la préparation de cours sur la coopération pour les étudiants du secondaire ainsi que la participation à l'organisation du sommet sur la coopération prévu pour l'automne prochain. L'assemblée annuelle du CCQ au début juin sera l'occasion de voir quelles orientations seront données par le mouvement coopératif au CCQ.

Le conseil de la Coopération du Québec vient par ailleurs d'accueillir son 24ème membre: la Québécoise, société de secours mutuel lancée par la Société Saint-Jean-Baptiste. Cette mutuelle, dont la charte a été accordée il y a moins d'un an, a son siège social à Montréal et opère dans cinq régions de la province.

Le Conseil de la Coopération compte maintenant 17 membres du secteur financier coopératif, notamment les six fédérations de caisses d'épargne et crédit et les nombreuses mutuelles et compagnies d'assurances.

◆ Brown Boveri Suite de la page 15

Heureux de travailler dans une compagnie filiale d'une société suisse et non américaine cause de la liberté d'action et de direction laissée au directeur général, M. Boucher aurait beaucoup à dire sur les transferts de technologie étrangère... Ses ingénieurs doivent traduire de l'allemand au français et à l'anglais toute la documentation technique et même retraduire en système impérial des pièces qu'il faudra bientôt fabriquer en système métrique! Il faut même refaire tous les dessins techniques car les conversions et les représentations sont différentes...

Pas facile d'importer de la technologie étrangère sans y consacrer des millions, à moins que des conventions techniques internationales mettent un jour plus de clarté dans un domaine soi-disant au-dessus de toutes les langues: le langage technologique.

WOOD GUNDY

WOOD GUNDY LIMITÉE

Sommaire de la situation financière consolidée

31 décembre 1978

(avec chiffres correspondants au 31 décembre 1977)

Actif

	1978	1977
Actif à court terme:		
Encaisse	$ 5,501,316	$ 3,229,250
Titres, à la valeur du marché plus l'intérêt couru —		
Échéant d'ici six mois	733,186,586	449,731,282
Échéant de six mois à un an d'ici	616,223	11,785,685
Divers	40,507,877	62,515,721
	774,310,686	524,032,688
À recevoir de courtiers ou agents de change	33,669,871	30,730,480
À recevoir de clients	133,120,443	127,069,237
Débiteurs divers	5,529,375	3,707,219
Total de l'actif à court terme	952,131,691	688,768,874
Ameublement et améliorations locatives, au coût moins l'amortissement accumulé	2,547,837	2,407,911
Eléments d'actif divers	1,995,894	1,802,287
	$956,675,422	$692,979,072

Passif et capital engagé dans l'entreprise

Passif à court terme:		
Emprunts à demande (contre lesquels des titres ont été nantis)	$739,987,624	$461,142,615
Titres vendus à découvert, à la valeur du marché plus l'intérêt couru —		
Échéant d'ici six mois	2,407,601	522,308
Échéant de six mois à un an d'ici	933,086	343,197
Divers	22,140,138	24,992,842
	25,480,825	25,858,347
À payer aux courtiers ou agents de change	23,929,035	33,658,503
À payer aux clients	126,579,521	137,665,143
Impôts sur le revenu à payer et créditeurs	11,764,558	9,506,106
Total du passif à court terme	927,741,563	667,830,714
Capital engagé dans l'entreprise:		
Emprunts subordonnés et débentures subordonnées d'actionnaires	4,839,000	3,756,000
Avoir des actionnaires	24,094,859	21,392,358
	28,933,859	25,148,358
	$956,675,422	$692,979,072

Sommaire des résultats et des bénéfices non répartis consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978

(avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 1977)

Revenu brut d'exploitation (y compris les revenus de dividendes et d'intérêt: 1978 — $47,780,647; 1977 — $42,462,812)	$104,414,842	$ 87,510,756
Moins:		
Frais généraux et administratifs	47,609,986	39,843,766
Frais d'intérêt	47,767,997	41,277,106
Amortissement	337,458	436,424
	95,715,441	81,557,296
Bénéfice avant impôts sur le revenu	8,699,401	5,953,460
Impôts sur le revenu	3,798,006	2,950,985
Bénéfice net de l'exercice	4,901,395	3,002,475
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	17,786,388	16,263,103
	22,687,783	19,265,578
Moins dividendes payés en espèces et en actions	2,628,949	1,479,190
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	$ 20,058,834	$ 17,786,388

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Wood Gundy Limitée,

Nous avons vérifié les états financiers consolidés de Wood Gundy Limitée pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978 et nous avons soumis notre rapport sans reserve sur ces états financiers aux actionnaires de la compagnie le 16 février 1979.

À notre avis, les sommaires ci-dessus de la situation financière consolidée ainsi que des résultats et des bénéfices non répartis consolidés résument fidèlement les renseignements correspondants contenus dans les états financiers consolidés que nous avons vérifiés.

Toronto, Canada,
le 16 février 1979.

CLARKSON, GORDON & CIE.
Comptables Agréés

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

programmes de certificats

Formation universitaire de premier cycle en administration, dispensée le soir, destinée à toute personne qui désire améliorer ses connaissances dans un secteur de l'administration ou qui souhaite changer d'orientation.

Pour y être admis, le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes:
- détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent
- posséder une expérience jugée valable sur le marché du travail (au minimum trois ans).

durée des études
De trois à quatre ans.

demande d'admission au programme
Pour le trimestre débutant en septembre 1979, on peut obtenir la brochure et un formulaire de demande d'admission en s'adressant au registrariat de l'École (voir plus bas).

baccalauréat en administration des affaires

classes du soir

programme
Spécialement adapté à ceux qui travaillent le jour, par sa pédagogie, par l'horaire et le calendrier de ses cours.

candidats
Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.). Toutes autres personnes possédant un dossier d'études jugé valable et une expérience de travail d'au moins quatre (4) ans.

durée
Normalement de cinq (5) ans, mais elle peut varier selon la disponibilité de l'étudiant.

demande d'admission au programme
Pour la session débutant en septembre 1979, on peut obtenir la brochure et un formulaire de demande d'admission en s'adressant au registrariat de l'École (voir plus bas).

diplôme en sciences administratives

Programme universitaire de 2e cycle en administration offert en cours du soir

à l'intention
- des diplômés d'un 1er cycle universitaire
- de ceux qui détiennent un dossier jugé équivalent

objectifs
- connaissance des principes scientifiques de la gestion des affaires
- acquisition d'aptitudes à solutionner des problèmes administratifs.

programme de 30 crédits
- 15 crédits obligatoires
- 15 crédits optionnels

durée
- deux à trois ans en moyenne
- six ans au maximum

demande d'admission
Date limite de dépôt: 1er juin 1979

Pour le trimestre débutant en septembre 1979, on peut obtenir la brochure en s'adressant au

registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: 343-4500

Près de 90% des actions ont été présentées

Le groupe Thomson s'assure le contrôle de La Baie

par Michel Nadeau

Un homme d'affaires de Toronto, M. Ken Thomson est le nouveau patron de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En effet, pas moins de 89% des 23 millions d'actions de La Baie ont été présentées dans le cadre de l'offre déposée au début du mois par M. Thomson et les entreprises contrôlées par sa famille.

M. Thomson se disait alors disposé à acquérir jusqu'à 75% des actions de La Baie au prix de $37 l'action. Cependant, les détenteurs de 20.6 millions d'actions (89%) ont présenté leurs titres à un courtier. Donc, c'est au pro rata des titres déposés qu'on fera l'achat des actions. Si Thomson achète toujours 75% de La Baie, la compagnie fera l'achat de plus de 84% des actions présentées.

Il restera donc environ 5.5 millions d'actions flottantes sur le marché boursier. Les perspectives sont moins reluisantes pour ces titres qui ont continué de baisser hier à la Bourse. Au milieu de l'après-midi, l'action de La Baie perdait $2.25 et s'échangeait à $26.25.

La bataille pour le contrôle de La Baie a débuté avec une offre de $31 pour 51% des actions que Thomson déposa le 1er mars dernier. Cette proposition fut rapidement écarté par le conseil d'administration de La Baie qui lança le chiffre de $37 à $40.

Par la suite, le groupe Weston surprit les milieux financiers en présentant une offre de $40, partiellement en argent et partiellement en actions privilégiées, pour une proportion de 51% des actions.

La possibilité de recevoir des actions privilégiées de Weston ne plaisait pas à certains analystes financiers. Thomson revient à la charge avec une offre de $35, en argent, mais pour 60% des actions.

M. Weston ne tarda pas à répondre avec une contre-proposition de 60% également toujours au prix de $40.

Finalement, Thomson lança une dernière offensive avec $37 l'action et 75% des titres ce qui représentait un montant de plus de $660 millions. Le conseil d'administration de La Baie décida de recommander à ses actionnaires d'accepter la dernière offre de Thomson.

Entre temps, le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Warren Allmand a indiqué que le gouvernement pourrait réclamer le « gel » de la transaction au moyen d'une injonction temporaire. Toutefois, le ministre devait préciser qu'il songeait alors à Weston plutôt qu'à Thomson.

Pendant ce temps, le responsable du service d'enquête sur les coalitions, M. Robert Bertrand poursuit ses travaux afin de déterminer si cette transaction peut avoir pour effet de limiter la concurrence au Canada. Toutefois, il est peu probable que des mesures légales soient prises pour empêcher le groupe Thomson d'acquérir La Baie et ses nombreuses filiales. Le texte de la loi est très vague pour permettre à Ottawa d'obtenir gain de cause dans cette affaire.

Il faudra voir comment la famille de M. Thomson prendra place au conseil de sa nouvelle filiale lors de la nomination d'administrateurs.

En plus d'avoir des intérêts dans le secteur pétrolier, la Compagnie de la Baie d'Hudson possède 57% de la chaîne des magasins Zeller's, près de 100% de Simpsons, environ 36% de Simpsons-Sears, près de 40% de Eaton/Baie Services financiers... La Baie possède également plusieurs grands magasins, des comptoirs de ventes dans le grand Nord et plusieurs centres commerciaux (Markborough Properties).

M. Thomson est l'actionnaire principal de plusieurs compagnies en Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis, il est à la tête d'une centaine de quotidiens et d'hebdomadaires. La compagnie ne possède aucun intérêt au Québec depuis la vente en 1972 du Quebec Chronicle Telegraph.

Les exigences du CRTC auront un effet négatif sur Télé-4

L'amélioration de la qualité des émissions de Télé-Capitale, tel que réclamée par le CRTC, aura un effet négatif sur le rythme de croissance des profits de cette entreprise au cours des prochains mois.

C'est ce qu'indique la direction de la firme de la Vieille capitale dans un récent rapport aux actionnaires.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a ordonné, en décembre dernier, à Télé-4 de Québec d'accroître et d'améliorer le contenu local de sa programmation. L'organisme fédéral avait alors indiqué que la reconduction du permis devrait être accompagnée d'une amélioration de la production locale d'émissions.

« Les décisions prises à ce sujet augmenteront nos frais d'exploitation pour l'avenir. Nous demeurons confiants toutefois que nos bénéfices continueront de s'accroître à un rythme moindre et d'une façon plus normale. »

Au cours des trois dernières années, Télé-Capitale a été l'une des compagnies les plus rentables au Canada dans le secteur des médias de communications. On notait alors une diminution substantielle du nombre d'heures de production locale.

L'an dernier, l'entreprise profitait d'un long conflit de travail au Soleil de Québec pour accroître ses recettes publicitaires. Puis ce fut l'entrée en service des stations associées CFER-TV à Rimouski et Sept-Iles qui haussèrent le niveau des gains.

Pour le premier semestre, les revenus bruts ont atteint $14.2 millions par rapport à $11.8 millions pour les six premiers mois de l'exercice 1978. Cette augmentation de 20% du chiffre d'affaires n'a été suivie que d'une hausse de 10% des profits en raison d'une baisse de revenus dans le domaine de la radiodiffusion.

Télé-Capitale est propriétaire des stations CHRC et CHOI-FM à Québec et CKLM à Montréal.

Les revenus des trois stations de radio ont chuté de 7% par rapport au premier trimestre de 1978 pour s'établir à $2.4 millions.

Trois facteurs expliquent cette baisse: ralentissement général des affaires, concurrence accrue au niveau local et réduction sensible de la publicité dite « nationale ».

Donc, les bénéfices par action se situent à $3,025,597 ($1.39) par rapport à $2,763,096 ($1.27 par action) pour le premier semestre de 1978.

La croissance des profits se poursuivra mais à une progression moins rapide. La compagnie procède présentement à divers tests auprès de son auditoire à Québec; une nouvelle grille de programmes pour l'automne est à l'étude. Toutefois, les dépenses occasionnées par cette amélioration de la qualité se traduirait par des déboursés supplémentaires « nettement inférieur à un million de dollars » selon un porte-parole de la compagnie.

La Corporation de gestion La Vérendrye — qui doit tenir son assemblée annuelle vendredi à Montréal — a indiqué son intention de faire l'achat de 66% des actions votantes classe « B » de Télé-Capitale et de toutes les actions non votantes classe « A » au prix de $15.50. Le CRTC devra autoriser le transfert des titres classe « B » d'ici la fin de l'été; l'offre sera alors soumis au public.

Les actions « A » s'échangent à $12.75 actuellement. La semaine dernière, la maison Nesbitt Thomson recommandait la vente de Télé-Capitale pour investir dans Télé-Métropole, une entreprise qui est associée dans le projet de M. Paul Vien pour l'achat des stations privées de télé de Trois-Rivières et Sherbrooke, actuellement propriété de M. Philippe de Gaspé-Beaubien.

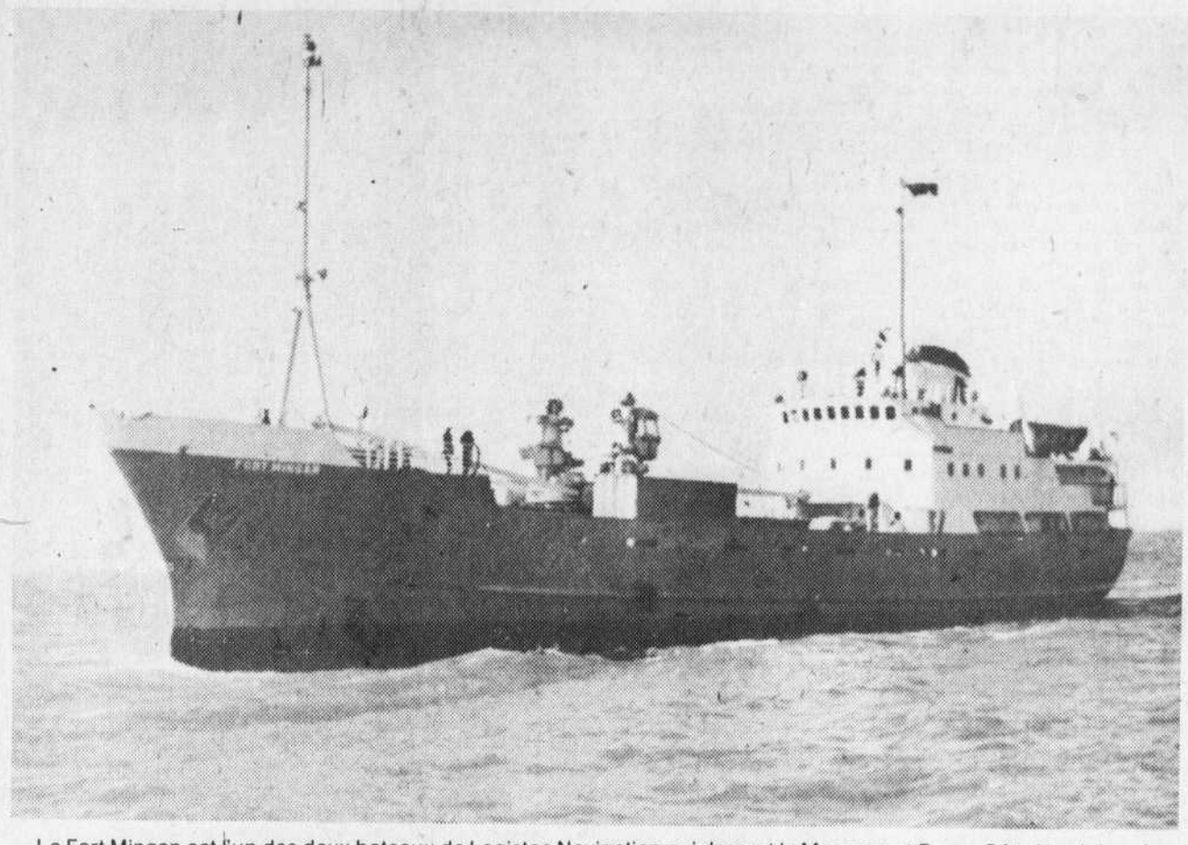
Forte hausse des profits de Domtex

Pour la compagnie Dominion Textile, les ventes du trimestre terminé en mars ont totalisé 190.7 millions, soit une augmentation de 31%.

« Les bénéfices de $7.7 millions se sont avérés les plus élevés de l'histoire de la compagnie pour un trimestre en particulier », déclare Thomas R. Bell, président de Dominion Textile Inc., dans le rapport intérimaire qui sera envoyé aux actionnaires.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice, les ventes se sont chiffrées à $478.5 millions comparativement à $406.9 millions l'an dernier et le bénéfice net de $15.8 millions ou $1.90 par action devance de beaucoup les $11.7 millions ou $1.51 par action de l'exercice précédent.

« A cause de la faiblesse du marché des doublures et des difficultés persistantes en matière de production », a-t-il précisé, « notre division des doublures aux Etats-Unis a enregistré encore une fois des pertes durant le trimestre. Cependant, les résultats actuels et les perspectives concernant le denim aux Etats-Unis sont fort encourageants. Les bénéfices tirés de nos activités en Europe se raffermissent et l'avenir est à l'optimisme.



Le Fort Mingan est l'un des deux bateaux de Logistec Navigation qui dessert la Moyenne et Basse Côte Nord dans le golfe du Saint-Laurent.

Logistec concentrera ses efforts dans le domaine de la navigation

La corporation Logistec de Montréal, la plus importante entreprise francophone dans le domaine de la navigation, a connu l'an dernier sa meilleure année financière. L'entreprise a décidé récemment de vendre sa division du camionnage afin de concentrer ses activités dans trois domaines précis, tous reliés au secteur maritime: arrimage, transport et agence.

Logistec est une compagnie publique dont les actions se transigent à la Bourse de Montréal. Le président du conseil, M. Paul Gourdeau et le président-directeur général, M. Roger Paquin détiennent plus de 55% des actions.

Selon le rapport annuel rendu public cette semaine, les revenus de Logistec ont atteint le niveau record de 1976 soit $39.1 millions. Le revenu net dépasse $1.1 million ($0.79 par action) par rapport à $1.0 million ($0.62 par action) en 1978. Les fonds autogénérés approchent $3.3 millions, un autre record.

La direction annonce que sa filiale Agence Maritime, maintenant connue sous le nom de Logistec Navigation Inc, négocie présentement un contrat de cinq ans avec le ministère des Transports du Québec pour la desserte de la Moyenne et Basse Cote-Nord par le bateau « Fort Mingan ».

Logistec est devenu propriétaire unique de la compagnie SABB (Montréal) Inc. qui possède l'équipement utilisé dans son terminus de conteneurs à Montréal. Elle a cédé ses installations dans le port de Québec à son ex-associé, St. Lawrence Stevedoring Co. Ltd.

La division arrimage permet à Logistec d'offrir un service de manipulation de marchandises de toutes sortes. Cette compagnie est le seul arrimeur à offrir dans le port de Montréal un entrepôt frigorifique pour la conservation des fruits en été qui peut être chauffé en hiver.

Logistec Navigation Inc; possède une flotte de huit navires de 1,000 tonnes à 4,000 tonnes de port en lourd et affrète des navires en cas de besoin. L'entreprise se spécialise surtout dans le transport de pièces très lourdes ou de grandes dimensions. Cette filiale relie les ports du Saint-Laurent, des Maritimes, des Grands Lacs et de l'Est de l'Arctique.

Logistec a pris le contrôle l'an dernier de March Shipping une importante compagnie représentant plusieurs grandes lignes maritimes internationales: Crendcolombiana, Venezuelan, Black Star, C.M.A.N., S.C.I., N.Y.K. ... A ce titre, l'agence de ligne s'occupe d'assigner un chargement à travers différents bateaux dans les grands ports de l'Est du Canada.

L'an dernier, la compagnie a cédé sa filiale « Les Grues Mobiles »: la vente de cette compagnie de même que la disposition de certains actifs immobilisés a rapporté un gain de $319,135.

Il faut souligner que la rénumération des cadres supérieurs est demeurée au niveau de $680,308 soit le même montant qu'en 1977.

Il y a présentement près de 1.5 million d'actions en circulation. Ces titres s'échangent présentement entre $4.00 et $4.25. Le dividende versé est de $0.18.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividende no 367

Avis est donné, par les présentes qu'un dividende au taux de cinquante-cinq cents par action sur le capital-actions entièrement versé de cette banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable à la banque et ses succursales à compter du jeudi 24 mai 1979, aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 24 avril 1979.

Par ordre du conseil d'administration.

R.A. UTTING
vice-président exécutif et directeur général en chef

Montréal, le 10 avril 1979.

OR! OR!

Une occasion en or d'investir!

Il s'agit du Krugerrand, la monnaie d'or la plus populaire au monde actuellement. Si vous avez toujours voulu investir dans l'or, voilà la meilleure façon de le faire puisque le Krugerrand contient exactement une once d'or pur et sa valeur se compare facilement au prix officiel de l'or. La reconnaissance mondiale acquise par le Krugerrand le rend acceptable sur tous les marchés de l'or et puisqu'aucun achat minimum n'est requis, il est idéal pour le petit investisseur.

Passez à nos bureaux du centre-ville aujourd'hui, appelez-nous ou envoyez un telex pour les cotes quotidiennes de toutes formes de monnaie ou bien, utilisez notre LIGNE D'OR, 24 heures par jour: (514) 842-1788

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN

Dept D
(514) 842-8251
618 rue St-Jacques
Montréal Canada
H3C 1E3
telex 05-25721
(416) 863-1100
67 Yonge Street
Toronto Canada
M5C 1S8

EMISSION DE

$850,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATEES DU 1er MAI 1979

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 10% à 23 ans échéant le 1er mai 2002
Prix d'émission: 99.00% rapportant environ 10.11% à l'échéance
Intérêts payables le 1er novembre et le 1er mai.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de $1,000, $5,000, $25,000, $100,000 et $1,000,000.

La Banque du Canada convient d'acquérir un minimum de $400 millions des nouvelles obligations.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations seront datées du 1er mai 1979 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et les intérêts sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et les intérêts, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 1er mai 1979 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et / ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et les intérêts sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

AV3

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

RAPIDE ET ÉCONOMIQUE



Avec le
Canon NP 60

la photocopie sur papier ordinaire entre dans une ère nouvelle. Suffisamment compact pour s'installer sur un bureau, le NP-60 a pourtant toutes les propriétés d'un appareil de grandes dimensions. Avec ce nouveau copieur de bureau sur papier ordinaire, de vastes horizons s'ouvrent à la photo copie en matière de qualité, de commodité et de rendement.

Pour plus d'information appelez Angie, poste 271, 342-5151
CIE. CANADIENNE D'EQUIPEMENT DE BUREAU LTEE.,
5990 Côte de Liesse, Mtl. H4T 1V7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en vedette

La hausse des titres liés au secteur de l'énergie a donné un coup de fouet à la Bourse de Toronto, hier, faisant monter l'indice composé de 3.57 à 1,458.89.

Les pétrolières ont fait un bond de 18.09 à 2,164.40, les industrielles ont progressé de 5.74 à 1,195.55, les minières de 5.10 à 1,267.81 et les financières de 0.80 à 1,203.80. Signalons une poussée de plus de 46 points dans le groupe des aurifères, à la suite de la montée du cours du métal précieux au marché de Londres.

A la fin de la séance, on dénombrait 239 titres à la hausse, 188 à la baisse et 235 inchangés. Le volume des transactions comprenait 4.13 millions d'actions et, au marché des options 2,561 contrats ont été négociés.

Les transactions sur Great Canadian Oil Sands ont été arrêtées à l'ouverture du marché, à la demande de cette société qui doit faire une déclaration. Le titre cotait en dernier $10.5. Ashland Canada a été rayée du tableau à l'ouverture, Kaiser Resources ayant acquis la totalité de ses actions.

Parmi les industrielles, Kelsey-Hayes monte de 1 à $28, Imperial General Properties de 1 à 17 1-2, Falconbridge Nickel A de 1 à 53 1-2, Alberta Energy de 5-8 à 22 7-8 et Canadian Pacific de 1-8 à 29.

Home Oil B tombe de 1 3-4 à $51, Maple Leaf Gardens de 7-8 à 28 5-8, Molson A de 3-4 à 25 1-4, Bell de 3-8 à 67 3-8 et Imperial Oil A de 1-8 à 27.

Dans le secteur minier, Home Mines prend 3 1-2 à $99 1-2, Campbell Red Lake 1 à 36 1-2 et McIntyre 3-4 à 45 3-4. Tungsten Mining descend de 3-4 à $25 3-4 et Preston Mines de 1-2 à 18.

Enfin parmi les pétroles, Numac Oil avance de 1 3-8 à $31 5-8, PanCanadian Pete de 3-4 à 47 3-4 et Ranger Oil de 1-2 à 20 3-8. Conuco Oil perd 1-4 à $5 3-4 et Asamera Oil 1-4 à 17 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abacus	85949	220	192	194	−26
Aby Gln w	200	465	465	465	
Abitibi	21075	$17⅝	17⅜	17⅜	− ⅛
Abitbi 10	z100	$54⅜	54	54⅜	
Acklands	300	$16	16	16	
Acklnd 2p	200	$15	15	15	− ¼
Action Trd	3550	85	80	80	− 5
Adanac M	401	158	150	150	− 5
Afton Min	600	$17⅜	17	17	− ¾
Agnico E	2378	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅜
Agra Ind A	1065	$7¼	7⅛	7⅛	− ⅛
Albany	5500	61	59	59	
Alt Energy	10690	$22⅞	22⅜	22⅞	+ ⅜
Alta Gas A	10890	$19¼	18⅞	18⅞	− ¼
Alta G C p	225	$71⅜	71⅜	71⅜	+ ⅜
Alta G D p	30	$204	204	204	− 6
Alta G F	z80	$28⅜	28⅜	28⅜	
Alta G 9.76	660	$28½	28½	28½	
Alta G 6⅜	7520	$27⅜	27¼	27⅜	− ⅛
Alcan	12426	$42	41⅜	42	+ ⅜
Algo Cent	365	$22¼	22	22¼	+ ¼
Algoma St	2474	$28¼	28	28¼	
AStel p	100	$27	27	27	+ ⅛
Alumin 4 pr	z40	$16⅜	16⅜	16⅜	
Almin 4½ p	295	$38¾	38¾	38¾	
Am Bonza	11049	$20⅜	19⅞	20	− ⅛
Am Larder	11500	36	33	36	+ 1
Am Eagle	2300	275	274	274	− 1
Am Leduc	16500	28	27	27	−1½
Andres W A	2650	$15¼	15¼	15¼	
Andres W B	600	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Ang CT 4½	z22	$27	27	27	
Ang D Gld	4200	122	122	122	
Ang U Dev	1000	430	430	430	− 5
Aquitaine	4150	$28¼	27⅞	28	− ¼
Arbor C	2000	125	125	125	
Argosy	1000	20	20	20	− 2
Asamera	6550	$17½	17¼	17¼	− ¼
Asbestos	224	$45¾	45¾	45¾	− ¼
Asoc Porc	z27	111	111	111	
Atco A	11250	$20½	20⅛	20½	
Atl C Cop	9333	55	51	51	− 7
Atlas Yk	15300	74	72	74	+ 4
Ato Hard A	400	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
BC Sugar A	z25	$31⅜	31⅜	31⅜	
BP Can	4876	$22⅞	22¼	22¾	+ ½
Banister C	2100	$11½	11⅜	11½	− ⅛
Bank BC	300	$33¾	33⅜	33⅝	+ ⅜
Bank Mtl	12649	$24⅞	24½	24¾	
Bank N S	16058	$23½	23¼	23¼	+ ⅛
Bankeno	75900	293	267	292	+23
B Cdn Nat	1470	$15¾	15⅜	15⅜	
Barbecon	300	$15½	15½	15½	
Barex	1000	8	8	8	− 1
Bary Expl	8000	126	125	125	− 1
Baton B	z10	$13½	13½	13½	
Belding A	300	430	430	430	
Bell Canad	18171	$67¾	67⅜	67⅜	− ⅜
Bell A pr	z42	67	67	67	
Bell B pr	200	$67⅞	67⅞	67⅞	+ ¾
Bell C pr	190	$30½	30½	30½	− ¼
Bell 2.28	950	$34	33¾	34	
Bell 1.80	200	$24¼	24¼	24¼	
Bell 1.96	2050	$28⅛	28	28⅛	
Beth Cop A	400	$16⅛	16	16	− ¼
Biltmore I	503	$6½	6½	6½	− ¼
Blakwod A	400	$6	6	6	− ¼
Bonza O	6625	$6⅛	6	6⅛	
Border C	250	365	365	365	−10
Bovis Cor	4750	68	68	68	
Bow Valy	9350	$26	25¼	25½	+ ½
Bow-m pr	z20	$42	42	42	
Bralor Res	1900	$11¼	10⅞	10⅞	
Bramalea	800	$18⅛	18½	18⅛	− ⅜
Brscn A	146551	$24⅛	23½	23¾	+ ½
Brscn 8½	1100	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Brenda M	1516	$18⅛	18⅛	18⅛	
Brinco	4165	$7½	7¼	7¼	+ ⅛
BCFP	1700	$20⅜	20½	20⅜	+ ⅛
BC Pack B	z50	$75½	75½	75½	
BC Phone	3080	$18⅜	18	18¼	
BCPh 1956	100	$63	63	63	+ 2
BCPh 4.84	400	$16	16	16	
BCPh 5¾ p	z53	$73½	73½	73½	
BCPh 6.80	200	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ⅜
BCP 7.04 p	450	$24	24	24	+ ½
BCP 10.16 p	230	$29½	29½	29½	+ ¾
Broul Reef	15150	40½	40	40	− ½
Brunswk	18941	$7⅛	6¾	7⅛	+ ⅜
Budd Auto	300	$9½	9⅜	9⅜	− ⅛
Budd A w	975	135	130	130	− 5
CC Yachts	170	340	340	340	
CAE A	740	$25⅜	25½	25½	− ¼
Cad Frv	4133	$13⅜	13	13⅜	+ ⅛
Cad Frv A	1358	$10½	10½	10½	− ⅛
Cal Pow A	4243	$43½	43⅛	43⅜	
Cal P 4½ p	100	$60¾	60¾	60¾	
Cal P 7½ p	1500	$101¾	101¾	101¾	+ ¼
Cal P 10 p	130	$111	110¾	110¾	
Cal P 2.36	700	$28⅞	28¾	28¾	− ¼
Cal P 8¾	10	$107½	107½	107½	
Cam Mine	2000	28	28	28	− ½
Camflo	11500	$13¾	13	13¼	+ ⅜
Camp R L	1230	$36½	36¼	36½	+ 1
Can Cem	8038	$14	13⅝	14	+ ⅜
CCe Cp	100	$16¼	16¼	16¼	− ⅜
CDC pr B	130	$111¾	111¾	111¾	+ ¼
Can Malt A	760	$35⅛	35	35⅛	− ¼
C Nor West	5501	$9¾	9½	9¾	+ ⅛
C Packrs	2500	$27½	27	27½	− ½
Can Perm	10675	$18⅜	18¼	18¼	− ⅜
CPerm 6¾	900	$26½	26¼	26½	+ ¼
CS Pete	8600	$5⅜	5½	5⅜	
Can Trust A	1450	$26½	25¾	26	+ ¼
C Trust 7¼	225	$21⅛	21	21	
C Tung	1340	$26¼	25¾	25¾	− ¾
C Cablesy A	210	$20⅞	20¾	20¾	
C Cable w	220	199	199	199	− 1
Cdn Cel	330	$9¾	9⅝	9⅝	− ⅛
CC Man A	300	$25⅜	25⅜	25⅜	
C Curtis	2300	71	71	71	+ 1
C Formost	810	$8¼	8¼	8¼	− ¼
CG Invest	100	$21⅞	21⅞	21⅞	
C Hidrogas	3300	440	430	440	+10
C Homestd	4440	$13½	13⅜	13⅜	
C Hydro pr	z25	$13¾	13¾	13¾	
Cl Bk Com	16351	$27⅜	27⅜	27⅜	
CIL	1471	$23	22⅞	23	+ ⅛
C Manoir	2000	$6¾	6¾	6¾	− ⅛
C Marconi	600	$11	11	11	+ ⅛
CNat R	17200	400	380	395	+25
C Ocdental	14556	$30½	29¾	30½	− ¼
C Ocdntl p	z50	$28⅛	28⅛	28⅛	
CP Inve	5670	$28	27⅜	27¾	− ¼
CP Inve pr	z10	$16½	16½	16½	
CP Ltd	48749	$29¼	28¾	29	+ ⅛
CPL UK p	2000	$5¼	5¼	5¼	− ¼
C Reserve	100	$13¼	13¼	13¼	− ¼
C Renol A p	z25	$24⅛	24⅛	24⅛	
Cdn Sup O	1719	$114	110	114	+ 4
Cdn Tire	900	$27⅞	27⅞	27⅞	− ⅛
Cdn Tire A	1867	$29¾	29¼	29¼	− ¼
C Utilties	302	$18¾	18⅜	18¾	+ ⅛
CU 10¼	660	$28	28	28	
Gibe Rity p	800	$26	25¾	26	− ¼
Goldund M	6600	61	60	60	− 1
Granduc	2300	130	125	130	+ 5
GL Forest	315	$47½	47½	47½	− 1
GL For w	1150	$14	14	14	− 1
GN Fin	3100	230	225	230	+ 5
Gt West S	200	340	340	340	
G West wt	2000	80	76	76	− 4
G Goose A	z50	$9	9	9	
Greyhnd C	10825	325	320	325	−10
Greyhnd	z60	$20⅞	20⅞	20⅞	
Guar Trst	300	$8½	8½	8½	+ ½
Guar Tr p	1400	$20½	20¼	20½	
Gulf Can	3282	$48	47½	48	+ ¼
Gulfstr	321842	68	61	67	+ 7
HCI Hld w	200	$8	8	8	− 1
H Group A	550	425	425	425	
Hardee	4500	83	80	83	+ 3
Hard Crp A	1100	345	340	340	− 5
Harlequin	3300	$15⅜	15½	15⅜	+ ⅛
H Wood	8900	180	160	175	+20
Hatleigh A	1200	$6½	6½	6½	
Hatleigh B	318	$6½	6½	6½	
Hawker A	23755	$12	11⅜	11¾	+ ¼
Hayes D	3441	$12½	12¼	12¼	− ¼
Hedway A	1300	$5¼	5	5	− ⅛
Highmont	24225	$5	480	495	− 5
Holinger A	376	$42½	42½	42½	
Home A	4385	$53¾	53¼	53¾	− ⅛
Home B	545	$51	51	51	−1¾
H Bramor	500	420	420	420	−15
H Bay Mng	1170	$21⅜	20¾	21⅜	+ ⅛
H Bay Co	81359	$27¼	25¾	26⅞	−2⅛
HBC pr	11800	$23⅜	23⅛	23¼	+ ⅛
HB Oil Gas	3505	$61½	61	61¼	
Husky Oil	820	$51⅞	51½	51⅞	+ ⅜
Husky E w	2200	$31	30¾	30¾	− ¼
Hy's Ltd	300	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
IAC	9710	$18½	18⅛	18½	+ ½
ITL Ind pr	300	$25	25	25	− 1
IU Intl	74812	$15⅝	14¼	14¾	+ ⅜
Imasco	2559	$39	38¾	39	+ ⅛
Imp Gen	2300	$17½	16½	17½	+ 1
Imp Oil A	36373	$27⅜	26⅝	27	− ⅛
Imp Oil B	z8	$26¾	26¾	26¾	
Inco	105776	$23¾	23¼	23⅜	− ⅛
Inco 7.85	2500	$26⅛	26	26⅛	
Indal	1000	$15¼	15	15¼	
Indusmin	224	$21	20½	21	
Inglis	100	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Inland Gas	1910	$12⅜	12¼	12⅜	+ ¼
Inland G p	300	$12½	12½	12½	
Inter-City	5673	$9¼	9⅛	9⅛	
Inter C B w	1800	$6	6	6	+ ¼
Int Div	700	325	300	325	+50
Intrmetco	600	$15	15	15	
IBM	147	$359	357	359	+ 4
Int Mogul	414	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Int Pipe A	7163	$18¾	18⅜	18¾	+ ⅛
Ipsco	5243	$20⅜	20	20⅜	+ ⅜
Inv Grp A	250	$12½	12⅜	12⅜	+ ⅛
Iron Bay T	100	$6½	6½	6½	
Irwin T A	760	405	400	400	
ISO	5300	245	241	245	+ 4
Ivaco A	1800	$15⅛	14⅞	15⅛	+ ¼
Ivaco 8.85	z80	$52¼	52¼	52¼	
Jannock	6860	$23⅛	22¼	23	+ ⅜
Jannock 8	2204	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Jannock w	6050	$12¾	12¼	12¾	+ ⅜
Jorex Ltd	8500	37	35	35	− 2
Joutel	34900	94	87	90	+ 3
Kaiser Re	19460	$19⅛	18⅞	19⅛	+ ¼
Kam Kotia	11900	405	390	400	+10
Kaps Tran	12150	155	151	155	
Keeprite B	100	$15	15	15	− ¼
Kelly D A	700	$8¼	8	8¼	+ ¼
Kelsey H	1100	$28	27¼	28	+ 1
Kerr A	181526	$9⅞	9⅜	9¾	− ⅛
K Anacon	1833	23	20	23	+ 2
Labatt A	1589	$20½	20¼	20⅜	− ⅛
Lab Min	z45	$42⅛	41¼	41¼	
Lacana	3400	$5⅜	5¼	5⅜	
Lacana w	150	365	365	365	+10
Laidlaw A	1000	$11¾	11½	11½	− ⅛
LOnt Cem	900	$5⅞	5¾	5¾	
L Shore	600	295	295	295	
Laurasia	6200	28	28	28	
Lau F 2.00	250	$38⅜	38⅜	38⅜	− ⅛
Lau Fin p	699	$14½	14¼	14½	
Lava Cap	8700	92	90	92	− 1
L & J A	z10	$14	14	14	
Leigh Inst	500	$9⅞	9¾	9⅞	
Liberian	2900	$8½	8¼	8¼	+ ¼
LL Lac	3465	310	300	310	+20
Lob Co A	700	445	435	445	+10
Lob Co B	7100	440	430	440	+10
Lob Co pr	z10	$29	29	29	
Lob Ltd Bp	500	$19¼	19⅛	19¼	+ ¼
Lochiel	4401	380	370	370	+ 5
Loeb M	235	$10½	10½	10½	+ ½
MDS Helth	2400	$10¼	10	10⅛	− ⅛
MICC	100	$10¾	10¾	10¾	
MICC A	550	$26¾	26¾	26¾	
MICC 8¾	200	$25¼	25¼	25¼	
Micc 8 p	200	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
MTS Inter	z80	50	50	50	
Maclarn A	925	$18½	18½	18½	+ ½
Maclarn B	500	$18½	18½	18½	
Mclan H A	z10	$22⅜	22⅜	22⅜	
MB Ltd	10891	22	21½	22	− ⅛
Madeline	17150	184	170	172	− 9
Madsen	3000	86	86	86	+ 3
Magna A	200	$13⅜	13⅜	13⅜	− ⅜
Magna B	100	$13⅞	13⅞	13⅞	
Magnetcs	5940	166	161	166	
Majstc Wil	6000	330	325	325	− 5
Malartic	z15	65	65	65	
Man Bar	9200	76	74	76	+ 2
M Lf Gard	745	$29½	28⅝	28⅝	− ⅞
Maritime	2919	$26	25⅜	26	+ ½
Mar T 860	193	$10½	10½	10½	
Mar T 940	100	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Mark Spnc	z10	$7½	7½	7½	
Norlex	5500	11	10	10	− 2
NC Oils	100	$12⅞	12⅞	12⅞	− ⅛
Nor Ct 785p	300	$26⅛	26⅛	26⅛	
Nor Tel	332	$47⅛	47	47⅛	+ ⅛
N Tecm B w	1120	$25½	25½	25½	− ⅜
Northgat	19566	$7⅛	6¾	7⅛	+ ⅜
Northld	22000	19	19	19	
Nu-Wst A	3326	$16	15⅞	16	
Nu-Wst p	500	$20	20	20	+ ½
Nu-Wst B p	325	$19¾	19⅝	19⅝	− ⅛
Nufort Res	8500	19	19	19	
Numac	9400	$31⅝	30⅛	31⅝	+1⅜
OPI A	300	$28½	28½	28½	+ ½
Oakwood P	4901	$6¾	6½	6¾	+ ⅜
Obrien	11000	158	155	156	+ 9
Ocelot A	500	$14¾	14¾	14¾	− ½
Ocelot B	3850	$15	14¾	14¾	
Onaping	14700	113	111	112	+ 2
Oshawa A	9276	$8¾	8½	8⅝	
Osisko	21500	29	28	28	− 1
Oxford A	1700	$16¼	16¼	16¼	
Pac Coper	2600	180	175	175	− 5
Pac Nth G	120	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Pac Nth 6¾	260	$19½	19½	19½	
Page Pet	5661	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Page Pet 7	1200	$18¾	18½	18¾	+ ½
Pamour A	5900	$6⅛	6	6	+ ⅛
Pancana I	1200	140	140	140	− 5
PanCan P	1730	$47¾	47	47¾	+ ¾
Pango Gld	2000	46	46	46	
Paulin A	3000	$5⅛	5⅛	5⅛	
Pe Ben O	800	232	230	230	− 5
Peerless	100	$5½	5½	5½	
Pembina	7300	$9⅛	8¾	8⅞	
Pennant	72532	175	165	169	− 4
Penningtn	200	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
P Jewl A	700	$15⅞	15⅜	15⅝	+ ⅛
Petrofina	3282	$27¾	27¼	27¾	+ ½
Petrol	1400	470	465	470	
Peyto Oils	7801	$10¾	10¾	10¾	
Phillips Cb	700	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Pine Point	315	$32	32	32	− ¼
Place G	27850	360	340	355	+ 5
Placer	820	$27⅜	27⅛	27⅜	+ ¼
Ponder	5000	295	292	295	
Pop Shops	2650	385	380	385	+ 5
Powr Corp	1575	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
Prado Exp	8000	55	55	55	
Precamb	9030	340	340	340	− 5
Pre Cable	1110	$11	10⅞	10⅞	
Preston	2000	$18¼	18	18	− ½
Provigo	z50	$24	24	24	
Prov B Can	z20	$16⅜	16⅜	16⅜	
Q Brdcast	100	$12	12	12	+1½
QMG Hldg	1300	115	111	111	− 6
Qasar Pet	855	$11¼	11⅛	11¼	− ⅛
Que Man	14100	43	42	43	+ 1
Que Sturg	10600	154	147	154	+12
Radio IWC	z10	$8⅜	8⅜	8⅜	
Ram	750	$9¼	9	9	
Ranger	39900	$20⅝	19¾	20⅜	+ ½
Rank Org	z24	$6¼	6¼	6¼	
Rayrock	1000	195	195	195	+ 4
Redpath	1300	$14⅜	14⅛	14¼	+ ⅛
Redstone	3000	51	50	51	− 1
Reed Pap A	2600	$10⅛	9⅞	10	
R Sth A	7351	$9	8¾	8¾	− ⅛
Reichhold	4300	$13¼	13	13	
Reich 7¼ p	2000	$17⅛	17	17⅛	+ ¼
Reich wt	2175	$9	8⅞	9	
Reitman A	1300	$19⅞	19⅞	19⅞	
Res Servic	3700	395	390	390	− 5
Revelstk	200	$10½	10½	10½	
Revnu Prp	47200	173	167	173	+ 7
Reynold p	z10	$52¾	52¾	52¾	
Rio Algom	410	$33¼	33	33¼	+ ¼
Rio 580 pr	170	$78⅝	78⅝	78⅝	
R Little	200	265	265	265	+10
R Little A	z20	240	240	240	
Rolland	500	$8½	8¼	8¼	− ¼
Roman	350	$27¼	27¼	27¼	
Ronald Fd	500	$17⅜	17⅜	17⅜	
Ronyx Cor	1200	375	360	365	+15
Rothman	100	$20⅞	20⅞	20⅞	+ ⅜
Rothm 2p	1900	$17¼	17⅛	17⅛	− ⅛
Royal Bnk	14407	$40½	40⅛	40¼	− ½
Ry Trustco	8285	$16⅜	16⅛	16⅛	− ⅛
Russel H	3625	$14½	14¼	14⅜	− ⅛
St Fabien	2000	16	16	16	
Sandwell A	100	12	12	12	
Sceptre	2820	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Schneid	300	$12	11½	11½	− ⅜
Schneid p B	135	$11⅛	11⅛	11⅛	− ⅜
Scintrex	300	425	425	425	+ 5
Scot Paper	8600	$11	11	11	+ ¼
Scot York	12400	$8¼	8	8¼	
Scotts A	1500	$12	11⅞	12	
Scurry Rn	225	$31⅜	31⅜	31⅜	
Seagram	4717	$37¼	36¾	37⅛	+ ¼
Seaway pr	100	475	475	475	+10
Seco Cem	100	$9¼	9¼	9¼	
Selkirk A	18910	$19	18	18	
Shaw Pipe	500	$13	12¾	12¾	− ⅛
Shell Can	13520	$19⅜	19⅛	19⅛	− ⅛
Sherritt A	10235	$10¾	10⅜	10¾	
Sigma	320	$40¼	40¼	40¼	
Silverwd A	3100	$12¾	12⅜	12¼	− ½
Silverwd B	400	$12¼	12¼	12¼	− ¼
Simco Eri	1000	375	375	375	− 5
Simpsons	6286	290	280	280	
Simpsn S A	1841	$9⅛	9	9	− ⅛
Simpsn S B	1258	$9	8¾	8¾	
Sklar M	2100	283	280	283	+ 3
Skye Res	1201	$6⅜	6½	6½	
Skyline H	1500	294	290	290	+ 4
Slater Stl	24250	$19¼	19	19	
Sogepet	1500	121	120	120	
Sonor I A p	400	450	445	445	− 5
Sony Corp	100	$11½	11½	11½	
Southm	1000	$27¾	27½	27¾	+ ⅛
Spar Aero	15935	$12	11¼	11¾	+ ½
Spar Aero p	4075	$23½	22½	22¾	+ ¾
Spooner	12000	68	67	67	− 1
St Brodcst	3625	$12¼	12	12¼	+ ⅜
Stand I A	1240	$16¾	16¼	16¾	+ ¼
Stelco A	18203	$29½	29⅛	29¼	− ⅛
Steep R	1968	380	375	375	− 5
Steinbg Inc	325	$26¼	26¼	26¼	
Strathrn A	23200	195	190	195	+ 4
Sulpetro B	4800	$11⅞	11⅝	11¾	− ⅛
Sulivan A	1300	242	239	239	− 1
Sunbrst E	17500	10	9½	9½	− ½
Surpass C	400	$8¾	8⅝	8⅝	− ⅜
Talcorp A	400	$11½	11½	11½	
Tara	100	$14	14	14	
Teck Cor A	3590	$14¼	14	14¼	+ ⅛
Teck Cor B	2547	$13⅞	13¾	13⅞	− ⅛
Tele Cap A	z10	$14¼	14¼	14¼	
Tel Metr B	1300	$17⅜	16⅞	17⅜	+ ½
Teledyne	500	$9	8¾	8¾	− ⅛
Tex Can	1750	$59¼	58¾	59	
Txsglf	1200	$27½	27¼	27½	+ ⅛
Thom L	z400	33	33	33	
Thom N A	1300	$16½	16½	16½	+ ¼
Thom N pr	z20	$44¼	44¼	44¼	
Tombill	2000	65	65	65	+ 3
Toromont	2200	370	365	365	− 5
Tor Dm Bk	14981	$22½	21⅞	22½	+ ¼
Tor Sun	400	$14¼	14⅛	14⅛	− ⅛
Torstar B	24500	$19	18¾	19	+ ⅜
Total Pet	32350	$22⅞	22⅛	22⅞	+ ⅜
Totl Pet w	3700	$14¾	14¼	14¾	+ ¼
Traders A	3623	$18	17½	18	+ ½
Tr 10¼	100	$11½	11½	11½	
Trader 69 w	1055	480	455	480	+20
Tr C Glass	1100	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Tr Can Res	14700	279	270	272	− 8
Trns Mt A	3365	$10½	10¼	10½	
TrCan PL	5625	$19¾	19⅝	19⅝	
TrCan B pr	150	$39	39	39	
TrCan D p	225	$55¼	55	55	− ¼
Treco Inc	100	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Trimac A	850	$28½	28	28½	+ ½
Trimac wt	400	$19¾	19½	19¾	+ ¾
Trin Chib	1000	12	12	12	
Trinity Res	8250	$7	6¾	7	+ ⅛
Trizec Crp	135	$21	21	21	
Turbo Cl A	750	$10⅞	10¾	10¾	
Turbo Cl B	4680	$10⅞	10½	10½	− ⅜
Turbo Pr	500	$19½	19½	19½	− ¼
Ulster Pet	72524	350	340	350	+10
Unican S	400	345	345	345	
Un Carbid	z55	$22½	22⅜	22½	
UGas A	27980	$11	10¾	11	+ ⅛
UGas 8¾	600	$25½	25¼	25½	+ ½
Union Oil	788	$22¼	22	22	+ ¼
U Canso	10700	$10⅛	9⅞	10⅛	+ ¼
Un Corp	162	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Un Corp 63	100	$16¾	16¾	16¾	
U Keno	5260	$12⅞	12¼	12⅝	+ ⅛
U Siscoe	3300	$9¼	9¼	9¼	
Un Tire A	700	260	259	260	+15
Un Tire 7p

Bob Gainey joue un match colossal

Les Leafs ne font pas le poids face au Canadien

par François Lemenu

Les Maple Leafs de Toronto ont quitté Montréal hier soir peut-être pour la dernière fois cette saison. Vaincus 5-1 par le Canadien, les Leafs accusent maintenant un déficit de 2-0 en quarts-de-finale de la coupe Stanley, et l'on voit mal comment ils pourraient faire échec aux joueurs du Tricolore, qui n'ont pas eu à forcer leur talent pour l'emporter.

Au fait, la cause des Leafs étaient déjà entendue après le premier vingt, et la suite du match ne ressemble en rien à une rencontre de la coupe Stanley.

Les joueurs de Roger Neilson avaient pourtant donné l'assurance que le second match serait différent du premier. « Nous allons frapper durant 60 minutes, » assurait-on dans l'entourage des Leafs.

Les Leafs ont sans doute oublié leurs épaulettes dans le vestiaire car ils ont été doux comme des agneaux. En réalité, ils n'ont pas eu la chance de jouer comme ils l'entendaient. Le Canadien, contrairement à lundi, a attaqué furieusement dès le début de la rencontre, et les Leafs ont été incapables de suivre les rapides patineurs du Tricolore. Par moment, on aurait juré que les Leafs avaient du plomb dans les patins.

Encore une fois, les gros canons du Canadien se sont manifestés. Guy Lafleur a été égal à lui-même en inscrivant une seconde soirée de quatre points avec un but et trois passes. Jacques Lemaire n'est pas demeuré en reste avec un but et deux passes. Il fait plaisir de revoir le Lemaire des beaux jours, lui qui a manqué 30 parties cette saison en raison de blessures. Il reprend donc le temps perdu, et comment!

Steve Shutt, qui a beaucoup à se faire pardonner après une saison bien ordinaire, a également marqué, tandis que les défenseurs Serge Savard, Larry Robinson et Guy Lapointe ont fort bien secondé Ken Dryden, qui a perdu son jeu blanc à 17 secondes de la fin lorsque déjoué par Lanny McDonald.

Mais la vedette de la rencontre fut d'emblée Bob Gainey, "Bob", comme l'appellent ses coéquipiers, a été souverain tout au long du match, et ses deux buts témoignent de son inlassable travail. Gainey n'est pas reconnu comme étant un fin marqueur. Il est plutôt respecté de ses pairs pour ses mises en échec, sa détermination et son courage. Mais il arrive qu'à l'occasion Gainey se transforme aussi en marqueur. Or quand cela se produit, vous avez là tout un joueur de hockey. Ce n'est donc pas étonnant si avec deux buts, il a mérité la première étoile de la rencontre.

Gainey n'a pas été le seul cependant à jouer un « gros match ». Mark Napier, le transfuge de l'Association mondiale, a montré pourquoi il a été le premier choix du Canadien il y a deux ans. Napier n'a pas participé au pointage, mais chacune de ses sorties a été remarquée. Il manie la rondelle avec beaucoup de dextérité et il ne craint pas de se retrouver dans les coins de la patinoire avec des joueurs nettement plus lourds que lui. Hier soir, il a réalisé plusieurs offensives qui ont échoué de peu. On peut lui reprocher d'attendre un peu trop avant de passer, mais il s'agit plus d'une question de synchronisme qu'un manque de talent. Car du talent, il en a à revendre. S'il continue de la sorte durant les séries, il pourrait être la révélation du Canadien, comme l'avait été l'an dernier Mario Tremblay dans le dernier match de la série finale. Tremblay avait alors sauvé son poste avec deux buts. Napier pourrait en faire autant s'il joue toujours comme hier.

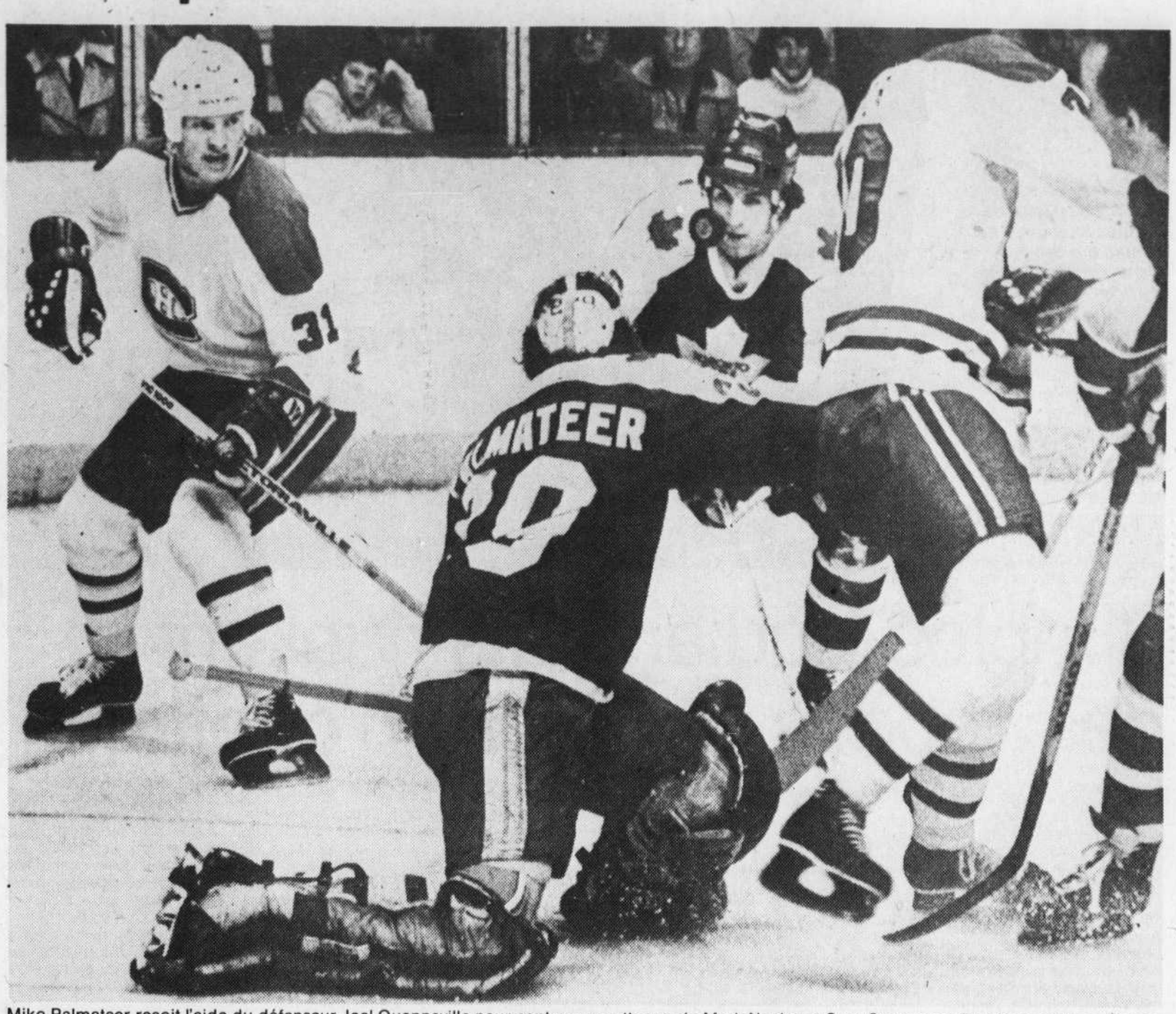
Malgré leur victoire convaincante, les joueurs du Canadien n'ont pas eu à s'éreinter pour l'emporter. Ce qui en dit long de la qualité de l'adversaire. L'on s'attendait davantage des Leafs, surtout après leur victoire contre les Flames d'Atlanta en huitième-de-finale. Mais voilà: les Leafs sont incapables de donner la réplique au Canadien. Au mieux se limitent-ils à accrocher, à retenir. Même Borje Salming pense davantage à jouer du bâton qu'au hockey.

Salming est extrêmement discret depuis le début de la saison. Mais il n'est pas le seul. Aucun des ténors de l'équipe ne s'est manifesté jusqu'à présent. Le capitaine Darryl Sittler est méconnaissable, tandis que McDonald, son compagnon de ligne, est tenu à un ou deux bons lancers par match. Mais la plus grande déception est certainement Ian Turnbull, véritable inspiration des seins l'an dernier en demi-finale contre le Canadien. Cette année, on ne le voit tout simplement pas. Ils ont rentré dans le rang des sans-grades et il est devenu un défenseur moyen.

Les Leafs ont affirmé que la situation sera différente à Toronto. C'est une phrase que l'on a trop souvent entendu pour y croire. D'ailleurs, c'est une phrase que les Leafs ont prononcée pour la forme, car ils ne croient déjà plus à la victoire.

ECHOS — Le directeur-général des Jets de Winnipeg, John Ferguson a offert dernièrement un contrat à Henri Richard. Fergy aurait été étonné de la forme de Richard, qui a participé il y a trois semaines à un match des anciens du Canadien et des Maples Leafs... Doug Jarvis, Mario Tremblay, tous deux blessés à un genou, Réjean Houle, blessé à l'aine et Rod Langway n'ont pas endossé l'uniforme tricolore... La signature d'un contrat chez le Canadien est toujours entourée du plus grand secret. Ainsi Jean Béliveau, le vice-président de l'équipe, a appris en lisant les journaux que l'entraîneur Scotty Bowman avait paraphé un nouveau contrat, mettant ainsi fin aux rumeurs de son passage éventuel à une autre formation... Le troisième match de la série aura lieu samedi soir au Maple Leaf Garden.

Mike Palmateer a été remplacé par Paul Harrison en deuxième période souffrant d'étourdissements. Il croit être en mesure de jouer samedi!...



Mike Palmateer reçoit l'aide du défenseur Joel Quenneville pour contrer une attaque de Mark Napier et Cam Connor en deuxième période. Palmateer n'a pas toujours été aussi bien appuyé et le Canadien l'a emporté 5-1. (Photolaser CP)

Bossy marque en prolongation

UNIONDALE, N.Y. (AP) — Un but de Mike Bossy, sur une passe de Bryan Trottier, à 2:31 en prolongation, a procuré hier aux Islanders de New York une victoire de 1-0 contre les Black Hawks de Chicago.

Le jeu décisif fut amorcé dans le coin de la patinoire, à la gauche du gardien Tony Esposito, qui s'est illustré malgré la défaite des Black Hawks. Clark Gillies, des Islanders, a remis le disque derrière le filet à Trottier, qui a contourné la cage et exécuté une passe vers Bossy. En se déplaçant vers sa droite pour suivre Trottier, Esposito a laissé à Bossy une ouverture béante du côté gauche.

C'était la première fois en 25 ans qu'une rencontre avait nécessité du temps supplémentaire se soldant par 1-0. Le 11 avril 1954, dans une rencontre de série finale, Ken Mosdell avait réussi l'unique but du Canadien de Montréal en prolongation contre les Red Wings de Détroit.

Les Islanders mènent la série qui se poursuivra vendredi et dimanche à Chicago par deux victoires à zéro.

La défaite ne peut d'aucune façon être attribuée à la tenue d'Esposito, qui a réalisé 39 arrêts avant de s'incliner devant Bossy. Le gardien des Hawks, qui célébrera dans quatre jours son 35ème anniversaire de naissance, a fait preuve d'une grande vivacité à chaque poussée adverse. C'est néanmoins Billy Smith, auteur de 22 arrêts, qui a mérité le blanchissage, son premier en 26 matches éliminatoires.

A 14:23 de la fin de la troisième période, l'ailier droit Bob Nystrom a logé le disque dans le filet des Black Hawks après avoir capté une passe de Denis Potvin. Le but a été cependant refusé, le juge de ligne John D'Amico estimant que la passe avait franchi deux lignes.

Bossy, qui avait marqué trois buts et récolté une mention d'aide, lundi, dans une victoire de 6-2, s'est donc chargé du sort des Black Hawks.

A Boston, le vétéran Jean Ratelle et le jeune Dwight Foster ont marqué à 66 secondes d'intervale dès la première période et les Bruins de Boston ont supplanté les Penguins de Pittsburgh 4-3.

Peter McNab a ajouté un but pour les vainqueurs dans la 2e reprise. Puis Rick Miller a marqué le but victorieux dans le dernier engagement.

Orest Kindrachuk a marqué le 3e but des Penguins à six secondes de la fin du match alors que les Penguins avaient remplacé leur gardien par un ailier.

Jim Hamilton, des Penguins, a ouvert la pointage à 14:11 de la première période en faisant dévier un long tir de Tom Bladon.

Ratelle a profité d'un jeu de puissance pour égaler les chances, puis, 66 secondes plus tard, Foster a pris le retour d'un tir de Wayne Cashman.

Kindrachuk a réduit la marge à 3-2 dans la 2e reprise. Gerry Cheevers a effectué 24 arrêts devant la cage des Bruins, en comparaison de 21 par Denis Herron.

Les Mets battus 6-5

L'audace de Jerry White sert les Expos

par Richard Milo

Les Expos ont inscrit une huitième victoire en 10 parties en remportant un autre match par un point, 6-5 face aux Mets de New York, hier après-midi au Stade olympique.

Il s'agissait de la sixième victoire par la marge d'un point des Expos qui ont dû marquer deux points en fin de neuvième pour battre les Mets.

C'est un simple de Ellis Valentine, après deux retraits, qui a poussé au marbre André Dawson après que Jerry White eut marqué le point égalisateur lorsque Warren Cromartie a frappé dans un double-jeu, les buts remplis

White avait joué d'audace en étirant un simple en un double, en début de neuvième, avant que Dawson n'obtienne un but sur balles et Rodney Scott réussisse un simple au champ intérieur en voulant retenir son élan sur un bon tir de Dale Murray.

« Une belle victoire, grâce au coup sûr opportun de Valentine mais aussi à l'excellente course de White, a précisé le gérant Dick Williams. Il a surpris Steve Henderson, qui ne s'attendait pas à le voir filer au deuxième.

« De l'audace et de l'agressivité qui rapportent », a ajouté Williams, son sourire du dimanche aux lèvres en milieu de semaine après avoir vu son équipe remporter une quatrième partie en autant d'essais contre les Mets cette saison.

« Je n'ai jamais cessé de courir. Je n'avais qu'une idée en tête! me rendre au deuxième but lorsque j'ai vu la balle percer l'avant-champ, » a dit White, qui a obtenu son quatrième coup sûr comme frappeur suppléant en six présences au marbre. »

Valentine, White et les Expos ont ainsi fait oublier à leurs partisans que les Mets avaient pris l'avance de bien étrange façon, en huitième, lorsque Stan Bahnsen a échappé, après deux retraits, un faible roulant de Doug Flynn qu'ont suivi des simples par Ron Hodges, et Lee Mazzilli, son deuxième d'affilée contre Bahnsen qui lui avait également concédé un coup sûr d'un point, en sixième.

« Bahnsen n'a pas si mal fait. Il a tout simplement fait l'erreur de lancer une courbe qui n'a pu déjouer Mazzilli, a dit Williams, tout de même satisfait du travail du vétéran droitier.

Bahnsen n'a donné que deux points en quatre manches et deux-tiers aux Mets qu'il a savamment retirés, en quatrième, ayant raison de Mazzilli sur trois prises et de Tim Foli sur un roulant après qu'ils eurent compté trois points contre le débutant Ross Grimsley, en quête d'une deuxième victoire.

Grimsley n'a lancé que trois manches et un tiers, hier, concédant quatre coups sûrs et surtout quatre buts sur balles, dont trois d'affilée aux Mets en début de quatrième avant de permettre un ballon sacrifice à Joel Youngblood et un simple de deux points au frappeur suppléant Gil Flores.

« Grimsley n'avait pas son contrôle habituel et ce n'est pas la faute de l'arbitre du marbre, a expliqué Williams. Je n'avais pas d'autre choix que de le remplacer après le simple de Flores, d'autant plus que Bahnsen a fort bien fait en relève depuis le début de la saison. »

Les Expos avaient pourtant donné une avance de 3-0 à Grimsley en deuxième, en vertu d'un circuit en solo par Tony Perez, qui a aussi produit le quatrième point des siens avec un simple, en cinquième, et d'un coup sûr de deux points par Rodney Scott contre le débutant des Mets, Pat Zachry.

C'est le jeune Dave Palmer, appelé à lancer la neuvième manche, qui a remporté la victoire, sa deuxième depuis le début de l'année.

ECHOS... Avant le match, les releveurs des Expos n'avaient pas concédé de point au cours des 18 dernières manches. Bahnsen a lancé deux manches et un tiers, hier, avant d'en allouer un... Les Expos rencontrent aujourd'hui les Blue Jays, à Toronto, lors du match annuel pour l'obtention de la Coupe Pearson et dont les profits sont versés au baseball amateur. Les Expos ont gagné le premier match, l'an dernier, au Stade olympique... Après les Blue Jays, ce sera au tour des Cubs d'accueillir les Expos dans une série de trois matchs, au cours du week-end. Steve Rogers sera opposé à Lynn McGlothen, demain Dan Schatzeder à Mike Krukow, samedi, et Scott Sanderson à Rick Reuschel, dimanche...

NEW YORK (5)	ab	p	cs	pp
Mazzilli, cc	4	0	3	2
Foli, ac	5	0	0	0
SHndrsn,cg	4	0	0	0
Montnz, lb	4	1	0	0
Stearns, r	4	1	0	0
Hebner, 3b	3	1	0	0
Yongbld, cd	2	0	1	1
Flynn,2b	4	2	2	0
Zachry, l	1	0	0	0
Flores, fu	1	0	1	2
MScott, l	0	0	0	0
Boisclr, fu	1	0	1	0
Bernard, l	0	0	0	0
Hodges, fu	1	0	1	0
Chpmn,cu	0	0	0	0
Murray, l	0	0	0	0
Total	34	5	9	5

MONTREAL (6)	ab	p	cs	pp
Dawson, cc	3	1	1	0
RScott, 2b	4	0	2	2
Cromart, cg	4	1	2	0
Valentin, cd	4	0	2	1
Perez, 1b	4	1	2	2
Carter, r	4	0	0	0
Parrish, 3b	4	1	1	0
Speier, ac	2	1	0	0
Solaita, fu	1	0	0	0
Mason, ss-ac	0	0	0	0
Grimsly, l	0	0	0	0
Bahnsen, l	0	0		
Palmer, l	0	0	0	0
White, fu	4	1	1	0
Total	34	6	11	5

NEW YORK	000	301	010—5						
MONTREAL	030	010	002—6						
E—Speier. DJ—New York 2, Montreal 1. LSB—New York 9, Montreal 8. 2B—Cromartie, White. CC—Perez 2. BV—Dawson, Mazzilli. S—Crimsley. BS—Youngblod.									
	mi	ca	p	pm	bb	rb			
New York									
Zachry	3	4	3	3	1	1			
MScott	2	3	1	1	0	1			
Bernard	3	1	0	0	2	1			
Murray P, 0-2	1 2/3	3	2	2	1	1			
Montreal									
Grimsley, l	3 1/3	4	3	3	4	2			
Bahnsen	4 2/3	5	2	2	2	2			
Palmer G, 2-0	1	0	0	0	0	1			

Bahnsen a fait face à un frappeur en 9e.
APL — Par Zachry, Speier. T—2 h 56. A—10,059

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 5, New York 4
Chicago 5, St-Louis 3
Philadelphie 13, Pittsburgh 2
Cincinnati 7, Atlanta 4
San Diego 4, San Francisco 3
Los Angeles 10, Houston 6

Hier
Montréal 6, New York 5
St-Louis 3, Chicago 2
Philadelphie 3, Pittsburgh 2
San Francisco à San Diego
Houston à Los Angeles

Aujourd'hui
Lanceurs prévus
St-Louis, Forsch (0-1) à Chicago, Lamp (0-0), 14 h 30
San Francisco, Blue (3-0) à San Diego, Perry (2-0), 16 h
Atlanta, Matula (1-1) - Cincinnati, Seaver (1-2), 20 h 05.

Ligue Américaine

Mardi
Texas 6, Cleveland 2
Detroit 6, Kansas City 3
Boston 6, Milwaukee 5
New York 5, Baltimore 1
Californie 6, Minnesota 0
Chicago 6, Toronto 1
Oakland 6, Seattle 5

Hier
Cleveland 6, Texas 4
Californie 11, Minnesota 6
Milwaukee 4, Boston 1
Chicago 12, Toronto 5
Oakland 5, Seattle 2
New York 3, Baltimore 1

Aujourd'hui
Lanceurs prévus
Baltimore, Palmer (1-1) à New York, Tiant (0-1), 14 h
Milwaukee, Slaton (0-0) à Boston, Rainey (0-0), 14 h
Californie, Aase (1-0) au Minnesota, Hartzell (0-0), 14 h 15.

HOCKEY

Coupe Stanley
(Quarts-de-finale)

Lundi
Montréal 5, Toronto 2
Islanders NY 6, Chicago 2
Boston 6, Pittsburgh 2
Philadelphie 3, Rangers NY 2

Hier
Montréal 5, Toronto 1
Boston 4, Pittsburgh 3
Rangers NY 7, Philadelphie 1
Islanders NY 1, Chicago 0

Samedi
Montréal à Toronto, 20 h

Association Mondiale

Mardi
N.-Angleterre 3, Québec 2

Hier
Winnipeg à Edmonton
(fin de la saison)

Ligue Majeure du Québec

Vendredi
Sherbrooke à T.-Rivières

Dimanche
T.-Rivières à Sherbrooke

Championnats Mondiaux

Mardi
Canada 5, Finlande 4
RFA 3, Pologne 3
É.-U. 2, Tchécoslovaquie 2
URSS 9, Suède 3

Hier
Pologne 5, É.-U. 5
Finlande 5, RFA 2

Aujourd'hui
Canada c. URSS
Suède c. Tchécoslovaquie

COUPE STANLEY

	pj	g	p	pp	pc	pts
Série E						
ISLANDERS NY	2	2	0	7	2	4
CHICAGO	2	0	2	2	7	0
Série F						
MONTRÉAL	2	2	0	10	3	4
TORONTO	2	0	2	3	10	0
Série G						
BOSTON	2	2	0	10	5	4
PITTSBURGH	2	0	2	5	10	0
Série H						
PHILADELPHIE	2	1	1	4	9	2
RANGERS NY	2	1	1	9	4	2

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	79	47	30	2	331	263	96
QUÉBEC	80	41	34	5	288	271	87
WINNIPEG	79	39	34	6	304	297	84
N.-ANGLETERRE	80	37	34	9	298	287	83
CINCINNATI	80	33	41	6	274	284	72
BIRMINGHAM	80	32	42	6	286	311	70

SOMMAIRES

Ligue Nationale

Canadien 5, Leafs 1
Première période
1—MONTRÉAL, Gainey (1) (Lafleur, Lemaire) 2:50
2—MONTRÉAL, Lafleur (2) (Larouche, Dryden) 9:33
Pénalités: McKechnie Tor majeure 12:13, Robinson Mtl 16:53.
Deuxième période
3—MONTRÉAL, Lemaire (3) (Lafleur, Robinson) 7:01
Pénalité: Williams Tor 6:44.
Troisième période
4—MONTRÉAL, Gainey (2) (Savard, Robinson) 13:19
5—MONTRÉAL, Shutt (2) (Lafeur, Lemaire) 14:36
6—TORONTO, McDonald (2) (Sittler, Turnbull) 19:43
Pénalités: Boutette Tor 0:20, 5:39, Saganiuk Tor, Engblom Mtl majeures 14:52.
Tirs aux buts:

Toronto	12	10	6	—28
Montréal	11	16	11	—38

Gardiens: Palmateer, Harrison, Toronto; Dryden, Montréal. A—16,665.

Rangers 7, Flyers 1
Première période
1—RANGERS, Vickers (2) Hedberg, Marois 1:21
2—PHILADELPHIE, Bathe (1) Linseman 7:45
3—RANGERS, Greschner (2) 18:22
Pénalités: Linseman Phi 0:17, Sheehan Ran, Dunlop Phi 3:12, Sheehan Ran 16:50.
Deuxième période
4—RANGERS, Don Maloney (3) 2:33
5—RANGERS, Greschner (3) Don Maloney, Esposito 6:19
6—RANGERS, Johnstone (1) Plante, Marois 11:41
Pénalités: Barber Phi 4:54, Bridgman Phi 6:37, Bridghan Phi; Dave Maloney Ran 11:47.
Troisième période
7—RANGERS, Murdoch (1) Don Maloney 9:44
8—RANGERS, Mike McEwen (2) 17:18
Pénalités: Linseman Phi 8:37, Bathe Phi, Duguay Ran majeures 10:59, Clarke Phi 16:20, Bathe Phi, Hedberg Ran majeures 17:18, Bridgman Phi, Vadnais Ran majeures 18:43.
Tirs aux buts:

Rangers	7	21	8	—36
Philadelphie	12	10	11	—33

Gardiens: Davidson, Rangers; Moore, Stephenson, Philadelphie. A—17,077.

Islanders 1, Hawks 0
Première période
Au cun but.
Aucune pénalité.
Deuxième période
Aucun but.
Pénalités: Harris Isl 10:27, Ribble Chi 10:27, Murray Chi 11:52.
Troisième période
Aucun but, aucune pénalité.
Prolongation
1—ISLANDERS: Bossy (4) Trottier, Gillies 2:31
Aucune pénalité.
Tirs aux buts:

Chicago	6	6	7	3	—22
Islanders	8	16	14	2	—40

Gardiens: Esposito, Chicago; Smith, Islanders. A—14,995.

Bruins 4, Penguins 3
Première période
1—PITTSBURGH: Hamilton 3 (Bladon) 14:11
2—BOSTON: Ratelle 1 (Middleton, Cashman) 15:10
3—BOSTON: Foster 1 (Jonathan, Cashman) 16:16
Pénalités: Carlyle Pit 4:37, Smith Bos 12:19, Chapman Pit 14:54, Marcotte Bos 17:00.
Deuxième période
4—BOSTON: McNab 2 (Wensink, Sims) 14:15
5—PITTSBURGH: Kindrachuck 3 14/52
Pénalités: Campbell Pit 3:55, Kindrachuck Pit, O'Reilly Bos majeures 7:25, Secord Bos 8:08, Schmautz Bos 11:32, Malone Pit 17:37.
Troisième période
6—BOSTON: Miller 1 (Milbury, Park) 10:10
7—PITTSBURGH: Kindrachuck 4 (Lonsberry, Kehoe) 19:54
Aucune pénalité.
Tirs aux buts

Pittsburgh	19	8	10	—27
Boston	10	9	6	—25

Gardiens: Herron, Pittsburgh; Cheevers, Boston. A—12,146.

Widger sans emploi

OTTAWA (CP) — Le secondeur de ligne Mike Widger a reçu hier son congé des Rough Riders d'Ottawa avec lesquels il a joué au cours des deux dernières années.

Un vétéran de neuf saisons dans la Ligue canadienne, Widger a porté pendant sept ans les couleurs des Alouettes de Montréal avant de se joicdre aux Riders.

La direction du club a expliqué la décision de se départir de Widger en précisant que l'équipe compte également sur les services de Ray Nettles, obtenu des Tigers-Cats de Hamilton, des Américains Brad Carr et Ron Foxx ainsi que des Canadiens John Classford et Tim Berryman.

D'autre part, un porte-parole de l'équipe a indiqué qu'il n'était toujours pas assuré que le quart Tom Clements poursuive sa carrière à Ottawa.

Clements a clairement manifesté son intention de poursuivre sa carrière au football américain après son année d'option, en 1979. Quelques clubs, dont Kansas City de l'instructeur Marv Levy, serait intéressés à ses services.

Par ailleurs, la direction des Lions de la Colombie-Britannique a annoncé que le quart-arrière Gary Keithley ne sera pas de retour lors de la prochaine saison du football canadien.

Le porte-parole des Lions a indiqué que Keithley, qui est âgé de 28 ans, avait décidé de mettre fin à sa carrière de joueur de football et d'en entreprendre une autre dans une agence immobilière.

Keithley, qui avait rejoint les Lions en 1977 comme agent libre, avait surtout servi de doublure à Jerry Tagge.

En deux saisons, il avait complété 67 de ses 130 tentatives de passe et gagné 733 verges dans les airs. Les Lions pourront compter en 1979 sur les services de trois quarts-arrière: Jerry Tagge, Joe Paopao et Carlos Brown.

LIGUE NATIONALE

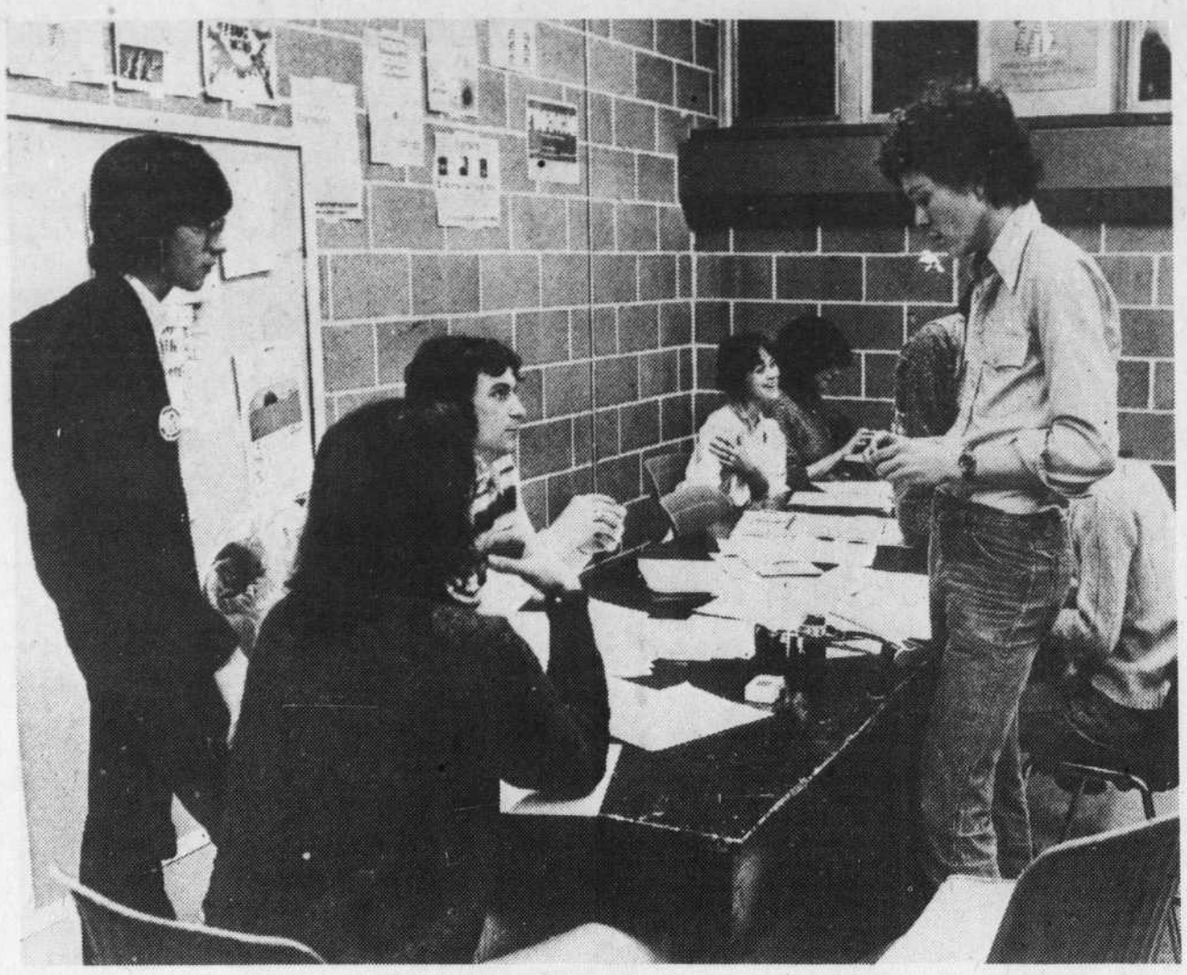
Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	8	2	.800	—
PHILADELPHIE	5	3	.625	2
ST-LOUIS	5	4	.556	2½
PITTSBURGH	4	6	.400	4
NEW YORK	3	6	.333	4½
CHICAGO	2	6	.250	5
Section Ouest				
HOUSTON	8	4	.667	—
SAN FRANCISCO	7	5	.583	1
CINCINNATI	6	6	.500	2
LOS ANGELES	6	7	.462	2
SAN DIEGO	5	7	.417	3
ATLANTA	4	7	.364	3½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	6	3	.667	—
BOSTON	5	3	.625	½
NEW YORK	6	4	.600	½
DETROIT	4	4	.500	1½
TORONTO	4	5	.444	2
BALTIMORE	3	7	.300	3½
CLEVELAND	2	7	.222	4
Section Ouest				
TEXAS	7	1	.875	—
CALIFORNIE	8	3	.727	½
MINNESOTA	7	3	.700	1
KANSAS CITY	5	5	.500	3
SEATTLE	5	7	.417	4
CHICAGO	3	6	.333	4½
OAKLAND	2	9	.182	6½



Chaque mercredi soir, il y a foule au local de l'Infomane, journal hebdomadaire des étudiants du Cégep Bois-de-Boulogne. Pendant que l'une met la dernière main à un article en retard, d'autres choisissent les illustrations, font la mise en page, inventent une "une" chaque fois plus originale... Ça se finit généralement aux petites heures du matin, au grand désespoir du service de sécurité. (Photo Jacques Grenier)

Simples étudiants, ils publient des hebdos et même un quotidien

par Gilles Provost

UNE règle à dessin dépassant de sa serviette, Éric Devlin se hâtait vers l'Ecole polytechnique quand je me suis heurté à lui, au coin d'un immeuble de l'Université de Montréal.

« J'arrive de Brébeuf, m'explique-t-il tout essoufflé. Je suis allé donner un coup de main aux filles pour la mise en page de leur prochain journal. C'est le fun, elles apprennent pas mal vite. Ah oui, à propos, savais-tu que j'ai réussi à convaincre les étudiants d'Edouard-Montpetit d'adopter la photocomposition pour leur journal? »

Je n'avais pas pu placer autre chose que des propos de circonstances que déjà, le responsable de l'hebdomadaire étudiant *Le Polyscope* avait repris sa marche nerveuse vers sa salle de cours.

Avant de partir, il avait quand même eu le temps de m'informer des derniers développements survenus depuis le deuxième stage de formation intensive en journalisme que j'avais animé à sa demande la semaine précédente. Pendant trois jours, il avait réuni 50 étudiants d'une quinzaine de maisons d'enseignement de tous les coins du Québec et même de Moncton et Guelph.

« Tu sais, l'étude du *McGill Daily* montre que ce serait rentable de créer une agence qui recueillerait la publicité nationale pour tous les journaux étudiants du Québec. Le projet commence déjà à se structurer. Cela assurera une stabilité financière et cela obligera les étudiants à publier plus régulièrement. Je t'en reparlerai! »

Et pendant que mon bonhomme, qui est aussi secrétaire général de la Presse étudiante du Québec (PEQ) s'éloignait, je n'ai pu m'empêcher d'être à nouveau surpris par le dynamisme et le sérieux d'une certaine élite étudiante qui s'affaire sans bruit à insuffler un nouvel élan aux journaux étudiants du Québec.

Parmi les piliers de la PEQ figurent les responsables du *McGill Daily*, seul journal étudiant du Québec qui réussisse à publier un quotidien, bien assis sur ses soixante ans d'expérience. Bien plus, le *Daily* est certainement le seul quotidien anglophone qui soit publié intégralement en français, une fois la semaine!

Les autres leaders de la Presse étudiante du Québec viennent plutôt du niveau collégial et particulièrement du journal *l'Infomane* publié par les étudiants du Cégep Bois-de-Boulogne. Ces adolescents ont aussi réussi un tour de force en partant de rien, il y a cinq ans, et en mettant sur pied une équipe stable et diversifiée, capable de publier à chaque semaine, depuis deux ans, un journal de format tabloid plein d'originalité.

Il faut être dans le métier pour comprendre tout le travail que cela implique de la part de jeunes sans expérience qui font cela sur leur temps libre, en dehors de leurs heures de cours (le plus souvent...) Même les étudiants en journalisme de l'UQAM n'ont pu en faire autant!

L'actuelle directrice de l'*Infomane*, Dominique Jean, reconnait qu'elle a été chanceuse d'hériter d'un budget stable et d'une structure de production rodée par ses prédécesseurs. « Je réalise à quel point nous sommes favorisés quand je vois les défis qu'ont à surmonter les étudiants qui partent à zéro dans les autres collèges. Sans aucune expérience, ils doivent recruter des rédacteurs, s'initier à la mise en page, se trouver des ressources financières, mettre en place une structure de production, se débrouiller dans les aspects techniques de l'imprimerie, etc. »

La survie des journaux étudiants est particulièrement précaire dans les cégeps, souligne-t-elle, parce que les étudiants n'y demeurent que deux ans. Ils passent la première année à s'acclimater à un nouveau milieu et, dès qu'ils commencent à se sentir à l'aise, il leur faut se gagner une place à l'université.

Rares sont les étudiants qui se sentent intégrés à leur cégep, qui auront le goût d'y bâtir une institution stable comme un journal, déplore Mlle Jean. « Pour la plupart, le collège n'est qu'un lieu de transition où la vraie vie se conjugue toujours au futur. »

« Même si le journalisme étudiant est une école fantastique et un défi sans pareil, nos professeurs lèvent le nez dessus, souligne-t-elle aussi. Non seulement on ne reçoit aucune aide de la structure scolaire mais certains enseignants font tout pour nous décourager. »

« Dans ce contexte, dit-elle, il faut tout faire nous-mêmes. Il faut apprendre très vite en tirant le meilleur parti possible de l'expérience acquise par nos prédécesseurs ou dans les autres collèges et universités. Il faut mettre en commun notre courte expertise et constamment penser à la relève, former de nouveaux journalistes (même si le terme est peut-être un peu prétentieux). »

C'est pourquoi les nouveaux responsables de la Presse étudiante du Québec attachent une grande importance aux stages techniques qui permettent non seulement de briser l'isolement mais aussi de réfléchir au rôle d'un journal étudiant et d'acquérir une formation de base en rédaction d'articles, en mise en page ou en cueillette de l'information.

Lors du dernier stage, à la base de plein air La Vigie, près de Québec, bien des étudiants étaient estomaqués de constater à quel point leurs cours de français, par exemple, les préparent mal à la rédaction d'un article de journal. « Toute notre vie, on a tenté de brasser des idées abstraites et de les délayer avec le plus de mots possible pour remplir l'espace requis, faisait remarquer un participant. On nous a toujours dit que la conclusion était la partie la plus importante. Or, en journalisme, c'est le contraire! Il faut tout dire dans les premières lignes, accrocher le lecteur, lui donner le plus d'information possible et mettre des nuances en très peu de mots... »

L'autre grand problème de la presse étudiante vient de ce que beaucoup de jeunes écrivent surtout pour s'exprimer, pour avoir le plaisir de voir leur « oeuvre » imprimée ou encore pour « conscientiser les masses ».

Lors des stages, la PEQ insiste plutôt sur la dimension plus journalistique, sur l'importance de l'information. Elle préconise un journal qui tentera de répondre aux besoins et aux goûts de la communauté étudiante plutôt qu'à ceux de ses seuls rédacteurs. Cela demande une recherche plus rigoureuse d'une certaine objectivité et cela suppose une équipe de rédaction cohérente et bien structurée.

Même si le journal étudiant sera généralement militant et engagé, il doit aussi être un miroir de son milieu et l'étudiant ordinaire doit s'y sentir à l'aise, soulignaient plusieurs participants au stage. A leurs yeux, en effet, on ne peut convaincre personne si le message n'est pas attrayant, discret et crédible. De plus, les faits parlent souvent plus fort que les discours.

Il y a là une forte réaction contre le noyautage dont plusieurs organisations étudiantes ont été victimes de la part de groupes de gauche. Plusieurs voient même dans le parti communiste marxiste-léniniste l'instrument dont la GRC se serait servi pour saboter systématiquement la crédibilité des organisations étudiantes et pour les couper de leurs membres.

« Dans certains milieux, on a été tellement écoeuré par le nouveau catéchisme des M-L que les lecteurs ont l'impression de se faire passer de la propagande dès que leur journal publie le moindre article à saveur un peu socialiste, déplorait un autre participant. Les chats échaudés craignent même l'eau froide... »

Pour sa part, Dominique Jean rêve du jour où chaque collège aura un journal dynamique, régulier et bien enraciné dont tous seront obligés de tenir compte parce qu'il sera un écho fidèle de son milieu.

« Des fois, je me dis que je me prends trop au sérieux, avoue-t-elle. Pourtant, quand je vois les gars de McGill publier un quotidien ou quand je vois les étudiants de Guelph publier un hebdomadaire de 85 pages bourré de publicité, alors là, je me rassure et je me dis qu'il nous reste encore bien du chemin à faire. »

COLLÈGE NOTRE-DAME-DE-BELLEVUE

Les anciennes du Collège Notre-Dame-de-Bellevue de Québec, promotions Collège II et III, années 1968 et 1969, sont invitées à une rencontre amicale à Québec, **le samedi 28 avril 1979.** Toutes les intéressées sont priées de communiquer avec **Marie Dionne,** à Montréal, au numéro **521-7847.**

UNIVERSITÉ CONCORDIA

COURS DE LANGUES — FRANÇAIS — ANGLAIS

AVRIL 1979

ANGLAIS

JOUR

23 avril - 13 juillet
Lundi au jeudi
9h - 15h
Vendredi
12 semaines -
288 heures - $800

23 avril - 12 juillet
Lundi, mercredi et jeudi
9h - 12h
12 semaines -
108 heures - $300

SOIR

23 avril - 11 juillet
Lundi et mercredi
18h - 21h
Lundi et mercredi
12 semaines -
72 heures - $200

FRANÇAIS

24 avril - 12 juillet
Mardi et jeudi
9h - 12h
12 semaines -
72 heures - $200

24 avril - 12 juillet
Mardi et jeudi
18h - 21h
12 semaines -
72 heures - $200

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le:

BUREAU DU REGISTRAIRE
CENTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
ÉCOLE DE LANGUES
1560 ouest, boulevard de Maisonneuve, salle 221
Montréal, Québec
ou appeler au 879-8436

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE - LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272



«Voici 18 ans, les premiers coopérants/volontaires du Suco assumaient leur tâche internationale. Depuis lors, près de 2500 concitoyens ont posé des jalons de coopération qui demeurent toujours indispensables à la solidarité et à la jonction des peuples d'Afrique ou d'Amérique latine et du nôtre. Le Suco constitue un authentique trait d'union de solidarité sur le terrain. J'invite tous les nôtres à le soutenir financièrement.»

Solidairement, Marc Favreau

Parmi ceux qui appuient également la campagne 1979:

FERNAND SÉGUIN, commentateur scientifique
EMILE LEGAULT, c.s.c.
GILLES VIGNEAULT, poète chansonnier
Prof. FERNAND DUMONT, sociologue
JEAN FORTIN, sec. gén. AQOCI
PAUL BÉLANGER, dir. gén. ICEA
AMBROISE LAFORTUNE
EDITH BUTLER, chansonnier
ANDRÉ MAILHOT, p.d.g. Centraide
Mgr ADOLPHE PROULX, évêque de Hull
ANTONINE MAILLET, auteur
GUY BISAILLON, député
JEAN-CLAUDE LECLERC, éditorialiste
SIMON CLICHE, trésorier CEQ
JEAN-MARIE GAGNON, v. doyen F. Adim. U. Laval
CLAUDE DE MESTRAL, pasteur
CLÉMENCE DESROCHERS, comédienne
PAUL LACOSTE, recteur U. de M., prés. AUCC
ALCIDE OUELLETTE, météorologue
YVON DESCHAMPS, humoriste
JEAN-LOUIS ROY, dir. CECF U. McGill
LOUISE COLETTE, imprésario et réalisateur
MICHELINE SICOTTE, v.-prés. CEQ
JEAN-LOUIS ROUX, dir. TNM
PAUL PICHÉ, chansonnier
PIERRE VADEBONCOEUR, syndicaliste et écrivain
LOUIS-EDMOND HAMELIN, rec. U. Québec T.-R.
ANDRÉ RAYNAULT, ex-prés. Cons. Econ. Canada, député
Prof. JEAN BÉRARD, géologue, Poly.
G. RAYMOND LALIBERTÉ, Fac. Educ. U. Laval
Prof. ROBERT GARRY, géographe
JULIEN MAJOR, v.-prés. C.T.C.
Me GEORGES LEBEL, UQUAM
Mgr JEAN-MARIE LAFONTAINE, archevêché Mtl.
GÉRARD BARBIN, p.d.g. Radio-Québec
GASTON PINEAU, recherche Educ. Perm. U. de M.
RENÉ LEDUC, MAIQ
GUY BOURGEAULT, doyen Educ. Perm. U. de M.
Dr PAUL DAVID, dir. Inst. Cardiologie

ADRESSER votre contribution à: Campagne de financement du SUCO
4824 Côte-des-Neiges, Montréal H3V 1G4

Le SUCO, organisme non-gouvernemental de coopération travaille en:

SUCO

● SANTÉ PRÉVENTIVE ● AGRICULTURE
● COOPÉRATIVES ● TECHNOLOGIE APPROPRIÉE
● DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

ADVERTISING AND SALES EXECUTIVES CLUB OF MONTREAL

Le mercredi 25 avril sera la

JOURNÉE DES SECRÉTAIRES

A 11h45, nous vous invitons à assister au déjeuner-causerie offert en cette agréable occasion

L'endroit:
Le Quatre Saisons
1050, rue Sherbrooke ouest

La conférencière invitée: Ms Marie Selick, propriétaire des Associés Marie Selick Ltee

Voici le thème qu'elle a choisi pour sa causerie:
«Etes-vous une persomne d'action?»

Nul doute qu'elle ne sache susciter un vif interet chez tous les participants.

Réservez dès maintenant, pour vous-même et pour votre secrétaire

Membres: $11 Invités: $13

Sur réservation seulement **866-1668**

Plusieurs beaux prix de presence:
- Affiliation d'un an au club de golf de l'Ile des Soeurs
- Raquette de tennis et sac assorti
- Ensemble pour photos

Recours autorisé contre Télécâble

QUEBEC (PC) — Le juge Gaston Desjardins, de la Cour supérieure, a autorisé mardi l'exercice d'un recours collectif contre Télécâble de Québec Inc., recours qui permettra à quelque 74,000 abonnés de demander un remboursement pour les interruptions de service survenues au cours du mois de janvier.

L'ex-journaliste Paul-Emile Plouffe a ainsi obtenu le statut de représentant et l'organisme les abonnés de Télécâble de Québec Inc. a du même coup acquis le statut de groupe.

Les intéressés entendent réclamer un remboursement avec intérêts ou une réduction de tarif proportionnelle aux interruptions survenues les 10, 11, 12 et 13 janvier ainsi que pour les problèmes de retransmission déplorés au cours de la semaine du 15 janvier.

Il s'agit du second recours collectif logé en Cour supérieure, à Québec, depuis l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi 39, le 19 janvier dernier, amendant le code civil de façon à permettre ce type de recours.



Société Canadienne du Cancer

Three Mile Island

Le film des événements: plusieurs questions sans réponse

A l'aube du mercredi 28 mars 1979, à 3 h 54 précisément, débutait le pire accident nucléaire jamais survenu dans une centrale commerciale. Il ne semble y avoir encore aucune victime mais la simple narration des événements, reconstituée d'après le New York Times, soulève un grand nombre de questions sur la protection du public lors de toute catastrophe importante.

A 3 h 54, donc, une valve importante se fermait mystérieusement, coupant toute circulation d'eau et de vapeur dans le circuit d'alimentation de la turbine qui fait tourner la génératrice de 910 mégawatts. Instantanément, la turbine est stoppée et la vapeur restante déchargée à l'atmosphère.

Sept secondes plus tard, les barres de contrôle tombent automatiquement dans le réacteur qui fournit la chaleur au système. La réaction en chaîne est stoppée mais les isotopes instables, déjà fabriqués, continuent à se désintégrer, si bien que le réacteur fournit encore 7% de sa puissance maximale, déversant donc toujours 175 millions de watts de chaleur dans le générateur de vapeur.

Malheureusement, les pompes de sécurité qui devraient continuer à fournir l'eau au générateur de vapeur malgré la fermeture de la valve ont été mises hors circuit, plusieurs semaines auparavant, à la suite de réparations. On ne les a pas remises en service, contrairement à toutes les normes de sécurité.

La chaleur n'est donc plus extraite du générateur de vapeur, si bien que la température monte très vite dans le circuit de refroidissement primaire qui fait le lien entre le réacteur lui-même et le générateur de vapeur.

Pour éviter une surpression qui ferait éclater les conduites, une soupape de sécurité s'ouvre au sommet du réacteur, envoyant l'eau brûlante et la vapeur légèrement radioactive dans un réservoir voisin.

Soupape bloquée

Mais cette soupape se bloque elle-même en position ouverte, et des milliers de gallons d'eau, essentiels au refroidissement du réacteur, se déversent dans les réservoirs attenants. Dans le réacteur, le niveau du liquide baisse dangereusement, au point d'exposer une partie du combustible qui cesse alors d'être refroidi.

Le système de refroidissement d'urgence est pourtant entré en scène, mais l'eau qu'il déverse dans le réacteur s'échappe elle aussi par la soupape ouverte. Malheureusement, le personnel n'en sait rien parce que des cadrans défectueux indiquent que la soupape est fermée et que le niveau de réfrigérant est suffisant. Croyant l'alerte passée, on ferme donc les pompes d'urgence.

Il est maintenant quatre heures du matin. Dans le réacteur, la température des barres de combustible émergées monte de façon dramatique. Leur enveloppe étanche est affectée et devient friable, commençant à se déformer.

Deux ou trois minutes plus tard, l'alarme sonne à nouveau et les pompes d'urgence se remettent en marche, projetant de l'eau « froide » sur le combustible à très haute température dont l'enveloppe se fendille sous l'effet du choc thermique.

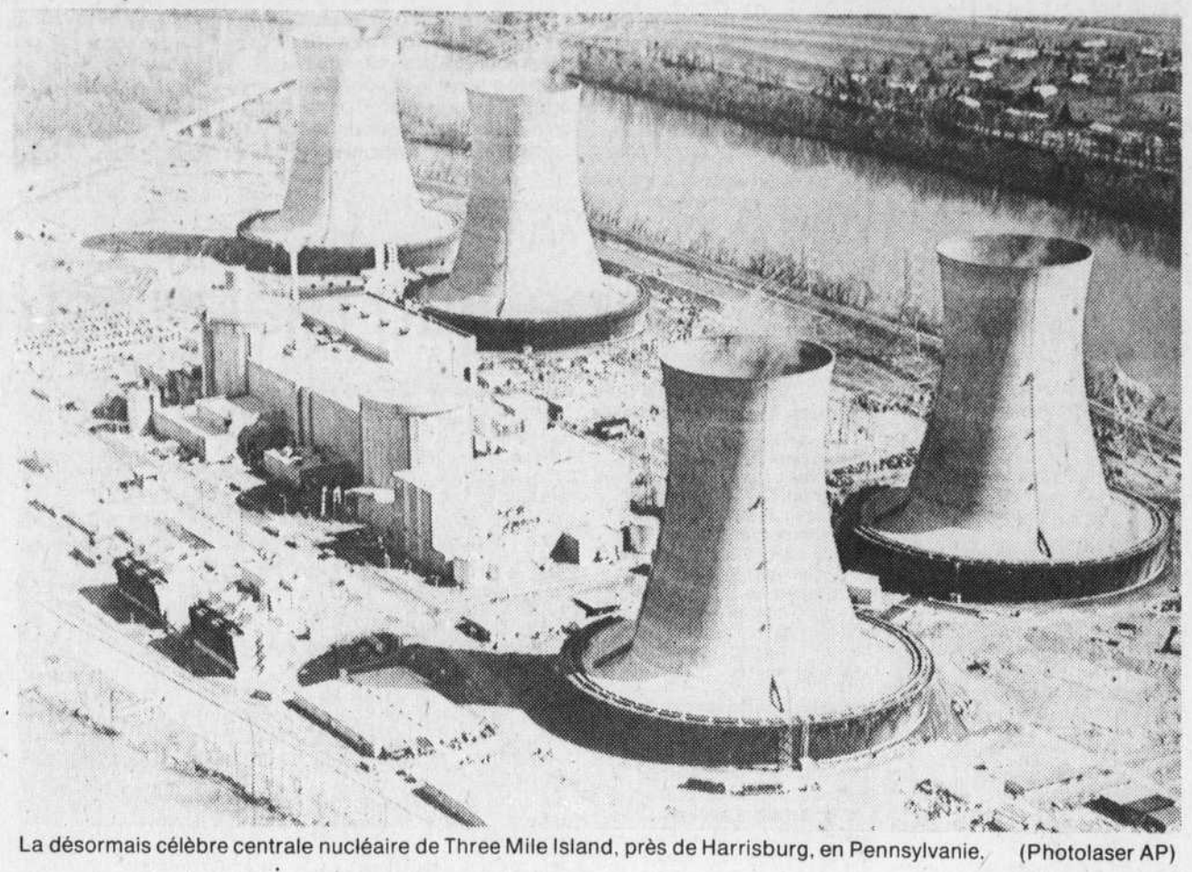
Pourtant, les cadrans indiquent toujours que la soupape est fermée. Croyant le niveau de réfrigérant suffisant, les préposés referment les pompes d'urgence à nouveau. Peu à peu, le réacteur se vide pour la seconde fois, les dommages au combustible se poursuivent. Les indices anormaux se multiplient mais le personnel ne sait trop que faire.

Inondation

Brusquement, à 6 h 10, environ 136 minutes après le début de l'accident, un des quatre opérateurs de la salle de commande découvre que des milliers de gallons d'eau radioactive ont envahi la centrale: le réservoir destiné à recevoir l'eau issue de la soupape bloquée déborde.

Immédiatement, on referme la soupape. Le plancher est recouvert de plusieurs pieds d'eau à certains endroits mais tout reste à l'intérieur de l'enceinte étanche dont les murs de béton ont quatre pieds d'épaisseur.

Une pompe se met en marche pour assécher la centrale, envoyant cette eau radioactive dans un réservoir scellé situé dans une portion non protégée de la centrale. Or la quantité d'eau est telle que ce réservoir déborde à son tour et les gaz radioactifs commencent à se dégager. Le système d'aération les évacue tout simplement dans la nature. Cela n'avait jamais été prévu.



La désormais célèbre centrale nucléaire de Three Mile Island, près de Harrisburg, en Pennsylvanie. (Photolaser AP)

Discrétion

Encore à ce moment, presque personne n'est au courant de l'accident. Quelques spécialistes et techniciens sont mandés en toute hâte.

A 7h, voyant qu'il y a eu un certain dégagement de radioactivité à l'extérieur de la centrale, la compagnie alerte enfin la Protection civile des comtés voisins; de même que la Commission fédérale de réglementation nucléaire. Déjà, on mesure des doses d'environ 20 millirems par heure à proximité de la centrale et jusqu'à sept millirems à quelques milles de distance, sous le vent. (Un citoyen ordinaire reçoit environ de 100 à 200 millirems de radiation naturelle par année et une radiographie pulmonaire correspond à peu près à 30 millirems.)

Pourtant, les autorités de la Met. Ed. restent discrètes, disant simplement à leurs interlocuteurs qu'il y a eu un « incident » avec un léger échappement de radiation.

Les responsables de la protection civile jugent qu'ils n'ont pas assez d'information pour déclencher immédiatement l'évacuation de la population. Le gouverneur, M. Dick Thornburgh, arrive à la même conclusion après avoir reçu un premier avis, vers 7 h 50. Il demande à son personnel d'obtenir plus de détails.

Environ une heure plus tard, le président Carter apprend à son tour qu'il y a quelque chose d'anormal et la Commission de réglementation nucléaire dépêche sur les lieux une douzaine de ses inspecteurs et techniciens.

« Incident mineur »

A 9 h, la nouvelle de l'accident devient publique. Des journalistes l'ont apprise en faisant des vérifications de routine auprès de la police. Quelques minutes plus tard, une dépêche arrive à Montréal, indiquant qu'un « incident mineur » est survenu à la centrale de Three Mile Island. Un hélicoptère a été envoyé sur les lieux pour prélever des échantillons d'air. On insiste toutefois sur le fait qu'il n'y a pas de fuites de radiations.

Or, des gaz radioactifs sortent encore de la centrale par le système de ventilation. Dans la salle de commandes, les techniciens se battent avec les pompes et les soupapes dans l'espoir de reprendre le contrôle de la situation mais la pression, le niveau du liquide réfrigérant et la température fluctuent de façon désordonnée. A un certain moment, il y a même une petite explosion dans le réacteur. Probablement des gaz produits à la suite de la dissociation de l'eau.

Jamais il n'y a eu un risque d'explosion nucléaire puisque le combustible atomique d'un réacteur commercial courant n'est pas assez enrichi pour atteindre une masse critique. Seuls un savant arrangement géométrique et l'addition d'un modérateur peuvent rendre possible la réaction en chaîne. Il peut cependant y avoir une explosion « chimique ».

« Aucun danger »

La centrale paraît alors en sérieuse difficulté. Le personnel y travaille avec des vêtements protecteurs contre les radiations. Parfois, lorsqu'il faut intervenir dans une portion de l'usine plus contaminée, un « volontaire » s'y lance à la course et revient « à l'abri » aussitôt après avoir ajusté une valve ou pris un échantillon d'eau. Au total, une demi-douzaine d'employés ont reçu des doses de radiation voisines du maximum admissible.

Cette bataille avec les pompes et les valves s'est poursuivie jusque dans la nuit suivante. Pourtant, dès 11 h du matin, les porte-parole de la Met.Ed. affirment qu'il n'y a « aucun danger de fonte du réacteur ». Un vice-président de la compagnie souligne même qu'il s'agit d'un « incident sans gravité ».

Au début de l'après-midi, l'Agence France-Presse diffuse dans le monde entier un communiqué de la compagnie qui débutait en soulignant que l'accident survenu à Three Mile Island « n'a fait aucun blessé et n'a provoqué l'irradiation de personne ni soumis les populations avoisinantes à un taux dangereux de radioactivité ». « Il n'y a jamais eu danger de fonte du réacteur et l'on n'a jamais été dans une situation comparable à celle du film *China Syndrome* », soulignait-on avant même d'expliquer ce qui avait pu se produire.

Encore vers 15 h, les représentants de la compagnie d'électricité affirment au lieutenant-gouverneur William Scranton qu'il n'y a aucun danger de fonte du réacteur. Ils lui précisent pourtant que les barres de combustible semblent avoir été endommagées. « D'autres radiations pourraient être émises », ajoutent-ils.

Fort secoué par cette révélation, M. Scranton émet un communiqué: « la situation est plus compliquée que la compagnie nous l'avait laissé croire, écrit-il. La Metropolitan Edison fournit des informations contradictoires. »

Peu d'information

Même les représentants de la Commission de règlementation nucléaire (NRC), arrivés sur les lieux vers 10 h 30, ont peine à obtenir des informations cohérentes sur l'origine de l'accident. Ils ne peuvent connaître les taux de radiation exacts dans le réacteur parce que plusieurs cadrans ont bloqué au sommet de leur graduation.

Vers l'heure du souper, malgré tout, on a réussi à remettre en marche la plupart des appareils nécessaires. Un porte-parole de la NRC affirme en soirée que le réacteur a été stabilisé et qu'il est maintenant sécuritaire. On a déjà entrepris de le refroidir, » soutient-il.

Le lendemain, jeudi, des centaines de journalistes envahissent la ville et la Metropolitan Edison convoque une conférence de presse à 10 h pour rassurer la population. « Personne n'a été blessé ni tué ni même surexposé, souligne-t-on. Le danger des radiations est tout à fait minuscule. »

Dans l'intervalle, les autorités politiques restent toujours dans le noir à l'égard de la situation réelle. Les lignes téléphoniques sont tellement encombrées que les dirigeants de la NRC n'arrivent même pas à communiquer avec leurs représentants à la centrale.

Le gouverneur est tout aussi mal pris, au point qu'il doit dépêcher son adjoint sur les lieux pour obtenir des informations de première main. Les informations ainsi obtenues restent rassurantes et le gouverneur Thornburgh publie un communiqué au début de l'après-midi pour dire qu'il n'y a « aucune raison de s'inquiéter. »

Rejets radioactifs

Une heure plus tard à peine, le personnel de la centrale déverse des milliers de gallons d'eau radioactive dans la rivière.

Malgré tous leurs efforts, le réacteur refuse de refroidir. L'eau de refroidissement ressort de plus en plus fortement contaminée par les éléments radioactifs et les réservoirs sont déjà pleins. Il faut faire de la place. On rejette donc le liquide le moins radioactif.

Lorsqu'il apprend la chose, le gouverneur Thornburgh entre dans une violente colère. On n'a même pas avisé les municipalités situées en aval, le long de la rivière! Après avoir parlé avec tous les « spécialistes » qu'il pouvait joindre, il arrive à la conclusion que « personne ne semble savoir exactement ce qui se passe dans ce réacteur. »

A 6 h 40, le lendemain matin, deux jours exactement après le début des problèmes, les techniciens se battent toujours avec leur tuyauterie lorsque survient accidentellement un déversement d'eau particulièrement radioactive. Aussitôt, la Protection civile est mise en état d'alerte.

Alerte générale

Le gouverneur Thornburgh a beau téléphoner aux plus hautes autorités de la NRC pour savoir ce qui se passe, il n'arrive toujours pas à décider s'il doit faire évacuer la population. Même le président de la NRC, M. Joseph Hendries, avoue à ses adjoints qu'il n'a pas d'information valable. « On doit agir à l'aveuglette », conclut-il.

C'est alors que le gouverneur Thornburgh décide d'alerter la population. Il demande à tous les citoyens domiciliés à moins de 10 milles de la centrale de s'enfermer chez eux avec les fenêtres et portes hermétiquement fermées, jusqu'à ce qu'on ait décidé si une évacuation est nécessaire.

Aux journalistes, il indique que les dommages au combustible sont plus importants qu'on ne l'avait pensé et qu'il en résulte des radiations supérieures aux prévisions. On demande quand même au public de rester calme. Malgré tout, les villes de Harrisburg et de Middletown sont aussitôt paralysées par des embouteillages monstres et le système téléphonique surchargé cesse tout service.

Peu avant midi, le président Carter décide de prendre les grands moyens: il envoie sur les lieux, avec les pleins pouvoirs, M. Harold Denton et il met à sa disposition des équipes du service des communications de l'armée. A partir de ce moment, M. Denton est aussi nommé responsable de l'information publique, la compagnie d'électricité recevant l'ordre de cesser toute déclaration.

Au même moment, le réacteur en difficulté laisse échapper une deuxième bouffée importante de radiations. Les techniciens désemparés avouent qu'ils sont incapables de le refroidir.

Le président de la NRC communique avec le gouverneur Thornburgh et lui suggère de faire évacuer les femmes enceintes et les enfants. La nouvelle est aussitôt annoncée.

La bulle d'hydrogène

Harold Denton arrive sur les lieux à 13 h accompagné des meilleurs spécialistes des Etats-Unis. Il prend immédiatement la direction des opérations, mettant presque à la porte le personnel de la Metropolitan Edison... qui prend fort mal la chose.

Deux heures plus tard, on annonce que le réacteur est sérieusement endommagé et qu'une gigantesque bulle d'hydrogène nuit à la circulation de l'eau de refroidissement.

On craint que ce gaz n'explose si le taux d'oxygène devait augmenter. On évoque même la crainte que cette explosion puisse être assez puissante pour endommager la paroi du réacteur. Le danger, toutefois, n'est pas immédiat, et le risque de fusion du réacteur est très faible. La soirée se passe en conférences de presse et en téléphones avec les autorités politiques.

A ce moment, la population des villes voisines a complètement déserté les lieux.

Le lendemain, samedi, les experts travaillent d'arrache-pied pour trouver un moyen d'éliminer cette bulle et M. Denton nie les prétentions de la compagnie d'électricité selon lesquelles « la crise est finie ».

Dans la soirée, véritable panique lorsqu'une nouvelle affirme que la bulle grandit et que le réacteur risque d'exploser ou de fondre dans les 48 heures. Cette information est aussitôt démentie.

Le dimanche matin, le président Carter va visiter la centrale pour rassurer la population en proie à une véritable panique et, dans l'après-midi, les techniciens remarquent, sans trop oser y croire, que la bulle semble se résorber: l'hydrogène se dissout peu à peu dans l'eau de refroidissement qu'on change constamment. En soirée, les porte-parole officiels avouent que la situation est encourageante.

Le lendemain matin, 2 avril, cinq jours après le début des événements, on annonce finalement que la bulle a perdu 90% de son volume initial.

Malgré tout, il faudra encore attendre au 16 avril avant qu'on entame véritablement le refroidissement du réacteur sans risque déraisonnable de voir apparaître de nouvelles bulles de gaz ou de vapeur à la suite d'une nouvelle panne d'équipement.

un prêt personnel
de la Banque de Montréal...
c'est pas seulement de l'argent!

C'est aussi...

1 un taux d'intérêt très concurrentiel

2 une réponse rapide

3 une assurance-vie sans frais supplémentaires

4 une assurance-invalidité **facultative** à primes modiques

5 une confidentialité garantie

De plus, nos différents prêts personnels sont adaptés à vos besoins. Pour en savoir davantage, n'hésitez pas, passez nous voir. Vous n'avez même pas besoin d'être client pour nous en parler. Nous prendrons tout le temps nécessaire pour en discuter avec vous!

Une initiative **personnalisée** de la
Banque de Montréal

Le monde de l'édition

Malgré les problèmes, on ne désespère pas chez Leméac

par Clément Trudel

Pour le président des éditions Leméac, le Conseil des Arts du Canada est l'organisme qui aide le plus l'édition au Québec. « Je ne désespère pas de voir les promesses du ministre québécois des Affaires culturelles se concrétiser » déclare toutefois M. Yves Dubé.

Cet éditeur qui demande à être valorisé « par les livres que je fais », plutôt que ses opinions sur l'édition, reprend les grandes lignes de *« La bataille du livre au Québec »* — dossier que cette maison a publié il y a plus de 5 ans. Cette bataille est « toujours active parce que l'on déplore toujours les mêmes choses... et qu'il est très facile de rendre québécoises des sociétés qui ne le seront jamais »? Yves Dubé souhaite que le gouvernement se pose des questions là-dessus.

Il n'est pas toujours facile de jauger exactement la situation chez Leméac. La direction littéraire y est depuis un an confiée à J.-P. Leroux et à Mme Marie-Rose Viennat, le titulaire ayant quitté pour une autre maison. On y fait état de 58 nouveaux titres parus l'an dernier et de « plus de 65 titres » à paraître en 1979, dont une douzaine d'oeuvres de littérature-jeunesse; c'est en effet l'année internationale de l'enfant.

« Nous ne craignons pas de faire québécois » et sommes appelés à publier des titres qui n'auraient pas de vocation internationale — cet aspect n'est pas « le premier critère ». Pour Leméac, il s'agit de « faire évoluer la culture québécoise en recherchant les oeuvres les plus valables de notre patrimoine pour publication »; M. Dubé n'entend pas jalouser les concurrents qui auraient plus de succès « avec des utilités pratiques ou des traductions ».

Le catalogue est touffu: plus de 450 titres, au nombre desquels le premier *dictionnaire « français/créole »* (Jules Faine) jamais publié; une kyrielle de dramaturges et quelques bons succès (M. Tremblay: *La grosse femme d'à-côté est enceinte;* Antonine Maillet: *Les cordes-de-bois)* qui font dire à l'éditeur qu'un bon livre a toujours sa place. Il n'est pas exact de parler d'une régression de la civilisation écrite: le Livre n'est plus seul, il a des concurrents mais il se trouve que les moyens utilisés par les professionnels et par les gouvernements pour agrandir le public lecteur, le public « acheteur de livres », semblent manquer d'imagination, dira M. Dubé.

Si les conditions s'y prêtaient, il serait permis de rêver: publier des albums semi-luxueux de grande vulgarisation, augmenter le nombre d'albums de littérature de jeunesse, répondre positivement à ceux qui soumettent des manuscrits valables et que « nous sommes obligés de décevoir ». Il ne serait pas interdit d'augmenter le marché extérieur pour nos oeuvres « exportables », pour celles qui représentent le mieux la littérature québécoise. M. Dubé dit attacher une grande importance à laisser aux Québécois la maîtrise de « notre champ culturel », ce qui ne signifie aucunement interdire la pénétration de la culture française au Québec, d'où qu'elle nous parvienne, mais éviter la situation absurde qui, à la limite « nous obligerait à nous mettre à l'heure de capitales étrangères » et à risquer de considérer comme auteurs de seconde zone les écrivains québécois.

Il faudrait, d'après une estimation de l'Unesco, 10 millions d'individus pour qu'une littérature vraiment nationale se fasse? « Je pense que cela peut souffrir exception. » Les 6 millions de Québécois se transforment alors en un « challenge », en un rappel des difficultés quotidiennes de l'édition.

De la véritable co-édition, on peut espérer que naîtra un succès, là où aurait pu se produire une catastrophe. Ce recours permettra aussi d'abaisser le coût d'une livre, donc de le rendre plus accessible au public.

Les hausses successives du prix du papier n'effraient pas Yves Dubé, qui ne voit pas dans cette escalade une courbe différente de celle qui frappe les biens de consommation. Chez lui le germe l'idée d'un effort à tenter pour acheter en commun le papier destiné à l'impression des livres: « Ce n'est pas facile toutefois », avec l'individualisme bien ancré des éditeurs dont il croit savoir qu'ils sont mécontents, en règle générale, de la presse écrite du Québec face aux livres parus ici. Seul un « traitement objectif » de tous les nouveaux titres lui ferait changer d'avis, même s'il reconnait la légitimité d'articles savants, voire même ésotériques, sur certaines oeuvres littéraires. Il faudrait avant tout que les journaux assurent l'information, la plus exhaustive possible, sur ce qui paraît au Québec.

Yves Dubé au TEM

Bon comédien mais piètre auteur

par Jacques Larue-Langlois

Le siffleux et le bâtiment, récit de Yves Labbé, mis en scène par Daniel Simard; environnement de Josette Beaupré; ponctuation musicale de Pierre Murray; avec Yves Labbé; une production de la cellule autogestionnaire Le Siffleux, à l'affiche du Théâtre Expérimental de Montréal, 320 est, rue Notre-Dame, jusqu'au samedi 21 avril, à 21 heures.

■

Aucun coup de théâtre ici. Bien sûr, il s'agit du Théâtre Expérimental de Montréal et donc de l'endroit précis où l'on pourrait s'attendre à la représentation de spectacles ou de morceaux théâtraux marqués au coin de l'inédit, de l'innovation, d'une originalité que rien ne saurait entraver, mais un monologue d'une heure et quarante-cinq minutes, si bien rendu soit-il, ne constitue pas une très grande invention théâtrale.

Yves Labbé s'est fabriqué une Légende des siècles à lui tout seul où il raconte « l'histoire surréelle d'un peuple aux origines sous-réelles et son authentique quête d'inertie et d'obésité ». Un peuple de siffleux qui, après avoir longuement rêvé de châteaux en Espagne et d'une société toute en loisirs et en rapports humains harmonieux, fuit le grand froid en creusant sous la terre pour s'y abriter et tirer sa maigre pitance des déchets riches et des vieux os qui y dorment. Arrive le maître-possesseur, le « propriétaire » qui, en échange du travail, alimente ces esclaves volontaires dont les désirs abstraits se transforment rapidement en besoins quotidiens.

La suite est logique et conforme à l'appétit de sécurité qu'un si long hiver aura provoqué: sur les fondations immenses des châteaux rêvés, certains accepteront de planter les minuscules maisons, toutes semblables, qu'offre le possesseur à ceux qui veulent continuer à jouer le jeu en acceptant que ces abris soient reliés, par des passages souterrains, au bâtiment de travail. Certains autres, dont le narrateur, choisiront, toute dignité dehors, d'échapper à cette vente de soi. Ils préféreront le cher Droit à la paresse et ce placeront, purs comme des enfants, en état d'attente d'une possible réalisation de leurs vieux rêves.

Mode d'action prévu pour renverser l'ordre des choses du système capitaliste qu'on aura reconnu: nul. Il semble que seul un certain état de grâce passif suffise à assurer la résistance.

Intéressante trame donc, mais sans portée réelle. Le scénario aurait pu donner naissance à un spectacle de théâtre, or, l'auteur ne l'entend pas ainsi. Yves Labbé s'offre son petit show solo dans un décor rigoureux et inventif qu'il doit à Josette Beaupré dont les éclairages, réalisés avec les moyens du bord fort limités du TEM, s'avèrent subtils et efficaces en l'occurence. Pierre Murray tire de son violoncelle et d'une panoplie de clochettes les effets sonores les plus appropriés au récit, percutante ponctuation de la voix du comédien. Une belle voix d'ailleurs dont toutes les ressources modulatoires se révèlent avec brio dans la chanson du spectacle, délicieuse parenthèse chantée au déluge de mots dits.

Non pas que le comédien ne dise pas bien: au contraire, Yves Labbé est extrêmement présent et parvient à garder l'intérêt du spectateur sur ses propos. Il a tout d'un bon comédien et le prouve. Ce sont ses divagations d'où est absente toute progression dramatique réelle qui ne parviennent pas, malgré son talent d'acteur, à soutenir l'intérêt. Yves Labbé: bon comédien, excellent chanteur mais piètre auteur.

Les difficultés de l'écrivain Soloukhine

PARIS (AFP) — L'écrivain Vladimir Soloukhine, chef de file de la littérature russe au sein des lettres soviétiques officielles, vient d'effectuer un séjour d'un mois en France. Sa précédente visite à Paris remontait à 1967: pendant 12 ans, il avait été « interdit » de voyages en Occident.

Dans une interview accordée à l'AFP, l'auteur des *« lettres du musée russe »* (ouvrage de réflexion sur l'art et la culture nationale), membre de l'Union des écrivains d'URSS, a évoqué la « difficulté d'être un auteur russe » en Union soviétique car « lorsqu'on parle de « conscience nationale russe », de l'attachement aux traditions et à la culture du peuple russe, on se voit immédiatement taxé de « slavophilisme » et de chauvinisme.

Il estime qu'il en est « de même en Occident, où la tendance russe dans les lettres et les arts soviétiques est qualifiée de « néo-stalinienne ».

Par ailleurs, l'auteur a estimé que « plus de 90% de l'héritage artistique et architectural russe » a été détruit depuis la révolution. « Pour sauver ce qui reste, a-t-il ajouté, il faudrait que les autorités acceptent de lancer une campagne d'une ampleur comparable à celle qui a été entreprise pour l'organisation des prochains Jeux olympiques ».

La harpiste Korchinska meurt à Londres

LONDRES (Reuter) — La harpiste Maria Korchinska est décédée à son domicile londonien hier à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ancienne première harpiste du Bolchoï à Moscou, elle émigra d'Union soviétique en 1926 et se fixa à Londres. Ses nombreux récitals en soliste ont contribué à remettre la harpe au goût du jour.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Passe-Partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute-Moumoute
10.30 Magazine express:
"Artisanat" Email sur cuivre. "Référence-express" L'Association canadienne de la santé mentale.
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Action santé:
"Les enfants". Francine Lavergne-Thibodeau donne des cours de conditionnement physique à des enfants de trois ans et plus.
12.00 Demetan, la petite grenouille
12.30 Les coquelluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
Thème: la consommation abusive des médicaments.
14.30 Cinéma:
"Charlie Chaplin: l'homme le plus drôle du monde" (Américain 1967) Documentaire réalisé par Vernon P. Becker, avec Charlie Chaplin, Edna Purviance, Mabel Normand et Sydney Chaplin. ■
16.00 Coupe Pearson
Match mettant aux prises les Expos de Montréal et les Blue Jays, au C.N.E. Stadium de Toronto.
18.50 Ce soir
18.55 Nouvelles du sport
19.00 Génies en herbe
19.30 Du tac au tac:
Téléroman d'André Dubois.
20.00 Vedettes en direct
Inv.: Diane Juster.
20.30 Les grands films:
"Queimada" (Italien 1970) Drame réalisé par Gillo Pontecorvo, avec Marlon Brando, Evaristo Marques et Renato Salvatori.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Télé-sélection:
"Les filles de Joshua Cabe" (Américain 1969) Drame réalisé par David Lowell Rich, avec Dan Dailey et K. Freeman.
24.45 Ciné-nuit:
"De l'or pour les braves" (Américano-Yougoslave 1970) Comédie réalisée par Bryan G. Hutton, avec Clint Eastwood et Telly Savalas.
3.15 Le téléjournal

10 CFTM

7.50 Horaire
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure:
"La nutrition" avec Louise Lépine. Office de langue française.
10.30 Bonjour madame...
"La consommation" avec Niquette Delage.
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 A vous dejouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quiz:
"Quatre hommes aux poings nus" (Franco-Italien 1968) Film d'aventures réalisé par Robert Topart, avec Jean Gras, Christiane Kerville, François Leccia et Carlos Munes.
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Qui dit vrai
19.30 Monsieur Pointu S.V.P.
20.00 Cinéma:
"Les portes de feu" (Français 1971) Drame de guerre réalisé par Claude Bernard-Aubert, avec Danny Carrel, Annie Cordy et Emmanuelle Riva.
22.00 Regards sur le monde
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Cinéma:
"La nuit est mon ennemie" (Américain 1959) Drame réalisé par A. Asquith, avec Dick Bogarde, Olivia de Havilland et Paul Messie. ■
1.00 Cinéma:
"L'assassin fantôme" (Italien 1973) — Drame policier réalisé par Xavier Seto, avec Teresa Gimpesa, Jack Stuart, Silvana Venturelli et Fernando Pollack.
2.00 Dernière édition.

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images:
Films documentaires
11.00 Parlez-moi
13.25 Les Sunrunners
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-Partout
14.45 Le marché aux images
15.30 Guerre et paix:
d'après le roman de Léon Tolstoi.
17.00 Québec, des hommes, des siècles.
17.30 Babillar:
Magazine culturel
18.00 La publicité au Québec
18.30 Le petit prince orphelin
19.00 Le drame de la survie
19.30 Manger comme du monde
20.00 Laissez-passer:
"La Grèce des colonels"
21.00 Cinéma O.N.F.:
"24 heures ou plus". Film de Gilles Groulx.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.01 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from the West
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McLean Show
16.00 The Pearson Cup:
Match mettant aux prises, les Expos de Montréal et les Blue Jays, au C.N.E. Stadium de Toronto.
19.00 The City at Six
20.00 Barney Miller
20.30 King of Kensington
21.00 Canadian Express
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Life at Stake
24.45 Station Closing

12 CFCF

6.30 Morming Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Angie
19.30 Stars on Ice
20.00 Mr. Horn
21.00 Live it up
21.30 Soap
22.00 Barnaby Jones
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Blue" (Western 1968)

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "China Syndrome" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 21 h 40.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Midnight express" 19h 10, 21h 20.
AVENUE, 1224 Avenue Green, Westmount (937-2747) — "Bedknobs and broomsticks" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 avenue du Parc (844-1932) — "Desires within young girls" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Teenage sex kitten" 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 22 h 05.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Doux, dur et dingue" 13 h 25, 17 h 40, 21 h 35. "L'inévitable catastrophe" 15 h 20, 19 h 30.
BIJOU, 5040 Papineau (526-9131) — "La fièvre dans la peau" 12 h 00, 15 h 15, 18 h 35, 21 h 50. "Bijou d'amour" 13 h 35, 16 h 50, 20 h 05.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "The promise" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, — "Fastbreak" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul Taschereau (465-5906) — "Appelez-moi docteur" 19 h 30. "L'autre côté de la montagne" (2e partie) 21 h 15.
BROSSARD II, "Le retour" 18 h 30, 21 h 00.
BROSSARD III, "L'inévitable catastrophe" 19 h 30. "Doux, dur et dingue" 21 h 35.
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) — "Pain et chocolat" 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Appelez-moi docteur" 13 h 00, 16 H 25, 19 h 55. "L'autre versant de la montagne" (2e partie) 14 h 40, 18 h 10, 21 h 40.
CHAMPLAIN II, "Le retour" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 30.
CHATEAU I, 6956, St-Denis (271-1103) — "Moeurs cachées de la bourgeoisie" 12 h 50, 16 h 50, 20 h 50. "La trahison se paie cash" 14 h 50, 18 h 55.
CHATEAU II, — "Proie de l'auto stop" 14 h 55, 18 h 15, 21 h 30. "Dernier arrêt du train de nuit" 13 h 15, 16 h 30, 19 h 45.
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) — "Halloween" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jour de fête" 19 h 30. "Playtime" 21 h 15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700, St-Denis (844-8734) — "Les enfants des normes" (Chroniques en juit épisodes de Georges Dufaux, 1979) 19 h 30.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Coming home" 18 h 55, 21 h 10.
LA CITE II, — "Murder by decree" 18 h 50, 21 h 05.
LA CITE III, — "The great train Robbery" 19 h 05, 21 h 05.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Paisa" (de R. Rossellini, 1944-46) 19 h 00. "Allemagne année zéro" (de R. Rossellini, 1948) 21 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395 — "Coming home" 19 h 00, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Une histoire simple" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Lucky Luke" 13 h 20, 16 h 05. "Astérix le Gaulois" 12 h 05, 14 h 50. "Le pion" 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Les hôtesses du sexe" 12 h 50, 15 h 55, 18 h 55, 21 h 55 "Nuits suédoises" 14 h 05, 17 h 05, 20 h 05 "Docteur j'arrive" 12 h 10, 15 h 15, 18 h 15, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "La belle apparence" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The deer hunter" 20 h 00.
COTE-DES-NEIGES II, "The promise" 19 h 00, 21 h 00.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "L'express de minuit" 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Viens voir maman, papa travaille" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Cri de femmes" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "The champ" 19 h 10, 21 h 25.
DORVAL II, "Coming home" 19 h 05, 21 h 20.
DORVAL III, "Norma rae" 18 h 20, 20 h 45.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "China syndrome" 18 h 45, 21 h 00.
DECARIE SQUARE II, "Same time next year" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Le cavaleur" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau Greenfield Park (691-6129) — "La carapate" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
GREENFIELD II, "Drôle d'embrouille" 19 h 10, 21 h 15.
GREENFIELD III, "La cage aux folles" 18 h 05, 19 h 40, 21 h 20.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Love, lust and violence" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 25, 20 h 10. "La maximum" 13 h 35, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 45.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) "Le retour" 18 h 30, 21 h 00.
KENT, 6100 Ouest Sherbrooke (489-9707) "Norma Rae" 19 h 00, 21 h 05.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "La carapate" 19 h 30, 21 h 30.
LAVAL II, "Le ciel peut attendre" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL III, "La cage aux folles" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, "Proie de l'auto stop" 18 h 10, "Laure" 19 h 45.
LAVAL V, "La trahison se paie cash" 19 h 40 "Moeurs cachés de la bourgeoisie" 21 h 25.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Doux, dur et dingue" 18 h 15, 21 h 40, "L'inévitable catastrophe" 20 h 00.
LAVAL-ODEON II — "Appelez-moi docteur" 19 h 45, "L'autre versant de la montagne" (2e partie) 21 h 20.
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — "Cabaret" (de Bob Fosse) 19 h 00, "Yellow submarine" 20 h 30 (entrée libre).
LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "The Champ" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.
LOEWS II — "Ashanti" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.
LOEWS III — "Superman" 12 h 55, 15 h 35, 18 h 15, 21 h 00.
LOEWS IV — "Warriors" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS V — "Coming home" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.
LONGUEUIL I, Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "La guerre de l'espace" 18 h 20, 21 h 45, "Parole d'homme" 19 h 30.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Les diables" 19 h 00, "Orange mécanique" 21 h 00.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "La guerre de l'espace" 18 h 30, 22 h 00. "Parole d'homme" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Ashanti" 18 h 55, 21 h 05.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-0401) — "Appelez-moi docteur" 19 h 05, "L'autre versant de la montagne" (2e partie) 20 h 55.
MONTENACH II, "Lord of the rings" 20 h 00.
OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3330) — "Suspiria" 19 h 30 et "Fièvre d'une nuit d'été" 21 h 10.
OMEGA II — "Les collégiennes" 19 h 30, "La fièvre dans la peau" 20 h 50.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "The boyfriend" (de Ken Russel, GB 1971) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II — "Toute une vie" (de Claude Lelouch, France 1974) 19 h 00, 21 h 45.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Les vrais perdants" 19 h 00, "La ballade de Bruno" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest Ste-Catherine (866-6991) — "The passage" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 20.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "122 rue de Provenche" 19 h 25, "Préparez vos mouchoirs" 21 h 15.
PAPINEAU II — "Trappe aux filles" 18 h 25, "Amour, passion et violence" 20 h 00.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Château de rêves" 18 h 20, 22 h 00, "Les 7 cités d'Atlantis" 20 h 15.
PARADIS II, — "La fièvre d'une nuit d'été" 18 h 20, 21 h 50, "Suspiria" 20 h 00.
PARADIS III, — "Parties fines" 18 h 30, 21 h 20. "Cabines de bain à Bangkok" 19 h 45.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Jos Carbone" (de Hugues Tremblay, Québec 1975) 20 h 00, 22 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "La cage aux folles" 13 h 15, 15 h 00, 16 h 45, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 55.
PARISIEN II, — "Drôle d'embrouille" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
PARISIEN III, — "La carapate" 13 h 20, 15h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
PARISIEN IV, — "Le ciel peut attendre" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 20.
PARISIEN V, — "Moeurs cachées de la bourgeoisie" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PLACE BONAVENTURE, Mini-théâtre (dans le viaduc) 866-8013. Présentations de films par UNICEF-Québec: "Femmes au combat", "Laiterie-Lud Hiana", "Un grain de sable" 12 h 00, 15 h 00.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The deer hunter" 20 h 00.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Heaven can wait" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21h 15.
PLACE VILLE-MARIE II, — "La cage aux folles" (s.t. anglais) 12 h 25, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19h 45, 21 h 35.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Love, lust and violence" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Eva" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "La carapate" 12 h 50, 14 h 40, 16 h 35, 18 h 30, 20 h 30.
RIVOLI II, — "Le ciel peut attendre" 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 00, 21 h 00.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Fièvre d'une nuit d'été" 14 h 30, 18 h 00, 21 h 25. "Suspiria" 12 h 50, 16 h 15, 19 h 40.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Le rallye d'un amour de coccinelle" 14 h 25, 18 h 00, 21 h 30. "Croc blanc et les chercheurs d'or" 12 h 30, 16 h 00, 19 h 35.
SAINT-DENIS III, — "Neuf mois" 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00.
SEVILLE, 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — "The big sleep" 19 h 15, "Magic" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "The champ" 18 h 45, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Cote-des-Neiges (731-8243) "Bedknobs and broomsticks" 19 h 10, 21 h 05.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Appelez-moi docteur" 19 h 45, "L'autre versant de la montagne" (2e partie) 21 h 30.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Drôle d'embrouille" 18 h 45, 20 h 50'L.
VERSAILLES II, — "La carapate" 19 h 00, 21 h 00.
VERSAILLES III, — "La cage aux folles" 19 h. 15, 21 h 10.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Fièvre d'une nuit d'été" et "Suspiria" 19 h 30.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "La guerre de l'espace" 18 h 00, 21 h 30, "Parole d'homme" 19 h 30.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Norma Rae" 13 h 00, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.
YORK? 1487 Ste-Catherine O. (937-8978) — "Hari" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 35.

CINÉ-PARCS

CINE-PARC CHATEAUGUAY, Chateauguay (691-1320) — "Doux, dur et dingue" et "Les naufragés de l'île perdue".
CINE-PARC DOLLAR I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "Caravans" et "Force 10 from Navaraone".
CINE-PARC DOLLAR II, — "Superman" et "Who is killing the great chefs of Europe".
CINE-PARC ODEON I, Trans-Canadienne, sortie 60, (523-9751) "Doux, dur et dingue" et "Les naufragés de l'île perdue".
CINE-PARC ODEON II, — "L'autre versant de la montagne" (2e partie) et "Appelez-moi docteur".
CINE-PARC ST-JEROME, Autoroute des Laurentides, sortie 44 Ouest (861-0659) "La guerre de l'espace" et "Un cowboy en colère".
CINE-PARC ST-MATHIEU, route 15, vers Plattsburgh, sortie 24 (659-3445) "La guerre de l'espace" et "Un cowboy en colère".
CINE-PARC VAUDREUIL, Trans-Canadienne, vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "L'autre versant de la montagne" (2e partie) "Appelez-moi docteur".

SUR SCÈNE

CAFE DE LA PLACE, Place des Arts — "La fleur à la bouche" de Luigi Pirandello. 19 h 30, 21 h 30. Relâche dim.
CAFE LA MAISON, 1418 Guy (933-4622) — "Parlez-moi d'amour" avec Deni Lamour. Du mer. au dim.: 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Weeds" de Beverley Lockwood, jusqu'au 20 mai. Du mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées, mer.: 13 h 00, sam.: 14 h 00. "Moman" de Louisette Dussault, tous les soirs 20 h 30.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Les Pichous dans "Rien que la mémoire" de Michel Garneau, 20 h 30.
CEGEP DU VIEUX MONTREAL, 255 est, Ontario (861-0657) — Salle Le Tritorium — Danse partout, 20 h 30. Chorégraphies: Surprise, Une lumière glisse dans la nuit et arrache le temps à la griffe des heures, Totem, Amiboisme, Impulsions, A moment sitting. Chorégraphes: Chantal Belhumeur, Martine Epoque-Poulin et Linda Rabin.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, 100 est, Notre-Dame (873-4031) — Salle Gabriel Cusson. Jean Lesage et Denis Tanguay, clavecinistes, 20 h 30. Programme: Couperin, Rameau, Anglebert. Entrée libre.
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — Sylvain Lelièvre. 21 h 30, 23 h 30.
GALERIE MOTIVATION V, 1447 Bleury (845-5962) — Cloter Moulounda "Chants et rythmes africains", 21 h 00.
L'ATELIER, 5789 boul. Monk, Ville Emard (761-5707 entre 12 h 00 et 18 h 00) — Le groupe de la Veillée présente "Orfène" (la fille à son père), 23 h 00.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Relâche.
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Leyden Zar. Sem. dim.: 22 h 00. 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Entrée libre.
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821) — "Le jeu de l'amour et du hasard" de Marivaux. Du mar. au sam.: 20 h 30.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Earl "Fatha" Hines, pianiste. Tous les soirs de 20 h 00 à 3 h 00.
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) — Les Carcasses, 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 23 h 00.
PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "La planète voilée", mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 30, 16 h 30. Dim.: 13 h 00. Concert cosmique au laser, ven. sam.: 19 h 00, 20 h 20, 21 h 40, 22 h 55. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20 h 15, 21 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Le Centre lyrique de Wallonie présente "Carmen" de Georges Bizet, 20 h 00.
THEATRE ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — Le TPQ présente "Le songe d'une nuit d'été" de William Shakespeare, 20 h 30. Relâche lundi.
THEATRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Ben-Hur" de Jean Barbeau. 19 h 30.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — "Mutera-ton, mutera-t-on pas" de Anouk Simard, par le Théâtre de la Manufacture, sem.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim. lun.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "Le siffleux et le bâtiment", récit-spectacle présenté par la cellule autogestionnaire "Le Siffleux", 21 h 00. Relâche dim. lun.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Ginette Ravel, 20 h 30. LMMC: André Laplante, pianiste, 14 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Chien Limier" d'Anthony Shaffer. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Piège à rebours" (Deathtrap) de Ira Levin, traduction Michel Beaulieu, 20 h 30. Relâche lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7278) — "Le tour du chapeau", one-man-show de Reynald Bouchard, 20 h 30. Relâche lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar — "Un cercueil à la dérive" texte de Marc Drouin, production du Théâtre de la Nèces, sité. 23 h 30.
theatre du rideau vert, 4664 St-Denis (844-1793) — "La débâcle" de Jean Daigle. Du mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THEATRE DES VOYAGEMENTS, 5145 boul. St-Laurent (près Laurier) — "Broue", 20 h 30. Relâche l

Riel: pour déblayer le terrain des héros typiquement canadiens

par Jean Basile

CHRONIQUE DES ONDES

On ne saura sans doute jamais quelles sont, dans le plus profond de son être, les raisons qui amenèrent Louis Riel à ces quelques actes de folie caractérisée qui le firent considérer longtemps comme un illuminé. La seconde partie du film de John Bloomfield insiste peut-être un peu lourdement sur cet aspect gênant et difficilement explicable d'une vie tragique. Nous ne sommes pas portés, aujourd'hui, à croire volontiers que les mains ou la voix de Dieu investissent certains êtres d'une puissance particulière. Le réalisateur a préféré, à tort ou à raison, des explications psychologiques et il ne se prive pas, ici, de nous en donner.

L'exaspération de Riel était due, sans doute, au sentiment profond d'être incompris et de vivre au coeur même d'une injustice profonde. C'est moins par goût personnel, par une inclinaison de sa personnalité à la violence, qu'il se décida donc à conduire la troupe des Métis à se révolter ouvertement, que poussé par les actes de ceux sur qui il eut dû compter: MacDonald, le premier, et Monseigneur Bourget lui-même qui, somme toute, le trahit dans l'espoir que cette concession au gouvernement central aiderait à la création d'un Ouest catholique et français; on reconnaît aujourd'hui son erreur. La mort de Riel était, selon le film, un geste de propagande politique sans autre signification qu'une vision « unificatrice » et la volonté, à peine cachée, de préserver l'acquis des colons européens, vieux Canadiens français et nouveaux arrivants anglais.

Le film terminé, je continue de croire que c'est une oeuvre généreuse, ambitieuse aussi et dont la facture solide ne porte pas à l'ennui. La seconde partie toutefois confirme le fait que John Bloomfield n'a guère su exploiter le lyrisme profond de son personnage principal et qu'effrayé peut-être par un aussi grand sujet, il s'en est tenu à une prudence psychologique et historique qui ont enlevé beaucoup de chaleur à son travail. Comme dans la première partie, les scènes sont, la plupart du temps, trop rapides et le portrait de deux protagonistes principaux, outre Louis Riel, Monseigneur Bourget et MacDonald, un peu trop sommaire. D'une façon générale, d'ailleurs, il y a, ici et là, trop de caricature comme le personnage d'un certain général anglais. On connaît naturellement la rivalité qui existe entre les Canadiens-anglais et les Anglais, rivalité qui n'est pas encore morte aujourd'hui et qui était extrêmement vive au 19e siècle. Cet aspect « bon et méchant » fait peut-être du bon western mais gêne ici.

Au fond, le sujet que John Bloomfield voulait traiter est celui de l'opposition qui existe entre la vie sauvage et la vie civilisée. Par leur situation particulière, mères indiennes et pères français, les Métis canadiens représentent un moment particulier de l'histoire du Canada. Ils auraient pu, mieux compris et même imités, constituer une expérience unique où les qualités de ces deux aspects de l'âme humaine eussent pu se réunir et coexister dans une réalité nouvelle. Cette espérance était peut-être le message ultime de Louis Riel, comme le montre d'ailleurs sa croyance à une nouvelle religion qui eût uni le christianisme de ses pères et la sagesse de ses mères. Pour moi, au-delà des anecdotes tragiques de cette vie, je crois que c'est là l'important de ce que cet homme souvent inspiré nous a transmis. Malgré quelques allusions, timides, à ces aspects plus profonds de la personnalité de son héros, le réalisateur n'a pas osé exploiter cette veine qui eût donné un tout autre film, peut-être moins précis historiquement (si l'histoire est faite d'événements) mais plus stimulants mentalement.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les qualités et les défauts cinématographiques de cette oeuvre. Un point toutefois reste à préciser: c'est le travail de Roger Blay dans le personnage de Gabriel Dumont; par sa conviction, son pouvoir de communication, il est certainement l'un de ceux qui ont rendu ce film vivant. Si Christopher Plummer m'a déçu en fin de compte, c'est à cause de la façon un peu grosse dont on a traité son personnage. Jean-Louis Roux termine le film comme il l'a commencé: avec brio.

Ce film a l'avantage énorme de déblayer le terrain. C'est une oeuvre de base sur laquelle pourront s'appuyer d'autres tentatives. Le projet avoué de John Bloomfield était de créer un « héros » typiquement canadien. La vie de Louis Riel a été suffisamment étrange, suffisamment riche, suffisamment tragique pour assumer ce rôle difficile. On nous a montré tout cela, parfois maladroitement, parfois à gros traits, mais toujours avec bonne foi et honnêteté. Mission réussie.

Les trois Québécoises volent et sauvent un *Starmania* paradoxal

par Nathalie Petrowski

PARIS — l'affiche annonce, *Starmania*, le spectacle. La précision est nécessaire. *Starmania* a commencé dans le monde de l'abstraction et du disque dans une enfilade de chansons qui n'avaient pas grand rapport les unes entre les autres. *Starmania*, le disque, ne racontait pas d'histoire, *Starmania*, le spectacle, nen raconte malheureusement pas plus. Ou plutôt, *Starmania*, le spectacle, raconte cinq ou six histoires irréconciliables, les histoires d'un compositeur et d'un parolier qui vivaient depuis trop longtemps dans l'ombre de leurs chansons et de celles qui les interprétaient, et qui brusquement ont été atteint eux aussi de la « starmanie ».

Fresque futuriste d'une ville imaginaire qui ressemble curieusement à la Ville lumière, *Starmania* ou la passion de Johnny Rockfort selon les évangiles télévisés sur des textes de Luc Plamondon et une musique de Michel Berger, est une mise en garde contre les risques et périls de l'ambition, contre les dangers du vedettariat et contre les pouvoirs insoupçonnés des mass media. Paradoxalement la mise en garde sert d'incitation et de tremplin à l'ambition de nos deux jeunes auteurs. Si on prend pour acquis que la comédie musicale ou que l'opéra-rock sont des formes d'expression qui n'ont rien de subtil et qui grossissent la réalité au point d'en faire un immense cliché, alors *Starmania*, bande dessinée de la mégalomanie, fast-food de la culture pop, apologie du clinquant à mi-chemin entre West Side Story et Michel Fugain, est une réussite. Ici les caricatures d'une société qui est devenue la caricature d'elle-même, se succèdent à un rythme endiablé: le leader nazi, le gourou fascite, le punk romantique, la star flétrie, l'animatrice engagée et la serveuse maternelle gravitent tous finalement autour de leur propre rayonnement. *Starmania* est une image de télévision, plate et pointilliste, c'est un décor d'Apocalypse, une façade sans fond, une idée qui échappe à son auteur et qui le coince entre la concession et l'ironie entre la récupération et la tragédie.

Starmania, dans un tout autre ordre d'idée est également la vision involontaire d'un conflit, d'une collision frontale entre deux cultures qui ne se comprennent pas. L'une Française, empêtrée dans ses traditions et ses convenances, étriquée dans ses surfaces réduites, ses premières classes et ses interdits, l'autre, Américaine malgré sa langue québécoise, passionnée au point d'en frôler la névrose et l'hystérie, assoiffée d'espace et d'autonomie. Pour incarner ce conflit, des visages qui se contredisent, France Gall le sourire fade de la capitale, la poupée de cire, de son et de cristal, efficace mais avare d'émotion, Daniel Balavoine en Johnny Rockfort, faible et édulcoré, René Joly à la voix de Fausset, Etienne Chico qui malgré sa prestance d'acteur, massacre une belle chanson que, chez nous, Claude Dubois avait immortalisée. De l'autre côté de la scène, aussi bien dire de l'univers, la « connection » québécoise, Dufresne, incorrigible et magnifique, Nanette la grande rockeuse et Fabienne Thibeault, une voix de velours dans un corps mal à l'aise, vont chercher la foule et les ovations. Avec leur naturel intempestif, elles volent le show mais elles le sauvent aussi, avec leurs egos enflés et leur présence de béton, elles crèvent l'écran et donnent du souffle et de la dimension à l'opéra de carton. Ce sont elles qui, seules ou en duo, tressent les liens organiques qui n'existent pas au pays de la « Starmanie ».

A cause d'une contradiction inhérente entre les Québécoises et leur contre-partie française, à cause d'une vieille rancune entre l'Amérique et l'Europe, *starmania* est un spectacle paradoxal, une opération starmaniaque qui déploie une technique étourdissante (100 téléviseurs, 3 écrans géants, une scène qui s'ouvre, des rayons lasers et un orchestre symphonique) et qui en même temps manque de relief et d'imagination dans la chorégraphie et les costumes.

C'est un spectacle divertissant, et qui, malgré lui, marque des points importants. Ainsi dans cette société de bande dessinée où les hommes ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes, ce sont finalement les femmes qui triomphent, ce sont elles qui sonnent le glas de l'ambition et de la domination, ce sont elles qui dans l'anonymat de l'opéra-rock où on leur interdit d'être elles-mêmes, brillent vraiment.



Ginette Ravel

Ginette Ravel, généreuse et moyenne

par Françoy Roberge

Ginette Ravel fait un « come back ». C'est ce qu'on dit chez Québécor, où elle a de solides appuis. Son spectacle bien orchestré à la Place des Arts, devant une salle pleine aux trois-quarts, ce qui n'est pas si mal vu le prix des billets ressemble à une mise en place pour une nouvelle commercialisation d'une vedette passée.

Si l'opération est réussie, c'est un peu à cause du caractère « pro » du spectacle: musique bien rendue, éclairages soignés. Elle, Ginette Ravel, la petite fille de l'Est, n'est malheureusement pas à la hauteur de son grand rêve. Pleine de coeur et de chaleur, elle n'a pas la voix ou le phrasé d'Édith Piaf, elle n'a pas non plus les mélodistes naturels qui façonnaient le répertoire du « moineau » de Paris.

Son spectacle est fait aux deux tiers de réminiscences de ses anciens succès et de vieilles chansons empruntées, pour la plupart, à un répertoire qui a arrêté de tourner au moment où Ginette Ravel a arrêté de chanter, il y a onze ans.

Mais rien à dire la-dessus, elle doit conserver ces traces profondes de sa carrière passée. Il y a un public qui a la nostalgie de ces chansons. Là où c'est plus sérieux, c'est dans le nouveau répertoire. Si elle se situe quelques degrés au-dessus de *Femme avec toi*, ce succès de Nicole Croisille où un type est « gai comme un Italien quand il sait qu'il y aura de l'amour et du vin », Ginette Ravel aurait tout intérêt quand même à prospecter chez les auteurs autres qu'elle-même.

Ses chansons sur la Sainte-Famille sont soporifiques à un degré qui dépasse même les plus grands succès de Jacqueline Lemay. C'est tragique de voir cette femme de coeur attachée à des stéréotypes adolescents aux plans religieux et social. Mais à travers tout cela, il y aura encore au moins deux chansons qui sont d'elle, comme *Mon bel amour d'en face*, et qui annoncent un répertoire moins prétentieux, plus fiévreux et plus vécu.

Pour tout dire, oublions toute cette histoire d'alcoolisme et faisons comme si Ginette Ravel n'avait jamais arrêté de chanter. Tout sera alors dans l'ordre. Elle reprendra sa place au sein des « hit-parade-breakers » qui font les belles heures de Radio-Canada en direct, aux émissions mixtes de radio et de télé. Et supposons qu'elle arrête de crier, qu'elle se retienne de chuchoter indûment dans son micro, et qu'elle chante, une belle carrière l'attend.

Mais certes pas la grande carrière qu'elle cherche apparemment en scène, le souffle court et les bras en croix dans son seyant tailleur noir. Elle vaut bien Emmanuelle; Piaf, Non!

Dansepartout en visite à Montréal

par Angèle Dagenais

La jeune compagnie de danse moderne de Québec, Dansepartout, se présentera à Montréal, à l'auditorium du cégep du Vieux-Montréal, à compter de ce soir, jusqu'à samedi, à 20 h 30.

Son dernier passage à Montréal remonte à l'automne alors que la compagnie avait été invitée à participer au festival Octobre en danse. Cette fois-ci, Dansepartout présentera six oeuvres dont deux seront nouvelles pour les Montréalais: la dernière création de Chantal Belhumeur, *Une lumière glisse dans la nuit et arrache le temps à la griffe des heures* (ouf!), sur une musique originale conçue par Jacques Gignac à laquelle s'enchaine une musique de Paul Horn; *Assis un moment* de Linda Rabin, créée en 1974, cette oeuvre est remontée par la chorégraphe spécifiquement pour Dansepartout.

Par ailleurs, la compagnie reprendra *Totem*, de Chantal Belhumeur, (musique George Aperghis) présenté déjà au festival Octobre en danse; *Amiboïsme*, de Martine Epoque, créé en 1971 pour le groupe Nouvelle Aire, ainsi que *Surprise* et *Impulsions*, de Chantal Belhumeur, déjà présentés à Montréal.

Bénéficiant d'une subvention du ministère des Affaires culturelles du Québec, Dansepartout a pu, pour une première année depuis sa fondation il y a trois ans, fonctionner « à temps plein », selon l'expression de sa directrice Chantal Belhumeur. En effet, grâce à cette aide, les danseurs au nombre de six, Françoise Ouellet, Anne Côté, Marie Giroux, Ginette Boutin, Luc Tremblay et André Laprise, ont pu se consacrer entièrement à leur art. L'année a déjà été très fructueuse: tournée de l'Abitibi, des Cantons de l'Est, saison à la salle Louis-Fréchette du Grand Théâtre, passages aux Midis de la Place des arts et aux Croque-Musique du Grand Théâtre, spectacles-midi dans les cégeps avec un programme d'initiation à la danse moderne, etc.

Chantal Belhumeur explique que ces spectacles ont été très bien accueillis par ceux qui les ont vus et apportent des points de référence dans un domaine qui est encore très mal connu et compris au Québec, la danse moderne. Tout est à faire, en effet à Québec et en province, et Dansepartout s'est donné comme orientation de former un public critique et averti pour cette forme d'expression de plus en plus populaire en Amérique du Nord.

Formée chez Graham, Limon et Cunningham après une brève carrière aux Grands ballets canadiens, Chantal Belhumeur souhaite pouvoir arrêter de danser cette année pour se concentrer sur ses recherches chorégraphiques et la direction artistique de sa compagnie. Anti-fonctionnaire, elle croit que la danse ne peut se pratiquer de 9 à 5 avec des heures « en temps supplémentaire ». Les arts qui se pratiquent de cette façon sont vite dévitalisés et perdent tout leur sens. « Ça fait 21 ans que je fais de la danse et je n'ai jamais perdu le feu sacré ». Elle s'attend évidemment à ce que ses danseurs aient le même enthousiasme. Elle s'attend même à ce qu'ils aient beaucoup d'autonomie et d'initiative, qu'ils poursuivent activement des recherches personnelles de façon à aller chercher ce dont ils ont besoin. Un artiste qui ne sait pas nourrir son art n'en est pas un, c'est un simple instrument qui perd très vite de son efficacité. Pour stimuler ses danseurs, Dansepartout tiendra des auditions tous les ans afin de permettre à ceux qui veulent quitter de le faire et amener du sang neuf et vif dans la maison. Les prochaines doivent avoir lieu les 28 et 29 avril prochains, à ses studios du 85 Aberdeen à Québec (418) 524-4436.

« Ce n'est pas suffisant d'avoir du talent, de répéter Chantal Belhumeur, il faut avoir le feu sacré et y mettre le travail qui faut, beaucoup de travail ». C'est l'esprit qui anime l'école de Dansepartout et la compagnie.

Une 18e saison pour le Festival Shaw

NIAGARA-ON-THE-LAKE, Ontario (PC) — Les répétitions ont commencé, cette semaine, en vue de l'ouverture de la 18ème saison du Festival Shaw, le 30 mai.

Le directeur artistique, M. Leslie Yeo, a précisé que la première pièce de George Bernard Shaw serait « *You Never Can Tell* ».

Parmi les autres pièces de Shaw, il y aura « *Capt. Brassbound's Conversion* » et « *Village Wooing* ».

Au programme, cette saison, deux travaux qui parlent de Shaw: « *Dear Liar* », une lecture de sa correspondance avec Mme Patrick Campbell; et « *My Astonishing Self* », de Michael Voysey.

Il y aura également deux pièces de contemporains de Shaw: « *The Corn is Green* », d'Emlyn Williams; et « *Blithe Spirit* », de Noel Coward.

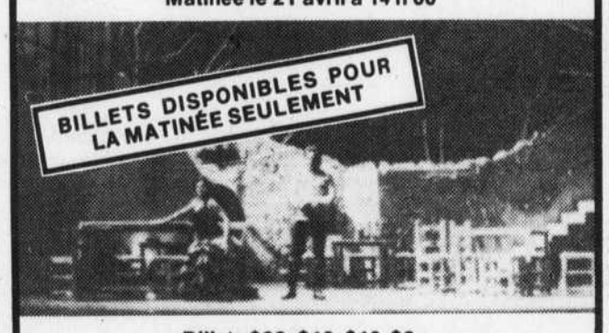
La Poudrière
ILE STE-HÉLÈNE
«Voilà donc un classique dans une production sensible et sensée...» Jean-Paul Brousseau La Presse
«as light and delicious as whipped cream» Maureen Peterson The Gazette
«LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD»
une comédie de
MARIVAUX
mise en scène de: François Cartier
Décors et costumes: Richard Lorain
COMPLET
10, 11, 17, 18, 20 avril
9, 16, 17 mai
Billets: La Baie (centre-ville) au comptoir T.R.S.
Renseignements
526-0821

dansepartout
19, 20 et 21 avril à 20h30
Billets: $4 en vente:
Cegep du Vieux-Montréal;
La Baie du centre-ville;
Archambault Musique,
500 est, Ste-Catherine;
Montréal Music Supply,
375 ouest, Sherbrooke.
Commençant ce soir
INFORMATION
255 est, rue Ontario,
Montreal H2X 3M8
(514) 284-7356
LE TRITORIVM
CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
4353 STE-CATHERINE EST
BEN-UR
de Jean Barbeau
mise en scène:
Yvan Canuel
musique:
Emmanuel Charpentier
décors:
Michel Demers
costumes:
Pierre Perrault
avec
Daniel Gadouas
Françoise Graton
Pierre Thériault
Louise Lambert
Réjean Guénette
Yvon Dumont
Mireille Deyglun
Colette Brossoit
André Lacoste
UN SUCCÈS DU THÉÂTRE QUÉBÉCOIS!
du 19 mars au 19 mai
Réservations: 253-8974

L'ENVIRONNEMENT DOIT ÊTRE PROTÉGÉ!
13,000 4-H le font.
POURQUOI PAS TOI?
Les clubs 4H du Québec

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
présente
3 grands opéras
PAR LE CENTRE LYRIQUE DE WALLONIE
300 artistes
CARMEN
Ce soir 20 h 00 jusqu'au 21 avril
Matinée le 21 avril à 14 h 00



Billets $23, $19, $12, $8
ROMÉO ET JULIETTE
26-27-28 avril 20 heures
Mat. 28 avril 14 heures
Billets $23, $19, $12, $8
LES INDES GALANTES
3-4-5 mai 20 heures
Mat. 6 mai 14 heures
Billets $25, $20, $12, $8
BILLETS EN VENTE À LA PLACE DES ARTS
COMMANDES POSTALES à Concerts et Artistes Canadiens Inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5
(pas de guichets à cette adresse)
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE
Téléphonez-nous à 935-0678
SALLE WILFRID-PELLETIER



Le célèbre violoniste **Isaac Stern** sera à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts le lundi 23 avril dans un récital comprenant des oeuvres de Bach, Schubert, Debussy et César Franck (Concerts et Artistes Canadiens Inc.). (publi-reportage)



Les représentations de **PIÈGE À REBOURS de Ira Levin** se poursuivent au **Théâtre Port-Royal de la Place des Arts jusqu'au 29 avril.**
PIÈGE À REBOURS a été dirigée par Gérard Poirier dont la critique montréalaise a loué l'excellence de la mise en scène et de l'interprétation. Pour l'intelligence du rire, de la surprise et du rebondissement! De gauche à droite: Jean-Pierre Bergeron, Françoise Faucher, Gérard Poirier, Nicole Filion, Jacques Lorain. (PUBLI-REPORTAGE)

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 25

CONFÉRENCE 79

Secrétaire...

et quoi d'autre?

Perspectives de carrière et d'avancement de la femme dans le milieu du travail

Le jeudi, 26 avril 1979
A l'Hôtel Reine Elizabeth, Montreal
de 9 heures à 15 heures

THÈMES ET CONFERENCIÈRES

- **La transition de la maison au travail.**
  Françoise Armstrong
  Agent de l'annee 78.
  Armand Des Rosiers Inc.
- **L'accession de la secrétaire à un poste de cadre.**
  Simone Gaudet
  Superviseur aux operations,
  Commission de l'emploi
  et de l'immigration du Canada
- **L'egalité des chances pour les femmes dans le monde des affaires.**
  Micheline Bouchard
  Presidente,
  Ordre des Ingenieurs du Quebec
- **La femme et la loi.**
  Micheline Parizeau-Popovici, avocate
- **Conférencière invitée au déjeuner**
  Justine Sentenne
  Membre du Comite executif
  de la Ville de Montreal



Conférence sous le patronage du COLLÈGE O'SULLIVAN

Prix — incluant le déjeuner: $10.00
Pour obtenir votre formule d'inscription, veuillez composer: 866-4622

Cette invitation s'adresse tout spécialement aux femmes désirant s'intégrer dans le marché du travail ou accéder à de nouvelles responsabilités. Elle s'adresse également aux conseillers en orientation et en placement.

Conseil des Ports nationaux — **National Harbours Board**

Port de Sept Îles

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS: Le directeur général est responsable de l'aménagement et l'exploitation des installations du CPN à l'intérieur du port de Sept-Îles. Il dirigera un petit groupe de personnes engagés dans les activités financières, la planification et "entretien nécessaire au bon fonctionnement du port, à l administration et au contrôle des actifs du Conseil au port de Sept-Îles.

EXIGENCES: Le candidat possède un diplôme universitaire en commerce ou en administration des affaires ou tout autre domaine connexe. Une expérience et une compétence exceptionnelles dans le domaine portuaire et des transports peuvent suppléer au diplôme universitaire.
Une excellente connaissance de la langue française est essentielle et une connaissance de la langue anglaise est désirable.

TRAITEMENT: Selon l'expérience et les qualifications. Le poste intéressera le candidat dont le traitement est d'environ $23,000.

Les demandes doivent être envoyées au:

Conseil des Ports Nationaux
Case Postale 1228
Septèlles, P.Q.

PROFESSEURS EN EDUCATION

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois à Rouyn est à la recherche de cinq (5) professeurs, dont deux professeurs réguliers et trois professeurs suppléants dans l'un ou l'autre des six champs suivants:

- **Organisation scolaire du Québec,**
- **Fondements de l'éducation (tendances contemporaines, projet éducatif),**
- **Didactique des mathématiques au primaire,**
- **Mesure et évaluation,**
- **Psycho-pédagogie (spécialisation en curriculum),**
- **Psycho-pédagogie (orienté vers l'audio-visuel et la communication humaine).**

Exigences: Diplôme ou scolarité de 3e cycle ou l'équivalent. Les candidats seront appelés à dispenser des activités d'enseignement au 1er et 2e cycle, à faire de la recherche, et à participer à l'administration et aux services à la collectivité.

Lieu de travail: Rouyn.

Salaire: Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction: Le 1er juin 1979.

Date limite: Prière de soumettre votre candidature accompagnée d'un curriculum-vitae et d'une copie des diplômes avant le 30 avril 1979, en spécifiant le champ de spécialisation postulé, à l'adresse suivante:

Monsieur Réal Boucher, directeur
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, Case postale 700, Rouyn, Québec J9X 5C6 **78-79-081**

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Vous voulez faire carrière en publicité?

Nous vous offrons l'apprentissage pour devenir représentant(e) en publicité et imprimerie.

- Auto et bilinguisme nécessaires.
- Base de salaire plus commission.

($20,000. et plus par année selon votre dynamisme.)

Téléphonez-nous pour une entrevue de 9h à 5h
p.m: GERMAIN THÉRIAULT ENR.
323-0334

La Solidarité
Compagnie d'assurance sur la vie
Siège social à Québec

COMPTABLE

FONCTIONS
- Chef comptable adjoint

EXIGENCES
- Diplôme universitaire de premier cycle en administration
- Avoir de 1 an à 3 ans d'expérience dans la profession

RÉMUNÉRATION
- Salaire selon l'expérience et la compétence
- Avantages sociaux complets

LIEU DE TRAVAIL
- Au siège social

Toute demande sera traitée confidentiellement.

S'adresser à
M. Maurice Lirette
Secrétaire-Trésorier
La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie
925, chemin St-Louis, Québec G1S 1C1
(418) 681-4186

Métiers d'art de Montréal

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

La Corporation des Métiers d'Art de Montréal est à la recherche d'un(e) directeur(trice) général(e).
Genre de travail:
Responsable de l'administration de la Corporation, il travaillera sous la direction du Conseil d'Administration des Métiers d'Art de Montréal et en collaboration avec le Conseil de l'Artisanat et des Métiers d'Art du Québec. Il collaborera à la mise sur pied et verra à la gestion ainsi qu'au maintien des opérations des Métiers d'Art de Montréal.
Exigences:
— Formation et expérience en administration;
— Connaissance du secteur «métiers d'art»;
— Connaissance des instances gouvernementales reliées aux métiers d'art;
— Intérêt et aptitude au travail d'équipe.
Traitement: selon les normes du Ministère de la Fonction Publique du Québec.
Entrée en fonction: mi-mai 1979.
Envoyer votre curriculum vitae (date limite le 14 mai 1979) à:

Métiers d'Art de Montréal
a/s du Comité de Sélection
1227 rue Hôtel-de-ville
Montréal, P.Q.

PROFESSEURS

Le département des sciences de l'éducation du Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois à Hull est à la recherche de professeurs dans les domaines suivants:

PROFESSEURS REGULIERS

ANDRAGOGIE

Fonction: Le titulaire de ce poste sera appelé à dispenser des enseignements principalement au 2e cycle et à diriger éventuellement des étudiants au niveau de la maîtrise en éducation.

Exigences: Le candidat retenu devra posséder un doctorat en andragogie ou l'équivalent.

LETTRES

Fonction: Le titulaire de ce poste sera appelé à dispenser des enseignements au 1er cycle (voir les autres fonctions ci-dessous).

Exigences: Le candidat retenu devra posséder un doctorat en lettres avec spécialisation en lettres françaises et/ou lettres québécoises.

ENFANCE INADAPTEE

Fonction: Le titulaire de ce poste sera appelé à dispenser des enseignements au 1er cycle dans l'un et/ou l'autre des domaines suivants: problèmes socio-affectifs, problèmes de comportement, troubles d'apprentissage.

Au 2ème cycle, le titulaire sera appelé à dispenser des enseignements dans l'un et/ou l'autre des domaines suivants: adaptation et inadaptation, désordre de la conduite, difficultés d'apprentissage. Il sera éventuellement appelé à diriger des étudiants de maîtrise.

Exigences: Le candidat retenu devra posséder une scolarité de doctorat dans une discipline appropriée reliée aux caractéristiques du poste.

PSYCHO-EDUCATION

Fonction: Le titulaire de ce poste sera appelée à dispenser des enseignements de premier cycle dans le domaine de la psycho-éducation et plus spécifiquement dans les techniques de groupe et d'organisation du milieu rééducatif ainsi que dans la supervision et l'encadrement de stages.

Exigences: Le candidat devra obligatoirement détenir une maîtrise en psycho-éducation. Une scolarité de doctorat en éducation ou en psychologie en plus de la maîtrise en psycho-éducation serait souhaitée. Le candidat devra également être initié à l'approche communautaire dans le domaine de l'intervention.

DIDACTIQUE

Fonction: Le titulaire de ce poste sera appelé à dispenser des enseignements dans l'un ou l'autre des domaines suivants: didactique générale et didactique des sciences humaines, didactique générale et didactique des sciences humaines et de l'enseignement moral, didactique des sciences humaines, et didactique de l'enseignement moral et de la catéchèse.

Le titulaire de ce poste sera éventuellement appelé à diriger des étudiants au niveau de la maîtrise en éducation.

Exigences: Le candidat retenu devra posséder une scolarité de doctorat dans une discipline appropriée.

PROFESSEUR SUPPLEANT

DIDACTIQUE DES MATHEMATIQUES ET DES SCIENCES

Fonction: Le titulaire de ce poste sera appelé à dispenser des enseignements dans les domaines de la didactique des mathématiques et des sciences aux niveaux primaire et pré-scolaire et éventuellement à superviser des stages.

Exigences: Le candidat devra détenir au minimum une maîtrise en éducation avec une spécialisation reliée au poste. Il devra en outre posséder de l'expérience en enseignement et démontrer de l'intérêt pour la recherche. Une connaissance du milieu scolaire de la région pourrait être un atout.

Durée du contrat: 1 an (du 1er juin 1979 au 31 mai 1980).

Autres fonctions pour l'ensemble des postes:
Encadrement des étudiants, recherche, participation à l'administration et aux activités départementales, services à la collectivité.

Autres exigences pour l'ensemble des postes:
Expérience d'enseignement, intérêt pour la recherche.

Salaire: Selon la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction: 1er juin 1979.

Lieu de travail: Hull.

Date limite: Les candidats intéressés devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum-vitae au plus tard le 30 avril 1979 avant 17 heures, à l'adresse suivante:

Monsieur Roger Claux, Directeur
Département des sciences de l'éducation,
Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
C.P. 1250, Succursale "B", Hull Québec
J8X 3X7 **78-79-082**

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada — Public Service Canada

ÉVALUATEUR D'IMMEUBLES
(319-037-427)

Traitement : $19 376 – $21 719
No de référence : 79-PM-6 (10)

Ministère des finances du Canada, Division des subventions aux municipalités — Ottawa (Ontario)

La Division des subventions aux municipalités est chargée de l'exécution du programme fédéral des subventions annuelles au titre de l'impôt foncier sur les biens fédéraux.

Fonctions
Étudier la cote foncière des terrains et immeubles fédéraux dans tout le pays afin d'établir leur comparabilité aux biens fonciers imposables et se tenir en rapport avec les représentants municipaux et provinciaux au sujet de la cote foncière des biens fédéraux.

Conditions de candidature
Études secondaires terminées avec succès et vaste expérience de l'évaluation des biens industriels et commerciaux dans les centres urbains. Le travail exige des déplacements. La connaissance de l'anglais est indispensable.
Deux postes disponibles présentement; on en prévoit d'autres.

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à :
Paul Shoiry, Agent de dotation en personnel
Bureau de dotation de la Région de la capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario) K1A OM7
Date limite : le 3 mai 1979

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

L'épicentre se situe en Italie

Le sol yougoslave tremble encore

DUBROVNIK, Yougoslavie (d'après AP, Reuter et AFP) — Un puissant tremblement de terre a été ressenti hier, en fin d'après-midi, en Slovénie, à l'extrême nord-ouest de la Yougoslavie, et a été ressenti à Zagreb, capitale de la Croatie, a annoncé l'Observatoire de géophysique astronomique de Slovénie.

Les instruments de l'Observatoire ont situé l'épicentre à 113 kilomètres à l'ouest de Ljubljana, soit en Italie dans la même région du Frioul dévastée par le séisme catastrophique de mai 1976.

A l'épicentre, l'intensité du séisme pouvait être de 7 degrés sur l'échelle de Mercalli, soit 5,2 degrés de magnitude sur l'échelle de Richter.

Les secousses ont surtout été ressenties à proximité de la frontière italienne mais, selon l'Observatoire de Ljubljana, les dégâts devaient être mineurs.

Des dégâts plus importants devaient être enregistrés à Gemone et dans d'autres localités italiennes proches de la Yougoslavie.

Un tremblement de terre de moyenne puissance a secoué Venise et le nord-est de l'Italie, provoquant des scènes de panique mais ne causant aucun dégât et ne faisant pas de victimes, a-t-on annoncé de sources officielles italiennes.

Le séisme a sûrtout touché Udine et sa région, le Frioul. Les habitants sont descendus dans les rues, craignant une répétition du tremblement de terre qui fit plus d'un millier de morts.

Le séisme a également été ressenti en Autriche, à Klagenfurt et à Villach, ainsi qu'au Tyrol, mais les autorités autrichiennes n'ont pas signalé de dégâts.

Par ailleurs, le ministre monténégrin des Finances, M. Ilija Cujkovic, a déclaré hier qu'une première estimation fondée uniquement sur les observations visuelles, le montant des dégâts causés dans le Monténégro par le tremblement de terre de dimanche s'élève à environ $500 millions.

D'après des experts, 70 pour cent des bâtimenst ont été réduits ou endommagés à Ulcinj et à Bar, et environ 50 pour cent à Budva, Kotor, Tivat et Herceg-Novi.

Environ 60,000 sinistrés ont encore dû passer la nuit de mardi à mercredi dans des abris de fortune, mais les opérations de secours, bien que rendues difficiles par la pluie qui continuait à tomber, se sont un peu accélérées hier.

Le problème de l'alimentation a été en partie résolu grâce à la remise en état des boulangeries, mais le ravitaillement en eau potable par camions et par bateaux pose toujours des difficultés.

Le quotidien de Belgrade Bevernje Novosti a annoncé que 121 morts avaient été dénombrés. Le bilan de 200 morts avancé dimanche soir par les autorités n'était qu'une estimation. Officiellement, le séisme a fait 35 morts et 379 blessés et détruit ou endommagé 10,000 maisons en Albanie.

Au moins 80,000 sans-abri grelottaient hier sous des rafales de pluie glaciale le long du littoral monténégrin, ravagé quatre jours plus tôt par un violent séisme.

Déjà terriblement affectés par l'action dévastatrice du séisme, ces sinistrés doivent maintenant affronter le froid et des pluies battantes alors que manquent les tentes. Il en faudrait près de 20,000 et elles ne parviennent aux réfugiés que par centaines. Cette pénurie d'abris et de vêtements chauds est devenue le problème le plus urgent à résoudre. Les convois de camions qui convergent de tout le pays, les norias d'hélicoptères, les avions-cargos ne suffisent pas pour acheminer rapidement les secours.

Des protestations ont commencé à se faire entendre. La présidence du Monténégro a déploré, dans un communiqué, « le manque d'organisation » des secours. Certains ont fait valoir que les autorités, fortes de l'expérience du séisme de Skopje, en 1963, auraient dû être préparées à une nouvelle catastrophe.

Les responsables cependant, tout en reconnaissant l'existence de ces carences, ont souligné que le séisme du Monténégro n'étaient en rien comparable à celui de Skopje. En 1963, le séisme de Macédoine était circonscrit à une zone limitée s'étendant sur une surface de quelques centaines de kilomètres carrés. Les principales voies de communication avaient toutes été préservées si bien que les secours avaient pu en quelques heures arriver sur les lieux.

Aujourd'hui au Monténégro, les sinistrés sont disséminés sur près de 2,000 km carrés, dans une région isolée par des monts escarpés et difficile d'accès même en temps normal. L'acheminement du matériel ne peut se faire que lentement. Les hélicoptères ne suffisent pas. Les aéroports de la région ont été endommagés.

Les propositions d'aide se sont multipliées. A Belgrade, on relève toutefois que l'URSS n'a envoyé ni message de sympathie ni offre d'aide au quatrième jour de la catastrophe.



Des travailleurs bénévoles s'emploient à décharger des couvertures, enveloppées dans des matières plastiques, d'un camion de secours. Pendant toute la journée d'hier, dans la zone sinistrée de la côte Adriatique, des vivres, des tentes et autres articles d'urgence n'ont pas cessé d'arriver. (Photolaser AP)

Vaugeois nomme les neuf directeurs de la SDIC

Le vice-président de la Société Québécor, M. Guy Morin, a été nommé, président-directeur général de la Société du développement des industries culturelles (SDIC) et M. John C. Goodwin, administrateur délégué à l'Orchestre symphonique de Montréal, vice-président. Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a également présenté hier les sept autres membres du conseil d'administration, Mmes Ginette Gadoury et Madeleine Saint-Jacques et MM. André Chagnon, Roland Janelle, Pierre L'Espérance, André Perrault et Gaétan Beaudin.

Recrutés dans l'entreprise privée, les membres de ce premier conseil d'administration de la Société de développement des industries culturelles comptabilisent au total une somme appréciable d'expérience dans tous les secteurs que sera appelée à desservir la Société d'Etat.

Le nouveau président et directeur général de la SDIC, M. Guy Morin, était vice-président de la Société Québécor depuis un an. A ce titre, il était responsable de la gestion de la compagnie de disques Trans-Canada, de la compagnie Etco, laboratoires spécialisés dans la finition de films. Il a été également fondateur et trésorier des Jeunesses musicales du Canada.

Le Vice-président, John C. Goodwin, oeuvre dans le domaine du spectacle depuis de nombreuses années. Conseiller professionnel en administration, spécialisé dans le domaine des arts d'interprétation, il est administrateur délégué de l'Orchestre symphonique de Montréal depuis juin 1975.

M. Goodwin qui détient une maîtrise en sciences commerciales de l'Université Laval, a formé sa propre firme de conseillers en administration en 1968. La firme, en plus de dispenser des services à plusieurs groupes de théâtre, de variétés, de danse et de musique symphonique, administre deux compagnies de théâtre, agit à titre d'agent et d'administrateur pour plusieurs artistes et dirige la Compagnie des deux chaises Inc.

Les mandats des président et vice-président sont d'une durée de cinq ans et ceux des autres membres du conseil d'administration de trois et deux ans, selon le cas.

Mme Madeleine Saint-Jacques est vice-présidente et directeur général de la Compagnie de publicité Young et Rubicam Limitée. Entre autres distinctions, elle s'est vue décerner en 1977 la médaille d'or de l'Association canadienne des annonceurs, la plus haute distinction accordée dans le domaine de la publicité au Canada.

Mme Ginette Gadoury est président et directeur général de « Les Publications Décormag Inc. » depuis 1972. Diplômée en décoration intérieure de l'Institut des Arts appliqués de Montréal, elle a participé comme membre du jury à d'importants concours de design et d'architecture en plus de s'impliquer activement dans le domaine de la communication.

M. Roland Janelle occupe la fonction de régisseur des arts de la scène au service récréatif et communautaire de la Cité de Drummondville. Il fut membre du Conseil régional des loisirs du centre du Québec à titre de conseiller technique et responsable à la Cité de Drummondville de l'organisation et de la diffusion des spectacles au Carrefour socio-culturel.

M. André Perreault est propriétaire depuis 1972 d'une entreprise spécialisée dans le commerce postal de disques classiques au Canada. Il est également directeur de l'Orchestre symphonique de Montréal, consultant d'administration de Loto-Québec et consultant de l'Office de la protection du consommateur.

M. Pierre L'Espérance oeuvre dans le domaine du livre depuis une vingtaine d'années. Il est président du groupe Sogides depuis 1967. La compagnie et ses filiales possèdent des intérêts dans les domaines de l'édition, de l'impression, de la distribution, la librairie et l'importation.

M. André Chagnon est depuis 1964 président de Télécable Vidéotron Inc., compagnie de câblodistribution desservant six régions du Québec. Il est également vice-président du Conseil d'administration Portage, centre de réadaptation, et vice-président du Conseil d'administration Terre des Jeunes, organisme venant en aide aux jeunes handicapés.

M. Gaétan Beaudin est l'un des chefs de file de l'artisanat québécois. En 1953, il ouvre un atelier professionnel à North Hatley dans les Cantons de l'Est. Après des recherches en céramique au Japon notamment, il devient l'un des meilleurs conseillers et maître de sa génération. Il a toujours été à la base du concept de l'artisan en industrie et c'est ainsi qu'il a fondé avec des industriels et artisans l'entreprise SIAL où il est toujours concepteur et créateur.

On se rappelle que la Loi 105 créant la Société de développement des industries culturelles a été sanctionnée le 22 décembre dernier. Dotée d'un fonds social de $1 million, la nouvelle Société d'Etat sera appelée à soutenir l'activité commerciale des entreprises québécoises oeuvrant dans le domaine culturel.

La Société pourra utiliser toutes les formes de financement normalement reconnues aux organismes parapublics à caractère industriel et commercial. Ces diverses formes d'intervention permettront une prise de participation au capital-actions des entreprises, de rendre disponible l'accès aux sources de crédit, soit en effectuant elle-même des prêts, soit en garantissant des prêts.

« La SDIC pourra offrir plus que du capital de risque, a déclaré M. Vaugeois. Elle pourra offrir à ceux qui feront appel à ses services une expertise peu commune dans chacune des étapes de la mise en marché du bien culturel. »

Une aide précieuse de Mappins

Nous réalisons que vos bijoux précieux ont plus qu'une valeur sentimentale et les experts chez Mappins sont des professionnels qualifiés pour vous indiquer exactement leur valeur que vous désirez connaître. Qu'il s'agisse d'une bague élégante ou d'une collection de bijoux de famille, Mappins pourra confidentiellement et avec précision, vous informer de leur valeur de remplacement. N'hésitez pas à rendre visite à votre magasin Mappins le plus proche et laissez-nous vous donner les meilleures réponses à vos questions.

Mappins

La bijouterie par excellence

1000 rue Ste-Catherine ouest • 3131 Côte Vertu (Centre d'achats Côte Vertu)

Crise politique en Finlande

HELSINKI (Reuter) — M. Harri Holkeri, chef du Parti conservateur finlandais, a renoncé à tenter de former un gouvernement majoritaire appelé à remplacer la coalition de centre-gauche sortante, et a demandé hier au président Urho Kekkonen d'être déchargé de sa mission.

Le chef de l'Etat l'avait invité à prendre contact avec les différentes formations politiques du pays, après que le Parti conservateur eut gagné 12 sièges aux élections législatives du mois dernier. Dans le nouveau parlement issu des élections, ce parti occupe ainsi 47 des 200 sièges. Les sociaux-démocrates en ont 52. Ces derniers formaient avec les communistes, le Parti du Centre et le petit Parti libéral la coalition majoritaire sortante.

IN MEMORIAM

Dr. Claude Marchand

Une messe commémorative à la mémoire du Dr. Claude Marchand, professeur titulaire au département de pharmacologie de l'Université de Montréal, décédé accidentellement à L'Ancienne Lorette, Québec le 29 mars 1979, sera célébrée le samedi 21 avril à 15 heures en l'église St-Joseph de Mont-Royal, 1620 boul. Laird à Ville Mont-Royal. Parents et amis sont priés d'y assister.

Voir autres Carrières et Professions, en page 24

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

La Société de l'aide à l'Enfance d'Ottawa Carleton

Poste disponible

DIRECTEUR

POUR LE SECTEUR RESSOURCES

comprenant personnel professionnel - éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux et superviseurs.

Fonctions:
Diriger personnel et participer dans la planification d'un éventail de services touchant l'éducation spécialisée en milieu résidentiel, le placement d'enfants et une variété de tâches reliées au casework. Le candidat choisi travaillera en collaboration avec la direction et sous l'autorité du Directeur des ressources.

Compétences:
Formation académique et expérience pertinente en travail social et éducation spécialisée. Le candidat devra également avoir assumé des responsabilités significatives dans le domaine de la gestion et de la supervision. Il aura démontré des compétences particulières dans la communication et la gestion. Le poste requiert une capacité à planifier avec le concours de collègues et à communiquer dans les deux langues officielles.

Poste disponible: immédiatement.
Traitement: $22,402. à $28,346. (sujet à ajustement économique).

Prière de faire demande par écrit au:

Directeur du personneL
Société de l'Aide à
l'Enfance d'Ottawa Carleton
1370, rue Bank
Ottawa, Ontario K1H 7Y3

d'ici le 26 avril 1979.

L'HÔTEL-DIEU DE RIVIÈRE-DU-LOUP

RECHERCHE

Infirmier(ère) coordonnateur(trice) des programmes

CENTRE D'ACTIVITÉ: Département de Santé Communautaire.
STATUT: Temps complet permanent
SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS
Sous l'autorité du Chef du Département de Santé Communautaire, participe à la planification, organise, coordonne, contrôle et évalue les programmes de soins préventifs, généraux et continus du département dans le but d'aider à prévenir la maladie, à promouvoir et améliorer la santé d'une population donnée.
CONDITIONS SPÉCIFIQUES:
Scolarité: — Diplôme d'infirmier(ère) autorisé(e), membre en règle de l'O.I.I.Q.
— Diplôme universitaire en sciences infirmières de premier ou deuxième cycle.
Expérience: — Expérience pertinente à la Santé Communautaire.
— Expérience administrative souhaitable.
Qualités personnelles:
— Aptitude à gérer du personnel
— Capacités de planification et de programmation
— Tact et excellentes relations humaines
— Sens des responsabilités
— Imagination «génératrice» d'idées nouvelles
— Facilité d'expression orale et écrite
SALAIRE & AVANTAGES SOCIAUX:
Suivant la politique salariale et les normes du Ministère des Affaires Sociales pour les postes de niveau cadre.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 30 avril 1979 au:

Directeur du Personnel
L'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup,
75 rue St-Henri,
Rivière-du-Loup.
G5R 2A4

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 26

Avis est par les présentes donné que le contrat daté du 21 février 1979, par lequel Créations Eric Fab Inc., a transporté et cédé toutes ses deties de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 26 février 1979 sous le numéro 2951609.
Banque de Montréal, le 26 février 1979.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4ème jour d'avril 1979 par lequel Transport S.P. Enrg., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9ème jour d'avril 1979, sous le numéro 2962862.
Banque de Montréal, le 11 avril 1979".

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM DE DAME SOPHIE ANGELYOPYN

Avis est donné que Dame Sophie Angelyopyn résidant et domiciliée au 479 rue Springfield à Greenfield Park, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom de Sophie Angelyopyn à Sophie Angelo.
Laviolette & Lamquin
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 février 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Roland Varin faisant affaires sous la raison sociale "Construction Rolland Varin Enr.", a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de l'Assomption le 26è jour de mars 1979, sous le numéro 230065.
Ce 9è jour de avril 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

GARY ALLAN MODLINSKY, étudiant, domicilié et résidant au 5030 De La Peltrie, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de GARY ALLAN MODLIN.
Montréal, ce 11ième jour d'avril 1979.
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
Procureurs du requérant.

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2165426, La Banque Royale du Canada (ci-après appelée "la banque") a retrocédé à Compagnie d'Optique A.B.C. Ltée, 5272 St-Laurent, Montréal, (ci-après appelé "le client") tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 15 février 1979 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2949573.
Fait au 29ème jour de mars 1979.

Prenez avis que Camille Rousseau, 2097 Boul. Père Lelièvre Duberger, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-5 01102-002 région 03, à Les Constructions Edguy inc. 1496, rang St-Gabriel, ville Ste-Marie (Beauce).
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585 Est, Boul. Charest, Qué. G1K 7W5.
1ière Publication 18 avril 1979
2ième Publication 19 avril 1979
3ième Publication 20 avril 1979.

AVIS D'UNE REQUÊTE POUR CHANGEMENT DE NOM

AVIS EST DONNÉ que "JOSEPH WILDEGE MICHEL NORMAND JONES" célibataire, domicilié au 11 Hazel Drive, Dollard des Ormeaux, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour un décret changeant son nom en celui de: "MICHEL ROBERT NORMAND JONES". Seul Monsieur Michel Robert Normand Jones sera affecté par ce changement de nom.
Montréal, le 22 mars 1979
PAQUIN & GOHIER
Procureurs du requérant.

Avis est donné que Bernard Brissette, 521, Rivière Bayonne Nord, Berthierville détenteur du permis no. M-501374-002 région 6 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Roland Grégoire, 1181 Principale, St-Cuthbert, Co. Berthier région 6, conformément aux dispositions des articles 2.59.1 et 2.58.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 17 avril 1979
2ième parution: 18 avril 1979
3ième parution: 19 avril 1979

Prenez avis que M. Jean Masse, voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques de Asbestos Eastern Transport Inc., voiturier-roulier, suviant les clauses aa) et kk) du permis de Asbestos Eastern Transport Inc., portant le numéro 92-V. Durée du permis: 364 jours.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 17 avril 1979
2ième publication: 18 avril 1979
3ième publication: 19 avril 1979
Corbeil, Groleau & Dufresne,
Procureurs
465, St-Jean, suite 605
Montréal, Québec H2Y 2R6

Avis est donné que le requérant vendeur: A. VIENS TRANSPORT ENR., (André Viens) 338, 14ème Avenue, Richelieu, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière relativement au transfert complet du permis qu'il détient sous le numéro: M303424 1-D, en faveur de A. VIENS TRANSPORT LIMITÉE, 338, 14ème Avenue, Richelieu, P.Q., conformément aux dispositions de l'article 36, de la Loi des transports et 2.59.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: 19 avril 1979
2ème parution: 20 avril 1979
3ème parution: 21 avril 1979

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Prenez avis que la requérante cédante Jean-Jacques Gauvin Inc. détentrice du permis Q-600241 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but de transférer son permis et le système de transport qui s'y rattache en faveur de la requérante cessionnaire 90129 Canada Limitée, avec place d'affaires au 393 rue Principale, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest Est, Québec, P.Q.
1ière parution 18 avril 1979
2ième parution 19 avril 1979
3ième parution 20 avril 1979.
Marc M. Delage, procureur
St-Hilaire, De Blois et Associés
8 Côte de la Fabrique
Québec, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-04-001381-798
DAME HERMELINE McGREGOR,
Requérante
-vs-
JOHN PETER LANG,
Intimé
PAR ORDONNANCE DE LA COUR
L'intimé, JOHN PETER LANG, est par la présente requis de comparaître à la Cour Supérieure de Montréal, chambre 2:03 le 23 mai 1979 à 9:30 A.M.
Une copie de la requête pour garde d'enfants et pension alimentaire a été laissée pour lui au greffe de la Cour Supérieure de Montréal; Ordonnance rendue par Armand Beaulieu.
MONTRÉAL, le 11ième jour d'avril 1979.
Sylvia Somers
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-000154-790
COUR SUPÉRIEURE
JEAN-LOUIS BOLDUC
-et-
NOËLLA RIOUX,
Requérants
AVIS DE PRÉSENTATION
A qui de droit:
PRENEZ AVIS que la présente requête en homologation d'une convention modificatrice d'un régime matrimonial sera présentée pour adjudication devant l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure du district de Montréal, siégeant en division de pratique, au palais de justice de Montréal en la salle 2.03, le vingt-quatrième jour du mois de mai mil neuf cent soixante-dix-neuf à 9h30 de l'avant-midi ou dès que conseil pourra être entendu.
Veuillez donc vous gouverner en conséquence.
MONTRÉAL, le 11 avril 1979.
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL et FILION
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉA
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976) article 2.59.1
PRENEZ AVIS que TRANSPORT BARIBEAULT LTÉE ayant sa place d'affaires au 2315, Montée Gagnon à St-Louis de Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE LTÉE, ayant sa place d'affaires au 213, Hector à Rosemère, l'attestation ou le permis NO: 504-590-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 17 avril 1979
2ième pratution: 18 avril 1979
3ième parution: 19 avril 1979
GAÉTAN CHAMPAGNE
AVOCAT
400, Route 329 Nord
Ste-Agathe-des-Monts

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 500-12-079214-783
DAME PATRICIA DOYLE LUNDY,
Requérante
-vs-
JOSEPH LUNDY,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JOSEPH LUNDY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du jugement conditionnel de divorce rendu le 27 février 1979 a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous d'exposer dans les trois mois suivant le jugement conditionnel de divorce pourquoi ledit jugement ne devrait pas devenir irrévocable, jugement absolu de divorce sera rendu contre vous.
par: Hon. juge P. Meyer, J.C.S.
APPEL, GOLFMAN, COHEN, LEHRER & COOPER,
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS
PRENEZ AVIS que la requérante, Les Entreprises Georges Racine Inc., ayant une place d'affaires au 4154 boulevard Cléroux, à Chomedey, Laval, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation d'effectuer du transport à contrat pour la compagnie Normand Cloutier Transport Inc., sous toutes les clauses du permis numéro 18510-V de cette dernière.
Toute personne intéressée peut contester la demande de permis dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 10 avril 1979.
Première parution: 19 avril 1979
Deuxième parution: 20 avril 1979
Troisième parution: 21 avril 1979
Deveau, Paquet, Lavoie,
Pilote & Ass.
Procureurs de la requérante

AVIS
Avis est par la présente donné que VASILIOS PAPA-JOHN, résidant et domicilié au 6939 Dumesnil, St-Léonard, Québec, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un décret changeant son nom de VASILIOS PAPA-JOHN à celui de WILLIAM PAPPAS.
BYERS, CASGRAIN, McNALLY, DINGLE, BENN & LEFEBVRE
Procureurs du requérant.

Prenez avis que le requérant cédant Peter Basque, Restigouche, cté Bonaventure s'adresse à la Commission des Transport du Québec afin d'être autorisé à transferer à la requérante cessionnaire Quevrac Transport Ltée 116 rue Morin, Causapscal, Cté Matapedia, son permis portant le numéro Q-505103 D-001 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest mionnage en vrac pour la région 01.
Vos requérants demandent de plus que le transfert soit en vigueur dès que la décision sera rendue en conformité de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 5115 Boul Charest est, Québec, PQ.
Première publication: 17 avril 1979
Deuxième publication: 18 avril 1979
Troisième publication: 19 avril 1979
Me Marc M. DELAGE
Procureur
ST-HILAIRE DE BLOIS ET ASSOCIÉS
8 Cote de la Fabrique
Québec, P.Q.

ARTICLE 2.59.1 DU RÈGLEMENT 2 (1976) et 39 DE LA LOI DES TRANSPORTS
Les requérants se sont adressés à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière concernant le transfert des actions dans la compagnie: FILLION TRANSPORT INC.
ACTIONNAIRES: Ancienne distribution:
Lucien Péladeau, 631 Strathmore, Dorval — 3 actions ordinaires
Rita Péladeau, 631 Strathmore, Dorval — 3 actions ordinaires
Jean-Guy Péladeau, L'Orignal, Ontario — 3 actions ordinaires
Nouvelle distribution
Jean-Guy Richard, 1134 Duhamel, Île Perrôt — 3 actions ordinaires
Roger Cadieux, 6201 Boul. LaSalle, Verdun — 3 actions ordinaires
Robert Bourret, 3645 Berne, Brossard — 3 actions ordinaires
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours suivant la date de la troisième parution de cet avis.
Première parution: 17 avril 1979
Deuxième parution: 18 avril 1979
Troisième parution: 19 avril 1979

AVIS
PERMIS SPÉCIAL
PRENEZ AVIS que les TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De Val d'Or, Amos et Rouyn-Noranda à Matagami, et retour, pour le transport de véhicules-automobiles par véhicules spécialement agencés à cette fin.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
Durée: 364 jours
1ère publication: 17 avril 1979
2ème publication: 18 avril 1979
3ème publication: 19 avril 1979
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
465 rue St-Jean, suite 605,
Montréal, P.Q.

AVIS
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
PRENEZ AVIS que LAPRAIRIE TRANSPORT ENR., détentrice du permis numéro 5377-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée en vertu de l'article 36 de la Loi des Tranisports, à vendre les actifs de la société à Transport Décarie Ltée.
Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976) et l'article 20 alinéa 2 de la Loi des Transports. La présente publication est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74(b) et 2.59.1 (1) du règlement 2 (1976), règles de pratique de la Commission des Transports du Québec.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième (3e) parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication 17 avril 1979
2ème publication 18 avril 1979
3ème publication 19 avril 1979
SERGE L. COULOMBE, procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ARTHABASKA
COUR SUPÉRIEURE
"En faillite"
Cour No 415-11-000016-79
Ottawa Nos 012118-119
Dans l'affaire de la faillite de: Clément DAIGLE, journalier et son épouse, Mme Mireille LAMONTAGNE DAIGLE, bar maid, tous deux domiciliés à 2447, rue Notre-Dame Ouest, R.R. No 1, Victoriaville, Qué.
Avis est par les présentes donné que Clément DAIGLE, journalier, et Mme Mireille LAMONTAGNE DAIGLE, bar maid, de Victoriaville, Qué., ont fait une cession le 11e jour d'avril 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour d'avril 1979, à 10 h 15 de l'avant-midi, au Palais de Justice, à Arthabaska, dans la province de Québec.
Daté de Victoriaville, Qué., ce 12e jour d'avril 1979.
JEAN ROY, C.A.,
Syndic.
Bureau du syndic:
142 Est, rue Notre-Dame
Victoriaville, Qué.
G6P 3Z7

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 25

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie TRANSPORT MIRABEL INC. — MIRABEL TRANSPORT INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, QUÉBEC, ce 2e jour d'avril 1979.
Martineau, Walker, Allison,
Beaulieu, MacKell & Clermont
Procureurs de la compagnie

Avis est donné que: Robert Corbeil, 348, Voltaire, Chomedey, Laval, P.Q., détenteur du permis no: M506855-001, région 10, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Richard Sauriol, 865, rue Serge, Fabreville, Laval, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ière parution le 18 avril 1979
2ième parution le 19 avril 1979
3ième parution le 20 avril 1979.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS que Robert O'Brien, 5340, 17e avenue, Rosemont, s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vue d'obtenir l'émission d'un permis spécial-contrat pour donner le service suivant:
— Transport restreint spécialisé — longue distance — rayon — contrat.
De Montréal à tous les points dans un rayon de 150 milles et retour pour le transport de pianos et orgues neufs ou usagés pour le compte de Ed Archambault Inc., Salon d'Orgues et Pianos J.M. Inc. et Kouri Newman Robinson Inc./Simpsons Division. Tout intéressé peut s'opposer à cette requête en s'adressant à la Commission, 505 Sherbrooke est, Montréal, dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ière publication: 19 avril 1979
2ième publication: 20 avril 1979
3ième publication: 21 avril 1979
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN,
ROY/ASSOCIÉS
FERDINAND ROY
Avocat

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004140-776
EN GARANTIE
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
ET ROBERT ST-PIERRE
Partie demanderesse
-c-
ROBERT FILION
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse M. ROBERT FILION est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, 17 avril 1979.
RONALD CHASSÉ
Protonotaire, C.S.M.
Mes Pépin, Létourneau & Ass.,
Avocats,
360 St-Jacques Ouest, ste 1880,
Montréal, P.Q.
dossier: R-135-1059-1

AVIS DE VENTE

AVIS est par les présentes donné à MAYLED/INTINI INC. et CRISTOPHER PICKWOAD, SYNDIC, ES QUALITE, que PERCEPTAL LIMITED vendra aux enchères publiques, le 7 mai 1979, à 11:00 de l'avant-midi, aux lieux de GENDRON TRANSPORT INC., au 280 Montée de Liesse, Montréal, Québec, l'outillage et matériel d'équipement professionnel suivant:
A
1- Injection plastic moulds for UFO BALL with eight cavities Model DWBC-1001
ledit outillage et matériel d'équipement professionnel faisant l'objet d'un contrat de prêt et d'un nantissement commercial exécuté par MAYLED/INTINI INC., le 3 mai 1978, et enregistré à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2871747 le 8 mai 1978 en faveur de LA BANQUE ROYALE DU CANADA.
B
1- Mould for plastic calendar holder bearing Serial No. 200MI
ledit outillage et matériel d'équipement professionnel faisant l'objet d'un contrat de prêt et d'un nantissement commercial exécuté par MAYLED/INTINI INC., le 8 février 1978, et enregistré à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2849490, le 14 février 1978, en faveur de LA BANQUE ROYALE DU CANADA.
MONTRÉAL, le 12 avril 1979.
KING & HABERKORN
Procureurs de LA BANQUE ROYALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la famille)
(Divorces)
No: 500-12-086142-795
DAME GUILLERMINA SABAG,
Requérante,
-c-
LUIS SANCHEZ.
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LUIS SANCHEZ, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 11 avril 1979.
ARMAND BEAULIEU
Registraire-adjoint
Jean Barrière, Avocat
1024 Notre-Dame
Lachine, Qué.
H8S 2C2
637-2561

HUJACK LTD.

ON FAIT SAVOIR que HUJACK LTD. demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de l'autoriser à abandonner sa charte.
DATÉ à Montréal, Québec, ce 31ième jour de mars, 1979.
E. Alan Gordon
Président

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Yvan Verret et Sylvie Caron faisant affaires sous la raison sociale "Centre Immobilier Heritage Enr." a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de l'Assomption le 26è jour de mars 1979, sous le numéro 230066.
Ce 6è jour de avril 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Demande de transfert de permis à la Commission des Transports du Québec
Moase Produce Ltd.,
Requérante
La requérante, un corps politique ayant son siège social au R.R. #4, à Kelvin, Kensington, Ile-du-Prince-Édouard, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de transférer son permis no. 25192-V à Big Wheels Transport and Leasing Ltd., un corps politique ayant son siège social à Kensington, Ile-du-Prince-Édouard. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis dans les journaux.
Ogilvy, Montgomery, Renault, Clarke,
Kirkpatrick, Hannon & Howard
Procureurs de la requérante
a/s Louis H. Renault
Suite 700, 1 Place Ville Marie
Montréal, Québec.
1ière publication 18 avril 1979
2ième publication 19 avril 1979
3ième publication 20 avril 1979.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000368-79

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (article 139 c.p.c.)

A: Marcel Lévesque
Monique Dessureault

Considérant la demande formulée par requête en date du 22 mars 1979 la Cour ordonne à l'intimé(e) de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 410 est, rue Bellechasse, Montréal, dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de MARIE PIERRETTE JOHANNE née le 10 septembre 1963 et pour y donner ou refuser son consentement.
À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Lucille Bourdeau
Greffier-adjoint
d'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 14-500-003219-771
NORMAN CAISSIE, employé d'hôpital, résidant et domicilié au numéro 668, Gauvin Road, en la ville de Dieppe, Province de Nouveau-Brunswick, et Réjeanne Henry, épouse de Norman Caissie, du même lieu, en leur qualité de seuls légataires universels et exécuteurs testamentaires de feu Samuel Godin,
Requérants
-et-
LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC, en sa qualité d'administrateur provisoire des biens appartenant à Elizabeth Pearl Beaven, veuve de Samuel Godin, introuvable,
Intimé

AVIS

Avis est donné que la requête des requérants pour envoi en possession définitive des biens appartenant à ELIZABETH PEARL BEAVEN, épouse de SAMUEL GODIN, sera présentée pour adjudication devant un juge de la Cour Supérieure de ce district, division de pratique, au Palais de Justice de Montréal, 10 est rue St-Antoine, salle 2.16, le 25 mai 1979, à 9:30 heures et que toute personne pouvant avoir des droits contre ELIZABETH PEARL BEAVEN devra alors présenter sa réclamation devant le juge.
MONTRÉAL, le 10 avril 1979.
Desjardins, Duchaime, Desjardins
& Bourque
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO: 500-12-085995-797
CHARLES AIME COTE, résidant et domicilié en la cité de Dorval, district de Montréal,
Requérant
-vs-
DENISE CHOLETTE, présentement d'adresse inconnue,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée, DENISE CHOLETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 14 avril 1979.
RONALD CHASSE
Régistraire-adjoint
Mes BARRON, PICARD & GEOFFRION
1405 ouest Henri-Bourassa
Suite 206
Montréal, QUÉ. H3M 3B2
Procureurs du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-000371-789
INTERNATIONAL TYPOGRAPHICAL UNION,
Demanderesse
-vs-
FAST TYPESETTERS CANADA LTD.,
-et-
RONALD JACKSON,
-et-
MICHAEL JACKSON,
-et-
MRS. ROBERT CORVETH,
Défendeurs

AVIS

Il est ordonné au défendeur RONALD JACKSON de comparaître dans le mois.
MONTRÉAL, le 10 avril 1979.
Blanshay & Blanshay
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-027074-73
SIDNEY ANGUS NORMAND,
Requérant
-vs-
DAME BERYL JOAN TYRER,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Dame Beryl Joan Tyrer, d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître devant l'un des honorables juges de la Cour Supérieure, district de Montréal, le 26 juin 1979 en chambre 2.01 à 9:30 heures de l'avant midi.
Une copie de la requête pour modification d'un ordonnance des mesures accessoires en annulation de pension alimentaire affidavit, et avis a été déposé au bureau de la Direction générale des greffes au Palais de Justice de Montréal.
Faute par l'intimée de comparaître dans les délais requis, Statuer sur la demande et Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 12 avril 1979.
Rénald Chassé,
Protonotaire-adjoint
Mes Laviolette & Lamquin
450 Cherrier
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.
TRANSFERT
REG. 2(1976) ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE, M. JEAN-GUY DURAND, du 260, Rang Ste-Louise, St-Jean-de-Matha, Cté Joliette, PQ, détenteur du permis de camionnage en vrac, M-506932 D-002, pour la région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède et/ou possédera lors de l'audition, si audition il y a, en vertu de son permis de camionnage en vrac, en faveur de M. Louis Coutu, du 140, 8e avenue, St-Ambroise de Kildare, Cté Joliette, PQ.
Les requérants demandent à la CTQ que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2(1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports 505, rue Sherbrooke, est, Place du Cercle, Montréal, PQ.
1ière publication: 17 avril 1979
2ième publication: 18 avril 1979
3ième publication: 19 avril 1979
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, Ouest,
Suite 900,
Montréal, PQ
PAR: LOUIS LAVOIE, PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-012-336-793
VILLE DE MONTRÉAL,
-vs-
PATRICK BOULANGER, autrefois du 4121 rue Hôtel de Ville à Montréal, et maintenant de lieux inconnus,
-et-
GEORGES CORMIER.

Il est enjoint au défendeur PATRICK BOULANGER, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
RONALD CHASSÉ, P.A.
Greffier adjoint de la Cour Provinciale
Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix,
275 est, rue Notre-Dame,
Montréal.
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-015011-799
M. & MME GEORGES MYETTE,
Requérants
-vs-
DANIEL BERTRAND,
Intimé
-et-
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL,
Mis-en-cause

AVIS

A: Monsieur Daniel Bertrand
domicile inconnu
Monsieur,
PRENEZ AVIS qu'une requête présentée par les requérants, M. & MME GEORGES MYETTE, pour obtenir la permission de retenir le loyer afin de procéder à des réparations et améliorations nécessaires à leur logement, sera présentée le 15ième jour de mai 1979, en salle 2.12, devant la Cour Provinciale, au Palais de Justice de Montréal.
Veuillez agir en conséquence.
Verdun, ce 29 mars 1979.
Laforest, Bibeau & Fauteux
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-086028-796
MARC TREMBLAY, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal,
Requérant
-vs-
DAME GEORGETTE ROBERGE, présentement d'adresse inconnue.
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME GEORGETTE ROBERGE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 14 avril 1979.
ARMAND BEAULIEU
Régistraire-adjoint
Mes WOLOSHEN & AXELROD
1010 ouest, rue Ste-Catherine
suite 1008
Montréal, Qué. H3B 3R8
Procureurs du requérant.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 mars, 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 80660 Canada Ltd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ième jour d'avril 1979, sous le numéro 2961962.
Ce 6ième jour d'avril, 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-085 973-794
DAME DONALDA LAPOINTE
Requérante
-vs-
ROGER LEBLANC
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Roger Leblanc, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 9 avril 1979.
REGISTRAIRE
Me Lise Lestage Doyon
6850 rue Sherbrooke est,
Suite 350, Montréal, Qué.
253-2261.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-085992-794
GING SHELL YEE (aussi connu sous le nom de STANLEY YEE) résidant et domicilié en les cité et district de Montréal,
Requérant
-vs-
KWOK MI CHIU (aussi connu sous le nom de EMILY CHIU) autrefois résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée KWOK MI CHIU est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 14 avril 1979.
WILFRID LEFEBVRE P.A.
Me WILLIAM G. MORRIS
666 ouest, rue Sherbrooke
suite 1102
Montréal, Qué.
Procureur du requérant.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 30 mars 79 par lequel Gamut Insurance Agency Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 3 avril, 79 sous le numéro 2961484.
Banque de Montréal le 6 avril, 1979.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE, la requérante, TRANSPORT LAC-DES-ECORCES LTÉE, détentrice des permis de camionnage en vrac, M-508432 D-001, D-002 et D-003, pour la région 7, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir trois permis spéciaux pour la région 08, pour le transport de copeaux de bois.
Durée: 364 jours.
La requérante demande à la CTQ que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendu, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, PQ.
1e publication: 19 avril 1979
2e publication: 20 avril 1979
3e publication: 21 avril 1979
(s) PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, ouest, # 900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
par: LOUIS LAVOIE / PROCUREUR.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRANSFERT
REG. 2 (1976) ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE, TRANSPORT SEIGNEURIE LTÉE, Route 148, Papineauville, Cté Papineau, PQ, détentrice du permis 17495-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation d'une nouvelle répartition des actions et demande que son permis 17495-V soit maintenu.
La répartition des actions au sein de la compagnie était la suivante:
PAUL ARSENEAULT, PRESIDENT, 49 actions ordinaires; CONRAD BLAIS SECRETAIRE-TRESORIER, 49 actions ordinaires; GAETAN HOTTE, VICE-PRESIDENT, 2 actions ordinaires.
et la nouvelle répartition des actions est la suivante:
PAUL ARSENEAULT INC. 98 actions ordinaires; PAUL ARSENEAULT, PRESIDENT, 1 action ordinaore; CONRAD BLAIS, VICE-PRESIDENT, 1 action ordinaire.
La requérante demande, de plus, que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2(1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, PQ.
1ère publication: 17 avril 1979
2ième publication: 18 avril 1979
3ième publication: 19 avril 1979
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASS.
200, St-Jacques, O.
#900
Montréal, PQ
LOUIS LAVOIE, PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — REGLEMENT 2 (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que TRANSPORT BARIBEAULT LTÉE ayant sa place d'affaires au 2135, Montée Gagnon à St-Louis de Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis NO: 504590—001 à MICHEL MALORNI, domicilié et résidant au 449, Montée de l'Eglise à St-Colomban, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 17 avril 1979
2ième parution: 18 avril 1979
3ième parution: 19 avril 1979
GAETAN CHAMPAGNE
Avocat
400, Route 329 Nord
Ste-Agathe-des-Monts

PRENEZ AVIS que MILLTOWN TRUCKING COMPANY LIMITED, dont la principale place d'affaires est au 151 rue Church St. Stephen, Nouveau Brunswick (place d'affaires au Québec — 3869 Boul. des Sources, Dollard des Ormeaux, Québec) demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial, pour:
(a) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT. De Montréal à la frontière Québec/Nouveau Brunswick, Québec/Vermont et Québec/New Hampshire (Tous ports d'entrée) pour le transport de gypse et de matériaux de toiture à tous points dans Nouveau Brunswick, Nouvelle Ecosse, l'Ile-du-Prince-Edouard pour le compte de LE GROUPE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE DOMTAR INC., et retour, (tous ports d'entrée) avec marchandises refusées ou avariées.
(b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT. De Montréal à la frontière Québec/Nouveau Brunswick, Québec/Vermont, Québec/New Hampshire (tous ports d'entrée) pour le transport de gypse et de matériaux de toiture à tous points dans Nouveau Brunswick, Nouvelle Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard pour le compte de LA COMPAGNIE DU GYPSE DU CANADA LIMITÉE, et retour, (tous ports d'entrée) avec marchandises refusées ou avariées.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Le requérant demande à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut contester cette demande déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.
1ière publication: 19 avril 1979
2ième publication: 20 avril 1979
3ième publication: 21 avril 1979
(s) ROSS COBLENTZ
555 Dorchester boul. Ouest, # 1500
Montréal, Québec
H2Z 1B1

PRENEZ AVIS que Rolland Gilbert, Val d'Or, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Raymond G. Lafleur, Val d'Or, le permis M-500-510 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.
1ière publication: 19 avril 1979
2ième publication: 20 avril 1979
3ième publication: 21 avril 1979
FERDINAND ROY, avocat
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN,
ROY, ASSOCIÉS
1259 Berri, suite 230
Montréal, P.Q.
H2L 4C7

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, à la date indiquée
CPE.92104.F
22 mai 1979
UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À TURBINE À GAZ DE 500kW, INCLUANT TOUS LES ACCESSOIRES
Garantie de soumission: $20,000.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU No 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA
H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.
Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de Distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no: 79MF-140P
Travaux d'empattement
Quadrant nord/est (boul. Dorchester et rue Saint-Urbain)
Complexe Guy-Favreau
MONTRÉAL (Québec)

On peut consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la Construction à Montréal (Québec).
Date limite: Le jeudi 10 mai 1979
Dépôt: $50.00
Renseignements: Tél.: (514) 283-6553 ou 283-7793

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

SERVICES

Appel d'offres numéro 79M-133P
Nettoyages intérieur et entretien de terrain
Superficie de plancher: 8,739 m² approx.
Laboratoire des aliments et drogues
Santé et Bien-être social Canada
1001 ouest, rue Saint-Laurent
LONGUEUIL (Québec)

Date limite: Le merdredi 16 mai 1979
Dépôt: $50.00

Appel d'offres numéro 79M-136P
Enlèvement des déchets
Centre principal d'acheminement du courrier
555, boul. McArthur - Projet GEP
SAINT-LAURENT (Québec)

Date Limite: Le jeudi 10 mai 1979
Dépôt: Aucun

Appel d'offres numéro 79M-137P
Entretien du terrain
Établissement de traitement des lettres
1450, rue Ottawa - Projet GEP
Centre-ville
MONTRÉAL (Québec)

Date limite: Le jeudi 3 mai 1979
Dépôt: Aucun
Renseignements: (514) 283-7793 ou 283-6553

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

SERVICES

Appel d'offres numéro 79M-133P
Nettoyages intérieur et entretien de terrain
Superficie de plancher: 8,739 m² approx.
Laboratoire des aliments et drogues
Santé et Bien-être social Canada
1001 ouest, rue Saint-Laurent
LONGUEUIL (Québec)

Date limite: Le merdredi 16 mai 1979
Dépôt: $50.00

Appel d'offres numéro 79M-136P
Enlèvement des déchets
Centre principal d'acheminement du courrier
555, boul. McArthur - Projet GEP
SAINT-LAURENT (Québec)

Date Limite: Le jeudi 10 mai 1979
Dépôt: Aucun

Appel d'offres numéro 79M-137P
Entretien du terrain
Établissement de traitement des lettres
1450, rue Ottawa - Projet GEP
Centre-ville
MONTRÉAL (Québec)

Date limite: Le jeudi 3 mai 1979
Dépôt: Aucun
Renseignements: (514) 283-7793 ou 283-6553

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CPE.94322.F
15 mai 1979
14 INDUCTANCES SÉRIES, TRIPHASÉES, 27.2kV
Garantie de soumission: $20,000.

CPC.95170.F
15 mai 1979
35 LIMNIGRAPHES PNEUMATIQUES
Garantie de soumission: $10,000.

FPI.96068.F
8 mai 1979
132,000 GAL. D'HUILE À CHAUFFAGE, TYPES 2 ET 6, LIVRAISON PAR CAMIONS-CITERNES DANS LA VILLE DE QUÉBEC
Garantie de soumission: $6,000.

AIN.97018.F
15 mai 1979
18,000,000 DE FORMULES MÉCANOGRAPHIQUES D'USAGE GÉNÉRAL
Garantie de soumission: $10,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU Nº 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE
THE JACQUES CARTIER AND CHAMPLAIN BRIDGES INCORPORATED

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 92-40/1" relativement à la

REMISE EN ÉTAT DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ET DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE (1979), PONT CHAMPLAIN LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

seront reçues aux bureaux de la Corporation, Complexe Bienville, bureau 420, 1000 De Serigny, Longueuil, Québec, J4K 5B1, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le jeudi 10 mai 1979. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée, montant qui sera remboursable sur réception desdits documents.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

Nous acceptons

Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 285-1201

Nous acceptons

Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½, 4½, avec électricité, immédiatement. 484-3571, 845-3151. J.N.O.

AHUNTSIC OUEST, modernes, très grands 3½, à partir de $185., chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur, bâtisse insonorisée, très propres. Visite tous les jours de 9 à 9 hres. 10,250, Bois de Boulogne. 337-0416 ou 334-1950 23-4-79

ST-LAMBERT, appartements modernes, 1½ — 3½ — 4½, à partir de $175. incluant chauffage, électricité, toutes taxes, 155 de Navarre, 672-2902. 23-4-79

CENTRE-EST, 2½ et 3½ meublés, impeccables, $155. et $190. 844-6195. 1-5-79

VAN HORNE, Wilderton, 4½, chauffé, eau chaude fournie, réfrégirateur, cuisinière électrique. 739-5931. 23-4-79

C.D.N., grand 3½ frais peint $215., occupation immédiate. 2½-4½, ascenseur, 1½ salle de bain, $175. $275., 1er juillet, tous chauffés, eau chaude, 739-2913. 20-5-79

OUTREMONT, près de l'Université de Montréal, $200. par mois, foyer naturel, meublé, électricité et taxes payées, téléphone compris. 737-9032. 20-4-79

CÔTE STE-CATHERINE, face parc, 3½, 4½, à louer, chauffés, eau chaude, poêle et frigidaire. $190. par mois. 737-1508. 21-4-79

OUTREMONT, rue Bernard. Grand 5½, équipé, $240. Libre 1er juillet. Pour des personnes sérieuses avec référence. Concierge: 277-6704. 21-4-79

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

PARIS, Champs de Mars, près métro, à partir 1er juillet pour 1 an, appartement à louer 4 pièces, cuisine, salle de bain, téléphone, meublé ancien, ensoleillé. Appelez 514-342-3795. 23-4-79

APPARTEMENTS À PARTAGER

À PARTAGER un 8½ avec jeune personne mûre, $125. par personne tout compris. 523-2220. Personnes sérieuses seulement, logement très confortable. 23-4-79

Monsieur a 4½ à partager avec autre monsieur, centre-ville. 844-0848 Richard. 23-4-79

APPARTEMENTS À VENDRE

CARRE St-Louis, rue Drolet, appartement pour célibataire, rénovations complétées, 5 pièces, cuisine équipée, jardin extérieur fini, place pour petite voiture. 931-6996. 23-4-79

QUARTIER Latin, rue Cherrier, beaux grands logis, rénovés, 522-1149, 658-0082. 23-4-79

APPARTEMENT de 5½ pièces à vendre, près du Centre-Ville, face au Mont-Royal. Téléphonez du lundi au vendredi entre 9 h 30 et midi, 288-7065. 23-4-79

APPARTEMENTS DEMANDÉS

CHERCHE une personne qui possède un appartement à partager. Après 6 hres 522-3027. 20-4-79

ACHATS

ACHETONS disques et livres usagés, 849-1913. 20-4-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Mobilier salle à manger Duncan Phyfe, 8 morceaux. 669-9982. 21-4-79

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363 — 668-3879. J.N.O.

2 MAISONS de pièces, 24'x27', 22'x25', numérotées et démontées, $6,500. pour les deux. 435-8693. 20-4-79

VIEUX QUÉBEC, près du Château Frontenac: armoires à panneaux soulevés, buffets, vaisseliers, tables en pin, coffre en "V", chaises et berçantes de style, accessoires choisis: AUX MULTIPLES, 69 Ste-Anne. 1-418-692-1230. 23-4-79

DENTELLES ANCIENNES, couvre-lits, rideaux, nappes, vêtements, bandeaux, filets brodés, etc. Exclusif. Faut voir! 738-7378. 23-4-79

À VENDRE: commode en acajou, style Victorien avec pattes de lion et grand miroir 4' x 4'. $175. 722-4280. 23-4-79

À VENDRE, cause départ, bibliothèque, bureau, bahut, vaisselier, service porcelaine, set de cuisine pin, set de salon velours brun, etc. Avant 9 hres P.M. 487-4495. 21-4-79

ARTICLES À VENDRE

PAIRE DE BOTTES DE SKI pour dame, 8½-9, très bonne condition. Aussi skis avec harnais. 932-8624. 26-4-79

ARTICLES À VENDRE

DIVERSES choses à vendre, cause départ, Duster 1974, mini laveuse, meubles, etc. 844-2738. 23-4-79

AUTOS À VENDRE

PAYONS $25. et plus pour autos, vendons pièces usagées. 324-5366. 30-4-79

RENAULT 5 TL, 1978, 16,500 kilomètres, bleue ardoise, am-fm, "Eonizer", $3,900., particulier, 270-3725. 23-4-79

CAMARO 1973, automatique, 8 cylindres, servo-freins, servo-direction, bonne condition, prix à discuter, particulier. Téléphonez entre 5 et 7 hres PM, 435-5875. 23-4-79

BATEAUX À VENDRE

CRUISER 35', fibre de verre, "flying bridge", couche 7 personnes, tout équipé, en excellente condition, $38,000. 365-3657 après 4:30 h. 23-4-79

BICYCLES-MOTOS À VENDRE

YAMAHA RD 125, 1975, bonne condition. $425. Entre 5 et 7 hres. 336-7443. 21-4-79

BUREAUX À LOUER

BUREAUX DE PROFESSIONNEL, libre 475 p.c., 3 pièces, voûte, armoires et bibliothèques au mur, salle d'attente attenante, rez-de-chaussée, loyer raisonnable. 5750 Gouin ouest, Cartierville. 331-1399. 23-4-79

PONT-VIAU, boul. des Laurentides, en face de Raymond Sports, 1000 p.c., 2ième étage, juillet. 667-8904. 26-4-79

CHALETS À LOUER

VAL-DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, plage sable, terrain de jeux, 3-6 chambres, foyer pierre, lave-vaisselle, bar, sauna, 527-5903 — 525-0962. 21-4-79

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu) 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

ST-DONAT, lac Baribeau, grand chalet moderne, meublé: 3 chambres, foyer, cave isolée, système électrique, terrain privé, plage, chaloupe. Année seulement $2,000. Chauffage non inclus. Libre 1er mai. Soir: 387-3537. 21-4-79

ST-MARC, chalet 4½, meublé, bord de l'eau, près de transcanadienne, saison mai à septembre, à 20 milles de Montréal, $1,300. 464-0593. 23-4-79

LAC GUINDON, bord de l'eau, chalet suisse, 3 chambres à coucher, 2 foyers, $3,300. Aussi écurie privée disponible, dressage et cross country. 484-4407 de 9 à 5, 224-4020. 23-4-79

CHALETS À VENDRE

DOMAINE 80 acres forêt, maison hiver/été et 2 bâtiments, bois rond, lac naturel, rivière avec rapides, tous les conforts. Près St-Michel des Saints, $42,500 négociable si vente rapide. 1-514-653-9534. 23-4-79

ST-DAMIEN de Brandon, chalet suisse, bord de l'eau, électricité, meublé, occupation immédiate. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général, courtier. 20-4-79

COURS PRIVÉS

COURS DE RATTRAPAGE, français et mathématiques, niveau primaire et secondaire, pour plus d'informations communiquez à 738-1209. 1-5-79

PROFESSEUR D'EXPÉRIENCE, prend élève en piano, durant toute l'année, formation complète (harmonie, théorie, solfège, interprétation). Leçon: $10. l'heure. Près métro. Demandez Mlle Losier 739-8321. 20-4-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS & GROS déménagements, spécialités: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. Assurance complète. 725-1372. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

DIVERS

PHILATELISTE français, recherche pour échange sur manco-liste, correspondants québécois, R. Jahan, 48 rue Raoul-Lebon, 91600 Savigny S. Orge, France. 21-4-79

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur, restauration de meubles antiques et d'époque, décapage et refinition de tous genres, travail soigné et personnalisé, 10 ans d'expérience. 656-9608, 656-5918. 21-4-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite: Tél.: 521-4041, 270-6361 JNO

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

QUARTIER LATIN
Rue Cherrier, rez-de-chaussée. 1,500 ou 3,000 pieds carrés. Rénovés.
522-1149 ou 658-0082.
19-4-79

FERMES À VENDRE

FERME de 20 acres, sous le soleil de l'Arizona, mine à l'abri de l'inflation, près autoroute 93, réservoir, grande rivière sablonneuse, quale, prix $6,000. comptant, écrivez à Armand Roberge, 920, 13th Avenue, Seattle, Washington, 98122, particulier seulement 1-206-325-8404. 23-4-79

CANTONS de l'est, jeune verger, 2,000 pommiers, 180 acres, longeant rivière, comprenant une île, entrepôt, maison de 9 pièces, chauffage électrique, lac artificiel, occupation immédiate. Information 525-9139. 23-4-79

PRÈS Magog, ferme de plaisance, comprenant 1 grange-étable, sellerie, remises, ruisseau, boisé et érablière, le tout sur 118 acres, aussi appartement rustique offrant un cachet particulier ainsi qu'une vue panoramique de la ferme du Mont-Orford et des montagnes environnantes. Prix $79,500. Conditions avec Michel Laperle FRI courtier, (819) 843-7956. Les Immeubles Orphord Memphrémagog Inc. 20-4-79

FERME Gaul, bord lac Memphrémagog, domaine rural, plus de 150 acres, avec cottage d'antan, comme nos ancêtres savaient en bâtir. Bâtiment de ferme: grange, silo bois, remises, poulailler, potager, arbres fruitiers, plantations matures, boisé extra gros à plusieurs aisances, vue panoramique lac et montagnes. Prix $180,000. Pas un rêve, une réalité. Michel Laperle FRI courtier, Les Immeubles Memphrémagog Inc. 20-4-79

PETITE ferme de 4 acres, Cantons de l'Est, 45 minutes de Montréal, bâtiment de grande valeur, maison en brique de style loyaliste, (Circa 1948) entièrement restaurée, dans son style d'origine, 9 pièces, salle familiale avec foyer, 3 chambres à coucher, prix $115,000. 739-8605, 1-534-2337. 23-4-79

GARAGES À LOUER

BÉLANGER - 13ième, grand garage chauffé, idéal pour entreposage. $25. Aussi grand 3½ chauffé, eau chaude, très propre. $170. 728-8028 - 351-2767. 21-4-79

GARDERIE

GARDIENNE: Jean-François cherche personne chaleureuse et douce pour rester avec lui, quand maman va travailler, heures de bureau, 273-1756, poste 2. 20-4-79

GARDIENNE responsable, pour enfant 11 mois. Lundi au vendredi, 8 hres A.M. à 6 hres P.M. Travaux légers. Mont-Royal. 342-0387. 20-4-79

LOCAL À LOUER

N.D.G. 820 p.c. sous-sol commercial, idéal pour librairie, discaire, antiquaire, etc., loyer raisonnable. G. Lacoste 489-4981. 26-4-79

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de
$210.00
incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu

336-5226 20-4-79

CÔTE-DES-NEIGES, à sous-louer, 3½, chauffé, propre, bien éclairé, début mai. $135. Soir et fin de semaine 739-0276. 23-4-79

OUTREMONT, haut duplex, rue Champagneur, 5½, chauffé, moquette, cuisinière, frigo. $400. Juillet ou août. 279-1295. 20-4-79

VILLE SAINT-LAURENT, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte, 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 334-9358, bureau de location. 336-8308. J.N.O.

AHUNTSIC OUEST, 5½, bas duplex, grande cour, près métro, $350., chauffé, après 6 h. 337-0861. 21-4-79

IMMEUBLES À VENDRE

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES OFFRES CACHETÉES, visant la sous-location de locaux figurant ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, Ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents d'offres par l'entremise du **Bureau de Distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée.

SOUS-LOCATION

Offre no: 79M-142P
613, rue Orly
Dorval (Québec)
Dépôt: aucun
Date limite: Mardi le 8 mai 1979

Des locaux d'une superficie d'environ 893 mètres carrés d'espace net sont disponibles à des fins de sous-location dans la ville de Dorval (Québec).

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres.

20-4-79

LOGEMENTS À LOUER

A SOUS-LOUER, grand studio, vue sur la ville, tapis mur à mur, Ile-des-Soeurs, 761-6302 ou 288-1820 ext. 34. 26-4-79

NORTHMOUNT, près d'Université et hôpitaux, haut duplex, 6 pièces, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, garage, pas d'animaux. $375. Disponible 1er juillet. 738-6431. 20-4-79

CÔTE-DES-NEIGES district, haut duplex, 5½, ensoleillé, couple référence. $255. 1er juillet libre. 738-0167. 23-4-79

ST-DENIS ET JEAN-TALON, bas, 8 pièces, libre 1er juillet. Après 5 hres. 279-7587. 21-4-79

CARTIERVILLE, (près du train), haut de duplex, 6½, $315., 334-5960. 20-4-79

ST-DENIS près Laurier, 2e étage, 8½, chauffé, $300., juillet, 276-5533, soir 672-4693. 20-4-79

C.D.N., près U de M, hôpital Ste-Justine, haut de duplex, 7½ chauffé, eau-chaude, ensoleillé, foyer, redécoré, cuisine rénovée, garage, "locker", concierge. Libre 1er juillet ou avant. Références requises. 737-1667 après 7 hres. 23-4-79

N.D.G., à louer, haut de duplex, 6 pièces, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, garage, disponible 1er juillet, $350. par mois, communiquez jour 484-0767, après 6 hres 489-8792. 21-4-79

OUTREMONT, 3 logements, 7½ chauffé, eau-chaude, bas libre maintenant, 2e libre juin, 3e étage libre 1er juillet, $430. avec garage. 731-5126. 21-4-79

MARQUETTE & Lafontaine, 3 logements: 1 sous-sol, 1-3 pièces, 1-4 pièces au rez-de-chaussée, comprenant, entrée privée, 5 fenêtres, cuisinière électrique, réfrigérateur, chauffé, appelez 849-1966, 849-3535, (laissez sonner longtemps). 21-4-79

C.D.N., près Université de Montréal, haut duplex, 7½, garage, occupation 1er juillet, $450. par mois, 721-2628 après 6 hres. 23-4-79

HUTCHISON, 4 pièces, poêle, réfrigérateur fournis, $140. par mois. 1er juillet. S'adresser à 733-2692. 20-4-79

C.D.N. haut duplex, Soissons, près d'Université et centre d'achat Wilderton, 7½ pièces, chauffé, garage, eau chaude, libre 1er juin. 727-2744. 23-4-79

BOUL. PIE IX 2398, 2ième, beau grand 4, chauffé, eau chaude, très propre, à 2 pas du métro, tranquille, entrée sécheuse, $210. 326-2523. 21-4-79

OUTREMONT, luxueux duplex chauffé, bas, 8 pièces, poêle, réfrigérateur, tapis, sous-sol fini, 3 salles de bains, $700. 274-2294. 23-4-79

LOGEMENT À PARTAGER

NORD de Montréal, 5 minutes du métro, 8½ (cottage), déjà partagé par un prof., un avocat et une étudiante, reste une place. 388-2411. 23-4-79

LOGEMENTS DEMANDÉS

ADULTES (4), 7 pièces, bas et sous-sol, 1er mai. Ahuntsic, Côte-des-Neiges. 274-5983. 21-4-79

À OUTREMONT et environs ou N.D.G., couple d'universitaires, sans enfant, cherche logement 5 et plus, 1er juillet. 270-7953. 23-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
- Études légales, rue St-Jacques
- Bilingue
- Orthographe français et anglais impeccable
- Initiative et mise soignée
- 1 an d'expérience

284-0059
21-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE juridique bilingue. Poste comportant des responsabilités dans une firme de conseillers financiers. Minimum de 3 ans d'expérience requis dans les domaines de compagnies et des valeurs mobilières. Avantages sociaux intéressants. Appelez Colman 849-4591. 21-4-79

OFFRONS un emploi pour une secrétaire médicale avec expérience, possédant son français et ayant de bonnes notions du dictaphone et de l'anglais, s'adresser à Mlle Asselin à 332-0034. 21-4-79

MAISONS À LOUER

PAPINEAU AU NORD DE GOUIN. Maison détachée avec grand jardin, dans un état impeccable. 3 chambres à coucher, joli salon, salle à manger, salle de séjour, cuisine refaite, jolie salle de jeu. $425. par mois. Mme Lola G. Aucoin 342-9300 - 731-6817. Frank A. Norman & Cie Ltée, courtier licencié 731-6817. 26-4-79

MAISONS À PARTAGER

VAL-DAVID, 4 chambres à coucher, 10 pièces, foyer, salle de jeu, meublé, 1er mai au 1er novembre, $600. enfants bienvenus, 387-3534, (819) 322-6335. 23-4-79

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

FRELIGHSBURG. Confort de la ville à la campagne! Meublée et équipée, salon avec foyer, 4 chambres à coucher, dont 2 à 2 lits par chambre, 2 salles de bain, sous-sol fini, grand terrain, site enchanteur. Téléphone, éclairage, chauffage au frais du locataire. À ½ heure des beaux sites de ski Sutton, Jay Peak. Accès à un lac privé l'été, et aux espaces pour ski de fond l'hiver. À louer à compter du 1er mai 79, $450. par mois. Le soir 272-0459 Montréal, fin de semaine Frelighsburg 298-5152. 21-4-79

MAISON de campagne, meublée rustique, mi-chemin Montréal - Québec, à 2 milles de route 20, site très paisible, juillet et août. 655-4003 après 3 hres. 23-4-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106, jour-soir. J.N.O.

ABAISSEMENT 10¾% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4332. J.N.O.

REMBOURRAGE

LUTÈCE rembourreur, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour: 843-5409, soir: 325-2633. 23-4-79

SERVICES DIVERS

SERVICE de traduction-rédaction. Journaliste et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais. Textes commerciaux ou littéraires, travail prompt et soigné, 271-1713. 1-5-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058 ou 933-3673
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal. H2L-1K4. 524-3852. J.N.O.

VOYAGES

VOYAGE EN EUROPE: France, Suisse, Italie, septembre 1979 - 22 jrs. Places disponibles pour 6 personnes. Groupe distingué. 256-3673. 23-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT
OUVERT AUX VISITEURS
Jeudi le 19 avril 79
de 5 hres à 7 hres P.M.
708 - UPPER ROSLYN
Nouvelle exclusivité - Charmante résidence ensoleillée, bien située, à la fin du cul de sac de Upper Roslyn. 4 chambres à coucher, suivies d'un solarium chauffé. Plan central: 1 chambre à coucher + salle à déjeuner et salle de bain adjacente à la cuisine moderne, sous-sol fini. Prix demandé $129,000. **Mme Pauline Bates 932-2224, 731-6817 FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE COURTIER LICENCIÉ 731-6817.**
20-4-79

LONGUEUIL: (Vieux) Superbe cottage détaché, 9 pièces spacieuses, 2 salles de bains. Possibilité d'en faire une maison de rêve. Secteur recherché. Partirait à $51,000. Demandez Francine Thibault 651-5300 - 674-3493. Montréal Trust, courtier. 20-4-79

OUTREMONT, duplex détaché, 2 x 8, 2 garages, site de choix, très propre, bonne construction, occupation 1er étage, Mme Bertrand, 342-1966. Immeubles Tremblay Inc. 735-5588. 20-4-79

LONGUEUIL: Bungalow 1976, chauffage électrique. Comptant requis $2,000. Aubaine. Appelez Hugues Filion 651-5300. Montréal Trust, courtier. 20-4-79

Bungalow pierres/briques, moderne, dans Duvernay, 3 chambres/coucher, chauffage électrique, salle de jeu avec foyer, pierres naturelles. Bureau et salle d'attente. Entrée séparée. Idéal pour professionnel. Pas d'agent. Semaine seulement. 669-7264. 1-5-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE



À 20 Minutes du Pont Champlain, superbe maison en pierres de modèle québécois authentique datant de 1844, située sur grand terrain de 3½ arpents avec bâtiments de ferme et piscine. Prix demandé: $132,000. **659-8610.**
21-4-79

VILLE MONT-ROYAL
Nouvelle exclusivité - Cottage détaché en pierre, nouvellement décoré avec un goût exquis! Salon et salle à manger avec poutres au plafond, planchers en très belles tuiles. Cuisine moderne avec cuisinière et réfrigérateur neufs. "Den" - 4 chambres à coucher + une au sous-sol, 2½ salles de bain. Très belle piscine, grand patio. **Mme Paule D. Charest 737-6431, 731-6817 FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE COURTIER LICENCIÉ 731-6817.**
20-4-79

POINTE-AUX-TREMBLES, bungalow grand terrain, piscine creusée, poêle Franklin, hypothèque avantageuse. 721-3434. 23-4-79

ST-BRUNO, split-level, 3 chambres, salle familiale, luxueusement fini, cour très privée avec haie cèdre, près de la montagne. $52,000. Pas d'agent. 653-4716. 23-4-79

CIRCLE ROAD, Snowdon, vente privée, site idéal, 4 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, den magnifique, qui donne sur un grand jardin, belle vue de la ville, 2 garages, doit être vue. 486-4308. 23-4-79

N.D.G., près écoles, magnifique cottage, 4 chambres, boiseries et planchers en chêne, sous-sol, garage, excellente condition, $68,500. Immeubles PAL courtier. 489-1260. 23-4-79

ST-EUSTACHE, bungalow 1974, 7 pièces, piscine 24 pi., pas d'agent, $46,500. Après 6 hres P.M. 473-1032. 26-4-79

FABREVILLE, bungalow 1974, brique et aluminium, 3 chambres à coucher, chambre des maîtres en pin noueux, tapis mur à mur, 2 salles de bains complètes, broyeur à déchets, bouilloire automatique, antenne de télévision, terrain 60 x 100 clôturé en panneaux Frosst, piscine creusée 18 x 40, jardin et arbres fruitiers, garage, chambre froide, nombreux extras. Près de toutes commodités. Sans agent. $62,500. 625-5636. 23-4-79

OUTREMONT: Rue Champagneur, cottage semi-détaché, 10 pièces, décoré, sous-sol fini, 5 chambres, 2 toilettes, 1 salle de bain, solarium, cheminée, garage. $89,000. Sans agent. Soir: 271-2955. 23-4-79

PROPRIÉTÉ À VENDRE

REPENTIGNY, bungalow 5 pièces, sous-sol fini, garage, air climatisé, beau secteur, occupation à discuter, Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général, courtier. 20-4-79

N.D.G.: Construction 1909, semi détaché, style Tudor, complètement rénové, 7 pièces plus garçonnière et sous-sol, garage séparé, véranda grillagée, foyer, prix ferme $89,000. Mme Ladouceur 738-5781, 12 à 14 hres et 17 à 19 hres. 20-4-79

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

Couple avec 1 enfant, cherche maison de campagne à louer (si possible avec bâtiment) 274-1110. 20-4-79

OUTREMONT, cherche duplex ensoleillé, entre Querbes et Stuart, près de Bernard, pas d'agent. Le soir 523-3038. 24-4-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

SUTTON
Duplex sur rue tranquille, bon état, foyer chaque appartement. Declin et fenêtres d'aluminium, garage et charmant jardin. $32,000. **Madalene Darrah - sans frais 1-800-363-1235; soirs 538-2805.**

SUTTON RETRAIT
Chalet A frame de 3 chambres, salon pin noueux, 1¼ acres, petite grange. Réduit à $20,000. **Winnifred Chaplin - FRI - sans frais 1-800-363-1235; soirs 538-2206.**
20-4-79

CANTON DE SUTTON, région de Knowton, cottage 4 chambres à coucher, 8 acres, grange, verger, belle vue. $49,000. ou meilleure offre. 768-7161 soir, 1-243-6307. 21-4-79

MAISON centenaire à 18 milles du pont Mercier, grand terrain, dans les jardins du Québec, 454-3637. 20-4-79

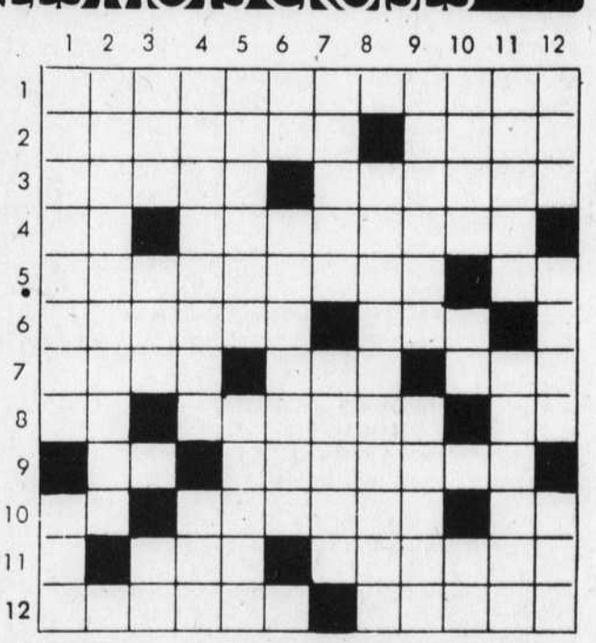
MONT-ORFORD, chalet suisse, 5 chambres à coucher, site panoramique, 2 foyers, B.B.Q., accès piscine, près ski, téléphonez à frais virés 1-297-3163. 23-4-79

ST-ANTOINE sur Richelieu, bord de l'eau, chaleureuse maison de village à vendre, boiseries décapées, pas d'agent, 254-3330 après 5 hres. 23-4-79

CANTONS de l'est, grande résidence, 8 pièces, 2 foyers naturels, 2 salles de bain, terrain 175 x 285, bord du lac Aylmer, Disraeli, prix d'aubaine, week-end 1 (418) 449-3820, semaine soir Montréal 725-8437 30-4-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

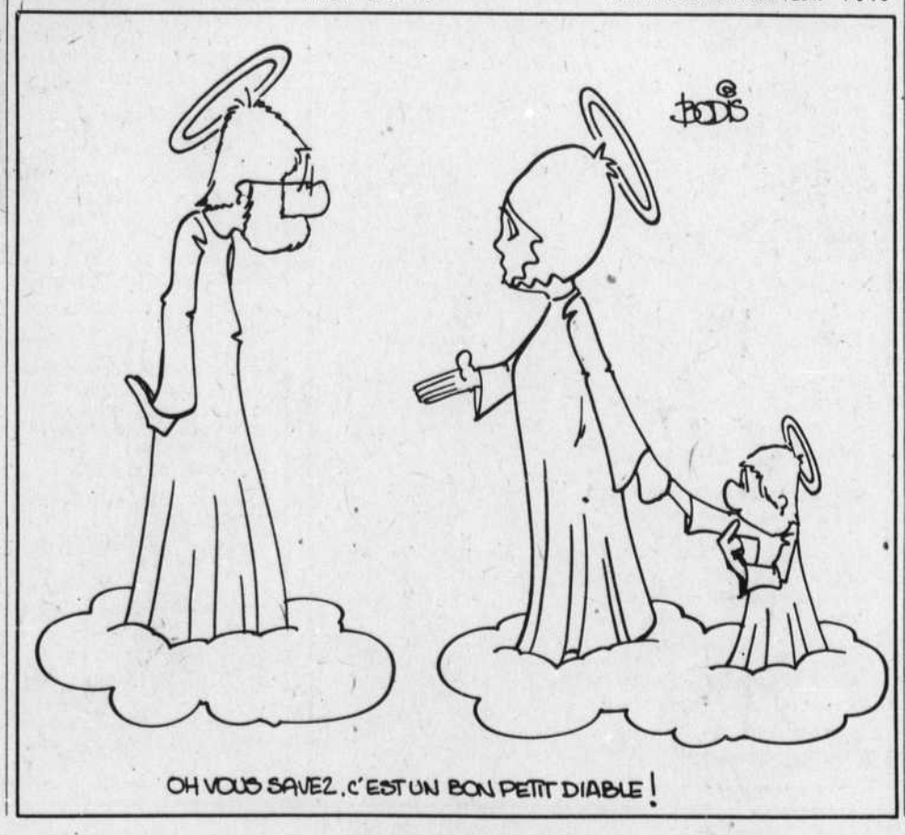
1—Marchand de quincaillerie.
2—Produisis un ulcère — Soutire
3—Allonge — Tracassa.
4—Strontium — Petite ode.
5—Action de tanniser — Radon.
6—Inflammation de l'uvée — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc.
7—Cérémonial quelconque — Souverain — Pas ailleurs.
8—Erbium — Tomber, en parlant de la neige — Pronom indéfini.
9—Seul — Sans inégalités.
10—Charpente du corps humain — Écoliers — Deux.
11—Tente avec audace — Complet.
12—Très appréciée pour sa fourrure — Notre planète.

Verticalement

1—Chez les Romains, charge de questeur — Ancien oui.
2—Virus filtrant.
3—Pas ailleurs — Propre — Marque l'alternative.
4—Qui est propre à Néron — Orient.
5—Délai pour le paiement — Mathématicien suisse, né à Bâle (1707-1783).
6—Fleuve de France — Alcaloïde de la fève de Calabar.
7—Mit à l'écart des autres hommes — Partie antérieure d'un projectile.
8—Trouble de la parole.
9—Garnir de lest un bâtiment — Résultat de la soustraction.
10—Petite île — Tellement — Iridium.
11—Sorte de canard — Qui se fait le long des côtes.
12—Roue à gorge d'une poulie — Très petit — Colère.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	O	T	A	R	I	A	T	■	B	R	U
2	O	S	S	U	E	■	L	E	V	A	I	N
3	R	I	A	N	T	■	T	R	U	I	T	E
4	V	E	R	A	I	S	O	N	■	S	U	■
5	E	R	I	G	N	E	■	E	R	S	E	S
6	G	■	N	E	I	G	E	■	A	I	L	E
7	I	R	E	■	T	A	R	T	R	E	■	N
8	E	U	■	D	E	L	U	R	E	R	A	S
9	N	I	F	E	■	A	P	I	■	E	P	I
10	■	L	I	M	E	■	T	E	R	■	P	B
11	R	E	L	O	U	A	I	■	E	T	A	L
12	B	R	A	N	■	■	F	R	A	I	S	E



Evans exécuté le 27?

MONTGOMERY, Alabama (AFP) — La Cour suprême de l'Etat de l'Alabama a fixé au 27 avril la date de l'exécution de John Louis Evans, mais celui-ci, qui conteste désormais devant une cour fédérale la constitutionnalité de la loi de l'Etat sur la peine de mort, devrait une nouvelle fois bénéficier d'un délai de grâce.

Evans, un Texan de 29 ans, reconnu coupable du meurtre d'un prêteur sur gages, avait été condamné en avril 1977 à la peine capitale. Il devait passer sur la chaise électrique le 6 avril dernier.

Le condamné, qui avait affirmé à plusieurs reprises qu'il préférait mourir plutôt que de passer le reste de sa vie en prison, avait échappé à la mort de quelques heures le 6 avril, après que sa mère eut demandé à la Cour suprême des Etats-Unis de statuer sur le désir de son fils, qui, selon elle, n'était pas capable mentalement de choisir son sort.

La Cour suprême, après avoir accordé un délai de grâce au condamné, avait ensuite refusé de se prononcer sur l'affaire.

Mais John Louis Evans ne veut plus mourir. Il a accepté de cautionner une action de ses défenseurs qui contestent devant une cour fédérale la constitutionnalité de la loi d'Alabama instituant la peine de mort.

La constitutionnalité de cette loi, passée en 1975, a été confirmée par la Cour suprême de l'Etat, mais jamais encore par une cour fédérale.

Harrisburg: nouvelles révélations

WASHINGTON (Reuter) — Les responsables de la Commission de réglementation nucléaire (NCR) ont commencé hier à vérifier les allégations du quotidien Los Angeles Times selon lesquelles des incidents s'étaient produits au réacteur no 1 de Three Mile Island, près de Harrisburg, six jours avant l'accident survenu au réacteur no 2.

Selon le Los Angeles Times, un examen aux rayons X a montré des défauts dans des soudures de la cuve du réacteur no 1. Par ailleurs, poursuit le journal, un accident s'est produit à ce réacteur six jours avant l'accident du réacteur no 2 lorsque un témoin de pression a donné aux techniciens une fausse indication du niveau de liquide de refroidissement dans le coeur du réacteur. Cet incident n'a pas été rendu public.

Ce problème, sans gravité sur le moment, est le même que celui qui, six jours plus tard, a été à l'origine de l'accident du deuxième réacteur, explique le journal.

Le journal cite les propos d'un responsable de la Metropolitan Edison Company selon lequel les défauts de soudure étaient encore en cours de vérification lorsque s'est produit l'accident du réacteur no 2.

Contre l'occupation du Kampuchéa

Une manifestation se tient ce soir à Montréal pour protester contre l'occupation du Kampuchéa par des troupes vietnamiennes. Regroupés par le Comité des patriotes du Kampuchéa démocratique au Canada et par le Comité anti-impérialiste des peuples du tiers-monde, les manifestants partiront du parc Marquette vers 18 h 30 et emprunteront ensuite la rue Saint-Hubert.

Dans un communiqué émis le 17, jour marquant le quatrième anniversaire de la « libération » du Cambodge, il est rappelé que depuis le début de 1979 « 150,000 soldats vietnamiens occupent le territoire du Kampuchéa démocratique » où ils contrôlent de nombreuses villes « avec l'aide économique et militaire de l'Union soviétique ».

Depuis quelques mois, la guérilla des patriotes kampuchéens harcèle toutefois les « occupants » et l'on compte sur l'appui international à la lutte du peuple kampuchéen pour que ces troupes étrangères évacuent le territoire khmer.

« Jouet » explosif

DUBLIN (Reuter) — Trois adolescents ont trouvé la mort samedi en se promenant dans un champ de tir militaire proche de Dublin. D'après la police, une déflagration s'est produite lorsque les enfants ont projeté un obus contre un rocher. On dénombre en outre huit blessés.

Si vous devez porter un complet cet été, choisissez celui-ci: il est léger et offert à prix spécial

Timothy E.



Complet trois-pièces

Prix Eaton

119.99

Les lourds vêtements ont rejoint les boules à mites pour la belle saison et vous êtes content de retrouver des tenues légères. Par contre, vous aurez probablement à porter un complet même durant les journées chaudes, aussi Eaton a pensé à vous et vous propose un confectionné dans un léger tissu de polyester et laine. La veste à devant droit a 2 poches à rabat et une fente médiane; le gilet, 5 boutons et 4 poches devant. Le pantalon classique présente 2 poches devant, 1 derrière et des passants de ceinture. Et notez le prix très raisonnable, c'est une occasion à ne pas manquer! Choix de gris pâle ou beige. Tailles 36 à 42 à tous les magasins excepté Ottawa, (38 à 44 à Ottawa).

Chemises Timothy E.

Prix Eaton

17.99

Chemise rayée en polyester et coton facile d'entretien, modèle semi-ajusté à nouveau col 2¾" et une poche. Choix de rayures fantaisie en gris, bleu ou beige. Encolure: 14½, 15, 15½, 16.

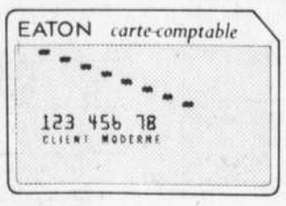
Prix Eaton

13.99

Chemise habillée de ton uni en polyester et coton facile d'entretien, modèle semi-ajusté à nouveau col 2¾" et une poche. Choix de blanc, bleu, beige, gris. Encolure: 14½, 15, 15½, 16.

Eaton Centre-ville (Timothy E, 2e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Laval, St-Bruno, Ottawa, Sherbrooke et Ste-Foy (329).

Achats en personne seulement.



Utilisez votre carte comptable Eaton.

La carte-comptable Eaton, une façon moderne de magasiner.

EATON
ou une aubaine en vaut le "coût"